

Ce portrait a été modifié en 2008 par GROBEC à des fins de bonification et d'actualisation des données et des informations relatives au bassin versant de la rivière Bécancour.

### Référence à citer :

MORIN, P. et F. BOULANGER (2005). Portrait de l'environnement du bassin versant de la rivière Bécancour (Mise à jour par Paris, A. et L. Chauvette en 2008), Rapport produit par *Envir-Action* pour le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC), Plessisville, Québec, Canada, 247 p.

### **RÉSUMÉ**

Ce document se veut un outil d'aide à la prise de décision pour GROBEC qui a pour mission la protection et la mise en valeur du bassin versant de la rivière Bécancour. La synthèse des informations recueillies au cours de l'élaboration de ce document a permis de dresser un portrait aussi juste que possible du bassin versant de la rivière Bécancour. Le territoire de ce bassin versant, d'une superficie de 2 620 km<sup>2</sup>, chevauche les régions administratives du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Les principales agglomérations du bassin versant sont Thetford Mines, Plessisville, Princeville et Bécancour. La partie amont du bassin versant, située dans les Appalaches, est caractérisée par un relief accidenté et une importante proportion boisée. La partie aval, plus agricole, se trouve dans les Basses-terres du Saint-Laurent. À l'intérieur du bassin versant, on dénombre 62 lacs de plus d'un hectare et on note une présence marquée de milieux humides de type tourbière par rapport aux régions environnantes. La quasi-totalité du territoire du bassin versant de la Bécancour est de tenure privée. Sur les 45 municipalités touchées par le bassin versant de la Bécancour, 20 ne possèdent pas de système de traitement des eaux usées, 11 en possèdent un, mais déversent leurs eaux à l'extérieur du bassin et 14 possèdent un système de traitement des eaux usées dont le point de rejet se situe dans les limites du bassin.

L'agriculture constitue un secteur important de l'activité économique dans le bassin versant. Si la pollution agricole ponctuelle est de mieux en mieux contrôlée, notamment grâce à la construction de structures d'entreposage, la pollution diffuse représente maintenant le principal défi du milieu agricole. La présence de pesticides a été détectée dans un tributaire de la Bécancour situé dans une zone où la culture de maïs est importante. La production de canneberges, très présente sur le bassin, soulève certaines interrogations quant à son approvisionnement en eau et ses rejets d'eau usée dans l'environnement. Globalement, on note une volonté croissante des agriculteurs d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, même si peu de ressources sont disponibles pour appuyer ces initiatives.

Le milieu forestier occupe environ 58% du territoire du bassin versant de la rivière Bécancour. Cette forêt a subi une exploitation intensive depuis plusieurs décennies et constitue un habitat fragmenté, surtout dans la partie aval du bassin versant. Les travaux forestiers ont aussi des répercussions sur les milieux aquatiques, en particulier par l'augmentation des matières en suspension dans les cours d'eau.

À la sortie de la municipalité de Thetford Mines, qui représente environ 41% de la population incluse dans le bassin versant soit 26 000 habitants, la qualité de l'eau de la rivière Bécancour est considérée comme mauvaise. Par la suite, la rivière traverse consécutivement les lacs à la Truite (Irlande), William et Joseph. Ces derniers jouent le rôle de bassin de sédimentation et, bien que la qualité de leurs eaux laisse parfois à désirer (tous trois sont des lacs eutrophes), ils contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Bécancour. Finalement, la qualité de l'eau

se détériore de nouveau en aval, suite à l'apport des deux rivières Blanches (Saint-Rosaire et Saint-Wenceslas) ayant des qualités d'eau mauvaises, pour obtenir une qualité à son embouchure considérée comme douteuse (Minville, 2007). En général, la qualité des bandes riveraines du bassin de la Bécancour semble acceptable, à l'exception de certaines zones fortement agricoles ou urbaines.

Quant à l'eau souterraine, aucune information ne révèle la présence d'une contamination à grande échelle des nappes phréatiques. Parmi les autres domaines où les connaissances sont très fragmentaires, il faut noter le suivi sur la qualité des eaux de surface, en particulier pour les tributaires de la rivière Bécancour.

En bref, la conservation d'une eau de qualité et en quantité suffisantes nécessite l'implication des différents intervenants pouvant entraîner des répercussions, positives et négatives, sur cette précieuse ressource. La mise en place récente de GROBEC permettra une gestion intégrée qui tient compte de tous les utilisateurs de l'eau de l'ensemble du territoire.

# **ÉQUIPE DE TRAVAIL**

Seconde version	Chargée de projet au GROBEC	Mme. Andréane Paris
Mise à jour des données et révision des textes du Portrait	Collaborateurs	Mme. Lisanne Chauvette M. Simon Lemieux
Décembre 2008		
Première version	Responsable de projet	M.Pierre Morin
	Collaborateurs principaux	Mme. Francine Bertrand
Élaboration du Portrait		M. Félix Boulanger
Elaboration du Portrait	Autres collaborateurs	M. Michel Émond
		M. Laurent Lamarre
Février 2005		M. Simon Lemieux
		M. Carl Plante

#### REMERCIEMENTS

La <u>seconde version du Portrait</u> de bassin versant de la rivière Bécancour et été réalisée entre mai 2007 et décembre 2008 par les employés du GROBEC. La modification de certaines données historiques, l'obtention de plusieurs nouvelles informations d'intérêts et le développement d'une cartographie spécifique au bassin versant rendaient cette mise à jour nécessaire afin de réaliser un Diagnostic juste et actuel et d'élaborer les étapes suivantes du Plan directeur de l'eau (PDE) sur des bases solides.

La <u>première version du Portrait</u> du bassin versant de la rivière Bécancour est l'aboutissement de plus de deux ans d'efforts et de travail de la part d'une équipe d'Envir-Action, appuyée par de nombreux collaborateurs. L'organisme a colligé, regroupé et interprété l'information disponible dans différentes sources: ministères, MRC, municipalités, organismes, associations, consultants, etc. Ce projet a été rendu possible grâce à une contribution du Fonds d'action québécois pour le développement durable et son partenaire le gouvernement du Québec.

Envir-Action tient à remercier sincèrement tous les intervenants qui ont permis la réalisation de cette étude, plus particulièrement :

- le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs du Québec (Luc Major, Grégoire Ouellet), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (Rémi Asselin et Camille Desmarais) ainsi que le ministère de l'Environnement du Québec (Maurice Dumas, Ruth Drouin, Serge Hébert, Suzanne Minville, Caroline Robert, Louis Roy et Marc Simoneau), le Centre d'expertise hydrique, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour pour leur précieuse collaboration;
- l'Agence forestière des Bois-Francs (Steve Garneau) et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (Andréanne Désy), les municipalités, les municipalités régionales de comté et les syndicats de secteur de l'Union des producteurs agricoles du Québec pour les informations utiles à la production de ce portrait.

Finalement, il ne faudrait passer sous silence l'appui du ministère de l'Environnement du Québec (programme Action-Environnement et Faune) et de la Fondation de la faune du Québec (programme d'aide aux projets de formation et de sensibilisation aux habitats et aux moyens de les protéger et de les mettre en valeur) pour le financement qui a mené au démarrage du projet.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.		III
ÉQUIPE D	DE TRAVAIL	V
REMERC	IEMENTS	VI
TABLE DI	ES MATIÈRES	VII
LISTE DE	S TABLEAUX	X
LISTE DE	S FIGURES	XIII
LISTE DE	S PHOTOGRAPHIES	XV
LISTE DE	S ANNEXES	XVI
LISTE DE	S ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	XVII
AVANT-P	ROPOS	XIX
INTRODU	ICTION	1
1 M1	ILIEU PHYSIQUE	2
1.1	Situation géographique	2
1.2	Contexte géologique et géologie	5
1.3	Topographie	8
1.3		
1.3		
1.4	Pédologie	9
1.4	11	
1.4		
1.5	Climatologie	
1.6	Cadre écologique de référence	
1.7	Hydrographie	17
	7.1 Tributaires et sous-bassins	
	7.2 Lacs	
1.7		
1.8 1.8	Hydrologie	20
1.9	8.1 Barrages <i>Paysage</i>	
1.10	Risques naturels	
	10.1 Inondations	
	0.2 Glissements de terrain	
	ILIEU BIOLOGIQUE	
2.1	Flore	
2.2	Faune	
2.2		
2.2		
2.2	1 61	
2.2		
2.2	2.2.4.1 Ensemencement	
2.2		
2.3 2.4	Espèces menacées ou vulnérables Espèces nuisibles	
4. <b>4</b>	Lapeces huisivies	

3			IN	
			ation	
			aphie	
	3.3		ation territoriale	
	3.3.1	Utilisa	ation du territoire	48
	3.3.2	Aires	protégées et sites d'intérêts	
		.2.1	Aires protégées	
		.2.2	Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	
		.2.3	Autres territoires d'intérêts	
	3.4		municipal	
	3.4.1		nscriptions électorales	
	3.4.2		ovisionnement en eau potable	
		.2.1	Approvisionnement en eau de la ville Thetford Mines	
	3.4.3		ment des eaux usées	
	3.4.4		on des matières résiduelles	
	3.4.5		u routier	
			industriel et commercial	
	3.5.1		ction minérale	
	3.5.2		épôts de sols et de résidus industriels	
	3.5.3		ins contaminés	
	3.6		Agricole	
	3.6.1		ction végétale	
		5.1.1	Canneberge	
		5.1.2	Engrais chimique	
		5.1.3	Pesticides	
	3.6.2		action animale	
		5.2.1	Zone d'activité limitée et surplus en phosphore	
		5.2.2	Pisciculture	
	3.6.3		age agricole	
	3.6.4		vement d'eau	
	3.6.5	-	environnement	
		5.5.1	Club-conseil en agroenvironnement	
		5.5.3	Lutte intégrée	
		5.5.4	Bandes riveraines de protection	
		5.5.5	Mesures de protection des sols	
			*	
			forestier	
	3.7.1 3.7.2		isement à des fins de changement de vocationee boisée et connectivité	
		.2.1	Réglementation municipale	
	3.7.3		ion de l'exploitation forestière sur l'environnement	
4			*	
4			SYSTÈMES AQUATIQUES ET RIPARIENS	
			écosystèmes lotique	
	4.1.1		e de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP)	
	4.1.2		e Diatomées de l'Est du Canada (IDEC)	
	4.1.3	.3.1	s indices biologiques, bio-indicateurs et prises de données	
		.3.2	Coliformes fécaux	
		.3.3	Programme de surveillance des pesticides	
		.3.4	Sédiments	
	4.1.4		es indices biologiques, bio-indicateurs et prises de données	
			écosystèmes lacustres	
	4.2.1		rophisation des lacs	
	4.2.1		amme de suivi volontaire des lacs (RSVL)	
	4.2.2		amme de surveillance des cyanobactéries	
	4.2.3		écancour	
	4.2.4		recancour	
	4.2.5		unday	
	4.2.7		e l'Est	
	4.2.8		la Truite (Irlande)	
		Luc u		

	4.2.9	Lac William	144
	4.2.10	Lac Joseph	147
	4.2.11	Lac à la Truite (Sainte-Anne-du-Sault)	149
	4.3	État des berges et bandes riveraines	152
	4.3.1	Tronçon principal de la rivière Bécancour	152
	4.3.2	Sous-bassins de la rivière Bécancour	155
	4.4	État des milieux humides	157
5	Eau s	SOUTERRAINE	160
	5.1	Quantité	160
	5.1.1	L'aquifère Maple Grove	161
	5.2	Qualité	161
	5.2.1	L'aquifère Maple Grove	163
6	LIMIT	ATION DES USAGES	164
	6.1	Consommation d'eau	164
	6.2	Activités de contact avec l'eau	169
	6.3	Consommation de poissons	172
7	QUAI	JTÉ DE L'AIR	
8	ATOL	TS	176
	8.1	Sites naturels d'intérêt	176
	8.2	Activités liées à l'eau	
CON	CLUSIC	N	181
BIBI	LIOGRA	PHIE	186
GLO	SSAIRE		196
ANN	EXES		201

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Données météorologiques de stations climatiques situées à l'intérieur	
du bassin versant de la rivière Bécancour (1971-2000)	
Tableau 2 Superficie des sous-bassins de la rivière Bécancour    20	
Tableau 3 Caractéristiques des principaux lacs du bassin versant de la Bécancour	
	Ĺ
Tableau 4 Type de milieux humides, superficie et proportion sur le territoire du	
bassin versant de la rivière Bécancour ainsi que dans les différentes régions	
administratives du bassin	
Tableau 5 Détails concernant les deux stations hydrométriques du bassin versan	
de la rivière Bécancour	
Tableau 6 Principaux secteurs d'intérêt paysager du bassin versant de la rivière	
Bécancour située dans la région Centre-du-Québec	
Tableau 7 Liste des mammifères inventoriés sur le bassin versant de la Bécancour	
par le CRÉER et le CRECA, lors de leur caractérisation des milieux humides	
Tableau 8 Potentiel de nidification de la sauvagine pour les 43 milieux humides	
inventoriés dans le bassin versant de la Bécancour par le CRÉER et le	
CRECA	
Tableau 9 Herpétaufaune présente sur le bassin versant de la Bécancour et le	
nombre de lieu d'observation pour chacune des espèces	
Tableau 10 Ensemencement effectué sur le bassin versant de la rivière Bécancour	
par le MRNF entre 1999-2007	
chasse et pêche de Plessisville dans la MRC de l'Érable	
Tableau 12 Liste des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles	
d'être ainsi désignées répertoriées dans le bassin versant de la rivière	
Bécancour	
Tableau 13 Pourcentage de territoire privé du bassin versant et de chaque MRC	
touchée par le bassin versant	
Tableau 14 Aires protégées dans le bassin versant de la rivière Bécancour 51	
Tableau 15 Écosystèmes forestiers exceptionnels présents dans le bassir	
versant de la rivière Bécancour	
Tableau 16 Description, selon les municipalités, de la superficie et de la	
population comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour en 2008	
Tableau 17 Description, selon les MRC, de la superficie et de la population	
comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour	
Tableau 18 Description, selon les régions administratives, de la superficie et de la	
population comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour 58	
Tableau 19 Description, selon les circonscriptions électorales et provinciales, de la	
superficie et de la population comprises dans le bassin versant de la rivière	
Bécancour	

Tableau 20 Prises d'eau municipales incluses en 2007 dans le bassin versant de la Bécancour
Tableau 21 Prises d'eau privées incluses en 2006 dans le bassin de la Bécancour par municipalités
Tableau 22 Informations concernant l'unique captage d'eau souterraine dans le
bassin versant
usées municipales dans le bassin versant
bassin de la Bécancour
autorisés et en exploitation dans le bassin versant
en 200687
Tableau 27 Superficie des types de culture dans le bassin versant de la rivière Bécancour par municipalité en 2006
Tableau 28 Statistiques sur la production de canneberge au Québec et dans le bassin versant de la rivière Bécancour
Tableau 29 Superficies où des engrais chimiques et des pesticides sont épandus par municipalité dans le bassin versant en 2006
Tableau 30 Nombre d'unités animales par municipalité dans le bassin versant en 2006
Tableau 31 Municipalités considérées comme zones d'activités limitées dans le bassin versant de la rivière Bécancour
Tableau 32 Liste des piscicultures en opération dans le bassin versant de la rivière  Bécancour
Tableau 33 Données forestières de la partie des municipalités incluse dans le bassin
Tableau 34 Résultats de l'IQBP pour les quatre stations permanentes du MDDEP situées dans le bassin versant de la rivière Bécancour, de 2001 à 2007 121
Tableau 35 Moyenne estivale des campagnes d'échantillonnage effectuées dans le cadre du Réseaux de surveillance volontaire des lacs
Tableau 36 Lacs touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert sur le bassin versant de la rivière Bécancour entre 2004 et 2007
Tableau 37 Espèces, nombre de poissons capturés et fréquence des espèces dans le lac Breeches en 2001 et 2005
Tableau 38 Paramètre physico-chimiques mesurés au lac Sunday en 2005 139 Tableau 39 Espèces, nombre de poissons capturées et fréquence des espèces dans
le lac Sunday en 2005
l'Est
la truite

Tableau 42 Espèces de poissons capturées dans le lac à la Truites en 2005 et
fréquences relatives (n : 745)
Tableau 43 Moyenne des stations d'échantillonnage des paramètres physico-
chimieques (phosphore, coliformes fécaux et matière en suspension (MES))
mesurés au lac Willam entre 1997-2004
Tableau 44 Largeur des bandes riveraines végétales (%) du tronçon principal de la
rivière Bécancour
Tableau 45 Composition des bandes riveraines végétales (%) du tronçon principal
de la rivière Bécancour
Tableau 46 Largeur des bandes riveraines végétales (%) de certains cours d'eau du
bassin de la Bécancour
Tableau 47 Composition des bandes riveraines végétales (%) de certains cours
d'eau du bassin de la Bécancour
Tableau 48 Évaluation des milieux humides inventoriés sur le bassin de la rivière
Bécancour
Tableau 49 Avis d'ébullition et de non consommation émis par des municipalités
du bassin versant
Tableau 50 Liste des espèces à potentiel toxique répertoriées dans les échantillons
d'eau brute des stations de production d'eau potable de Plessisville et
Daveluyville et pourcentage des échantillons contenant ces espèces de 2001 à
2005
Tableau 51 Pourcentage des échantillons d'eau brute contenant plus de 2 000
cellules de cyanobactéries/mL, abondance maximale des cyanobactéries et
contenant des cyantoxines aux stations de production d'eau potable de
Plessisville et Daveluyville de 2001 à 2005
Tableau 52 Pourentage des échantillons d'eau potable contenant des
cyanbocatéries et abondances maximale des cyanobactéries aux stations de
production d'eau potable de Plessisville et Daveluyville de 2001 à 2005 168
Tableau 53 Classification de la qualité bactériologique de sites de baignade en eau
douce
Tableau 54 Classification de la qualité bactériologique des eaux de baignade 171
Tableau 55 Nombre maximal de repas de poissons recommandés par mois en
fonction de leur provenance

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 Localisation du bassin versant de la rivière Bécancourxi	ĺΧ
Figure 2 Localisation du bassin versant de la rivière Bécancour	3
Figure 3 Bassin versant de la rivière Bécancour	4
Figure 4 Coupe transversale des provinces géologiques à la hauteur des cantons c	le
l'Est (représentatif de ce que l'on trouve sur le bassin versant de la rivièr	re
Bécancour)	
Figure 5 Contexte géologique du bassin versant de la rivière Bécancour	
Figure 6 Topographie du bassin versant de la rivière Bécancour	
Figure 7 Formes de terrain présentes dans le bassin versant de la rivière	
Bécancour1	
Figure 8 Dépôts de surface présents dans le bassin versant de la rivière Bécancou	
Figure 9 Pédologie à l'intérieur du bassin versant de la bécancour- Régio	
administrative du Centre-du-Québec	
Figure 10 Cadre écologique de référence (CER) du bassin versant de la rivière	
Bécancour	
Figure 11 Ordre hiérarchiques des sous-bassins du bassin versant de la rivièr	
Bécancour 1	
Figure 12 Hydrographie du bassin de la rivière Bécancour	
Figure 13 Profil longitudinal de la rivière Bécancour et de ses principau	
tributaires	
Figure 14 Milieux humides présents dans le bassin versant de la rivière Bécancou	
et les environs	
Figure 15 Contexte hydrologique du bassin versant de la rivière Bécancour 2	
Figure 16 Mediane journalière des débits (m³/s) entre 1967 et 2008 mesurés sur	
rivière Bécancour à la hauteur d'Inverness (station 024003; 2.1km en amoi	
de la rivière Palmer).	
Figure 17 Mediane journalière des débits (m³/s) entre 2000 et 2008 mesurés sur	
rivière Bécancour à la hauteur de Madington (station 024014)	
Figure 18 Localisation du bassin versant de la rivière Bécancour	
Figure 19 Aires protégées et autres territoires d'intérêt situés dans le bassi	
versant de la rivière Bécancour	
Figure 20 Limites administratives (régions administratives, MRC	
municipalités) du bassin de la rivière Bécancour	
Figure 21 Délimitation des circonscriptions électorales provinciales touchées pa	
le bassin versant	
Figure 22 Délimitation des circonscriptions électorales fédérales touchées par	
bassin versant	
Figure 23 Approvisionnement en eau potable desservant plus de 20 personnes e	
2008 à l'intérieur du bassin versant de la rivière Bécancour	
Figure 24 Localisation des stations d'épuration selon le type de traitement et	
taille des populations desservies	
TIRUIC Z.) NESCAU TOULICI UU DASSIII VEISAIIL UC IA TIVICIE DECAIICOUT	O

Figure 26 Contexte minier (haldes et sites d'extraction du bassin versant de la
rivière Bécancour81
Figure 27 Superficie en cultures par municipalité en 2006 dans le bassin versant
de la rivière Bécancour86
Figure 28 Répartition des types de culture dans le bassin versant de la rivière
Bécancour en 2006
Figure 29 Superficie cultivée en maïs dans le bassin versant de la rivière
Bécancour par municipalité en 2006
Figure 30 Répartition des cannebergières incluses dans le bassin de la rivière
Bécancour93
Figure 31 Densité animale par municipalité dans le bassin versant de la rivière
Bécancour
Figure 32 Nombre d'unités animales porcines par municipalités en 2006 dans le
bassin versant de la rivière Bécancour
Figure 33 Bilan de phosphore (P2O5) des municipalités dans le bassin versant de
la rivière Bécancour (2002)
Figure 34 Proportion de forêt feuillue, mixte et résineuse à l'intérieur du bassin
versant. La catégorie Autres réfère à la régénération, aux coupes forestières
récentes ou peu régénérées et aux aulnaies
Figure 35 Feuillus et résineux dans le bassin versant de la rivière Bécancour –
MRC de l'Érable
Figure 36 Indice de la qualité de l'eau (IQBP) de la rivière Bécancour (2004-
2007)
Figure 37 Indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) à l'amont
du bassin versant de la rivière Bécancour en 2006, stations d'échantillonnage
de Canards Illimités Canada
Figure 38 Résultats de l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) pour les
stations échantillonnées dans le bassin versant de la rivière Bécancour en
août 2006
Figure 39 État des principaux lacs du bassin versant de la rivière Bécancour 151
Figure 40 Activités récréotouristiques liées à l'eau et pratiquées dans le bassin de
la rivière Bécancour

## LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 Rivière Bécancour, Saint-Wenceslas ( <i>Pierre Morin</i> , 11-04)	17
Photo 2 Rivière Bourbon, Plessisville(ville) (Pierre Morin, 10-04)	29
Photo 3 Rivière Bécancour, Bécancour (Michèle Forest, 03-90)	31
Photo 4 Glissement de terrain revégétalisé à Bécancour (Lisanne Chauvette	e, 08-
06)	
Photo 5 Bryozoaire, lac Joseph (Réjean Casavant, été 06)	44
Photo 6 Station d'épuration des eaux, Thetford Mines (Pierre Morin, 10-04	)68
Photo 7 Lac Noir, Saint-Joseph-de-Coleraine (Pierre Morin, 10-04)	79
Photo 8 Rivière Bécancour, Thetford Mines (Pierre Morin, 10-04)	82
Photo 9 Rivière Bécancour (arrière-plan), Saint-Louis-de-Blandford (Pierre	•
Morin, 11-04)	83
Photo 10 Champ de maïs, Aston-Jonction (Pierre Morin, 11-04)	87
Photo 11 Cannebergière, Notre-Dame-de-Lourdes (Pierre Morin, 10-04)	93
Photo 12 Tributaire de la rivière Palmer, Saint-Jacques-de-Leeds (Pierre Mo	orin,
10-04)	
Photo 13 Panneau, Laurierville (Pierre Morin, 10-04)	110
Photo 14 Tributaire de la rivière Bécancour, Saint-Louis-de-Blandford (Pier	rre
Morin, 11-04)	
Photo 15 Étang Stater, Irlande (Pierre Morin, 10-04)	112
Photo 16 Industrie forestière, Saint-Jacques-de-Leeds (Pierre Morin, 10-04)	
Photo 17 Rivière Blanche (Saint-Wenceslas), Saint-Wenceslas (Pierre Mor	in,
10-04)	
Photo 18 Cyanobactéries (Marc Simoneau)	
Photo 19 Lac de l'Est, paroisse de Disraeli (Pierre Morin, 10-04)	139
Photo 20 Lac William, Saint-Ferdinand (Pierre Morin, 10-04)	143
Photo 21 Berges sans bandes riveraines sujettes à l'érosion, Inverness (Lisa	nne
Chauvette, 07-06)	
Photo 22 Lac William (Pierre Morin, 10-04)	
Photo 23 Course du Potirothon, Gentilly	177

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Cartes bathymétriques des principaux lacs du bassin versant
Annexe 2 Barrages répertoriés dans le bassin versant de la rivière Bécancour 211
Annexe 3 Liste des 378 végétaux identifiés sur le bassin versant de la Bécancour
par le CRÉER et la CRECA, lors de la caractérisation des milieux humides
Annexe 4 Liste des oiseaux inventoriés sur le bassin versant de la Bécancour par
le CRÉER, lors de la caractérisation des milieux humides en 2004, 2005 et
2007
Annexe 5 Liste des espèces de poissons répertoriées dans le bassin versant 224
Annexe 6 Habitats du poisson inventoriés dans la partie du bassin versant située
dans la région administrative de Chaudière-Appalaches
Annexe 7 Informations sur les stations d'épuration déversant leurs eaux dans le
bassin versant de la rivière Bécancour
Annexe 8 Liste des industries présentes sur le bassin versant de la rivière
Bécancour
Annexe 9 Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels présents dans le
bassin versant
Annexe 10 Répertoire des terrains contaminés présents dans le bassin versant de
la Bécancour
Annexe 11 Valeurs de l'IQBP de 2001-2007 pour les stations permanentes du
bassin de la Bécancour ainsi que les variables déclassantes (CF = coliformes
fécaux, Chl $a =$ chlorophylle $a$ , NH3 = azote amoniacale, Ptot = phosphore
total, NOX = nitrates-nitrites, Turb = Turbidité)
Annexe 12 Limites des classes de l'IDEC et éléments d'interprétation
Annexe 13 Valeurs de l'IDEC pour les stations échantillonnées dans le bassin
versant de la rivière Bécancour en 2006

### LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AFBF Agence forestière des Bois-Francs

ARFPC Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la

Chaudière

BAPE Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

BPC Biphényles polychlorés

CEHQ Centre d'expertise hydrique du Québec

CRECQ Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

GIEBV Gestion intégrée de l'eau par bassin versant

GREPA Groupe de recherche en économie et politique agricoles

GROBEC Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour

IQBP Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau

IDEC Indice Diatomées de l'Est du Canada

HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques

MAMSL Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du

Québec

MAMR Ministère des Affaires municipales et des Régions

MAPAQ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du

Québec

MEF Ministère de l'Environnement et de la Faune

MENV Ministère de l'Environnement du Québec

MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des

**Parcs** 

MRC Municipalité régionale de comté

MRN Ministère des Ressources naturelles

MRNFP Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du

Québec

MRNF Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

NA Non applicable

ND Non disponible

PAEF Plan agroenvironnemental de fertilisation

PDE Plan directeur de l'eau

REA Règlement sur les exploitations agricoles

RRSSS Régie régionale de la santé et des services sociaux du Québec

SCF Service canadien de la faune

u. a. Unité animale

μg Microgramme (0,000001g)

UPA Union des producteurs agricoles

ZAL Zone d'activité limitée

#### **AVANT-PROPOS**

#### LE BASSIN VERSANT

Un bassin versant correspond à l'ensemble du territoire qui alimente en eau un cours d'eau (Figure 1). Les limites du territoire d'un bassin versant sont appelées *lignes de partage des eaux* et sont constituées des sommets qui séparent les directions d'écoulement des eaux de ruissellement (Bédard & Fortin, 1999). Les eaux souterraines, au même titre que les eaux de surface, font partie intégrante du bassin versant.



Figure 1 Localisation du bassin versant de la rivière Bécancour

## LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT (GIEBV)

Comme les activités humaines ayant cours dans le bassin versant influencent la qualité de son eau, il constitue un territoire idéal de gestion de l'eau. Par l'entremise de sa Politique nationale de l'eau parue en 2002 et à l'instar de nombreux pays, le Québec a choisi de mettre en œuvre la gestion intégrée et écosystémique de ses eaux dans une perspective de développement durable. Ce type de gestion appelé gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) ou gestion par bassin

*versant*, correspond à la gestion d'un territoire, le bassin versant, par un comité de bassin.

La gestion par bassin versant est la meilleure façon de tenir compte des besoins des écosystèmes aquatiques et des dimensions multiples et complexes des utilisations de l'eau de surface ou souterraine. Les impacts que de telles utilisations entraînent se manifestent sur la santé publique (eau potable), sur la sécurité publique (crues, étiages) et ils ont une incidence sur la pérennité des systèmes écologiques (faune et flore).

#### L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT

Les organismes de bassin versant sont des tables de concertation regroupant l'ensemble des intervenants interpellés par l'eau et se composent de représentants de différents secteurs d'activités (industrie, agriculture, foresterie, tourisme, économie, municipal, environnement, syndicat, autochtone, etc.) couvrant l'ensemble du territoire.

Les organismes de bassin versant sont ainsi appelés à jouer un rôle prédominant dans la GIEBV, notamment par la réalisation d'un Plan directeur de l'eau (PDE). Le PDE est un document qui rassemble les éléments d'information nécessaires à la compréhension des problèmes hydriques et environnementaux du bassin versant, ainsi que les solutions envisagées. La réalisation d'un PDE comporte plusieurs étapes, dont la première est la réalisation d'un portrait du bassin versant.

Il importe de préciser qu'il existe un certain problème en ce qui concerne les informations actuellement disponibles. Étant donné que les limites du bassin versant de la rivière Bécancour ne correspondent pas aux territoires administratifs actuels (municipalité, municipalité régionale de comté et région administrative), une partie des informations disponibles est difficilement utilisable. L'établissement au Québec de la gestion par bassin versant permet d'espérer qu'une plus grande quantité d'informations sera dorénavant compilée par bassin versant.

Ce document s'adresse à toutes les personnes intéressées par la rivière Bécancour et par le territoire qu'elle draine, c'est-à-dire son bassin versant. Ce portrait fut réalisé dans le but de rassembler en un seul document l'essentiel des informations disponibles reliées à l'eau.

#### INTRODUCTION

Le Cycle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant comprend six étapes, dont les quatre premières sont consacrées à la réalisation d'un Plan directeur de l'eau (PDE), qui constitue le premier mandat des organismes de bassin. Le PDE est un document qui rassemble les éléments suivants : un portrait du bassin versant et un diagnostic des problématiques environnementales, les préoccupations et les intérêts relatifs à l'eau de la population et des groupes concernés, ainsi que les actions à privilégier pour protéger, restaurer ou mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques de ce bassin. L'étape Mise en œuvre du plan d'action (étape 5) est consacrée à la signature de contrats de bassin, par lesquels les différents acteurs de l'eau pourront s'engager à mettre en œuvre certaines actions. Ces contrats décrivent les actions à entreprendre, leurs coûts, les maîtres d'œuvre et les partenaires engagés dans la réalisation des actions. Finalement, la dernière étape permettra de mesurer les résultats sur le terrain du PDE et des contrats de bassin. La gestion par bassin versant étant cyclique, il faudra alors recommencer le cycle à la lumière des nouvelles réalités, des progrès obtenus et des lacunes qui auront été identifiées (Auger & Baudran, 2004).

Le portrait se veut donc la première étape du cycle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Il expose la situation tant physique, environnementale, économique et sociale se rattachant à la ressource hydrique sur l'ensemble du territoire du bassin versant. L'objectif de ce document est de compiler toutes nos connaissances sur le milieu afin d'arriver à mieux comprendre les pressions qui sont exercées sur l'eau.

Ce document est composé de 8 chapitres qui ensemble dressent un portrait, le plus fidèle possible, du bassin versant de la rivière Bécancour. Le premier chapitre porte sur le milieu physique et permet de situer géographiquement le bassin versant, mais décrit aussi la géologie, la topographie, la pédologie, le climat, le réseau hydrographique, l'hydrologie et les paysages caractéristiques du bassin. Le second chapitre intitulé « milieu biologique », vise quant à lui à décrire la flore et la faune présente sur le bassin versant de la Bécancour. Le troisième chapitre est consacré au milieu humain et présente l'utilisation du territoire par l'homme. C'est à l'intérieur de ce chapitre que sont abordées les questions relatives à la démographie, à l'organisation territoriale, aux secteurs municipal, industriel, agricole et forestier et à leur utilisation ou leur pression potentielle sur la ressource aqueuse. Le quatrième chapitre porte sur l'état des écosystèmes aquatiques et ripariens et collige toutes les informations sur la qualité des écosystèmes logiques et lacustres et sur l'état des bandes riveraines et des milieux humides. Un cinquième chapitre fait état des connaissances relatives à la quantité et à la qualité des eaux souterraines. Le sixième chapitre présente les différents usages que l'homme fait de l'eau et qui sont potentiellement à risque sur le bassin de la Bécancour. Le septième chapitre expose nos connaissances de la qualité de l'air sur le bassin. Et finalement, le huitième chapitre présente les lieux et activités d'intérêts du bassin.

## 1 Milieu Physique

## 1.1 Situation géographique

D'une superficie de 2 620 km² (Minville, 2007), le bassin versant de la rivière Bécancour se situe au sud du fleuve Saint-Laurent (Figure 2). La rivière Bécancour prend sa source dans le lac Bécancour situé dans la municipalité de Thetford Mines (Figure 3). Elle s'écoule sur près de 196 km avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent près de la ville de Bécancour (Minville, 2007). Le bassin versant recoupe deux régions administratives (Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches), six municipalités régionales de comté (Amiante, Arthabaska, Bécancour, Érable, Lotbinière et Nicolet-Yamaska), 45 municipalités et 1 réserve amérindienne (Wôlinak).

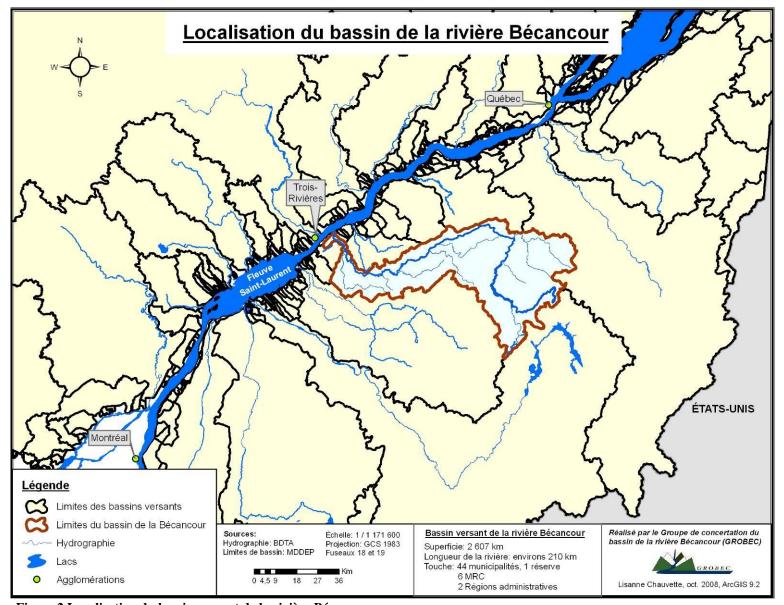


Figure 2 Localisation du bassin versant de la rivière Bécancour

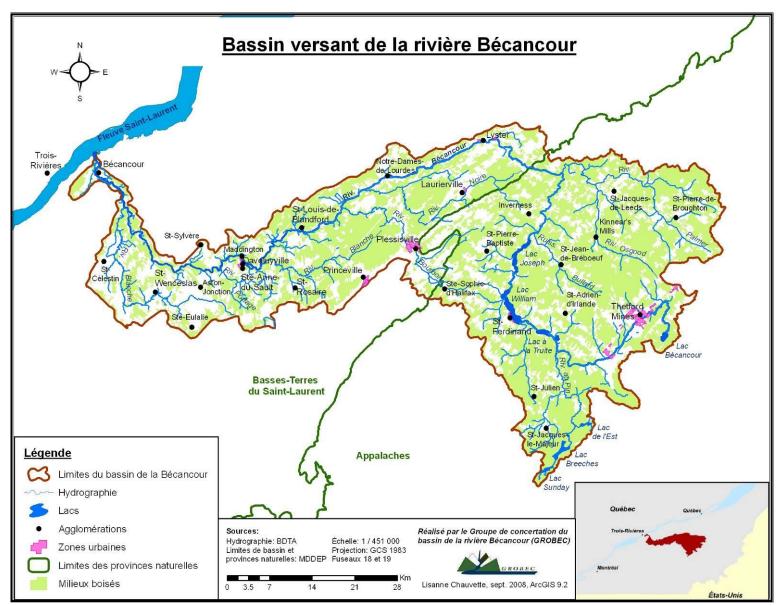


Figure 3 Bassin versant de la rivière Bécancour

## 1.2 Contexte géologique et géologie

La rivière Bécancour s'écoule sur deux provinces géologiques soit les Appalaches, en amont, et la Plate-forme du Saint-Laurent, en aval (Figure 2).

Dans le bassin de la Bécancour, deux ensembles de roches composent la partie des Appalaches (Figure 4) (Bourque, 2004). Le premier ensemble est considéré comme la première phase de la formation des Appalaches soit l'orogenèse taconique. Il est situé entre la faille de Logan (Figure 4) à Daveluyville et, de façon approximative, une ligne reliant Princeville et Lyster. Cet ensemble est composé de roches sédimentaires et volcaniques (Figure 5), très plissées et faillées, représentant d'anciens dépôts dans un bassin océanique.

Le second ensemble de la partie Appalaches, reposant en discordance angulaire sur le premier, est constitué de roches sédimentaires et volcaniques (Figure 5), moins déformées que les précédentes, et qui se sont formées dans un bassin marin de plus faible profondeur. Ces roches correspondent à la seconde phase de la formation des Appalaches soit l'orogenèse acadienne. Ce second ensemble approximativement à une ligne reliant Princeville et Lyster et couvre le reste du territoire appalachien du bassin de la Bécancour. Les minéraux associés à ce secteur sont le magnésium, le nickel et le cuivre (Masi & Bourget, 2007). Il y a aussi, aux environs de Thetford Mines, du chrome, de la platine et de la chrysotile et près de Saint-Pierre-Broughton, du talc et de la stéatite (MRN 1994). La présence de certains de ces minéraux dans l'eau a une incidence sur le pH de celle-ci et l'influence à la hausse (pH basique).

L'ensemble des roches très déformées (premier ensemble) de la province des Appalaches chevauchent les couches de la Plate-forme du Saint-Laurent et de la province de Grenville, à la faveur d'une grande faille à faible inclinaison, la faille Logan (Figure 4) qui correspond aux chutes Maddington (Daveluyville).

Située dans la province géologique de la Plate-forme du Saint-Laurent, la partie aval du bassin versant de la rivière Bécancour présente des roches sédimentaires telles les grès, le calcaire et le mudrock et riches en carbonates de calcium. Ces carbonates jouent un rôle tampon, c'est-à-dire qu'ils stabilisent le pH de l'eau (Wetzel, 2001). Les couches non déformées de la province géologique de la Plate-forme du Saint-Laurent reposent sur les roches métamorphiques vieilles d'un milliard d'années de la province de Grenville du Bouclier précambrien (Figure 4).

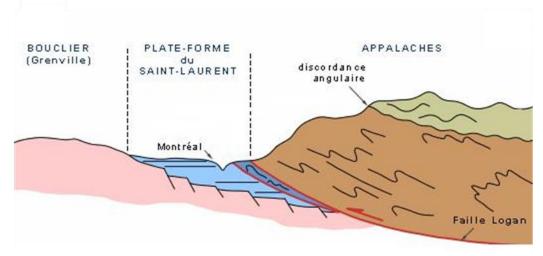


Figure 4 Coupe transversale des provinces géologiques à la hauteur des cantons de l'Est (représentatif de ce que l'on trouve sur le bassin versant de la rivière Bécancour) (Bourque, 2004)

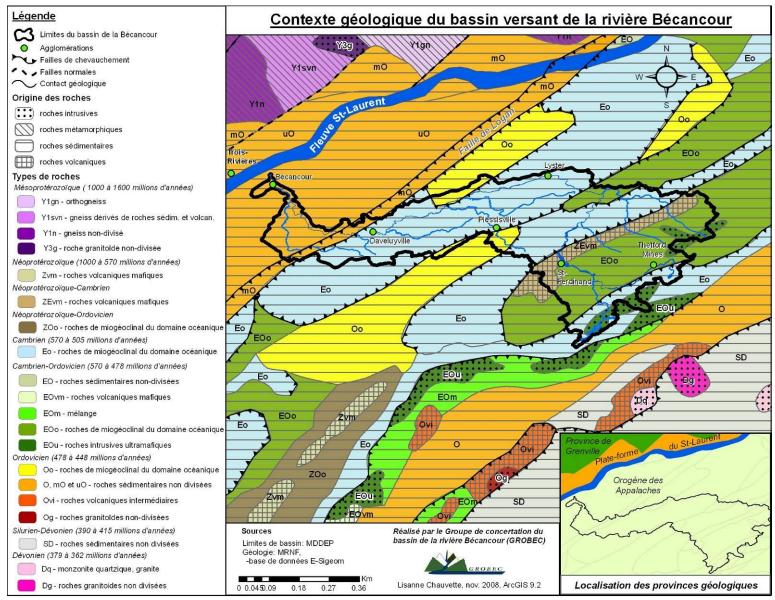


Figure 5 Contexte géologique du bassin versant de la rivière Bécancour

### 1.3 Topographie

### 1.3.1 Appalaches

Dans les Appalaches, les pentes sont généralement fortes ou très fortes, la pierrosité est une contrainte pour les cultures, les sols sont minces ou très minces et le roc affleure en plusieurs endroits. Seuls les larges fonds de vallée présentent des caractéristiques se rapprochant de celles des Basses-terres du Saint-Laurent soit par la présence d'un épais dépôt meuble.

Les reliefs de la région appalachienne s'expliquent par l'érosion progressive et différentielle. En d'autres mots, l'érosion s'est effectuée principalement sur les éléments plus sensibles ou fragiles. Cela a créé des fonds de vallées mis en relief et érodés par des cours d'eau et entretenus par la suite par les passages successifs des glaciers (MRC de l'Érable 2004).

Sur le bassin de la Bécancour, les Appalaches se divisent principalement en deux parties (Figure 6). Caractérisée par une altitude variant de 100 à 150m et un relief plus accidenté que celui des Basses-terres, la première partie se situe entre la faille Logan et, de façon approximative, une ligne reliant Princeville et Lyster. La seconde partie, située plus à l'est, présente une topographie encore plus accidentée dont l'altitude varie entre 150 et 600m.

Cette province naturelle comporte trois principales formes de terrains dans les limites du bassin de la Bécancour. Ces dernières sont basées sur les districts écologiques proposés par le MDDEP décrits à la section 1.6 Cadre écologique de référence. Du plus accidenté au plus plane, on retrouve un complexe de hautes collines à l'est de la rivière Bécancour, un complexe de basses collines principalement à la tête du bassin et un complexe de buttes au piedmont des Appalaches (Figure 7).

### 1.3.2 Basses-terres du Saint-Laurent

Les Basses-terres du Saint-Laurent présentent une topographie légèrement ondulée dont l'altitude atteint au plus 100m (Rompré et al., 1984) (Figure 6). Dans les limites du bassin versant, deux formes de terrains composent la province naturelle des Basses-terres du Saint-Laurent. On trouve une petite section, près des Appalaches, constitué de buttes massives, cependant la majorité de ce territoire est classifié comme de grandes étendus plane de terrain (Figure 7).

## 1.4 Pédologie

## 1.4.1 Appalaches

Les schistes argileux et ardoisiers, le grès, le granite et le calcaire sont les formations rocheuses les plus fréquemment rencontrées dans les Appalaches (Tremblay, 1975). En plus des tills hérités du passage des derniers glaciers, des dépôts meubles fluvio-glaciaires caractérisent cette région (Laflamme, Rompré, Carrier, & Ouellet, 1989). Les dépôts meubles s'amenuisent progressivement de la faille Logan jusqu'aux sommets appalachiens (Paré, 1981) (Figure 9). De façon générale, à une altitude de plus de 150m, l'épaisseur des dépôts meubles est inférieure à 3m.

Dans les limites du bassin de la Bécancour, les dépôts de surface de la région des Appalaches sont tous principalement composé de till qui correspond à des dépôts glaciaire indifférenciés (Figure 8). Ces informations sont basées sur les districts écologiques proposés par le MDDEP décrits à la section 1.6 Cadre écologique de référence.

### 1.4.2 Basses-terres du Saint-Laurent

Constituées d'une épaisse couche de dépôts meubles provenant de la mer de Champlain et autres mers postglaciaires, les Basses-terres du Saint-Laurent sont les meilleures terres agricoles du Québec. On trouve dans cette partie du bassin de la Bécancour trois types de dépôts de surface, majoritairement du sable épais sur argile, mais aussi du sable gravier près de Lyster et de l'argile marine à l'embouchure de la rivière (Figure 8).

Dans cette portion de son bassin versant, la rivière Bécancour draine un sol majoritairement sableux constitué de sols plus graveleux près de la jonction avec les Appalaches et plus loameux vers son embouchure (Figure 9).

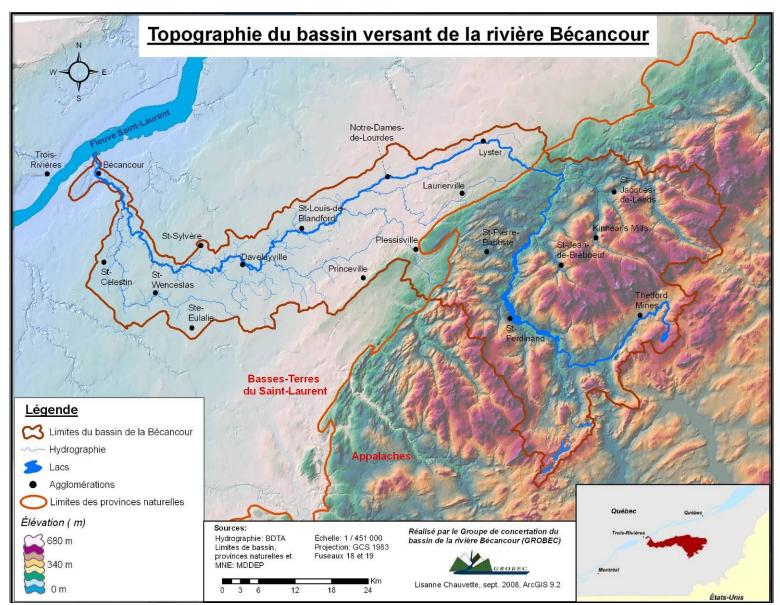


Figure 6 Topographie du bassin versant de la rivière Bécancour

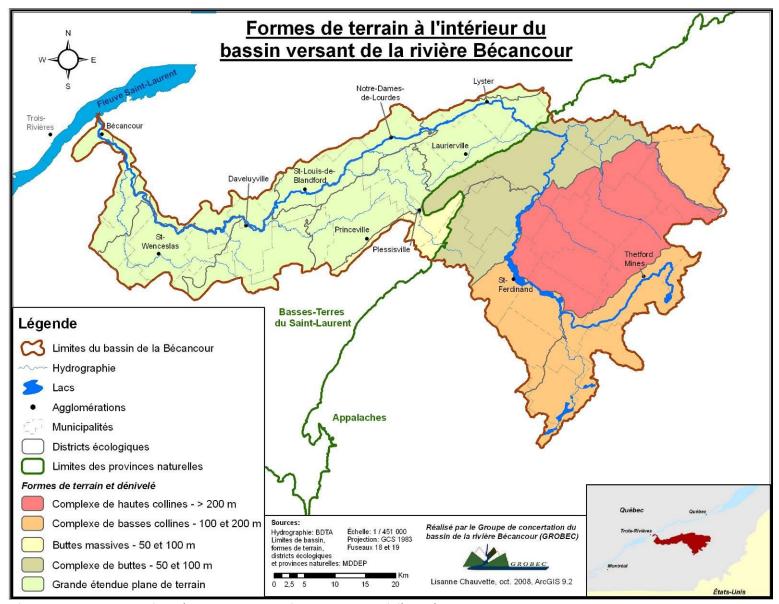


Figure 7 Formes de terrain présentes dans le bassin versant de la rivière Bécancour

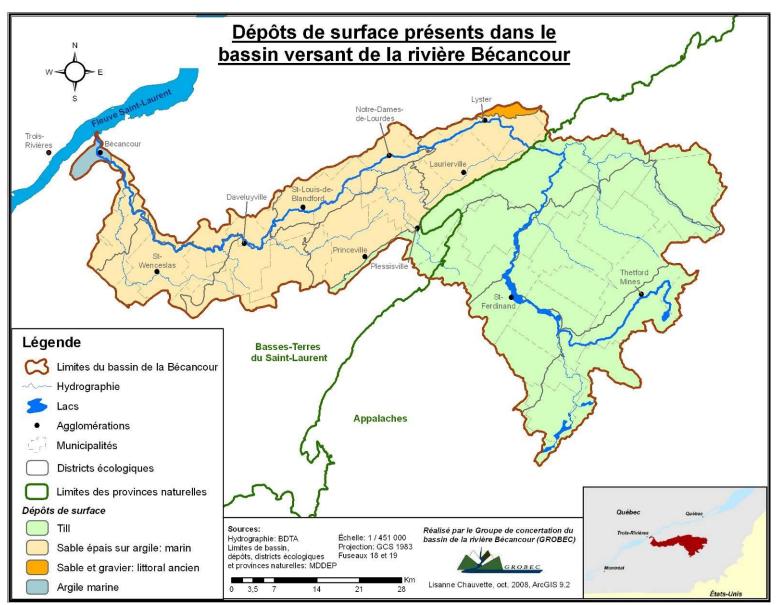


Figure 8 Dépôts de surface présents dans le bassin versant de la rivière Bécancour

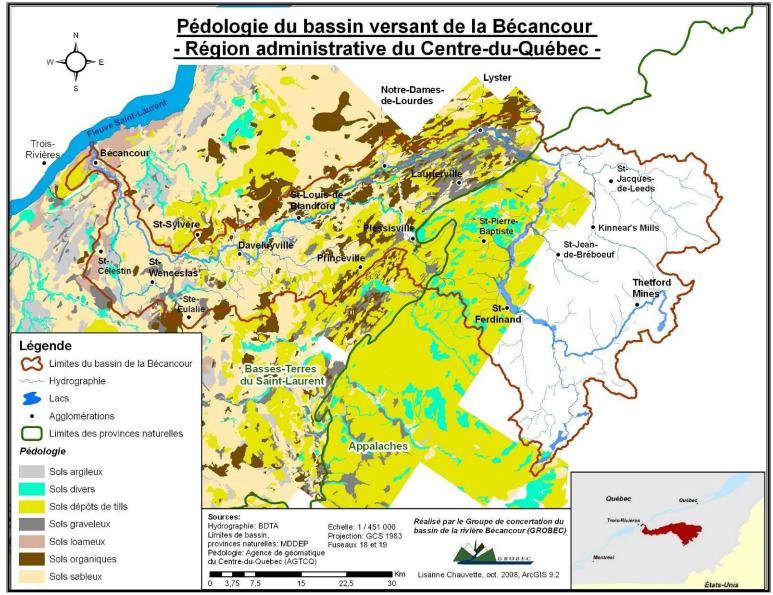


Figure 9 Pédologie à l'intérieur du bassin versant de la bécancour- Région administrative du Centre-du-Québec

## 1.5 Climatologie

Selon Chapman et Brown (1966), le bassin versant de la rivière Bécancour est soumis à un climat sub-humide de type continental tempéré à hivers froids et à étés chauds. La température moyenne quotidienne annuelle est de 4°C à Thetford Mines pour les années de référence les plus récentes (1971-2000) et de 4,7°C à Bécancour (Tableau 1) (Environnement Canada, 2008). Les précipitations moyennes annuelles tombant dans le bassin versant de la rivière Bécancour sont, de façon générale, plus élevées que celles du Québec (Turcotte, 1976). À l'embouchure de la rivière Bécancour, la précipitation moyenne annuelle s'établit à 1 085mm, alors qu'elle est de 1 297mm à la tête du bassin versant pour les années de référence les plus récentes (Tableau 1) (Environnement Canada, 2008). Ainsi, les précipitations sont plus abondantes dans la partie amont du bassin.

La saison de croissance débute généralement à la mi-avril pour se terminer vers la fin octobre dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Quant aux Appalaches, la saison de croissance commence habituellement deux semaines plus tard. Une période de 120 à 130 jours sans gel caractérise les Basses-terres, alors que cette période correspond plutôt à 110 jours dans les Appalaches (Laflamme et al., 1989).

Les degrés-jours représentent la différence entre la température moyenne et un seuil donné. Les valeurs au-dessus de 5 °C sont fréquemment appelées degrés-jours de croissance et sont utilisées en agriculture comme indice de croissance des cultures. Les degrés-jours de croissance varient entre 1 657 °C à la tête du bassin versant et 1 843 °C à 1'embouchure de la rivière Bécancour (Tableau 1) (Environnement Canada, 2008).

Tableau 1 Données météorologiques de stations climatiques situées à l'intérieur du bassin versant de la rivière Bécancour (1971-2000).

Station	Température	Précipitation	Degrés-jours de
climatique	moyenne quotidienne	moyenne	croissance (°C)
	annuelle (°C)	annuelle (mm)	
Bécancour <sup>1</sup>	4,7	1 085	1 928
Daveluyville <sup>1</sup>	4,4	1 052	1 769
Laurierville <sup>2</sup>	4,3	1 193	1 749
Thetford Mines <sup>2</sup>	4,0	1 297	1 657

<sup>1</sup> Les données d'au moins 20 ans d'enregistrement ont été utilisées.

(Environnement Canada, 2008)

<sup>2</sup> Il ne manque pas plus de 3 années consécutives ou de 5 années au total dans le calcul de ce résultat.

## 1.6 Cadre écologique de référence

Le MDDEP a produit un outil de connaissance, de classification et de cartographie des écosystèmes terrestres et aquatiques présents pour le bassin versant de la rivière Bécancour. Appelé « cadre écologique de référence », cet outil permet le découpage écologique d'un territoire à partir de ses éléments permanents soit la géologie, la physiographie (élévation, forme de terrain), l'hydrographie et les types de sols. Ce mode de caractérisation, s'exprimant généralement à l'aide de systèmes informatiques, permet la gestion écosystémique et le développement de puissants outils d'aide à la décision pour la planification, l'aménagement et la gestion d'un territoire, d'un bassin versant, de paysages, etc. (MDDEP, 2002, http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm)

Le bassin de la Bécancour, couvre donc deux provinces naturelles (Appalaches septentrionales et Basses-terres du Saint-Laurent), deux régions naturelles (plateau d'Estrie-Beauce et plaine du moyen Saint-Laurent), quatre ensembles physiographiques (bas-plateau appalachien, collines de Bécancour (Saint-Magloire), plate-forme de Lotbinière et plaine de Manseau (Saint-Gilles) et finalement 18 districts écologiques (Figure 10).

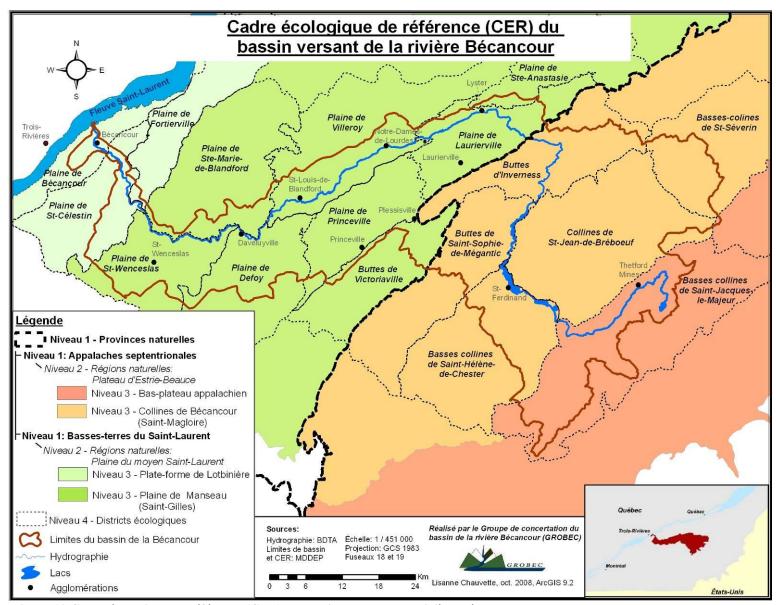


Figure 10 Cadre écologique de référence (CER) du bassin versant de la rivière Bécancour

## 1.7 Hydrographie

#### 1.7.1 Tributaires et sous-bassins



Photo 1 Rivière Bécancour, Saint Wenceslas (Pierre Morin, 11-04)

Le Québec compte treize régions hydrographiques, c'est-à-dire des divisions territoriales regroupant plusieurs bassins versants. Le bassin versant de la rivière Bécancour fait partie de la région hydrographique Saint-Laurent sud-est.

L'ordre hiérarchique est un outil permettant de comparer les différents sous-bassins d'une rivière. Dans le cas de la Bécancour, le bassin versant de la rivière Bécancour serait classifié de niveau 1, ensuite le bassin versant de

chaque cours d'eau qui se jette directement dans la rivière Bécancour seraient des sous-bassins de niveau 2 et ainsi de suite. Le bassin de la Bécancour comprend alors 87 sous-bassin de niveau 2 (Figure 11), de ce nombre 7 possèdent une superficie supérieure à 75km²; les sous-bassins des rivières Palmer, Noire, Blanche (Saint-Wenceslas), au Pin, Blanche (Saint-Rosaire), Bourbon et le ruisseau Bullard (Tableau 2 et Figure 12). Pour les deux rivières Blanches, la principale municipalité qui les touche est présenté entre parenthèses afin de mieux les différencier. Notons que le bassin versant de la rivière Palmer, qui comprend également celui de la rivière Osgoode, est le seul dont la superficie est supérieure à 400km². On dénombre 143 sous-bassins de niveau 3, 33 sous-bassins de niveau 4 et seulement 4 sous-bassins de niveau 5 (Figure 11). La pente moyenne du bassin versant est de 1,3m/km (Figure 13).

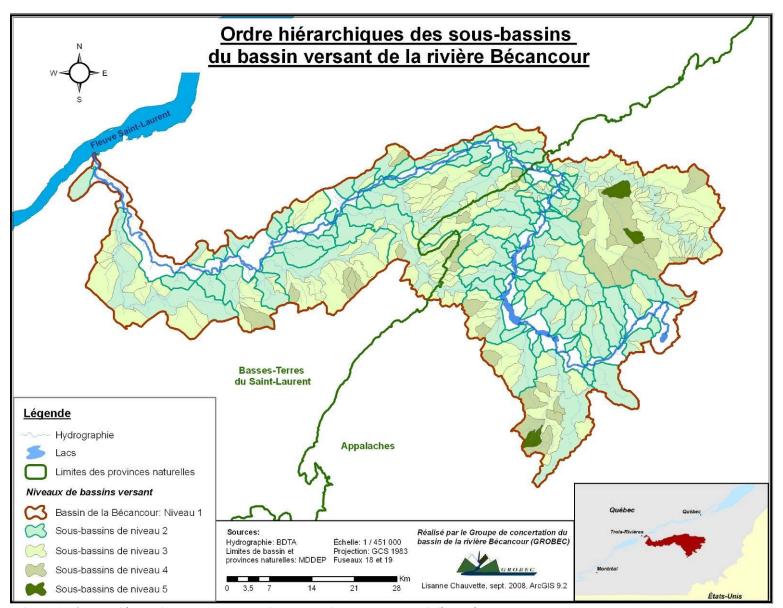


Figure 11 Ordre hiérarchiques des sous-bassins du bassin versant de la rivière Bécancour

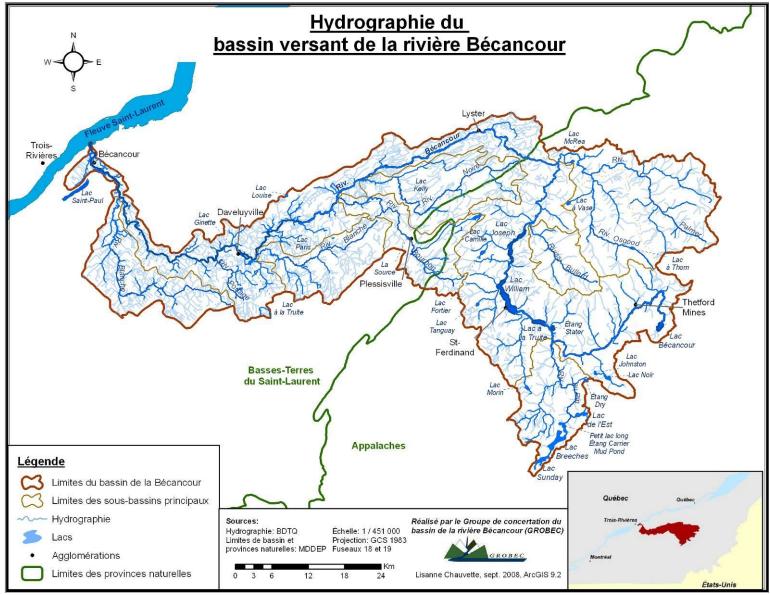


Figure 12 Hydrographie du bassin de la rivière Bécancour

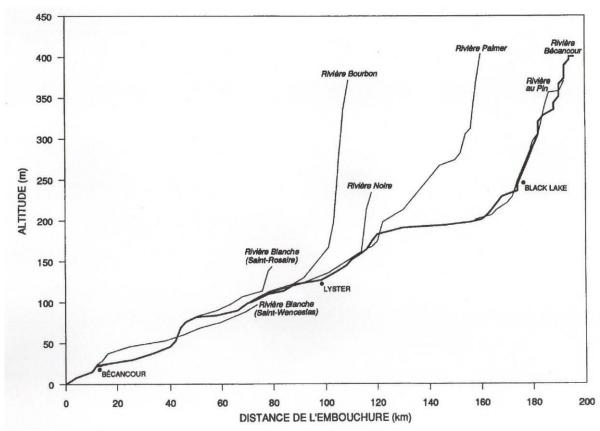


Figure 13 Profil longitudinal de la rivière Bécancour et de ses principaux tributaires (Bérubé, 1991)

Tableau 2 Superficie des sous-bassins de la rivière Bécancour

Nom du cours d'eau	Municipalité à l'embouchure	Superficie (km²)
Riv. Palmer Riv. Osgoode	Sainte-Agathe-de-Lotbinière Saint-Jacques-de-Leeds	413 <i>157</i>
Riv. Noire	Notre-Dame-de-Lourdes	199
Riv. Blanche (Saint-Wenceslas)	Bécancour	195
Riv. au Pin	Irlande	168
Riv. Blanche (Saint-Rosaire)	Sainte-Anne-du-Sault	144
Riv. Bourbon	Princeville	156
Ruis. Bullard	Inverness	88

(Communication personnelle du CEHQ 2003)

#### 1.7.2 Lacs

Le centre d'expertise hydrique du Québec a inventorié 62 lacs de plus d'un hectare dans le bassin versant soit 35 dans la région du Centre-du-Québec et 27 dans la région de la Chaudière-Appalaches (Communication personnelle Hébert 2008). Les 25 principaux lacs (Tableau 3) représentent 94% de la superficie totale des lacs du bassin de la Bécancour. Une carte bathymétrique est disponible pour les lacs Bécancour, Breeches, de l'Est, Joseph, Kelly, Sunday, à la Truite (Irlande) et William (Annexe 1).

Tableau 3 Caractéristiques des principaux lacs du bassin versant de la Bécancour

Tableau 3 Caracteristiques des principaux lacs du bassin versant de la Becancour					
Lac/Étang	MRC	Municipalité	Superficie		
	WIKE	Mamerpance	(ha)		
Bécancour	Amiante	Thetford Mines	83		
Breeches	Amiante	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	223		
Camille	Érable	Saint-Pierre-Baptiste	21		
Est (de l')	Amiante	Disraëli	83		
Étang Dry	Amiante	Saint-Joseph-de-Coleraine	3		
Étang Madore	Amiante	Thetford Mines			
Étang Stater	Amiante	Irlande	8		
Fortier	Érable	Saint-Pierre-Baptiste	16		
Johnson	Amiante	Saint-Joseph-de-Coleraine	5		
Joseph	Érable	Inverness/Saint-Pierre-Baptiste	243		
Kelly	Érable	Plessisville	34		
McRea	Lotbinière	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	5		
Morin	Amiante	Saint-Julien	8		
Mud Pond	Amiante	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	5		
Noir	Amiante	Saint-Joseph-de-Coleraine	18		
Pédalo	Ć1.1.	Dul			
(plage Paquet)	Érable	Princeville			
Petit lac Long	Amiante	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	13		
Sunday	Arthabaska	Saints-Martyrs-Canadiens	85		
Tanguay	Érable	Saint-Ferdinand	3		
Thom (à)	Amiante	Kinnear's Mills	5		
Truite (à la)	Amiante	Irlande	135		
Truite (à la)	Arthabaska	Sainte-Anne-du-Sault	8		
Vase (à)	Érable	Inverness	5		
William	Érable	Saint-Ferdinand	492		

(Communication personnelle Hébert 2008)

#### 1.7.3 Milieux humides

En 2006, Canards Illimités Canada a estimé les milieux humides du bassin versant à 5,9% de sa superficie total, dont 77% sont attribués aux tourbières (Canards Illimités Canada, 2006a). Ce bassin versant, fait partie des bassins versant du sud du Québec les mieux nantis en milieux humides. Outre la municipalité d'Irlande, qui en compte plusieurs, la plupart des milieux humides se trouvent vers l'aval de la rivière Bécancour, plus particulièrement dans les Basses-terres du Saint-Laurent à une altitude inférieure à 150m (Figure 14). La majorité des tourbières sont situées dans la plaine argilo-sableuse des basses terres du Saint-Laurent correspondant à l'ensemble physiographique de la « plaine de Manseau » (1.6 Cadre écologique de référence Figure 10). Les municipalités les mieux pourvues en terres humides sont Saint-Louis-de-Blandford, Notre-Dame-de-Lourdes, Princeville, Plessisville (paroisse), Saint-Rosaire et Lyster.

Le conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et le centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER) ont effectués 43 inventaires biologiques de milieux humides présents sur le bassin de la Bécancour (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004). Le potentiel de nidification pour la sauvagine de ces milieux humides est présenté à la section 2.2.2 « Avifaune » tandis que l'évaluation de ces sites est présentée à la section 4.4 « État des milieux humides ».

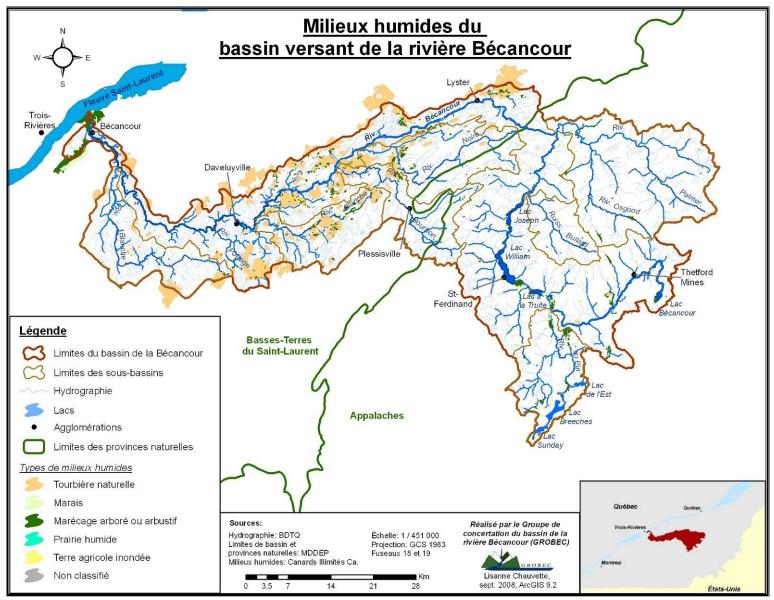


Figure 14 Milieux humides présents dans le bassin versant de la rivière Bécancour et les environs

# <u>Plans régionaux de conservation des milieux humides et de leurs hautes terres adjacentes</u>

Afin d'assurer une meilleure concertation entre les différents ministères, organisations et acteurs dans la gestion des milieux humides, Canards Illimités Canada a débuté une démarche, pour chacune des dix-sept régions administratives du Québec par une entente de partenariat entre différents ministères : l'organisme entame la création de Plans régionaux de conservation (Canards Illimités Canada, 2006a, 2006b). Des portraits régionaux des milieux humides de plus d'un hectare des régions administratives du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches ont donc été développés dans le cadre de ce projet.

Tableau 4 Type de milieux humides, superficie et proportion sur le territoire du bassin versant de la rivière Bécancour ainsi que dans les différentes régions administratives du bassin

Milieux humides	Superficie (ha)	Proportion du territoire du bassin (%)
Herbier aquatiques	0	0
Marais	125	0
Prairie humide	11	0
Marécage	2 578	1
Terre agricole inondée	220	0.1
Tourbière naturelle	11 788	4.5
Tourbière exploitée	448	0.2
Non-classifié	205	0.1
Total	15 376	5.9
Centre-du-Québec	14 215	5.4
Chaudière-Appalaches	1 209	0.5

<sup>\*</sup> Note : les statistiques de l'ensemble du bassin ont été calculées à partir du fichier des limites de bassin versant version 2005, pouvant expliquer certaines discordances avec les statistiques relatives aux régions, lesquelles ont été calculées à partir du fichier des limites de bassin version 2004.

(Source : adapté des données de Canards Illimités Canada (2006a, 2006b))

En Chaudière-Appalaches on retrouve 0,5% de la superficie des milieux humides du bassin versant (Tableau 4) (Canards Illimités Canada, 2006a). La section couverte par la région du Centre-du-Québec est, quant à elle, favorisée par une grande quantité de terres humides, couvrant 14 215 ha (26,9% du territoire Centre-du-Québec) et représentant 5,4% des milieux humides du bassin de la Bécancour dont 85% sont des tourbières naturelles (Canards Illimités Canada, 2006b). Dans la section Centre-du-Québec, 437 ha de milieux humides sont attribués aux tourbières en exploitation (20% de l'ensemble du Québec), principalement pour la culture de la canneberge. Le reste du territoire est couvert par 1878 ha de marécages (20% des marécages du Centre-du-Québec) et de 34 ha de petits marais disséminés ça et là.

## 1.8 Hydrologie

Le débit moyen annuel de la rivière Bécancour est évalué à 59m³/s (Communication personnelle du CEHQ 2007). Habituellement, la crue (élévation du niveau d'un cours d'eau) printanière débute en mars, atteint son apogée en avril et s'achève en mai. Quant aux étiages (niveau le plus bas d'un cours d'eau), ils surviennent généralement en février et en août.

En partant de la source du bassin versant (lac Bécancour à Thetford Mines) et en se dirigeant vers l'aval, le débit de la rivière Bécancour est mesuré à deux endroits : à environ le tiers (35%) et à plus des trois quarts (84%) du bassin versant ( Tableau 5) (Figure 15). Le régime d'écoulement à ces deux stations est qualifié de naturel, c'est-à-dire qu'il ne subit pas de modifications en raison de la présence de structures de retenue ou de régularisation de l'écoulement comme des digues ou des barrages.

Tableau 5 Détails concernant les deux stations hydrométriques du bassin versant de la rivière Bécancour

Municipalité	Bassin versant à la station (km²)	Pourcentage du bassin versant (%)
Inverness	919	35
Maddington	2 171	84
(CELLO 20001)		·

(CEHQ 2008b)

Il est à noter que la municipalité de Thetford Mines prélève de l'eau (19 000m³/jour) dans le bassin versant de la Saint-François et la rejette dans le bassin versant de la rivière Bécancour. Afin de ne considérer que le débit naturel de la rivière Bécancour, le MDDEP a soustrait cette quantité d'eau des différentes mesures de débits effectuées. Selon M Bédard, adjoint à la direction générale de Princeville (communication personnelle 2004), cette municipalité capterait 4 180m³ d'eau par jour dans le bassin versant de la rivière Nicolet, plus précisément dans la rivière Bulstrode, et rejetterait ses eaux traitées dans le bassin versant de la rivière Bécancour, par l'entremise de la rivière Blanche (Saint-Rosaire). Selon Maurice Dumas du MENV (communication personnelle 2004), ce prélèvement d'eau n'était pas pris en compte dans l'évaluation des débits. Toutefois, ce prélèvement modifie peu (moins de 0,05m³/sec) les données de débit de la station en aval (Maddington).

La médiane des crues printanières, enregistrées vers la fin avril, depuis 1967 est d'environ  $80\text{m}^3$ /s à la station d'Inverness (024003), tandis que le débit d'étiage est de  $10\text{m}^3$ /s (Figure 16). Pour la station de Maddington (024014), qui est en activité depuis 2000, la médiane des crues printanières atteint  $200\text{m}^3$ /s et les débits d'étiage sont d'environ  $25\text{m}^3$ /s (Figure 17). Les valeurs extrêmes historiques correspondent à 0,7 et  $368\text{m}^3$ /s pour la station d'Inverness, qui couvre 35% du bassin versant et à 1 et  $500\text{m}^3$ /s pour la station de Maddington, qui couvre 84% du bassin de la

Bécancour (Centre d'expertise hydrique du Québec, 2008b). Il est aussi possible de suivre, au jour le jour, l'évolution des débits à ces deux stations sur le site du centre d'expertise hydrique du Québec (<a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/suivihydro">http://www.cehq.gouv.qc.ca/suivihydro</a>).

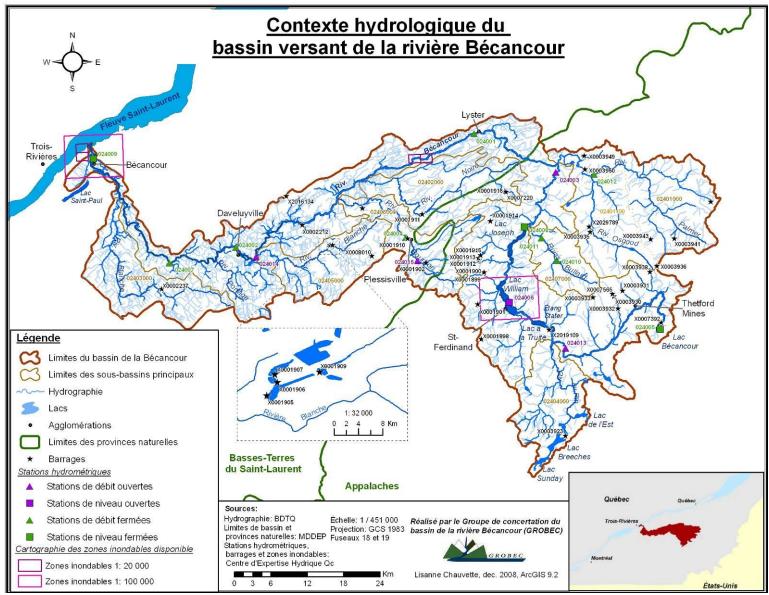


Figure 15 Contexte hydrologique du bassin versant de la rivière Bécancour

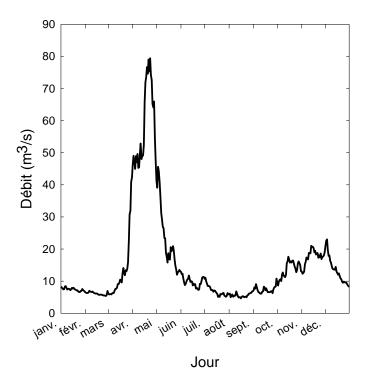


Figure 16 Mediane journalière des débits (m³/s) entre 1967 et 2008 mesurés sur la rivière Bécancour à la hauteur d'Inverness (station 024003; 2.1km en amont de la rivière Palmer).

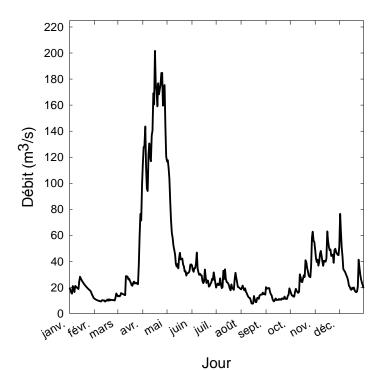


Figure 17 Mediane journalière des débits (m³/s) entre 2000 et 2008 mesurés sur la rivière Bécancour à la hauteur de Madington (station 024014) (Communication personnelle Morin 2008, CEHQ)

Des données de débits fournies par le CEHQ sur l'ensemble des stations ouvertes, fermées ou anciennes situées sur la rivière Bécancour ont permis de placer le record historique du plus fort débit à 850 m<sup>3</sup>/s, en avril 1976, sur une station fermée près de Saint-Sylvère (station 024007).

#### 1.8.1 Barrages

Le répertoire du centre d'expertise hydrique (2008d) a permis de dresser la liste de tous les barrages de 1 mètre et plus présents dans le territoire à l'étude (Annexe 2). La capacité de retenue d'un barrage correspond au volume total de la retenue mesuré au niveau maximal d'exploitation d'un barrage (niveau le plus élevé que peuvent atteindre les eaux retenues en exploitation normale).



Photo 2 Rivière Bourbon, Plessisville(ville) (*Pierre Morin*, 10-04)

Sur les 40 barrages (Figure 15), trois seulement ont une capacité de retenue supérieure à 1 600 000m<sup>3</sup>. Il s'agit des barrages du lac Breeches (Disraeli), de l'étang Stater (Irlande) et du lac Bécancour (Thetford Mines). Tous les autres ont une capacité de retenue inférieure à 700 000m<sup>3</sup>.

Un barrage est considéré à forte contenance lorsqu'il correspond à une des trois situations suivantes: hauteur de 1 mètre ou plus et capacité de retenue supérieure à 1 000 000m³, hauteur de 2,5 mètres ou plus et capacité de retenue supérieure à 30 000m³ et hauteur de 7,5 mètres ou plus, sans égard à la capacité de retenue. Un barrage est qualifié de faible contenance lorsqu'il possède une hauteur de 2 mètre ou plus et qu'il ne correspond pas aux trois situations précédentes. Quant à la qualification de petit barrage, elle est utilisée pour un barrage de 1 à 2 mètres de hauteur ne

pouvant contenir plus de 1 000 000 m<sup>3</sup>. Les catégories administratives des 40 barrages répertoriés dans le bassin versant se répartissent de la façon suivante : 12 barrages de forte contenance, 20 barrages de faible contenance et 8 petits barrages.

# 1.9 Paysage

Bien qu'étant une préoccupation assez récente au Québec, le paysage est une composante majeure de l'environnement. C'est d'ailleurs sa dégradation qui a permis de prendre conscience de son importance. Le paysage allie un ensemble d'éléments

environnementaux aux multiples actions de l'homme. Ainsi, bien que le paysage serve de lien avec le passé, il est en constante évolution. Il importe de préciser que les différentes caractéristiques des paysages doivent être considérées, entre autres, les caractéristiques temporelle, géographique, économique, patrimoniale, culturelle, écologique et esthétique. Élément relié à la qualité de vie, le paysage contribue fortement au développement des sentiments d'identification et d'appartenance à un territoire. Un paysage de qualité favorise également le développement de la villégiature et d'activités récréotouristiques.

Il faut signaler qu'aucune analyse des paysages de l'ensemble du bassin versant n'existe actuellement. Toutefois, une analyse des paysages du Centre-du-Québec a été réalisée pour l'Agence forestière des Bois-Francs et le Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (Pâquet, 1999). Le Tableau 6 révèle les principaux secteurs d'intérêt paysager de la partie du bassin versant de la rivière Bécancour située dans le Centre-du-Québec par niveau d'objectif de qualité visuelle. Comme seulement les paysages du Centre-du-Québec ont été évalués, il y a donc un manque d'informations sur cette importante composante de l'environnement.

Tableau 6 Principaux secteurs d'intérêt paysager du bassin versant de la rivière

Bécancou	r située dans la région Centre-du-Québec	
Catégories	Sauvegarde de l'encadrement visuel	Altération acceptable de l'encadrement visuel
Categories	Secteurs d'intérêt très sensibles	Secteurs d'intérêt modérément sensibles
	Lac Kelly	Lac Camille
	Lac Joseph	Lac Fortier
	Lac William	Lac Sunday
	Riv. Bécancour (MRC Arthabaska)	Riv. Noire
Plan d'eau		Riv. Bourbon
		Riv. Bécancour (MRC L'Érable, Arthabaska,
		Bécancour et Nicolet-Yamaska)
		Zones de villégiature (Riv. Bécancour, MRC Nicolet-
		Yamaska)
	Ch. Gosford et riv. Bécancour	
Camping	Route Anna et riv. Bécancour	
	Riv. Bourbon, ch. Sainte-Sophie	
	Ski de fond (lac William)	
	Ski de fond (Plessisville)	
Loisir	Parc linéaire, piste cyclable	
LUISII	Base de plein air (route 265)	
	Centre de ski alpin Mont Apic	
	Golf (près du lac Kelly)	
	Autoroute Jean-Lesage (20)	Route 132
Chemin	Chemins Dublin	
Chemin Gosford		
	Route 265	
Village	Inverness	Sainte-Sophie-d'Halifax
v mage		Saint-Fortunat
(D^ 4	1000)	

(Pâquet, 1999)

### 1.10 Risques naturels

#### 1.10.1 Inondations



Photo 3 Rivière Bécancour, Bécancour (Michèle Forest, 03-90)

Le terme «inondation» réfère au débordement d'un cours d'eau qui submerge les terres avoisinantes. Ce phénomène est généralement observé lors de la crue des eaux et est amplifié par la rectilignisation des cours d'eau, le déboisement et l'imperméabilisation des surfaces. Ces

modifications

anthropiques du territoire ont comme conséquence, notamment, de faciliter le ruissellement de surface et donc de contribuer à diminuer le temps de réponse des bassins versants et d'accentuer les crues. Dans le cas d'embâcles de glace, des blocages successifs et temporaires de l'écoulement surviennent de l'amont vers l'aval. Les embâcles se forment généralement dans les méandres, les îles, les structures de ponts, les hauts-fonds ainsi que dans les rétrécissements du lit des rivières.

Les problèmes d'inondations le long de la rivière Bécancour se localisent principalement dans les Basses-terres du Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière avec le fleuve et dans la zone de transition entre les Basses-terres et les Appalaches, particulièrement au lac William (CEHQ 2008a). Cependant quelques municipalités situées en amont de ce lac ne sont pas exemptes des inconvénients et des dommages résultant de la crue des eaux ou des débits torrentiels. Les principaux cours d'eau situés en zone montagneuse avec des pentes abruptes et où des temps de réponse rapide sont possibles suite à des précipitations importantes sont ceux du bassin versant de la rivière Palmer (Palmer Est, Whinstone, Perry, Sunday et Osgood), les rivières Bagot ainsi que les ruisseaux Bullard (amont), Madore, Gingras et Lessard (MRC l'Érable2007).

La municipalité de Bécancour est la plus touchée par les inondations car elle subit aussi le refoulement des hautes eaux du fleuve Saint-Laurent. Cette municipalité a réalisé différents travaux (ex.: endiguement à l'est de la rivière Bécancour et remplissage partiel du trou à Pinard) au cours des dernières années en vue de minimiser les impacts des inondations survenant régulièrement sur son territoire. Au lac William, en plus des crues printanières, les riverains sont souvent victimes de crues résultant de pluies torrentielles. Les dommages sont surtout occasionnés par des crues

en eau libre et les embâcles sont plutôt rares, quoique le phénomène soit toujours possible.

Une cartographie des zones inondables a été produite au 1:10 000 pour les deux zones les plus touchées par les inondations, soit le lac William (carte Bernierville 21L 04-100-5171) et l'embouchure de la rivière Bécancour qui inclut une partie de la municipalité de Bécancour (carte Bécancour 31I 08-100-5166) (Figure 15). Le Programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC) révèle les 6 zones inondables potentielles sur le bassin de la Bécancour. Ces zones se situent sur deux cours d'eau du bassin versant : les rivières Bourbon et Bécancour. Sur la rivière Bourbon, les municipalités touchées sont la paroisse et la ville de Plessisville ainsi que Sainte-Sophie-d'Halifax. De leur côté, Laurierville, Lyster, Inverness et Saint-Pierre-Baptiste correspondent aux municipalités où des zones inondables sont prévues le long de la rivière Bécancour.

Les lacs à la Truite (Irlande), William (St-Ferdinand) et Joseph (Inverness et Saint-Pierre-Baptiste), étant situés l'un à la suite de l'autre, sont susceptibles d'accumuler de l'eau lors d'inondations et de diminuer l'ampleur de ces inondations (CRECQ 2001). Par contre, les lacs dans le bassin versant ne couvrent que 0,6 % de la superficie du bassin et ils sont pour la plupart localisés dans la partie amont du bassin versant, ce qui limite peu les variations du débit en aval de l'embouchure de la rivière Palmer.

Par contre, les ruptures de pente contribuent à diminuer les vitesses d'écoulement de l'eau, ce qui entraîne la formation d'embâcles et d'inondations occasionnelles à Thetford Mines, Sainte-Eulalie et Bécancour (Bérubé, 1991). Dans son portrait régional de l'eau de la région Centre-du-Québec, le (MENV 1999a) précise que Saint-Louis-de-Blandford et Bécancour sont les municipalités les plus affectées par des inondations de la rivière Bécancour et que dans plusieurs cas, les problèmes sont liés à la formation d'embâcles. Parmi les autres municipalités sujettes aux inondations de la rivière Bécancour ou de ses tributaires, mentionnons Inverness, Laurierville, Lyster, Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Pierre-Baptiste (MRC de l'Érable 2000).

Le ruisseau Bullard, qui se jette dans la rivière Bécancour à la hauteur d'Inverness, est un cours d'eau drainant un bassin versant au temps de réponse très court, ce qui lui confère un régime hydrologique quasi torrentiel (MRC de l'Érable 2000). En période de crue, ce cours d'eau déploie une forte énergie qui provoque un important transport sédimentaire. Ces sédiments entraînent des blocages temporaires pouvant se produire à la confluence des deux cours d'eau, ce qui peut provoquer une inversion du sens du courant de la Bécancour. Le niveau des eaux monte et l'eau « retourne » vers le lac Joseph, dont le niveau d'eau n'est normalement pas plus élevé que le secteur de ladite confluence. Une des causes de ces embâcles semble provenir, selon la MRC de L'Érable (2000), d'une importante accumulation de sédiments déposés dans la Bécancour par les eaux énergiques du ruisseau Bullard. Il

est possible que ce même banc joue un rôle écologique important puisqu'il assurerait de façon efficace l'inondation printanière des secteurs de fraie pour le brochet et autres ésocidés. Par ailleurs, des embâcles peuvent se produire en de multiples endroits, le long du ruisseau Bullard, à cause des abondants et volumineux bancs de gravier qui s'accumulent le long des rives au fil des ans (MRC de l'Érable 2000).

Près de l'embouchure de la rivière Bécancour, il serait arrivé par le passé, lors de crues importantes, que la rivière Bécancour déborde et coule dans le bassin versant de la rivière Godefroy qui est situé à l'ouest de cette embouchure (Communication personnelle Dumas). Il a déjà aussi été observé, en de rare occasion, durant des hauts niveaux d'eau jumelés à des marées de grandes amplitudes, l'inversion du sens de l'écoulement de la rivière Judith et un débordement dans le lac Saint-Paul (communication personnelle Jean-Louis Belisle, maire de Lemieux)

Afin de prévenir les risques liés aux inondations, le Centre d'expertise hydrique du Québec produit, du début de mars jusqu'à la fin de la crue printanière de chaque année, des estimations quotidiennes des quantités d'eau provenant de la fonte des neiges et de la pluie, appelées aussi les apports verticaux. Disponibles sur Internet (CEHQ 2008c), ces estimations se font par simulation à partir d'observations et de prévisions de température et de précipitations de même qu'à partir d'observations de la neige au sol à divers endroits dans le sud du Québec. L'estimation de la fonte des neiges et de la pluie est un outil pertinent pour l'appréciation des risques d'augmentation des débits et des niveaux des cours d'eau. Grâce aux observations et aux prévisions des quantités d'eau provenant de la fonte des neiges et de la pluie, les organismes publics actifs en période de crue (les directions régionales de la Sécurité publique, les gestionnaires de barrages, les municipalités, l'Urgence-Environnement, etc.) peuvent mieux planifier leurs interventions.

#### 1.10.2 Glissements de terrain



Photo 4 Glissement de terrain revégétalisé à Bécancour (*Lisanne Chauvette*, 08-06)

Dans le bassin versant de la rivière Bécancour, les zones de vulnérabilité au glissement de terrain se trouvent principalement sur des dépôts argileux provenant de la mer de Champlain situés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Bien que l'instabilité de ces dépôts constitue la cause principale des glissements de terrain, les crues plus fortes aggravent les problèmes d'érosion au pied des talus. Les modifications aux rives des cours d'eau dont surtout l'élimination de végétation également contribué ont à

l'augmentation du risque. La MRC de Nicolet-Yamaska a inclus les zones de vulnérabilité à son schéma et prescrit des normes de protection (MENV 1999a).

Des zones de glissements de terrains notables ont été observées à l'aval de la rivière Bécancour, notamment sur le territoire des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour (Chauvette, 2006). Dans ces secteurs, la rivière est encaissée dans les dépôts argileux et sableux et les rives sont abruptes. Bien que souvent mineurs et en berges généralement peu habitées, cela nécessite un certain suivi afin d'assurer une protection civile adéquate et afin de minimiser la quantité de sédiments relargués à la rivière ou la modification du chenal de la rivière.

# 2 Milieu biologique

#### 2.1 Flore

Comme la documentation existante se rapportant à la flore concerne plus particulièrement la forêt et la flore des milieux humides, cette section traitera uniquement de ces sujets. La couverture forestière du bassin versant de la rivière Bécancour appartient aux domaines bioclimatiques de l'érablière à tilleul, dans la moitié aval du bassin, et de l'érablière à bouleau jaune, dans la partie amont (MRN 2002). À partir d'un rapport du ministère des Terres et Forêts du Québec (1973) actualisé à l'aide des résultats d'inventaire du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec (1988), Bérubé (1991) a caractérisé la végétation forestière du bassin versant.

La forêt, s'étendant de la plaine à la limite nord des bas plateaux appalachiens, est constituée principalement de forêts ayant été perturbées par les activités humaines ou le feu. Les espèces dominantes sont le bouleau gris, le peuplier faux-tremble, l'épinette blanche et le sapin baumier. Les terrains plus humides et les dépressions permettent la croissance de l'épinette noire et du mélèze laricin. En amont, le peuplement dominant est l'érablière à bouleau jaune, suivie de l'érablière à hêtre. Près de Thetford Mines, les sols basiques des montagnes favorisent le bouleau blanc, alors que les sols plus acides en bas de pente, avantagent le sapin baumier et le mélèze laricin.

La caractérisation de 43 milieux humides du Centre-du-Québec (27) et de Chaudière-Appalaches (16) appartenant au bassin versant de la Bécancour, effectuée respectivement par le Centre de recherche et d'éducation relative à l'environnement régional (CRÉER) et par le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), ont identifiés 378 espèces végétales (Annexe 3) (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004).

#### 2.2 Faune

#### 2.2.1 Mammifères

Le bassin versant de la rivière Bécancour supporte une faune variée. Lors de la caractérisation de 43 milieux humides du bassin versant, le CRÉER et le CRECA ont noté la présence de 14 espèces de mammifères (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004) (Tableau

7). Parmi celles-ci, cinq espèces de mammifères sont considérées représentatives des principales forêts présentes sur le territoire, soit le lièvre d'Amérique, le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir et le castor.

Les principales espèces de mammifères convoitées par la chasse sont le cerf de Virginie, l'orignal, l'ours noir et le lièvre d'Amérique. Quant au piégeage, les espèces visées sont le rat musqué, le raton laveur, le renard, le castor, le coyote, l'écureuil, le vison, le pékan, la belette, la loutre, la martre et l'ours noir. Il est à noter que le bassin versant de la rivière Bécancour est composé à 98% de terres privées, ce qui est susceptible de limiter l'accessibilité aux terres pour les chasseurs, piégeurs et observateurs de la faune.

Tableau 7 Liste des mammifères inventoriés sur le bassin versant de la Bécancour par le CRÉER et le CRECA, lors de leur caractérisation des milieux humides

Nom français	Nom latin
Castor du Canada	Castro canadensis
Cerf de Virginie	Odocoileus virginianus
Écureuil roux	Tamiassciurus hudsonicus
Lièvre d'Amérique	Lepus americanus
Loutre de rivière	Lutra canadensis
Marmotte commune	Marmota monax
Moufette rayée	Mephitis mephitis
Orignal	Alces alces
Ours noir	Ursus americanus
Rat musqué commun	Ondatra zibethicus
Raton laveur	Procyon lotor
Renard roux	Vulpes vulpes
Suisse	Tamias striatus
Vison d'Amérique	Mustela vison

(Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004)

#### 2.2.2 Avifaune

Le CRÉER et le CRECA ont identifié 103 espèces aviaires à l'intérieur des 43 milieux humides inventoriés sur le bassin de la Bécancour (

Annexe 4) (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004). En plus de la gélinotte huppée et de la bécasse d'Amérique, on retrouve plusieurs espèces de sauvagine d'intérêt sportif.

Lors des inventaires des 43 milieux humides, le CRÉER et le CRECA ont aussi évalué le potentiel de nidification de la sauvagine (Tableau 8) (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004). Ce potentiel était compilé à l'aide d'une grille d'évaluation comprenant des critères morphométriques, de productivité biologique et de diversité d'habitat. Les cotes finales attribuées sur 100 étaient jugées comme peu intéressant si la cote est inférieure à 25, d'intérêt moyen pour un pointage entre 25-45, bon pour une cote entre 50 et 55, très bon pour un pointage entre 60 et 70 et excellent pour un pointage supérieur à 75. Ainsi, 29 des 43 milieux humides possèdent un bon, très bon ou un excellent potentiel pour la sauvagine (Tableau 8).

Tableau 8 Potentiel de nidification de la sauvagine pour les 43 milieux humides inventoriés

dans le bassin versant de la Bécancour par le CRÉER et le CRECA

Nom	Municipalité	MRC	Potentiel
N. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	T C' D' D C'	<del></del>	sauvagine
Milieux humides du lac Joseph	Inverness, Saint-Pierre-Baptiste	Érable	85
Marécage sans nom près de Defoy	Sainte-Anne-du-Sault	Nicolet-Yamaska	85
Petit lac privé à Notre-Dame-de-Lourdes	Notre-Dame-de-Lourdes	Arthabaska	80
Site 2 du lac Camille	Saint-Pierre-Baptiste	Érable	80
Étang Madore	Thetford Mines	Amiante	80
Rivière au Pin	Irlande	Amiante	80
St-Louis 2	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	75
Marais du ruisseau des prairies	Saint-Wenceslas	Nicolet-Yamaska	75
Lac Kelly	Plessisville	Érable	75
Lac Morin	Saint-Julien	Amiante	75
Lac à la Truite (est)	Irlande	Amiante	75
Lac aux Souches (Étang Stater)	Irlande	Amiante	75
Lac de l'Amiante	Irlande	Amiante	75
St-Louis 1	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	70
Marais Larochelle	Saint-Julien	Amiante	70
Lac Bécanour	Thetford Mines	Amiante	70
Rivière Bécancour	Saint-Louis-de-Blandford	Érable	65
St-Louis 3	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	65
Manseau	Manseau	Bécancour	65
Ruisseau de la rivière Blance	Saint-Wenceslas	Nicolet-Yamaska	65
Lac Tanguay	Halifax-Sud	Érable	65
Site 1 du lac Camille	Saint-Pierre-Baptiste	Érable	65
Bras mort de la rivière Bécancour	Bécancour	Bécancour	60
Marais sans nom près de Sainte-Eulalie	Sainte-Eulalie	Nicolet-Yamaska	60
Marécage à Saint-Sylvère	Saint-Sylvère	Bécancour	60
Marécage Atobec	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	60
Tourbière à Saint-Sylvère	Saint-Bours-de-Brandford Saint-Sylvère	Bécancour	50
Lac à la Truite (ouest)	Irlande	Amiante	50
	Irlande	Amiante	50
Étang de l'Amiante Lac Louise	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	40
Marais sans nom à Defoy	Sainte-Anne-du-Sault	Nicolet-Yamaska	40
Marécage P.F.	Notre-Dame-de-Lourdes	Érable	40
Mud Pond	Saint-Jacques-le-Majeur	Amiante	40
Carrière M.	Sainte-Eulalie	Nicolet-Yamaska	35
Lac à Thom	Kinnear's Mills	Amiante	35
Tourbière Atobec	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	30
Lac Belmina	Saint-Jacques-le-Majeur	Amiante	30
Tourbière P.F.	Notre-Dame-de-Lourdes	Érable	25
Rivière Bécancour	Irlande	Amiante	25
Tourbière Belmina	Saint-Jacques-le-Majeur	Amiante	20
Lac de l'Est (extrémité ouest du lac)	Disraeli	Amiante	20
Troubière Laroque	Notre-Dame-de-Lourdes	Érable	15
Site 3 du lac Camille	Saint-Pierre-Baptiste	Érable	ND

(Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004)

#### 2.2.3 Faune herpétologique

La société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, le CRÉER et le CRECA avaient, 2007, inventorié 16 espèces d'amphibiens et 7 espèces de reptiles sur le bassin versant de la rivière Bécancour (Tableau 9) (communication personnelle Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent 2007) (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004). Notamment, on dénombre sept emplacements distincts d'observation de la tortue des bois (Tableau 9), dont plusieurs dans le bassin de la rivière au Pin.

Aussi, près de l'embouchure de la rivière Bourbon, environs 17 tortues des bois ont été inventoriées par le MRNF en 2007, sur le site d'une forêt d'intérêt aux abords de la rivière, dans un secteur privé, dénotant l'existence d'une population. Un second inventaire sur la rivière Noire, près de son embouchure dénote une seule observation (communications personnelles Yves Robitaille, MRNF, et Éric Perreault, CRECQ).

Au Québec, on a attribué à la tortue des bois, le statut d'espèce vulnérable et, au Canada, celui d'espèce préoccupante. En effet, la destruction ou la modification de leur habitat (habitats aquatiques, berges et sites de ponte), la récolte illégale, la mortalité sur les routes, la prédation des nids (notamment par la moufette rayée et le raton-laveur) et l'introduction d'espèces exotiques (vendues en animalerie) dans l'habitat constituent ses principales menaces. Elles sont d'autant plus vulnérables du fait qu'elles se situent à la limite nordique de leur répartition naturelle, que l'âge de la reproduction est tardif et que la survie des œufs et des jeunes est faible.

Une vingtaine de population de tortue des bois ont été observées au Québec. Des études et des tentatives de conservation ont donc été mises en œuvre depuis quelques années, dans un plan de rétablissement de la tortue des bois, afin d'améliorer l'état des populations précaires ou de conserver celui des populations en santé et ce, dans une optique à long terme

Deux autres espèces de tortues ont également été identifiées dans le milieu, soit la tortue serpentine le long de la rivière Bécancour et la tortue peinte à Bécancour, qui font face aux mêmes problématiques (Tableau 9). Aussi 8 sites d'observation de la salamandre sombre du nord on été répertoriés sur le bassin de la Bécancour, cette espèce est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Tableau 9) (communication personnelle Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent 2007) (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004).

Tableau 9 Herpétaufaune présente sur le bassin versant de la Bécancour et le nombre de

lieu d'observation pour chacune des espèces

Nom français	Nom latin	Statuts de	Nombre de lieu	
j		l'espèce	d'observation	
Couleuvre à collier	Diadophis punctatus	Susceptible	1	
Couleuvre à ventre	Storeria occipitomaculata	Aucun	12	
rouge				
Couleuvre rayée	Thamnophis sirtalis	Aucun	21	
Couleuvre verte	Liochiorophis vernalis	Susceptible	1	
Crapaud d'Amérique	Anaxyrus americanus	Aucun	74	
Grenouille des bois	Lithobates sylvaticus	Aucun	15	
Grenouille des	Rana palustris	Susceptible	2	
marais				
Grenouille du Nord	Rana septentrionalis	Aucun	16	
Grenouille léopard	Rana pipiens	Aucun	7	
Grenouille verte	Lithobates clamitans	Aucun	37	
Necture tacheté	Necturus maculosus	Aucun	1	
Ouaouaron	Lithobates catesbeianus	Aucun	22	
Rainette crucifère	Pseudacris crucifer	Aucun	32	
Rainette versicolore	Hyla versicolor	Aucun	2	
Salamandre à deux	Euryceabis lineata	Aucun	8	
lignes				
Salamandre à points	Ambystoma laterale	Aucun	9	
bleus				
Salamandre cendrée	Plethodon cinereus	Aucun	7	
Salamandre maculée	Ambystoma maculatum	Aucun	4	
Salamandre sombre	Desmognathus fuscus	Susceptible	8	
Tortue des bois	Glyptemys insculpta	Vulnérable	7	
Tortue peinte <i>Chrysemys picta</i>		Aucun	2	
Tortue serpentine Chelydra serpentina		Aucun	6	
Triton vert Notophthalmus viridescens		Aucun	4	

(Communication personnelle Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent 2007) (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004).

## 2.2.4 Ichtyofaune

La compilation des principales études ichtyologiques dénombre 66 espèces de poissons présentes sur le bassin versant de la Bécancour (Annexe 5). Parmi les principaux poissons d'intérêt pour la pêche sportive, il faut signaler l'omble de fontaine, la truite brune, la truite arc-en-ciel, le saumon atlantique, le touladi, le grand brochet, le maskinongé, la barbotte brune, le crapet de roche, le crapet-soleil, l'achigan à petite bouche, l'achigan à grande bouche, la perchaude et le doré jaune.

Selon Grégoire Ouellet (communication personnelle, MRNFP), les habitats du poisson ont été peu inventoriés dans le Centre-du-Québec. En 1990, le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a procédé à une pêche expérimentale sur les rivières Bécancour et Saint-François (Faucher, 1990). Sur la Bécancour, les études, portant sur la caractérisation de la montaison du doré jaune, se sont déroulées sur un site faisant face au territoire de la réserve de Wôlinak, en amont de Bécancour. Dorés jaunes, meuniers noirs, chevaliers rouge et blancs (suceurs rouges et blancs) et une lotte ont été récoltés. Au printemps 1993, une seconde étude portant sur la montaison de fraye des populations de poisson de la rivière Bécancour (Henri & Hart, 1993) fut lancé par le même ministère, environs aux mêmes endroits. 11 espèces utilisant cette portion de rivière durant leur migration de fraie v ont été capturées, soit le doré jaune, l'achigan à petite bouche, le meunier rouge et noir, le chevalier rouge et blanc, le barbue de rivière, le crapet de roche, la ouitouche, la couette puis la laquaiche argentée. L'étude dénote également une baisse très rapide du niveau de l'eau à cette période, pouvant provoquer des changements de tracés utilisables par les poissons pour remonter la rivière.

Un inventaire plus large de l'habitat ichtyologique n'existe cependant pas pour la région Centre-du-Québec. Toutefois, dans Chaudière-Appalaches, un tel inventaire existe (Communication personnelle, Luc Major). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, 111 habitats du poisson, inclus dans le bassin, ont été décrit, 109 se situent dans la MRC de l'Amiante et 2 dans celle de Lotbinière (Annexe 6). Trois types d'habitat sont inventoriés : les aires d'alevinage, les frayères et les fosses de séjour. Quant aux espèces de poissons impliquées, il s'agit de l'omble de fontaine, de la barbotte brune, de la perchaude, du crapet-soleil, de l'achigan à petite bouche, de la truite brune, du doré jaune, de l'ouitouche et du maskinongé.

Il est à noter que l'Association de chasse et pêche de Plessisville a réalisé des travaux d'aménagement visant à améliorer l'habitat des salmonidés de la rivière Bourbon dans la paroisse et la ville de Plessisville.

Les lacs Breeches, Joseph, Sunday et à la Truite (Irlande) ont également fait l'objet d'études ichtyologiques. Plus spécifiquement, les études portaient sur les touladis, pour les lacs Breeches en 2001-2002 (Roberge, Major, Collin, & Rondeau, 2005) et Sunday en 2005 (Ghazal, 2005), sur les frayères à ésocidés au lac Joseph en 1988 (Lussier & Schreiber, 1988) et les dorés jaunes au lac à la Truite en 2005 (Royer, Major, & Collin, 2007). Dans le cas du lac Breeches, les espèces identifiées étaient essentiellement le touladi, la truite brune, l'achigan à petite bouche, le meunier noir, la perchaude, la barbotte brune et l'éperlan arc-en-ciel. Au lac Joseph, d'importantes frayères à ésocidés ont été inventoriées. Dans le lac Sunday, un éventail moins varié fut observé: touladis, achigan, meunier noir et perchaude. Pour le lac à la Truite l'étude à permis d'identifier 9 espèces de poissons; le meunier noir, la perchaude, la barbotte brune, le doré jaune, le grand brochet, le mené jaune, le crapet soleil, la ouitouche et le crapet de roche. Pour plus de

précision voir les sections 4.2.5 Lac Breeches, 4.2.6 Lac Sunday et 4.2.8 Lac à la Truite (Irlande).

L'amont de la rivière Bécancour, plus précisément le secteur de la ville de Thetford Mines entre le pont de la Fonderie (rue Notre-Dame Est) et le lac Bécancour (pour un total de 13,7km), a été caractérisé dans un Plan de mise en valeur des habitats aquatiques de la rivière Bécancour (section amont) par le groupe Pro Faune (Kedney & Bolduc, 2005). L'objectif était donc de faire l'inventaire et la cartographie des espaces d'intérêts pour la faune aquatique et d'identifier les habitats sensibles pour les espèces de poissons d'intérêt sportif. L'étude, qui a englobé également 2 tributaires de la rivière (ruisseau Labonté et Lessard, sur 2,9 et 2,3km), a été réalisée en fonction particulièrement de deux espèces sportives, soient l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel. Les informations recueillies consistaient essentiellement en la caractérisation des habitats aquatiques, la localisation et la caractérisation des zones propices à la reproduction et à la croissance, la caractérisation de l'état des bandes riveraines et zones d'érosion actives et finalement, l'émission de recommandations d'intervention et de préservation des zones sensibles (Kedney & Bolduc, 2005). La qualité du milieu s'est avérée intéressante et propice pour l'habitat aquatique, bien que certains facteurs limitant relatifs à la qualité de l'eau et des berges aient été rencontrés. Des interventions liées à la protection, l'aménagement du cours d'eau et son nettoyage ainsi que la protection et la revégétalisation des berges sont quelques-unes des interventions proposées afin de mettre en valeur le potentiel des ressources halieutiques du milieu. Il est intéressant de mentionner que 10 espèces de poisson y ont été retrouvées, dont 29% sont des meuniers noirs et 34%, des cyprinidés.

#### 2.2.4.1 Ensemencement

À tous les ans, le ministère des ressources naturelles et de la Faune ensemence plusieurs plans d'eau du bassin versant de la rivière Bécancour (MRNF 2008). Entre 1999 et 2007, 16 cours d'eau et 3 lacs ont été ensemencé principalement avec de l'omble de fontaine, mais aussi avec de la truite brune dans le cas des lacs Breeches et Joseph. Au total, 123 612 poissons provenant du réseau des stations piscicole gouvernementales, de producteurs privés ou d'organismes sans but lucratif, ont été ensemencés sur le bassin de la Bécancour par le MRNF.

Tableau 10 Ensemencement effectué sur le bassin versant de la rivière Bécancour par le MRNF entre 1999-2007

Nom	Type	Municipalité	Espèce	Nombre
Bécancour	cours d'eau	Black Lake	Omble de fontaine	3077
Blanche	cours d'eau	Plessisville	Omble de fontaine	4748
Bourbon	cours d'eau	Plessisville	Omble de fontaine	31432
Bourbon	cours d'eau	Sainte-Sophie-d'Halifax	Omble de fontaine	5792
Breeches	lac / réservoir	Saint-Jacques-le-Majeur-de- Wolfestown	Truite brune	10779
Bullard	cours d'eau	Inverness	Omble de fontaine	3050
Émissaire de la Bécancour	cours d'eau	Notre-Dame-de-Lourdes	Omble de fontaine	200
Ferron	cours d'eau	Sainte-Sophie-d'Halifax	Omble de fontaine	600
Ferron	cours d'eau	Saint-Pierre-Baptiste	Omble de fontaine	1635
Golden	cours d'eau	Saint-Pierre-Baptiste	Omble de fontaine	1480
Joseph	lac / réservoir	Saint-Pierre-Baptiste	Truite brune	7950
Kelly	lac / réservoir	Plessisville	Omble de fontaine	7951
Manningham	cours d'eau	Plessisville	Omble de fontaine	4360
McKenzie	cours d'eau	Inverness	Omble de fontaine	1100
McNay	cours d'eau	Inverness	Omble de fontaine	1361
Napoléon-Côté	cours d'eau	Notre-Dame-de-Lourdes	Omble de fontaine	1220
Noire	cours d'eau	Laurierville	Omble de fontaine	15330
Noire	cours d'eau	Plessisville	Omble de fontaine	20647
Premier Rang (Ruisseau)	cours d'eau	Notre-Dame-de-Lourdes	Omble de fontaine	900

(MRNF 2008)

À noter aussi, que trois organismes effectuent régulièrement des ensemencements sur le bassin de la rivière Bécancour soit Association de chasse et pêche de Plessisville, l'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Amiante et Pêche en ville Black Lake. En ce qui a trait à l'association. Dans le cas de l'Association de chasse et pêche de Plessisville, les activités d'ensemencement ont débuté il y a 40 ans et on été réalisées dans 7 municipalités de la MRC de l'Érable (Tableau 11).

Tableau 11 Cours d'eau et lacs ensemencés depuis 30 ans par l'Association de chasse

et pêche de Plessisville dans la MRC de l'Érable

Municipalités	Cours d'eau et lacs (et points d'ensemencement)			
	Lac Joseph			
Inverness	Rivière Bullard (route Cruikshank)			
HIVETHESS	Rivière MacKenzie (chemin Gosford)			
	Rivière Noire (route 267)			
	Rivière Barbue (4ème rang)			
Laurierville	Rivière Noire (route Provencher)			
Laurierville	Rivière Noire (8ème rang ouest)			
	Ruisseau à Bouffard			
Notre-Dame-de-	Grand Ruisseau (rue Principale)			
Lourdes	Rivière Bourbon (rang Saint-Joseph)			
	Cours d'eau Manningham (9ème rang est)			
	Rivière Blanche (routes 165)			
Plessisville	Rivière Blanche (route Lachance)			
1 ICSSISVIIIC	Rivière Bourbon (près de la route de Sainte-Sophie)			
	Rivière Bourbon (11ème rang)			
	Rivière Noire (rue des Bouleaux)			
Sainte-Sophie-	Branche no 8 de la rivière Bourbon (6ème rang)			
d'Halifax	Rivière Bourbon (rue de la Rivière)			
Saint-Ferdinand	Lac Joseph			
	Lac Joseph			
Saint-Pierre-Baptiste	Rivière Blanche (1er rang)			
	Rivière Golden (2ème rang)			

(MRC de l'Érable 2007)

#### 2.2.5 Invertébrés

La présence de bryozoaire a été constatée par des riverains du lac Joseph. Cet organisme formé d'une colonie de membres invertébrés, vivant dans un squelette commun, est visuellement impressionnant, bien que relativement courant dans les eaux du Québec. La faune d'invertébrés, quoiqu'assurément bien plus diversifiée dans l'ensemble du bassin versant, n'as pas été inventoriée à ce jour.



Photo 5 Bryozoaire, lac Joseph (*Rejean Casavant, été 06*)

# 2.3 Espèces menacées ou vulnérables

Les informations concernant les espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi proviennent du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDNPQ 2007), (Tableau 12)(Annexe 5).

Mis à part les espèces identifiées par le CDNPQ, la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent – Ecomuseum a pu également transmettre à GROBEC la liste des amphibiens et reptiles observés à l'intérieur du bassin versant (Communication personnelle Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent 2007). Parmi les 24 espèces qui y sont identifiées, la Tortue des bois est légalement désignée vulnérable et la Salamandre sombre du Nord, la Salamandre pourpre, la Grenouille des marais, la Couleuvre à collier et la Couleuvre verte se retrouvent sur la liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Notons que, concernant la tortue des bois, le nombre d'observations inscrites correspond aux données du CDNPQ. Cependant, des populations recensées par le MRNF et le Groupement Forestier Lotbinière-Mégantic dans les secteurs des rivières aux Pins et Bourbon augmentent le décompte d'observation à environs une quarantaine d'individus et plus dans le bassin.

Tableau 12 Liste des espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées répertoriées dans le bassin versant de la rivière Bécancour

Nom latin Nom com		Rang de priorités <sup>1</sup>		Nombre	Dernière	Statut au	
		Monde	Canada	Québec	d'observation	observation	Québec
Diadophis	Couleuvre à						
punctatus	collier	G5	N5	S3S4	1	2002	Susceptible <sup>2</sup>
Glyptemys	Tortue des						
insculpta	bois	G4	N3	S2	4	2007	Vulnérable
Gyrinophilus porphyriticus	Salamandre pourpre	G5	N2	<b>S</b> 3	4	2002	Susceptible <sup>2</sup>
Haliaeetus	Pygargue à						
leucocephalus	tête blanche	G5	ND	<b>S</b> 3	ND	ND	Vulnérable
Lanius	Pie-Grièche						
ludovicianus	migratrice	G4	N4B	<b>S</b> 1	13	1991	Menacée
Liochlorophis	Couleuvre						
vernalis	verte	G5	N5	S3S4	9	1995	Susceptible <sup>2</sup>
Percina	Fouille-roche						
copelandi	gris	G4	N3	S2S3	35	1964	Vulnérable

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>: Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale), N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la

fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs sont nuancés par les cotes suivantes : B : population animale reproductrice, H : non observée au cours des 25 dernières années, N : population animale non reproductrice, Q : statut taxinomique douteux, T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée et ? : indique une incertitude (ex : S1?) ou un rang non assigné (ex : S?).

<sup>2</sup>: Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable ND: Donnée non-disponible (CDNPQ 2007),

# 2.4 Espèces nuisibles

La notion d'espèces nuisibles se rapporte plus particulièrement aux espèces exotiques introduites qui sont responsables de nombreux effets écologiques, environnementaux ou socio-économiques. Certaines de ces espèces sont connues des gens, comme le moineau domestique, l'étourneau sansonnet, le meunier noir, la moule zébrée et la salicaire pourpre.

Présents dans le bassin versant, la salicaire pourpre (*Lythrum Salicaria*), le myriophylle à épis (*myriophyllum spicatum*), la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) et le roseau commun (*Phragmites communis*) sont des exemples d'espèces introduites, nuisibles et susceptibles de coloniser les milieux aquatiques ou riverains du bassin versant. D'autres espèces dont la présence n'est pas nécessairement documentée dans le bassin versant peuvent également envahir les milieux aquatiques qui s'y trouvent, la moule quagga (*Dreissena bugensis*), le gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*), la châtaigne d'eau (*Trapa natans*) et la tanche (*Tinca tinca*).

Il est intéressant de noter que plusieurs espèces aquatiques nuisibles non indigènes font partie du plan d'action de la Société de la faune et des parcs du Québec. Cependant, les espèces prioritaires sont la moule zébrée (*Dreissena polymorpha*), la moule quagga (*Dreissena bugensis*) et le gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*).

# 3 Milieu humain

#### 3.1 Colonisation

Vers 1600, quelques familles d'Abénaquis et de Sokokis s'établirent à l'embouchure de la rivière Bécancour, plus précisément sur une île, connue aujourd'hui sous le nom d'île Montesson. Les Abénaquis nommèrent cette rivière Wôlinaktewk, terme signifiant la rivière de la baie. Chassés de leur île par Monsieur de Montesson, les autochtones allèrent s'établir sur une autre île de la rivière Bécancour, en amont de l'église actuelle de Bécancour. Ils n'y restèrent que quelque temps et se retirèrent ensuite sur une autre île, située vis-à-vis de la propriété qu'ils occupent aujourd'hui. Enfin, forcés par les maladies et les inondations de déménager une troisième fois, ils se retirèrent, vers 1735, sur le terrain qu'ils occupent actuellement (Wôlinak).

Comme pour la plupart des grandes rivières de la vallée du Saint-Laurent, la colonisation du bassin versant de la rivière Bécancour s'est effectuée par la concession de terres aux abords du fleuve. Le territoire à l'embouchure de la rivière Bécancour était composé de fiefs ou de seigneuries. Il semble que le premier fief fut concédé par la Compagnie des Cent-Associés le 1<sup>er</sup> décembre 1637 à Michel Le Neuf, sieur de Hérisson, lieutenant général pour les causes civiles et criminelles aux Trois-Rivières. Actuellement, Bécancour se trouve sur ce fief, appelé fief Dutort.

Vers 1672, des colons vinrent s'établir près de l'embouchure de la rivière Bécancour, appelée Wôlinak ou Puante au début de la colonisation. Wôlinak signifie « pleine de détours », alors que la désignation Puante proviendrait d'une guerre meurtrière entre deux communautés autochtones. Voici une citation du Père Charlevoix, jésuite et historien, à ce sujet :

Les Algonquins des Trois-Rivières, ennuyés par les Annontcharonnons de l'Île de Montréal qui venaient faire la guerre à tout propos, les attirèrent dans une embuscade au milieu des îles et des méandres de la rivière Wôlinak. Là, ils firent un tel massacre que les cadavres putréfiés répandirent longtemps sur les eaux et les environs une odeur pestilentielle.

Cette même rivière reçut également le nom de Saint-Michel avec la prise de possession du fief Dutort par les seigneurs Michel Le Neuf et Michel Godfroy. C'est finalement à la demande de Frontenac et pour honorer la mémoire de Pierre Robineau de Bécancour, deuxième baron de Portneuf, procureur du roi et grand voyer de la Nouvelle-France de 1689 à sa mort en 1729, qu'elle changea de nom pour une dernière fois en devenant la rivière Bécancour.

Le terme *Bécancour* pourrait être une variante de Becquincourt, nom d'un lieu en France. Le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France* signale que Becquincourt vient du nom d'homme germanique *Bicco*, du suffixe germanique *ing* et du latin *cortem*, signifiant domaine. En France, la *court* était un domaine rural appartenant à un seigneur dont elle portait souvent le nom. L'utilisation des termes Beccancourt, Becancourt, Bécancourt et Beckancourt vient appuyer cette origine possible du terme Bécancour.

La rivière Bécancour aurait aussi porté d'autres noms selon les localités. Ainsi, les Écossais du canton d'Inverness désignaient un tronçon de la rivière qui traversait leurs terres sous le nom de rivière Thames. Pour les gens de la région de Thetford Mines, la rivière fut longtemps appelée rivière Thetford.

Saint-Jean-de-Brébeuf a été colonisé par les communautés britanniques au début de l'an 1800 et à partir de 1840 ce sont des Canadiens-Français qui vont s'y établir. Pour sa part, la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a été érigée en 1802. La municipalité d'Irlande, nommée Ireland jusqu'en 1985 en raison du grand nombre de pionniers d'origine irlandaise, a été créée en 1845. Les Irlandais catholiques arrivèrent massivement à la suite de la famine de 1847 et s'installèrent jusqu'en 1860 le long des chemins Craig et Gosford (routes 269 et 216).

Finalement, il ne faudrait pas passer sous silence le développement majeur de la colonisation lié à la découverte de l'amiante dans la région de Thetford Mines en 1876. L'exploitation des mines s'est développée si bien qu'en 1892, une première municipalité naît : le village de Kingsville. Le développement se poursuit rapidement et en 1905, Thetford Mines, la première ville de la région, est fondée.

# 3.2 Démographie

De 1976 à 2008, la population vivant dans le bassin versant est passée de 81 972 (Bérubé, 1991) à 64 354 habitants (MAMM 2006; MAMR 2008), ce qui représente une baisse de 21%. La densité moyenne d'occupation pour l'ensemble du bassin versant correspond à 25 habitants par km². La section 3.4 Secteur municipal traite, entre autres, de la répartition de la population entre chacune des municipalités, MRC, régions administratives et circonscriptions touchées par le bassin versant de la rivière Bécancour.

# 3.3 Organisation territoriale

#### 3.3.1 Utilisation du territoire

Le territoire du bassin versant est à 98% de tenure privée (Tableau 13) (ARFPC 2001; CRECQ 2001). Les MRC d'Arthabaska et de Nicolet-Yamaska sont

totalement privées, alors que celle de Lotbinière présente le plus faible pourcentage de territoire privé soit 84%.

Tableau 13 Pourcentage de territoire privé du bassin versant et de chaque MRC touchée par le bassin versant

MRC	Portion du territoire privé		
	(%)		
Arthabaska	100		
Bécancour	99		
L'Amiante	98		
L'Érable	97		
Lotbinière	84		
Nicolet-Yamaska	100		
Bassin versant <sup>1</sup>	98		

Pour le bassin versant, la valeur a été estimée à partir de la proportion de chaque MRC incluse dans le bassin versant.

(ARFPC 2001; CRECQ 2001)

En 2003, la couverture forestière correspondait à 58% (communications personnelles ARFPC et CRECQ) du territoire, les terres agricoles cultivables à 39% et les milieux bâtis (incluant les plans d'eau) à 3 % (Figure 18). Sachant que Bérubé (1991) évaluait la couverture forestière à 52% et les terres agricoles cultivables à 45%, la nouvelle estimation laisse entrevoir une baisse d'occupation du territoire par l'agriculture (Figure 18).

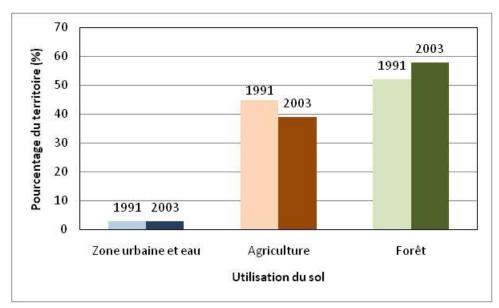


Figure 18 Localisation du bassin versant de la rivière Bécancour (Bérubé (1991) et communications personnelles ARFPC et CRECQ).

Bien que basé sur des données peu récentes (Bérubé, 1991), il y a une diminution de la couverture forestière combinée à une augmentation des terres agricoles cultivables de l'amont vers l'aval du bassin de la Bécancour.

## 3.3.2 Aires protégées et sites d'intérêts

#### 3.3.2.1 <u>Aires protégées</u>

Selon le MDDEP, une aire protégée est définie comme « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, 2008a). Pour arriver à cette fin, cet espace géographique doit être légalement désigné, réglementé et administré par des moyens efficaces, juridiques ou autres. Les aires protégées constituent l'un des éléments fondamentaux pour le maintien de la diversité des espèces, des écosystèmes et des ressources génétiques sauvages, ainsi que pour l'atteinte d'objectifs de développement durable.

Le rôle premier des aires protégées est de contribuer au maintien de la diversité biologique (protection des espèces et de leur variabilité génétique, des écosystèmes et des processus écologiques). Ces zones apportent une grande variété de bénéfices, sur les plans environnemental, écologique, scientifique, éducatif, social, culturel, spirituel et économique. Pour assurer le rôle de maintien d'écosystèmes viables, les aires protégées doivent tenir compte de plusieurs éléments : localisation, dimension, vocation des zones adjacentes, corridors de migration, etc. Il faut souligner que le pourcentage protégé de territoire augmente au fur et à mesure que la population et les dirigeants prennent conscience de l'importance des territoires témoins intacts.

Dans le bassin de la rivière Bécancour seulement 1,4 km² (141,4ha) de territoire est protégé (Tableau 14), ce qui correspond à 0,05 % du bassin versant. Le système de classement des aires protégées de l'UICN a notamment pour objet d'offrir une base de comparaison internationale. Les catégories I à VI y sont considérées comme des aires naturelles protégées. Le numéro assigné à une catégorie ne reflète pas son importance. Le classement des aires protégées à l'intérieur des catégories est davantage basé sur les objectifs de gestion eux-mêmes plutôt que sur l'efficacité dans l'atteinte des objectifs (MDDEP 2008a).

Tableau 14 Aires protégées dans le bassin versant de la rivière Bécancour	Tableau 14 Aires	protégées dans l	le bassin versant	t de la rivière	Bécancour
---	------------------	------------------	-------------------	-----------------	-----------

Nom	Municipalité	Désignation	Superficie (hectare)	UICN
Parc des chutes de Sainte-Agathe	Sainte-Agathe-de- Lotbinière	Parc d'intérêt récréotouristique et de conservation	9,4	Ш
Réserve écologique de la Serpentine- de-Coleraine	Saint-Joseph-de- Coleraine	Réserve écologique	1321	Ia
Réserve écologique Léon-Provancher	Bécancour	Réserve écologique	$100^{1}$	Ia
Total			241,4	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine (396,1ha) et la réserve écologique Léon-Provancher (480ha) chevauche deux bassins versants, ainsi seulement la portion qui se situe dans le bassin versant de la rivière Bécancour a été compilée. (MDDEP 2008a)

Les réserves écologiques de la Serpentine-de-Coleraine et Léon-Provancher sont des zones de catégorie Ia (Réserve naturelle intégrale), c'est-à-dire qu'elles sont considérés comme des espaces terrestres comportant des écosystèmes, des éléments géologiques ou physiographiques ou encore des espèces remarquables ou représentatives, qui sont administrés principalement à des fins de recherche scientifique et de surveillance continue de l'environnement.

De catégorie III (Monument naturel / élément naturel marquant), le Parc des chutes de Sainte-Agathe est une aire contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels et culturels particuliers d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégée du fait de sa rareté, de sa représentativité, de ses qualités esthétiques ou de son importance culturelle intrinsèque.

# 3.3.2.2 <u>Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)</u>

Il est également intéressant de noter qu'il existe des sites constituant des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), identifiés par le MRNF et la CRECQ, à l'intérieur des limites du bassin. Les EFE sont des écosystèmes particuliers à vocation de conservation, constitués soit de forêts rares, de forêts anciennes ou de « forêts refuges » (forêt abritant une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) menacée(s) ou vulnérable(s).). Des mesures de protection proposées peuvent être appliquées dans un cadre volontaire, dans le cas des tenures privées. En terre publique, les EFE sont légalement protégés ou sont déjà régie par des lois, étant généralement situés dans des aires protégées de plus haut niveau de protection (parc, réserve écologique, etc.) (MRNF 2008).

Dans le bassin versant de la rivière Bécancour, 9 écosystèmes forestiers exceptionnels ont été identifiés (Tableau 15, Figure 19). Sur ce nombre, 7 sont de

tenure privée et 2 de tenure publique, tous deux situés à l'intérieur de la réserve écologique de la Serpentine-de-Coleraine.

Le CRECQ a, quant à lui, identifié certains boisés d'intérêt dans le Centre-du-Québec qui ne peuvent cependant pas s'intégrer dans les critères d'un EFE. Des ententes de conservations volontaires et de protection ainsi que des déclarations d'intention sont donc proposées aux propriétaires des terrains touchés ou aux municipalités et MRC afin d'assurer la protection de ces milieux.

Tableau 15 Écosystèmes forestiers exceptionnels présents dans le bassin versant de la rivière Bécancour

MRC	Municipalité	Nom du site	Groupe végétal	Type	Tenure
L'Amiante	Saint-Joseph-de-Coleraine	Mont du Caribou	Pinède rouge à pin blanc	rare-refuge	Privé
L'Amiante	Saint-Jacques-de-Leeds	Rivière Palmer	Érablière à bouleau jaune et hêtre	ancien	Privé
L'Érable	Saint-Ferdinand	Vianey Nord	Érablière à bouleau jaune	refuge	Privé
L'Érable	Saint-Ferdinand	Lac William	Groupement à noyer cendré et frêne noir	rare	Privé
Nicolet- Yamaska	Saint-Célestin	Saint-Célestin	Érablière à bouleau jaune	ancien	Privé
L'Amiante	Saint-Joseph-de-Coleraine	Mont Caribou	Pinède rouge à pin blanc	rare	Public
L'Amiante	Saint-Joseph-de-Coleraine	Mont Oak	Chênaie rouge à érable à sucre	rare	Public

(Communication personnelle Normand Villeneuve, MRNF)

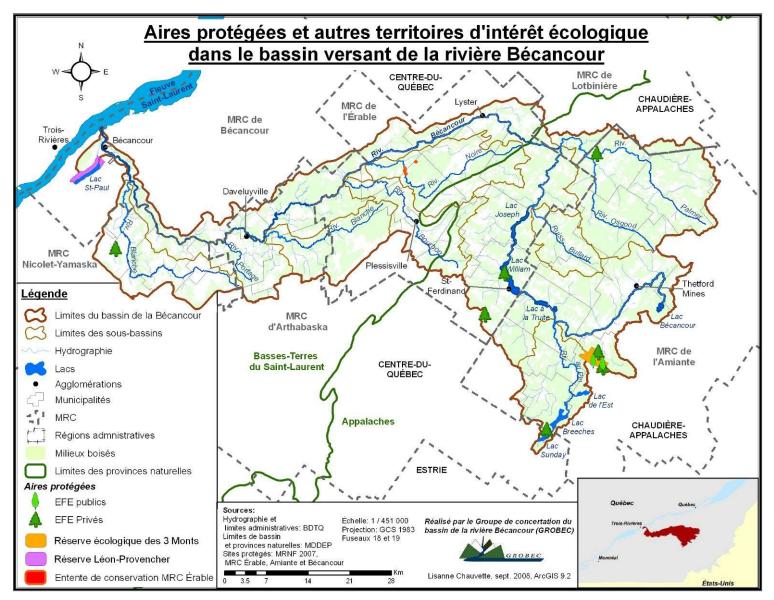


Figure 19 Aires protégées et autres territoires d'intérêt situés dans le bassin versant de la rivière Bécancour

### 3.3.2.3 Autres territoires d'intérêts

Dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement, les MRC doivent identifier les milieux naturels d'intérêts présents sur leur territoire. À noter que la MRC de l'Érable a identifié les tronçons à méandres des rivières Noire et Bourbon comme des habitats à protéger due à la présence de population de tortues des bois (MRC de l'Érable 2007). Les habitats du poisson et les frayères à ésocidés des lacs Joseph et William ainsi que l'habitat du rat musqué de ce dernier ont aussi été répertoires comme espaces d'intérêts. Il faut aussi mentionner que la MRC de l'Érable porte un intérêt particulier à tous les milieux humides de son territoire.

La MRC de l'Amiante a développé au sein de son schéma d'aménagement révisé un plan de gestion de la rivière Bécancour(MRC de l'Amiante ). Ce plan permet l'élaboration de mesures particulières de protection, de mise en valeur et de restauration pour la section de la rivière Bécancour dans les limites de la ville de Thetford Mines. Par ces mesures, la MRC de l'Amiante vise à prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel et de promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles.

# 3.4 Secteur municipal

Le territoire du bassin versant comprend 45 municipalités et une réserve indienne (Figure 20). Afin de faciliter la lecture, la réserve indienne sera, pour le reste du document, considérée comme une municipalité. Onze municipalités sont complètement incluses dans le bassin versant (Tableau 16). D'un autre côté, 9 municipalités possèdent 8% et moins de leur territoire dans le bassin versant. Inverness et Thetford Mines sont les municipalités occupant le plus grand pourcentage du bassin versant (7%).

L'estimation de la population vivant dans le bassin versant de la rivière Bécancour a été faite selon la méthodologie utilisée par le MDDEP. La population de chacune des municipalités touchées a été trouvée sur le site Internet du MAMR (dans la section Répertoire des municipalités)(Affaires municipales et régions, 2008). Pour les municipalités complètement incluses dans le bassin versant, toute leur population a été compilée. Pour les municipalités partiellement incluses, deux façons ont été retenues. Dans un premier temps, pour les municipalités possédant une station d'épuration déversant leurs eaux dans le bassin versant, toute la population a été retenue. Deuxièmement, pour les autres municipalités, l'ensemble de la population d'une municipalité a été considéré dans le bassin versant où la superficie de cette municipalité est la plus grande. Ainsi, la population de 13

municipalités touchant au bassin versant de la rivière Bécancour n'est pas considérée dans le calcul de la population du bassin versant. Il est très important de noter que cette méthode vise uniquement à estimer la population du bassin versant.

Les municipalités de Princeville (5 692), ville de Plessisville (6 819) et Thetford Mines (26 190) sont les seules, dont la population est incluse dans le bassin versant, à franchir le cap des 5 000 personnes (Tableau 16). En considérant que la population du bassin versant est estimée à 63 710 personnes, Plessisville possède 11% de la population du bassin et Thetford Mines, 41%.

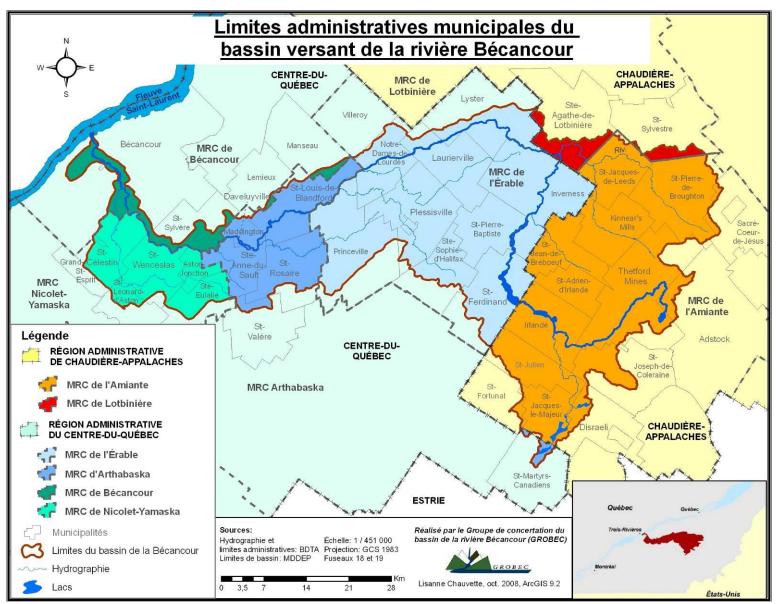


Figure 20 Limites administratives (régions administratives, MRC et municipalités) du bassin de la rivière Bécancour

Tableau 16 Description, selon les municipalités, de la superficie et de la population comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour en 2008

N 1147		Superficie		Popula	ation
Municipalité	$km^2$	% dans le BV	% du BV	Habitant	% du BV
Adstock	15.5	5.4	0.6	2754 <sup>1</sup>	
Aston-Jonction	26.4	100.0	1.0	382	0.6
Bécancour	61.8	14.2	2.4	$11220^{1}$	
Daveluyville	2.3	100.0	0.1	1019	1.6
Disraeli	17.6	18.8	0.7	1080	1.7
Grand-Saint-Esprit	0.5	1.6	0.0	485 <sup>1</sup>	
Inverness	176.4	100.0	6.9	847	1.3
Irlande	110.2	100.0	4.3	959	1.5
Kinnear's Mills	93.2	100.0	3.6	342	0.5
Laurierville	104.1	94.1	4.1	1455	2.3
Lemieux	1.4	1.9	0.1	<b>342</b> <sup>1</sup>	
Lyster	77.4	47.7	3.0	1672	2.6
Maddington	20.2	86.5	0.8	424	0.7
Manseau	7.8	7.6	0.3	<b>958</b> <sup>1</sup>	
Notre-Dame-de-Lourdes	78.9	94.6	3.1	739	1.1
Plessisville (P)	131.6	96.6	5.1	2620	4.1
Plessisville (V)	4.4	100.0	0.2	6819	10.6
Princeville	132.2	66.8	5.1	5692	8.8
Sacré-Coeur-de-Jésus	6.7	6.4	0.3	<b>602</b> <sup>1</sup>	
Saint-Adrien-d'Irlande	52.8	100.0	2.1	425	0.7
Saint-Célestin (M)	74.5	94.6	2.9	637	1.0
Saint-Célestin (VL)	1.6	100.0	0.1	785	1.2
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	43.8	25.8	1.7	$1240^{1}$	
Sainte-Anne-du-Sault	56.1	100.0	2.2	1347	2.1
Sainte-Eulalie	41.4	45.6	1.6	897	1.4
Sainte-Sophie-d'Halifax	54.2	59.5	2.1	652	1.0
Saint-Ferdinand	104.0	75.9	4.1	2239	3.5
Saint-Fortunat	6.0	7.9	0.2	<b>296</b> <sup>1</sup>	
Saint-Jacques-de-Leeds	79.7	97.3	3.1	723	1.1
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	58.0	97.8	2.3	188	0.3
Saint-Jean-de-Brébeuf	79.7	100.0	3.1	398	0.6
Saint-Joseph-de-Coleraine	39.2	31.3	1.5	$2030^{2}$	0.2
Saint-Julien	75.9	92.2	3.0	408	0.6
Saint-Léonard-d'Aston	15.3	18.7	0.6	$2219^{1}$	
Saint-Louis-de-Blandford	98.7	92.5	3.8	1007	1.6
Saint-Pierre-Baptiste	80.7	100.0	3.1	429	0.7
Saint-Pierre-de-Broughton	138.5	93.9	5.4	899	1.4
Saint-Rosaire	86.1	78.4	3.4	808	1.3
Saints-Martyrs-Canadiens	8.0	7.3	0.3	<b>259</b> <sup>1</sup>	
Saint-Sylvère	32.6	38.3	1.3	824	1.3
Saint-Sylvestre	16.5	11.5	0.6	985 <sup>1</sup>	
Saint-Valère	5.9	5.4	0.2	<b>1304</b> <sup>1</sup>	
Saint-Wenceslas	72.9	93.0	2.8	1118	1.7
Thetford Mines	175.2	78.1	6.8	26190	40.7
Villeroy	1.6	1.6	0.1	<b>504</b> <sup>1</sup>	
Wôlinak	0.1	11.2	0.0	174	0.3
Total	2567.5		100.0	64354	100

<sup>1.</sup> La population de certaines municipalités n'est pas incluse (explications dans le texte)

(MAMR 2008)

<sup>2.</sup> Il y a une station d'épuration qui se déverse dans la Saint-François et une petite station qui se jette dans la Bécancour et dessert 156 personnes.

Six municipalités régionales de comté (MRC) sont touchées par le bassin versant de la rivière Bécancour (Figure 20 et Tableau 17). Outre la MRC de L'Érable qui est incluse à 75% dans le bassin versant, les 5 autres MRC possèdent moins de 50% de leur territoire dans le bassin versant. Occupant un pourcentage similaire du bassin versant (37%), les MRC de L'Amiante et de L'Érable couvrent 74% du bassin versant (Figure 20). Les MRC de Lotbinière et de Bécancour couvrent uniquement 2 et 4% du territoire du bassin versant respectivement. Quant à la population, celle de Lotbinière est considérée nulle en raison de la méthode d'estimation présentée précédemment. Les populations des MRC de l'Amiante (49%) et de L'Érable (36%) dominent largement et elles sont incluses à 72 et 98% respectivement dans le bassin versant.

Tableau 17 Description, selon les MRC, de la superficie et de la population comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour

		Superficie		Population			
MRC	km <sup>2</sup>	% dans le BV	% du BV	Habitant	% dans le BV	% du BV	
Arthabaska	283	15	11	4605	7	7	
Bécancour	106	9	4	824	4	1	
L'Amiante	954	50	37	31768	72	49	
L'Érable	957	75	37	23164	98	36	
Lotbinière	75	5	3	0	0	0	
Nicolet- Yamaska	221	22	9	3819	17	6	

(MAMR 2008)

Au niveau régional, la même procédure a été appliquée. En ce qui a trait à la superficie, le bassin versant se trouve à 61% dans la région du Centre-du-Québec (Figure 20 et Tableau 18). Quant à la population, elle est répartie presque également entre les deux régions, avec un léger avantage pour le Centre-du-Québec. Il importe de souligner que le bassin versant représente moins de 24% de superficie et de population pour chacune des deux régions.

Tableau 18 Description, selon les régions administratives, de la superficie et de la population comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour

Dágian	Superficie			Population			
Région administrative	km <sup>2</sup>	% dans le BV	% du BV	Habitant	% dans le BV	% du BV	
Centre-du-Québec	1 567.2	22.6	60.4	32 586	14.2	30.5	
Chaudière-Appalaches	1 028.8	6.8	39.6	31 768	8.0	29.7	

(MAMR 2008)

### 3.4.1 Circonscriptions électorales

Le bassin de la rivière Bécancour s'étend sur cinq circonscriptions électorales provinciales et quatre circonscriptions fédérales. Le Tableau 19 révèle le degré de chevauchement entre le bassin versant et les circonscriptions électorales. Au niveau provincial, plus de la moitié (54 %) de la circonscription de Frontenac se trouve dans le bassin versant (Figure 21). Par ailleurs, les circonscriptions de Frontenac et de Lotbinière couvrent respectivement 36 et 34 % du bassin versant, pour un total de 70 %. Quant à la population, elle se concentre principalement dans les circonscriptions d'Arthabaska et de Frontenac. D'ailleurs, 74 % de la population de cette dernière circonscription se retrouve dans le bassin versant.

Tableau 19 Description, selon les circonscriptions électorales et provinciales, de la superficie et de la population comprises dans le bassin versant de la rivière Bécancour

	Su	perficie		Population		
Circonscription	km <sup>2</sup>	% dans le BV	% du BV	Habitant	% dans le BV	% du BV
Provinciale						
Arthabaska	360	35	14	15939*	33	25
Frontenac	949	54	38	32150*	97	49
Lotbinière	878	26	35	9040*	27	14
Nicolet-Yamaska	395	17	16	7607*	22	12
Richmond	14	0	1	0*	0	0
Fédérale						
Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour	327	11	13	4643	5	7
Lotbinière-Chute-de-la-chaudière	75	4	3	0	0	0
Mégantic-L'Érable	1919	32	74	54932	63	87
Richmond-Arthabaska	274	8	11	3586	4	7

<sup>\*</sup> Nombre d'électeurs inscrit

(Élections Canada, 2008; Le directeur général des élections du Québec, 2007)

Au niveau fédéral, il ressort principalement que la circonscription de Mégantic-L'Érable inclut près des trois quarts (74 %) du territoire du bassin versant (Figure 22) et que le bassin versant couvre près du tiers (32 %) de la circonscription. En ce qui concerne la population, la circonscription de Mégantic-L'Érable, dont 63 % de la population se retrouve dans le bassin versant, comprend 85 % de la population totale du bassin versant.

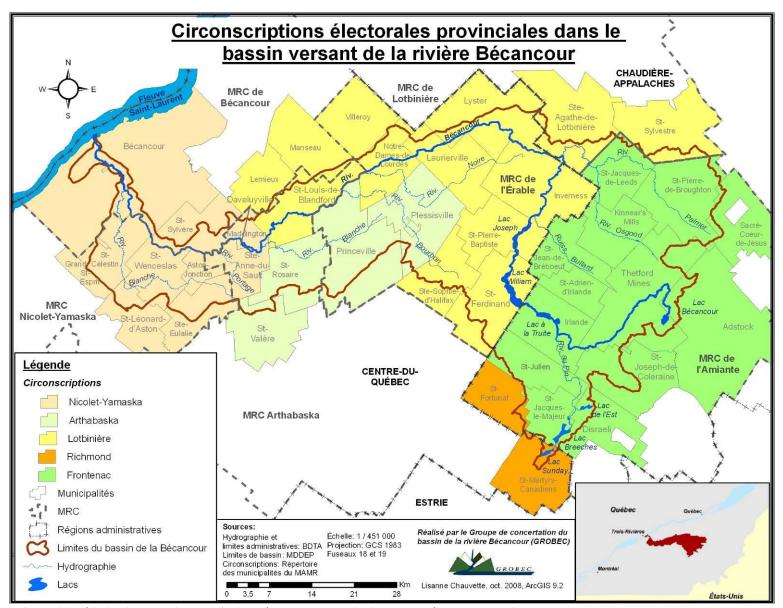


Figure 21 Délimitation des circonscriptions électorales provinciales touchées par le bassin versant

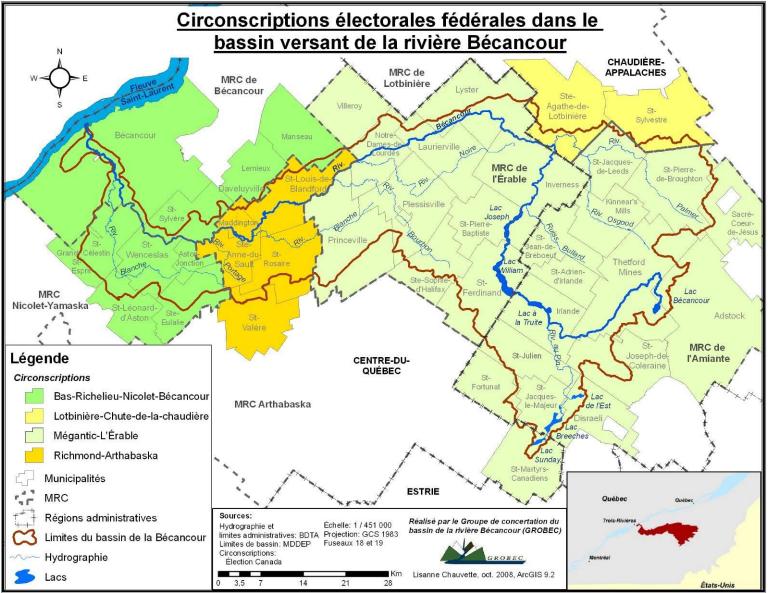


Figure 22 Délimitation des circonscriptions électorales fédérales touchées par le bassin versant

## 3.4.2 Approvisionnement en eau potable

En 2007, 34 847 personnes étaient desservies par une prise d'eau municipale provenant du bassin versant de la rivière Bécancour (Tableau 21)(MDDEP 2007a). De ce nombre, 32% s'approvisionnaient à partir des eaux de surface et 68% à partir des eaux souterraines. Selon le système d'information hydrologique du MDDEP, 2 857 puits ont été forés sur le bassin versant (MDDEP 2006a). À ce nombre, il faut ajouter les puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore enregistrés. Il importe de souligner que le suivi de la qualité de l'eau des puits individuels (ou desservant moins de 20 personnes) est laissé à la discrétion des propriétaires et des usagers.

Sur le bassin de la Bécancour 96 prises d'eau desservant plus de 20 personnes sont répertoriées (Figure 23). Il est à noter que certains réseaux municipaux sont alimentés par plusieurs prises d'eau. Près de la moitié des réseaux publics d'eau potable des 6 MRC touchées par le bassin versant ne subissent aucun traitement. Quand il y a traitement, ceux-ci consistent généralement en une chloration ou un traitement complet (décantation, filtration et désinfection).

Les portraits régionaux de l'eau produits par le MENV (1999b et 1999c) ont permis d'identifier certains aspects de l'approvisionnement en eau des principales municipalités du bassin versant :

- La municipalité de Bécancour est la seule ayant une prise d'eau potable dans le fleuve Saint-Laurent:
- Plessisville, Daveluyville et Sainte-Anne-du-Sault (environ 14% de la population du bassin versant) s'approvisionnent en eau potable dans la rivière Bécancour et utilisent trois types de procédés de traitement soit la filtration, la chloration et l'application de charbon actif (MDDEP 2007b)
- La prise d'eau (19 000 m³/jour) de la ville Thetford Mines se situe dans le lac à la Truite (Saint-Méthode), dans le bassin versant de la rivière Saint-François. Par contre, ses eaux usées se déversent dans le bassin versant de la Bécancour.

De plus, selon une communication avec M. J.-M. Bédard, adjoint à la direction générale de Princeville, cette municipalité capterait 4 180 m<sup>3</sup> d'eau par jour dans le bassin versant de la rivière Nicolet, plus précisément dans la rivière Bulstrode, et rejetterait ses eaux traitées dans le bassin versant de la rivière Bécancour, par l'entremise de la rivière Blanche (Saint-Rosaire).

Les problèmes reliés à la consommation d'eau et la réglementation s'y rapportant sont abordés à la section 6.1Consommation d'eau.

Tableau 20 Prises d'eau municipales incluses en 2007 dans le bassin versant de la Bécancour

Nom du réseau	Nombre de personnes desservies	Type d'approvisionnement du réseau
Adstock(les Distributions Ostiguy)	429	eau souterraine
Adstock	1000	eau souterraine
Daveluyville	1900	rivière Bécancour
Disraeli	2800	eau souterraine
Laurierville	920	eau souterraine
Lyster	1050	eau souterraine
Plessisville (P)	950	rivière Bécancour
Plessisville (V)	7500	rivière Bécancour
Princeville	4130	eau souterraine
Saint-Adrien-d'Irlande	90	eau souterraine
Saint-Célestin	979	eau souterraine
Sainte-Anne-du-Sault	700	rivière Bécancour
Sainte-Eulalie	400	eau souterraine
Sainte-Sophie-d'Halifax	107	eau souterraine
Saint-Ferdinand (Vianney)	51	eau souterraine
Saint-Ferdinand (Bernierville)	1800	eau souterraine
Saint-Fortunat	142	eau souterraine
Saint-Jacques-de-Leeds (Rés. Vachon)	273	eau souterraine
Saint-Jacques-de-Leeds (Rés. H.L.M.)	100	eau souterraine
Saint-Joseph-de-Coleraine	1800	eau souterraine
Saint-Joseph-de-Coleraine (Vimy-Ridge)	132	eau souterraine
Saint-Pierre-Baptiste	275	eau souterraine
Saint-Pierre-de-Broughton	79	eau souterraine
Saint-Sylvère	205	eau souterraine
Saint-Wenceslas	675	eau souterraine
Thetford Mines (Black Lake)	4350	eau souterraine
Thetford Mines (Robertsonville)	1500	eau souterraine
Thetford Mines (Pontbriand)	510	eau souterraine
Total	34847	

(MDDEP 2007a)

Tableau 21 Prises d'eau privées incluses en 2006 dans le bassin de la

Bécancour par municipalités

Municipalité	Nombre de puits
Adstock	66
Aston-Jonction	38
Bécancour	135
Daveluyville	20
Disraeli	10
Grand-Saint-Esprit	
Inverness	97
Irlande	118
Kinnear's Mills	24
Laurierville	143
Lemieux	2
Lyster	169
Maddington	55
Manseau	1
Notre-Dame-de-Lourdes	87
Plessisville (P)	282
Plessisville (V)	
Princeville	113
Sacré-Coeur-de-Jésus	6
Saint-Adrien-d'Irlande	47
Saint-Célestin (M)	68
Saint-Célestin (VL)	00
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	21
Sainte-Anne-du-Sault	112
Sainte-Eulalie	58
Sainte-Sophie-d'Halifax	78
Saint-Ferdinand	156
Saint-Fortunat	2
Saint-Jacques-de-Leeds	55
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	10
Saint-Jean-de-Brébeuf	34
Saint-Joseph-de-Coleraine	18
Saint-Julien	10
Saint-Léonard-d'Aston	10
Saint-Louis-de-Blandford	73
Saint-Pierre-Baptiste	74
Saint-Pierre-de-Broughton	54
Saint-Rosaire	61
Saints-Martyrs-Canadiens	
Saint-Sylvère	57
Saint-Sylvestre	4
Saint-Valère	4
Saint-Wenceslas	109
Thetford Mines	375
Villeroy	1
Wôlinak	66
Total	2857

(MDDEP 2006a)

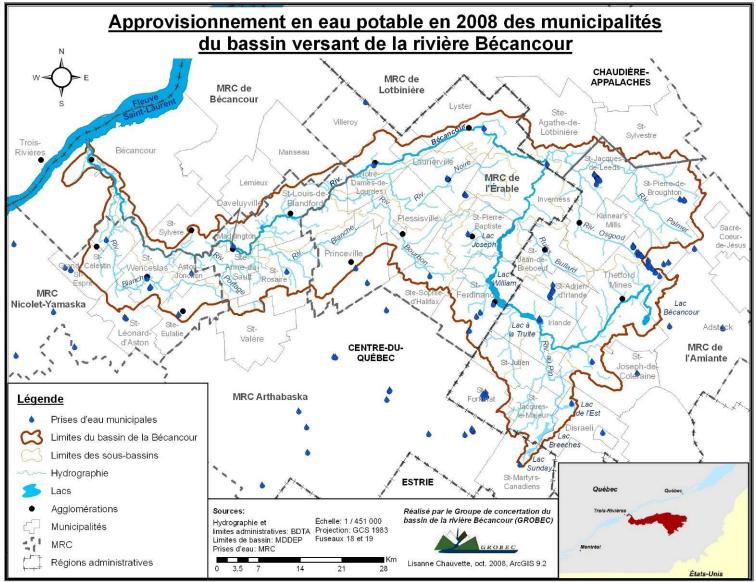


Figure 23 Approvisionnement en eau potable desservant plus de 20 personnes en 2008 à l'intérieur du bassin versant de la rivière Bécancour

Une seule installation de captage souterrain d'eau de source ou d'eau minérale à des fins d'embouteillage commercial, de vente au volume ou de préparation d'un aliment (ou boisson) commercial existe dans le bassin versant de la rivière Bécancour (Tableau 22). Autorisé en 2001 par le MENV, suite à une demande d'autorisation soumise en 1996, ce captage d'eau de source est présentement exploité. Aucune demande d'autorisation de captage d'eau de source ou d'eau minérale n'a été reçue, n'est à l'étude ou en attente d'étude par le MAPAQ ou le MENV en date du 20 décembre 2004. Ces deux ministères ont convenu d'une entente sur les eaux et la glace commerciales.

Tableau 22 Informations concernant l'unique captage d'eau souterraine dans le bassin

versant				
Exploitant	Municipalité	Années en	Débit maximum	Nombre de
		service	(m³/jour)	captage
9042-8145	Saint-Ferdinand	2002	163	1
Québec inc.				

(Source: Maurice Dumas, MENV, comm. pers. déc. 2004)

## 3.4.2.1 <u>Approvisionnement en eau de la ville Thetford Mines</u>

La nouvelle réglementation gouvernementale sur la qualité de l'eau potable (MDDEP, adopté le 28 juin 2001) a obligé la ville de Thetford Mines à se repositionner quant à son principal site d'approvisionnement en eau potable, qui ne satisfait désormais plus aux normes. La source d'eau actuelle qui alimente la ville se situe dans le bassin versant de la rivière Saint-François, plus précisément au lac à la Truite (à ne pas confondre avec le lac à la Truite du bassin versant de la rivière Bécancour). Deux problèmes se rapportent à la source d'eau actuelle de Thetford Mines. D'abord, le prélèvement qui s'y effectue est supérieur à la capacité du milieu. Deuxièmement, l'eau pompée est riche en matière organique et le traitement par chloration qu'elle nécessite entraîne la formation de trihalométhanes, qui sont des substances potentiellement toxiques.

Depuis, la ville de Thetford Mines recherche une nouvelle source d'approvisionnement. Les recherches par un consultant privé relativement à un approvisionnement en eau souterraine ont abouti sur l'aquifère Maple Grove situé dans la municipalité d'Irlande. Des tests de pompage ont été réalisés (entre avril et octobre 2004). Les derniers tests réalisés en début octobre en période d'étiage et à débit de pompage maximal durant deux jours ont mené à l'assèchement d'un tronçon de 100 mètres de la rivière Larochelle, qui alimente la rivière Bécancour, ce qui a soulevés des craintes chez des citoyens d'Irlande et des autres municipalités du secteur. Malgré l'assèchement, les diverses études réalisées sur le site entourant l'aquifère et la modélisation numérique qui en est ressortie ont permis de

déterminer un emplacement stratégique, pour une station de pompage en vue d'une éventuelle utilisation par la ville.

Suite à la demande d'autorisation de Thetford Mines pour le choix de l'option de l'aquifère Maple Grove (Irlande), le MDDEP (2006b) a donné une réponse négative à la ville, en raison, notamment :

- de l'évaluation des impacts dans le secteur jugé non-acceptable et/ou incomplète;
- du niveau d'incertitude face au modèle numérique de l'aquifère et aux différentes études réalisées et présentées;
- des conditions climatiques particulières entourant la période d'essai à Irlande;
- de la diminution du débit et l'assèchement d'un tronçon de la rivière Larochelle:
- de la volonté de protection de l'habitat ichtyologique de la rivière Larochelle;
- des impacts éventuels sur le lac William dont la capacité de support en phosphore est déjà dépassée.

La municipalité de Thetford Mines a alors dû envisager la seconde option possible soit une alimentation en eau de surface via possiblement le lac Saint-François et ce malgré la présence d'une eau de moindre qualité (présence de cyanobactéries en 2006-2007) et un coût d'option plus élevé. En date du mois d'octobre 2008, le dossier était encore en attente d'approbation par le MDDEP.

Des informations complémentaires à ce sujet sont présentés dans les sections 5.1.1 et 5.2.1 L'aquifère Maple Grove.

#### 3.4.3 Traitement des eaux usées

Le rejet d'eaux usées domestiques non traitées constitue un apport important de matière organique, de matières en suspension, de débris flottants et de bactéries. La mise en place d'usines d'épuration, favorisée par des programmes provinciaux d'assainissement des eaux depuis 1978, a permis de réduire l'apport de polluants dans le milieu aquatique et ainsi contribuer à améliorer la qualité de l'eau.

Depuis 1989, la population du bassin versant est en baisse passant de 69 705 en 1989 à 66 000 en 2007 (64 354 en 2008), tandis que le pourcentage de personnes bénéficiant d'un système municipal de traitement des eaux est en hausse passant de 66% à 77% pour les mêmes années (Tableau 23) (communication personnelle Marc Simoneau 2007 CEHQ). Finalement, il faut signaler une hausse marquée du nombre de stations d'épuration durant cette période. D'ailleurs, deux stations d'épuration se sont ajoutées récemment à la liste, soit Inverness (mise en opération en 2006) et Adstock, secteur Sacré-Cœur-de-Marie (mise en opération en 2005).

Tableau 23 Évolution de la mise en place des systèmes de traitements des eaux usées municipales dans le bassin versant

	1989	2001	2007
Population dans le bassin versant	69 705	66 682	66 000
Population reliée à un réseau d'égout	48 425 (69 %)	43 464 (65 %)	53 601 (81%)
Population reliée à un réseau d'égout et desservie par une station d'épuration	45 728 (94 %)	42 481 (98 %)	51 173 (95%)
Pourcentage de la population bénéficiant d'un système municipal de traitements des eaux	66 %	64 %	77%
Nombre de stations d'épuration	8	15	15

(communication personnelle Marc Simoneau 2007 CEHQ)

Selon Simoneau (communication personnelle 2003), 64% de la population du bassin versant était reliée à un réseau d'égout en 2001(Tableau 23), ce qui implique que 36% des gens devaient recourir à des installations septiques domestiques ou personnelles. Sur les 45 municipalités touchées par le bassin versant, 22 d'entre elles disposent d'un système de traitement des eaux usées. De ces 22 municipalités, 15 déversent leurs eaux traitées dans le bassin versant. Il est à noter que seules les stations de Plessisville et de Thetford Mines (Black Lake) desservent plus de 5 000 personnes (Figure 24).



Photo 6 Station d'épuration des eaux, Thetford Mines (Pierre Morin, 10-04)

Il faut signaler que la majorité de ces stations d'épuration qui déversent leurs eaux dans le bassin de la Bécancour (10/15 - 67 %) traitent les eaux usées à l'aide d'étangs aérés (Tableau 24). Bien que toutes les stations d'épuration aient été mises en opération entre 1980 et 2006, la plupart (8/15 - 53%) l'ont été de 1985 à 1991. Le détaillé des informations sur ces stations d'épuration se retrouve à l'Annexe 7.

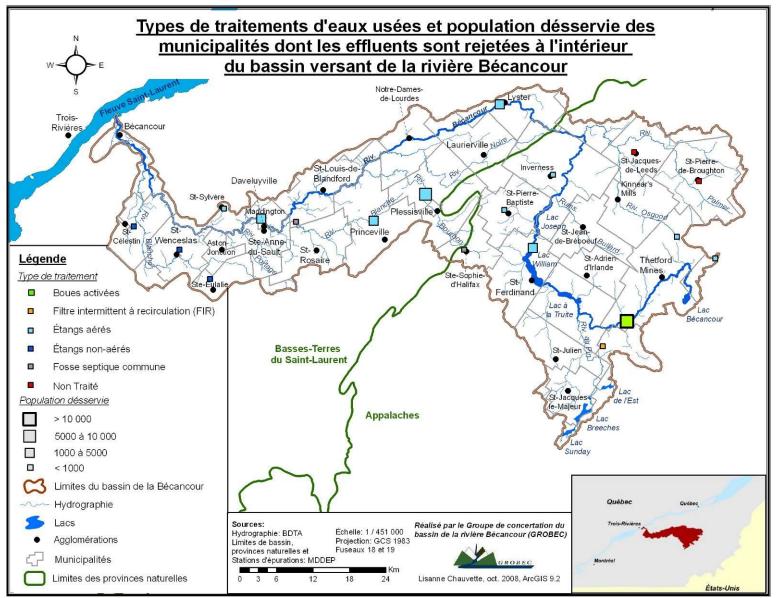


Figure 24 Localisation des stations d'épuration selon le type de traitement et la taille des populations desservies

Tableau 24 Liste des stations d'épuration des municipalités faisant parties du bassin de la Bécancour

Station d'épuration*	Population	Type de traitement	Mise en Ouvrages	Exécution program 2007 (%	nme de suivi en	Respect des exigences de rejet en 2007 (%)		
•	desservie	**	opération	surverse	Station	Ouvrages de surverse	Station	Ouvrages de surverse
Adstock (Sacré-Coeur-	172	EA (DV)	ia 05	0	100		100	
de-Marie)	173	EA (PV)	janv-05	0	100		100	
Adstock (Saint-Méthode) Aston-Jonction	1 250	EA	déc-84	1	100	100	100	100
Bécancour (Gentilly)	2 374	EA	fev-95	1	92	93	100	100
Bécancour (Précieux-Sang)	131	EA	aout-95	1	93	93	100	100
Bécancour (Sainte-Gertrude)	590	EA	fev-95	2	92	93	100	100
Bécancour (Secteur Ouest)	5 528	E	mars-99	11	92	93	100	100
Daveluyville	1 816	EA	déc-99	5	100	100	100	100
Disraeli	3 500	EA	janv-85	7	100	100	100	100
Grand-Saint-Esprit	354	EA	fev-01	1	59	79	100	100
Inverness	304	EA (PV)	août-06	2	96	100	75	100
Irlande		` ′						
Kinnear's Mills								
Laurierville								
Lemieux	102	ROS	avr-00	1	87	90	100	100
Lyster	1450	EA	août-91	3	87	87	100	100
Maddington								
Manseau	625	EA	juil-98	3	100	100	100	63
Notre-Dame-de-Lourdes								
Plessisville	8 000	EA	août-88	6	92	93	100	99
Princeville	4 575	EA	mai-87	6	86	87	100	100
Sacré-Coeur-de-Jésus	4010	Lil	mar or	v	00	07	100	100
Saint-Adrien-d'Irlande								
Saint-Célestin	761	ENA (VP)	sept-88	1	83	83	100	100
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	784	EA	févr-98	1	100	100	100	100
Sainte-Anne-du-Sault	,	2	10.175	•	100	100	100	100
Sainte-Eulalie	450	ENA (VP)	août-86	1	95	98	92	100
Sainte-Sophie-d'Halifax								
Saint-Ferdinand Saint-Fortunat Saint-Jacques-de-Leeds Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown Saint-Jean-de-Brébeuf	1 460	EA	nov-85	2	95	100	100	100
Saint-Joseph-de- Coleraine Saint-Julien	156	FIR	janv-96	2	97	97	100	0
Saint-Léonard-d'Aston Saint-Louis-de-Blandford	1 249	EA	fev-96	4	90	86	100	47
Saint-Pierre-Baptiste Saint-Pierre-de-Broughton Saint-Rosaire	234	EA	août-00	2	93	93	100	100
Saints-Martyrs-Canadiens						_		
Saint-Sylvère	203	EA	mai-99	2	100	98	83	100
Saint-Sylvestre	396	EA (PV)	déc-98	1	100	100	100	100
Saint-Valère								
Saint-Wenceslas	626	ENA (VP)	août-91	2	90	90	100	100
<b>Thetford Mines (Black</b>	30 475	BA (RBS)	oct-86	30	100	99	100	67
Lake)	30 473	DA (KDS)	001-00	30	100	39	100	U/
Thetford Mines (Pontbriand) Villeroy	490	EA	janv-80	0	78		83	

- \* Les stations d'épuration en caractères gras sont celles qui déversent leurs eaux dans le bassin de la Bécancour. Dans les cas où aucune donnée n'est présente pour une station cela signifie que la municipalité ne possède pas de système de traitement des eaux usées.
- \*\* EA: étangs aérés, EA (PV): étangs aérés (parois verticales), ENA (VP): étangs non aérés (vidange périodique), ROS: Roseau (marais artificiel), FIR: filtre intermittent à recirculation, BA (RBS): boues activées (réacteurs biologiques séquentiels).

  (Laurin, 2008)

En raison des nombreux réseaux d'égouts qui véhiculent à la fois les eaux domestiques et pluviales, appelés réseaux unitaires, il survient des débordements de réseaux à la suite de précipitations abondantes, de fonte de neige ou d'inondations. Ainsi, lorsque le volume des eaux usées dépasse la capacité de traitement, le surplus est alors déversé directement dans le milieu naturel, par les points de débordement, aussi appelés ouvrages de surverse. Il est à souligner que la station de Thetford Mines (Black Lake) possède, et de loin, le plus grand nombre d'ouvrages de surverse (30) (Tableau 24).

Le traitement préliminaire enlève ou désintègre des gros solides et des grosses particules des eaux d'égouts par, entre autres, l'élimination préalable de graisses et d'huile suivie d'une sédimentation, d'une préaération et d'une neutralisation. Le traitement primaire, qui ne comporte que des procédés mécaniques ou physiques (décantation), enlève d'importantes quantités de matières en suspension, mais très peu, sinon pas du tout, de matières colloïdales ou dissoutes.

Le traitement secondaire agit par des méthodes biologiques (lits bactériens ou boues activées) à la suite du traitement primaire. Toutes les stations effectuent au moins un traitement secondaire. Afin de déterminer le niveau de traitement requis pour la protection des usages, le MDDEP calcule des objectifs environnementaux de rejet (OER). Les OER tiennent compte des usages locaux sur l'ensemble du bassin versant. Les usages considérés sont les prises d'eau potable influencées par les rejets, le contact direct avec l'eau (baignade, kayak, etc.), le contact indirect avec l'eau (canot, pêche, etc.) et la vie aquatique en général (communication personnelle Suzanne Minville, MENV).

Quant au traitement tertiaire, il a pour but de compléter l'épuration selon les normes de qualité applicables aux eaux épurées ou selon l'utilisation de ces eaux. Le traitement tertiaire correspond à un traitement physique, chimique ou biologique qui vient compléter les traitements primaire et secondaire. Les traitements tertiaires les plus fréquemment rencontrés sont la désinfection, la déphosphatation et la dénitrification. Les stations d'épuration de Thetford Mines (Black Lake), de Saint-Ferdinand (Bernierville et Halifax-Sud) et de Saint-Pierre-Baptiste utilisent un traitement tertiaire (déphosphatation) à l'année, alors que certaines autres (Inverness, Lyster, Plessisville et Princeville) l'effectuent du 15 mai au 15 novembre. Il est à noter que les étangs non aérés sont vidangés de façon périodique, soit au printemps et à l'automne, périodes où les niveaux d'eau des rivières sont

élevés, et que les conditions sont plus propices à la dilution du phosphore rejeté (communication personnelle Suzanne Minville, MENV).

En 2001, le MAMM a lancé le Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). Cet outil informatique permet la saisie des données de suivi des stations et des ouvrages de surverse et la transmission automatique de ces données au ministère. En développant le SOMAE, le MAMM a également instauré une nouvelle méthode d'évaluation. La station d'épuration et les ouvrages de surverse qui s'y rapportent sont évalués séparément; des notes distinctes sont donc attribuées pour chacun de ces deux éléments. De plus, l'évaluation comporte deux volets, soit l'exécution du programme de suivi et le respect des exigences de rejet, pour un total de 4 notes (en pourcentage) pour chaque station (Laurin, 2008). Cette évaluation reflète donc autant les efforts de l'exploitant à fournir toutes les données nécessaires à l'évaluation des ouvrages à l'intérieur d'un délai raisonnable que la performance des ouvrages par rapport aux exigences de rejet qui leur ont été attribuées.

Il est à noter qu'en ce qui concerne les stations d'épuration, les exigences de rejet sont basées sur des concentrations maximales de contaminants dans les effluents selon le débit prévisible et le type de traitement réalisé. Pour les ouvrages de surverse, les exigences sont souvent minimales, c'est-à-dire que les débordements sont tolérés en temps de pluie, de fonte ou en situation d'urgence; seuls les débordements en temps sec ne sont pas tolérés (Laurin, 2008).

En 2007, seules les stations de Lyster, Princeville, Saint-Célestin (Annaville) et Thetford Mines (Pontbriand) présentaient des résultats sous les 90%, en ce qui a trait au programme de suivi (Tableau 24). Pour le respect des exigences de rejet, seules quatre stations n'obtenaient pas la cote de 100% pour la station : Inverness (75%), Sainte-Eulalie (92%), Saint-Sylvère (83%) et Thetford Mines (Pontbriand) (83%). De la même façon, trois stations se retrouvaient avec une cote inférieure à 100% pour le respect des exigences des ouvrages de surverse : Plessisville (99%), Saint-Joseph-de-Coleraine (0%) et Thetford Mines (Black Lake) (67%). Étant donné que cette dernière compte la moitié de tous les ouvrages de surverse du bassin versant, la performance de la station de Thetford Mines (Black Lake) est préoccupante.

Globalement, les principaux problèmes de respect des exigences se rapportent aux stations d'Inverness, de Sainte-Eulalie, de Saint-Sylvère et de Thetford Mines (Pontbriand) ainsi qu'aux ouvrages de surverse de Saint-Joseph-de-Coleraine et de Thetford Mines (Black Lake).

En ce qui a trait aux installations personnelles de traitement des eaux, il importe de signaler que très peu d'informations sont disponibles. Un sondage effectué auprès des 45 municipalités touchées par le bassin versant a permis d'obtenir des résultats de 20 municipalités. À partir des résultats utilisables (6 municipalités), il ressort

que 51% de la population dispose d'une installation conforme aux normes provinciales. Par ailleurs, il apparaît que 14% des municipalités (2 sur 14) possèdent un programme de vérification de ces installations : Aston Jonction et Saint-Wenceslas.

#### 3.4.4 Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles peut engendrer plusieurs problèmes environnementaux. La décomposition des déchets produit un liquide (lixiviat) pouvant contaminer les eaux de surface et souterraines. Cette décomposition produit également du méthane et du dioxyde de carbone, qui sont des gaz à effets de serre. Comme la quantité de déchets enfouis est très grande, il faut s'attendre à voir surgir, lorsque ce n'est déjà le cas, des effets néfastes sur l'environnement et la santé (ex.: contamination de l'eau) et sur l'économie (ex.: décontamination de sites, augmentation des soins reliés à la santé, traitement des eaux contaminées, gestion des gaz et augmentation des coûts d'enfouissement occasionnée par la fermeture d'un site et l'utilisation d'un autre site plus éloigné).

Afin de répondre aux nouvelles normes édictées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, un nouveau projet de site d'enfouissement ou de lieu d'enfouissement technique (LET) est actuellement discuté dans la municipalité de Thetford Mines afin de réaménager le site actuel de Robertsonville. Celui-ci permettrait de regrouper la plupart des municipalités des MRC de l'Amiante et du Granit et d'acheminer les déchets vers un seul et même lieu. Rien n'est cependant certain pour le moment et une étude d'impact a été menée afin d'en évaluer les conséquences environnementale. Le dossier est donc à suivre.

Il existe 2 lieux d'enfouissement sanitaire autorisés et en exploitation dans le bassin versant et un site de dépôt de matériaux secs (Tableau 25). Il existe évidemment des lieux d'enfouissement non autorisés ou qui ne sont plus en exploitation (ex. : ancien site à Thetford Mines près du lac Bécancour).

Tableau 25 Lieux d'enfouissement sanitaire et de dépôts de matériaux secs autorisés et en exploitation dans le bassin versant

Description du site	MRC	Municipalité	Propriétaire	Exploitant	Localisation
Lieux d'enfouisse	L'Amiante	Thetford Mines	Thetford Mines	Thetford Mines	Partie des lots 17 du rang VI et 17-A du rang V, canton de Thetford
ment sanitaire et technique	Arthabaska	Saint-Rosaire	Société de développement durable d'Arthabaska inc.	Gaudreau Environnment inc.	Lot 25 du rang 3, canton de Stanflod
Dépôts de matériaux secs	L'Amiante	East- Broughton	Privé	Les Entreprises Sanifer inc.	Partie du lot 19, rang IV du cadastre du canton de Thetford

(Bellemare, 2008; MDDEP 2006e)

#### 3.4.5 Réseau routier

Le réseau routier apporte différents éléments indésirables dans les cours d'eau comme les huiles usées, les hydrocarbures et les sels de voirie. Ces substances ruissellent par les égouts ou les fossés vers les cours d'eau. De plus, les fossés associés au réseau routier constituent des foyers d'érosion importants et transportent des grandes quantités de sédiments vers les cours d'eau. La technique du tiers inférieur, utilisée lors de l'entretien des fossés, permet de diminuer cette érosion. Comme son nom l'indique, cette méthode consiste à nettoyer seulement le tiers inférieur du cours d'eau ou du fossé. Parmi les 19 municipalités qui ont répondu au sondage mentionné précédemment, 6 (32%) ont déclaré utiliser cette technique : Aston-Jonction, Bécancour, Inverness, Irlande, Manseau, Sainte-Anne-du-Sault et Saint-Jacques-de-Leeds.

Étant donné que plus de cinq millions de tonnes de sels de voirie sont utilisées au Canada chaque année pour déglacer les rues, les routes, les voies d'accès et les trottoirs durant l'hiver, afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, Environnement et Santé Canada (2001) ont réalisé une évaluation scientifique exhaustive concernant les impacts des sels de voirie. Les sels se retrouvent dans l'environnement à la suite de leur entreposage, de leur épandage et de l'élimination des neiges usées. Ils persistent dans l'environnement et peuvent parcourir de grandes distances en étant transportés par les eaux de surface ou souterraines. Ils sont nocifs pour la flore, la faune et l'environnement, plus particulièrement pour les cours d'eau, les écosystèmes des petits lacs et les nappes d'eau souterraine. Même s'ils ne constituent pas un danger pour la santé humaine, ces sels peuvent altérer le goût de l'eau de puits.

Suite à cette évaluation, le gouvernement du Canada ne propose pas l'interdiction du recours aux sels de voirie. Il se penche plutôt sur des solutions visant à limiter les effets néfastes de ces produits sur l'environnement sans compromettre la sécurité routière. Parmi les options envisagées, mentionnons la réduction des pertes aux sites d'entreposage des sels, une amélioration de la technologie d'épandage du sel et des instruments de prévisions météorologiques ainsi que l'emploi de produits moins préjudiciables à l'environnement dans les régions particulièrement sensibles.

Le bassin de la Bécancour est traversé par trois autoroutes soit la 20, la 30 et la 55 (Figure 25). Aussi, on dénombre 7 routes nationales (112, 116, 155, 161, 162, 165 et 263) et 4 routes régionales (116, 261, 265 et 269).

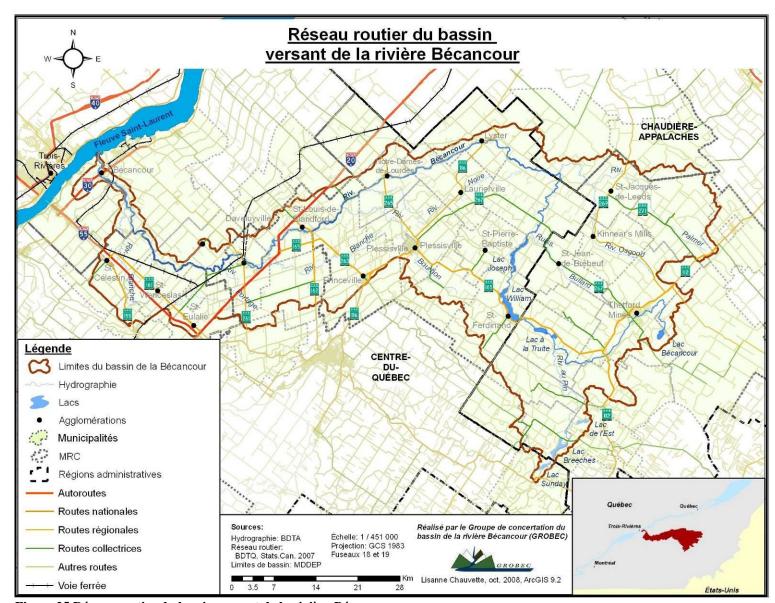


Figure 25 Réseau routier du bassin versant de la rivière Bécancour

### 3.5 Secteurs industriel et commercial

Robitaille (1998) rapporte qu'il y aurait environ 235 établissements industriels dans le bassin versant de la rivière Bécancour et qu'une cinquantaine d'entre eux pourraient contribuer à la pollution des eaux. Les secteurs de la métallurgie et de la chimie inorganique représentent 52% des entreprises industrielles présentes (Southam Communications, 1990). Il importe de souligner que le nombre d'établissements raccordés à un réseau d'égouts ou dont les effluents sont rejetés directement dans un cours d'eau n'est pas disponible (MENV 1999a). Cet aspect est non négligeable car si au niveau provincial les différents programmes d'assainissement industriel ont permis aux plus gros pollueurs de réduire les charges de contaminants rejetés dans l'environnement, une partie importante des petites et moyennes entreprises ne possèdent toujours pas les équipements requis pour traiter leurs rejets. Ils sont donc souvent acheminés vers les installations municipales de traitements d'eaux usées, qui ne sont pas conçues pour l'épuration de rejets industriels (BAPE 2000). En ce sens, Bédard et Fortin (1999) soulignent le retard de l'assainissement industriel par rapport à l'assainissement municipal.

Les industries du secteur Chaudière-Appalaches se rapportent principalement à la fabrication de matériel de transport et de pièces métalliques, ainsi qu'à la production d'aliments et de boissons. Bien que le secteur des Basses-Terres-du-Saint-Laurent soit peu industrialisé, on y trouve des entreprises de confection de vêtements, de transformation du bois, de production de plastiques et de préparation de produits métalliques. Il faut cependant noter la présence d'une partie du parc industriel de Bécancour qui figure parmi les plus importants en Amérique du Nord en ce qui a trait à l'industrie lourde (ensemble des industries qui produisent la matière première ou qui lui font subir une première transformation). Les activités de ce parc permettent la mise en marché de produits chimiques, de matériaux réfractaires et de ferro-alliages. Il faut préciser que les eaux provenant de ce parc se déversent dans le fleuve Saint-Laurent. Dans le reste du secteur des Basses-Terresdu-Saint-Laurent, les établissements industriels œuvrent dans les domaines de l'agroalimentaire, du meuble et du vêtement. Finalement, d'autres industries situées à l'extérieur du bassin versant de la rivière Bécancour peuvent générer des polluants qui voyagent dans l'air et se retrouvent dans celui-ci.

La liste des principales industries présentes répertoriées par le MDDEP et présente sur le bassin versant de la rivière Bécancour apparaît à l'Annexe 8 Cette liste inclut seulement les industries pour lesquelles le MENV possède un dossier.

Il faut signaler que sur les 33 cours d'eau prioritaires retenus par le gouvernement du Québec dans la Politique nationale de l'eau, 15 (45%), dont la rivière Bécancour, font partie des rivières d'intérêt pour Hydro-Québec (Auger et Baudrand, 2004).

#### 3.5.1 Extraction minérale

Les excavations peuvent assécher certains cours d'eau ou des nappes souterraines. Dans d'autres cas, c'est un gonflement des cours d'eau qui est constaté (MENV 1988). L'exploitation de carrières et de sablières entraîne peu de répercussions sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe (MENV 1999a). En ce qui a trait aux eaux de surface, les eaux affectées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*. Cependant, certaines sablières continuent leurs opérations d'extraction sur le lit de cours d'eau car elles sont propriétaires du lit où elles effectuent des travaux et ont débuté leurs opérations avant l'entrée en vigueur de ce règlement. De telles pratiques modifient profondément le lit des cours d'eau et affectent la qualité du milieu aquatique et des habitats fauniques.

L'utilisation de l'eau peut être importante lors de l'exploitation des substances minérales. Cependant, les besoins en eau sont relativement faibles dans le cas des mines d'amiante puisque le minerai est traité à sec (broyage et tamisage). L'eau est surtout utilisée pour abattre la poussière dans les mines à ciel ouvert. L'eau de ruissellement et d'infiltration dans les excavations minières est pompée dans des bassins de sédimentation et dirigée, après un certain temps de rétention, dans les cours d'eau avoisinants.

Selon Arbour (1994), les rejets d'eaux usées non convenablement traitées ou encore les eaux de ruissellement ou de lixiviation des zones d'exploitation et des haldes de résidus peuvent modifier les caractéristiques physiques et chimiques du milieu récepteur. Ainsi, la charge de matières en suspension, de sels dissous et de métaux lourds peut s'accroître. Le pH peut également être modifié. Ces modifications peuvent affecter la productivité de la faune aquatique et nuire à plusieurs espèces de poissons.

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'exploitation de mines d'amiante a amené la formation de 6 haldes de résidus miniers dans le bassin versant). Ces résidus peuvent encombrer les berges et laisser échapper, par le biais du ruissellement et du lessivage, des concentrations appréciables de particules dans le milieu. D'ailleurs, Arbour (1994) mentionne la présence de résidus de fibres d'amiante dans les eaux de ruissellement de tous ces sites. Les risques qui s'y rapportent sont considérés comme nuls pour la santé humaine et faibles pour l'environnement (MENV 1991). De son côté, le MENV(1991) signale que les résidus miniers sont à toute fin pratique les seuls responsables des concentrations élevées de magnésium, de nickel, de chrome et de cuivre mesurées dans l'eau (Bérubé, 1991). Toutefois, il précise que la dureté de l'eau dans la partie amont de la rivière amoindrit la toxicité de ces éléments. En somme, l'impact des parcs à résidus sur le milieu aquatique est négligeable selon le MENV (Arbour, 1994). Il reste que l'absence de végétation sur

la plupart des haldes et la présence de ravinement important confirme une érosion active se traduisant par un apport certain de sédiments dans les cours d'eau adjacents aux haldes.

Dans le rapport de Canards Illimités Canada (Masi & Bourget, 2007), deux tributaires (ruisseau Poirier et Sans nom SBG4) à pH alcalin élevé (plus de 9) sont identifiés sur des territoires fortement marqués par les activités minières. De même, les données de conductivité de ces deux tributaires atteignent 808µS/cm, soit les valeurs les plus élevées de la section amont du bassin versant de la rivière Bécancour. Cette forte conductivité serait attribuable au lessivage du socle rocheux des mines et des haldes de résidus miniers. Ces eaux de lessivage considéré comme minéralisées (ou dures) ont des teneurs élevées en magnésium, nickel, chrome et cuivre. De plus, le ruisseau Poirier possède d'importantes charges de phosphore, de

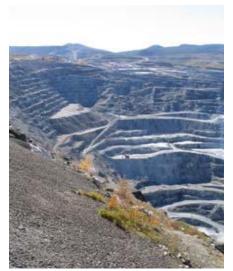


Photo 7 Lac Noir, Saint-Joseph-de-Coleraine (*Pierre Morin*, 10-04)

nitrates-nitrites et de matière en suspension. La mine à ciel ouvert Black Lake semble être la seule source potentielle de pollution dans ce sous bassin et contribue de façon non négligeable à la contamination de la section amont de la rivière Bécancour. Les données de CIC ne permettent pas de quantifier la contamination du système hydrique par la Mine Bel, malgré un doute important qui subsiste.

Depuis 1982, il y a eu une baisse notable d'activité du secteur primaire ayant comme conséquence une diminution de la production de résidus de mines et un durcissement en surface des déblais. Ce durcissement entraîne la formation d'une croûte de près de 6mm qui limite l'érosion hydrique et éolienne (Arbour, 1994). Cette surface très résistante et pratiquement

imperméable contribue à diminuer les apports de particules à la rivière et, par conséquent, la turbidité de l'eau. La plantation d'arbres, débutée dans les années 70, ainsi que la végétalisation des déblais participeraient également à limiter ces apports. Il faut signaler que le pH très alcalin des résidus (8,0 et plus) est un important facteur limitant la colonisation des haldes de résidus de mines d'amiante par les végétaux.

Devant l'ampleur des travaux effectués pour prélever un gisement d'amiante à Black Lake, maintenant fusionné avec Thetford Mines, et des répercussions engendrées sur la rivière Bécancour, il importe d'exposer certaines informations concernant le lac Noir (Black Lake). Comme d'importants gisements d'amiante étaient situés en bonne partie sous le lit du lac, l'exploitation de ces gisements impliquait des travaux majeurs. Ainsi, commença en 1955 la vidange de ce lac caractérisé par une longueur de 2,8km, une profondeur maximale de 15m et un fond

vaseux de 31m d'épaisseur (Mailhot, Nepton, Simard, & Villeneuve, 2004). La vidange du lac Noir se termina en 1959 et aurait coûté 35 millions de dollars. Cette opération permettra l'aspiration et le rejet dans la rivière Bécancour de plus de 23 millions de m³ de boue. Il est à signaler que la rivière fût détournée sur une distance de 2 134m. Selon Michelle Audet (communication personnelle Tourisme Amiante), le trou actuel aurait 2,7km de longueur, 2,1km de largeur et 354m de profondeur.

L'apport important de sédiments occasionné par la vidange du lac Noir semble avoir altérée les écosystèmes en aval (Rolland, Francus, & Mailhot, 2006). Ce sont principalement les lacs, qui, agissant comme bassin de sédimentation, on subit une modification importante dans la nature de leur fond et par conséquent de la faune et la flore qui y vivent.

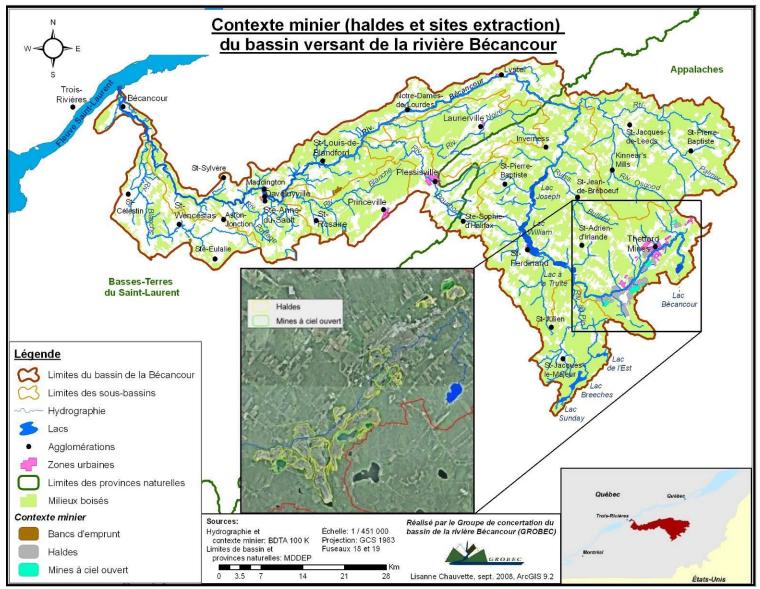


Figure 26 Contexte minier (haldes et sites d'extraction du bassin versant de la rivière Bécancour

## 3.5.2 Les dépôts de sols et de résidus industriels



Photo 8 Rivière Bécancour, Thetford Mines (*Pierre Morin*, 10-04)

Le MDDEP compile des renseignements généraux et techniques portant sur des lieux qui sont définis par la présence sur le terrain :

- de dépotoirs de résidus industriels (dépotoirs qui remplissent une dépression naturelle; lagune aménagée avec des digues ou creusée dans le sol);
- d'anciens dépotoirs municipaux (uniquement ceux qui comportent un volet industriel significatif à l'intérieur de la problématique de déchets solides);
- de dépôts de résidus de pâtes et papiers (uniquement ceux qui ont reçu des résidus industriels différents des résidus de pâtes et papiers comme défini dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers);
- d'aires d'accumulation de résidus miniers;
- de lieux d'enfouissement ou de cellules de confinement de résidus et de sols contaminés.

L'inventaire exhaustif des lieux d'élimination de déchets dangereux créé par le MENV en 1984 et couramment appelé *Inventaire Gerled* est à l'origine de ce répertoire. Mis à part les inscriptions erronées, aucun nom de lieu n'est retiré du répertoire, même après la réalisation d'interventions sur les dépôts.

#### 3.5.3 Terrains contaminés

Comme pour les dépôts de sols et de résidus industriels, il existe un répertoire concernant les terrains contaminés. Ce répertoire dénombre 49 sites présents dans le bassin versant de la rivière Bécancour (Annexe 10)(MDDEP 2008b). Parmi ces sites, 16 se trouvent dans la région du Centre-du-Québec et 33 dans Chaudière-Appalaches. Contrairement aux dépôts de sols et de résidus industriels, les terrains contaminés ne sont pas inscrits dans les schémas d'aménagement des MRC, ce qui révèle une moins grande qualité de ces informations.

Le Répertoire des terrains contaminés permet au MDDEP de compiler des renseignements généraux et techniques portant sur les dossiers de terrains contaminés par des activités industrielles et commerciales, ou par des déversements accidentels. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif, mais d'une compilation des cas portés à l'attention du Ministère. Une grille de critères génériques pour les sols est disponible sur le site Internet du MENV (http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/politique/index.htm).

L'utilisation des critères génériques de sols comme objectif de décontamination signifie que, pour un usage donné, tous les sols contaminés au-dessus du critère générique lié à l'usage doivent être excavés et gérés de façon sécuritaire, ou faire l'objet d'un traitement jusqu'à ce que la concentration des sols laissés en place atteigne ou soit inférieure à la valeur du critère générique. L'approche basée sur les critères génériques de sols doit nécessairement être conjuguée avec une vérification de l'état des eaux souterraines. En effet, l'évaluation de la qualité des eaux souterraines et de ses impacts pourra nécessiter une intervention supplémentaire dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du plan de restauration du terrain

## 3.6 Secteur Agricole



Photo 9 Rivière Bécancour (arrièreplan), Saint-Louis-de-Blandford (*Pierre Morin*, 11-04)

L'agriculture, qui constitue un segment important de l'économie du Québec, a subi des modifications majeures au cours des dernières années. Au Québec, ces modifications ont permis une augmentation considérable du rendement des entreprises agricoles.

Toutefois, la concentration, la spécialisation et l'intensification des élevages combinées à l'augmentation de la monoculture et à l'utilisation massive d'intrants chimiques, ont accru les pressions sur l'environnement (BAPE

2000). Ces pressions ont de plus amplifié l'altération des milieux naturels associée aux activités agricoles. Jusqu'à présent, l'essentiel de l'assainissement agricole consistait en la mise en place d'équipements d'entreposage de fumiers. Malgré que d'imposantes sommes d'argent aient été investies dans des structures d'entreposage afin de résoudre la majorité des problèmes de sources ponctuelles, ces sommes ont eu un impact mitigé sur la qualité de l'eau compte tenu que le problème de pollution diffuse est beaucoup plus grave.

La pollution diffuse devient donc le problème majeur à résoudre. Il est à noter que la pollution diffuse provient principalement de ce qui est ajouté aux cultures, plus particulièrement les fertilisants et les pesticides, et que cette pollution rejoint l'eau par ruissellement, percolation et érosion des sols. La pollution diffuse, encore mal connue et mal évaluée, est une menace considérable pour la qualité des eaux de surface et souterraines. Elle implique des phénomènes à long terme, difficiles à enrayer, très coûteux à corriger et qui risquent d'annuler les acquis de l'assainissement urbain et industriel dans les principaux cours d'eau du Québec (BAPE 2000).

Contrairement à la pollution industrielle ou urbaine, celle d'origine agricole est beaucoup plus difficile à restreindre pour plusieurs raisons. Parmi celles-ci, mentionnons que les entreprises agricoles sont nombreuses, différentes les unes des autres, réparties sur de grands territoires et gérées par des propriétaires distincts. Le milieu agricole prend cependant de plus en plus conscience de la gravité de la situation, mais il exige suffisamment de temps pour modifier ses pratiques ainsi qu'un soutien financier adéquat. D'un autre côté, la volonté populaire souhaite un changement plus rapide, estimant que les efforts d'assainissement n'ont pas été assez vigoureux par le passé et qu'ils n'ont pas encore apporté les résultats escomptés (BAPE 2000).

Il faut également mettre en perspective le contexte souvent difficile dans lequel œuvre le monde agricole dernièrement : revenus en baisse, endettement majeur, absence de relève, surmenage, lourdeur de la réglementation, etc. L'amélioration perceptible ces dernières années des pratiques agricoles laisse entrevoir une réelle volonté des agricultrices et des agriculteurs à mieux protéger l'environnement.

## 3.6.1 Production végétale

En 2006, la majorité des municipalités possèdent moins de 30% de leur superficie incluse dans le bassin versant, en culture (Figure 27) (MDDEP 2006). 10 municipalités (Aston-Jonction, Bécancour, Laurierville, Saint-Adrien-d'Irlande, Saint-Célestin (la municipalité et le village), Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Sylvère, Saint-Valère et Saint-Wenceslas) atteignent un pourcentage de leur superficie en culture allant de 30 à 60% et, par le fait même, effectuent potentiellement une pression plus intense sur l'environnement. Deux municipalités (Grand-Saint-Esprit et Saint-Léonard-d'Aston) franchissent le seuil de 60% de leur superficie sur le bassin versant en terres cultivées (Figure 27) .(MDDEP 2006)

Le nombre total de fermes dans le bassin versant était estimé en 2006 à 1 263 avec comme municipalités possédant le plus de fermes : Inverness (101), la paroisse de Plessisville (87), Saint-Ferdinand (77) et Saint-Pierre-de-Broughton (75) (Tableau 26) (MDDEP 2006). Au total, 62 003ha sont cultivés, seulement 86ha sont en jachère, 14 243ha servent pour le pâturage et 707ha sont irrigués sur le bassin versant. Les municipalités présentant les plus grandes superficies en culture sont Saint-Célestin (4 146ha), Inverness (3 963ha) et la paroisse de Plessisville (3 906ha).

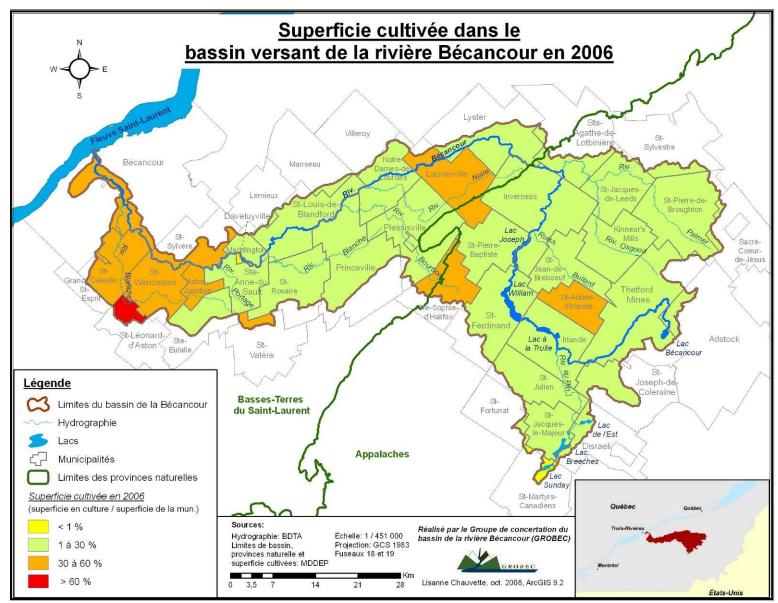


Figure 27 Superficie en cultures par municipalité en 2006 dans le bassin versant de la rivière Bécancour

Tableau 26 Nombre de producteurs et superficie en culture, en jachère, en pâturage et irriguées dans le bassin versant de la Bécancour par municipalité en 2006

irriguées dans le bassin versant de la	Becancour pai	r municipante		rficie	
Municipalité	Nombre de	En culture	En jachère	En pâturages	Irriguées
Wumeipante	producteurs	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)
Adstock	5	206.7	0.3	82.3	0.0
Aston-Jonction	15	1547.9	2.1	61.2	10.3
Bécancour	27	2040.7	3.9	186.7	3.7
Daveluyville	0	0.0	0.0	0.0	0.0
Disraeli (P)	5	135.3	0.0	42.9	0.0
Grand-Saint-Esprit	0	30.2	0.0	0.2	0.4
Inverness	101	3963.2	0.0	1684.0	104.0
Irlande	65	1525.5	0.0	658.0	0.0
Kinnear's Mills	39	908.8	0.0	450.0	0.0
Laurierville	61	3753.2	0.0	788.9	10.7
Lemieux	0	20.9	0.0	4.1	1.0
Lyster	25	1829.4	0.0	286.1	10.8
Maddington	5	409.3	2.6	42.9	0.0
Manseau	1	101.3	0.0	20.0	5.0
Notre-Dame-de-Lourdes	23	990.4	0.0	251.8	223.4
Plessisville (P)	87	3905.6	0.0	446.3	20.5
Plessisville (V)	6	269.6	0.0	30.8	1.4
Princeville	54	3809.4	0.0	314.5	16.0
Sacré-Coeur-de-Jésus	4	144.8	0.3	41.5	0.0
Saint-Adrien-d'Irlande	35	1987.6	0.0	655.0	6.3
Saint-Célestin (M)	33	4145.5	5.1	216.9	0.0
Saint-Célestin (VL)	1	89.7	0.1	4.7	0.0
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	20	1157.1	0.0	253.0	0.0
Sainte-Anne-du-Sault	16	1261.6	7.9	132.3	0.0
Sainte-Eulalie	11	1129.7	1.5	44.6	7.5
Sainte-Sophie-d'Halifax	45	1946.7	0.0	531.6	0.0
Saint-Ferdinand	77	2488.9	14.7	1264.2	0.0
Saint-Fortunat	2	104.7	0.1	24.3	0.0
Saint-Jacques-de-Leeds	67	2333.7	0.0	706.8	0.0
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	10	293.6	0.0	93.2	0.0
Saint-Jean-de-Brébeuf	47	2054.3	0.0	1163.0	0.0
Saint-Joseph-de-Coleraine	1	51.3	0.0	11.6	0.0
Saint-Julien	37	829.2	0.0	388.2	0.0
Saint-Léonard-d'Aston	7	976.2	1.0	48.4	5.0
Saint-Louis-de-Blandford	24	1982.7	10.1	423.8	252.6
Saint-Pierre-Baptiste	61	2003.6	9.7	753.0	11.3
Saint-Pierre-de-Broughton	75	2502.3	0.0	722.1	0.0
Saint-Rosaire	32	2195.6	17.1	338.7	10.0
Saints-Martyrs-Canadiens	0	2.3	0.0	0.8	0.0
Saint-Sylvère	20	1204.3	0.0	118.0	0.0
Saint-Sylvestre	10	355.3	0.0	124.9	0.6
Saint-Valère	3	262.2	0.0	13.9	0.7
Saint-Wenceslas	39	3626.1	5.1	295.7	0.0
Thetford Mines	67	1416.7	4.5	520.1	4.9
Villeroy	0	10.1	0.0	2.8	0.9
Wôlinak	0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	1263	62003.1	86.1	14243.5	707.0
	1203	0#0001	00.1	I-1#TU-U	, 01.0

(MDDEP 2006)

La culture de plantes fourragères occupait en 2006 la plus grande superficie des cultures (64%) du bassin versant en deuxième lieu viennent les grands interlignes (22%) dont 15% sont en maïs (Figure 28) (MDDEP 2006). En comparant les pourcentages de 2006 avec ceux de 1986 (MENV 1991), il ressort que les plantes fourragères représentent toujours le même pourcentage, tandis que la culture de maïs a augmenté de 11%. Il faut signaler que la superficie totale en culture est passée de 55 900 ha en 1996 (communication personnelle Simoneau, 2003) à 62 003ha en 2006 (Tableau 26) (MDDEP 2006), ce qui représente une augmentation d'environ 11%.

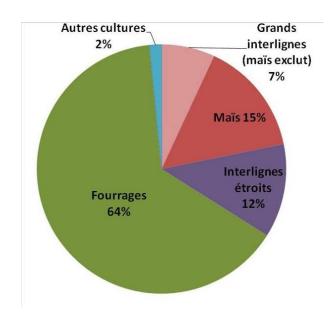


Figure 28 Répartition des types de culture dans le bassin versant de la rivière Bécancour en 2006

(MDDEP 2006)



Photo 10 Champ de maïs, Aston-Jonction (*Pierre Morin*, 11-04)

Les municipalités de Saint-Wenceslas (1 266ha) et Saint-Célestin (1 230ha) possédaient les plus grandes superficies de culture de maïs en 2006 (Tableau 27) (MDDEP 2006). Les plus grandes superficies de cultures à interlignes étroits se trouvaient dans les municipalités de Saint-Célestin (850ha), de Princeville (596) et de Saint-Wenceslas (517). La municipalité d'Inverness (3 306ha), de Laurierville (2 621ha) et la paroisse de Plessisville (2 500ha) se démarquaient, de leur côté, par de vastes superficies de

plantes fourragères. La production de canneberges à Saint-Louis-de-Blandford et à Notre-Dame-de-Lourdes les distingue des autres municipalités.

Tableau 27 Superficie des types de culture dans le bassin versant de la rivière Bécancour par municipalité en 2006

Bécancour par municipalité en 2006					
	Grand	Interlignes	Maïs (ha)	Plantes	Autres
Municipalité	interlignes	étroits (ha)		fourragères	cultures
	(ha)			(ha)	(ha)
Adstock	2.9	28.8	2.9	166.5	8.5
Aston-Jonction	740.9	343.8	406.0	458.9	4.4
Bécancour	829.1	367.3	452.4	833.3	11.0
Daveluyville	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Disraeli (P)	2.3	9.6	2.3	119.2	4.2
Grand-Saint-Esprit	20.9	3.9	15.1	5.3	0.1
Inverness	191.4	456.6	139.0	3306.0	9.2
Irlande	28.0	83.0	28.0	1404.0	10.5
Kinnear's Mills	100.7	115.9	54.5	685.3	6.8
Laurierville	797.7	325.9	663.7	2620.9	8.6
Lemieux	4.4	4.0	1.6	11.3	1.3
Lyster	695.4	200.2	473.0	918.4	15.5
Maddington	189.4	35.8	123.8	184.1	0.0
Manseau	21.1	19.6	7.7	54.6	6.1
Notre-Dame-de-Lourdes	0.0	83.1	0.0	652.6	254.7
Plessisville (P)	942.8	440.6	779.5	2499.7	22.6
Plessisville (V)	65.1	30.4	53.8	172.6	1.6
Princeville	1024.5	595.6	775.8	2117.8	71.5
Sacré-Coeur-de-Jésus	9.3	13.2	9.3	120.5	1.8
Saint-Adrien-d'Irlande	18.3	83.3	18.3	1886.0	0.0
Saint-Célestin (M)	2176.1	849.6	1229.9	1105.7	14.1
Saint-Célestin (VL)	47.1	18.4	26.6	23.9	0.3
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	165.1	171.9	131.3	814.9	5.2
Sainte-Anne-du-Sault	583.9	110.2	381.7	567.5	0.0
Sainte-Eulalie	540.7	250.9	296.3	334.9	3.2
Sainte-Sophie-d'Halifax	322.3	206.3	222.4	1418.1	0.0
Saint-Ferdinand	105.7	171.9	65.9	2170.9	40.3
Saint-Fortunat	6.0	171.9	5.9	77.7	5.2
Saint-Jacques-de-Leeds	161.3	195.4	116.8	1919.7	57.3
	5.0	20.9	5.0	258.7	9.0
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown					
Saint-Jean-de-Brébeuf	64.0	108.6	18.3	1875.0	6.8
Saint-Joseph-de-Coleraine	3.7	2.1	3.7	45.6	0.0
Saint-Julien	16.9	24.0	16.9	788.3	0.0
Saint-Léonard-d'Aston	458.9	185.1	306.8	328.4	3.9
Saint-Louis-de-Blandford	463.2	213.0	351.0	1033.5	273.0
Saint-Pierre-Baptiste	10.7	153.9	9.2	1813.0	26.0
Saint-Pierre-de-Broughton	19.7	256.8	18.5	2206.8	19.0
Saint-Rosaire	525.5	453.3	363.0	1208.8	8.0
Saints-Martyrs-Canadiens	0.1	0.1	0.1	2.1	0.0
Saint-Sylvère	292.1	220.7	195.0	691.5	0.0
Saint-Sylvestre	31.4	25.4	31.0	297.7	0.8
Saint-Valère	125.8	30.8	97.0	98.4	7.2
Saint-Wenceslas	1654.3	517.4	1265.6	1454.4	0.0
Thetford Mines	32.0	114.2	32.0	1213.5	57.1
Villeroy	0.0	0.5	0.0	8.9	0.7
Wôlinak	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	13495.5	7557.6	9196.2	39974.5	975.5

(MDDEP 2006)

La culture du maïs engendre généralement des répercussions négatives sur l'environnement. Elle se caractérise par une grande utilisation de fertilisants et de pesticides ainsi que par un compactage du sol lié aux passages répétés de la machinerie, favorisant le ruissellement et l'érosion. Habituellement, le maïs est cultivé sans rotation de culture, ce qui provoque une réduction de la productivité des sols et un besoin additionnel de fertilisants. Seule la section à l'aval du bassin de la Bécancour est affectée par cette problématique en raison de la qualité du sol (Figure 29).

En effet, le maïs est davantage cultivé en s'approchant du fleuve Saint-Laurent. Grand-Saint-Esprit (34%), Saint-Léonard-d'Aston (20%), Saint-Wenceslas (17%), Saint-Célestin (la municipalité et le village) (17%), Saint-Valère (16%) et Aston-Jonction (15%) constituent les municipalités où le pourcentage en culture de maïs est le plus élevé (Figure 29).

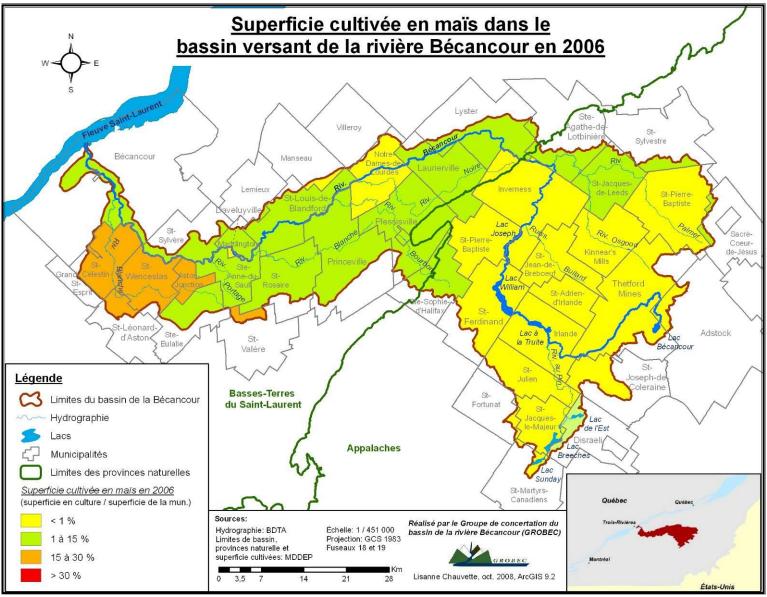


Figure 29 Superficie cultivée en maïs dans le bassin versant de la rivière Bécancour par municipalité en 2006

# 3.6.1.1 <u>Canneberge</u>

Une production végétale caractéristique du bassin versant de la rivière Bécancour est celle de la canneberge. Ce petit fuit rouge de la famille du bleuet (Vaccinium) affectionne les sols acides et sableux souvent caractéristique des tourbières. Il faut souligner que cette production est relativement récente. En 1990, on comptait seulement deux entreprises dans la région du Centre-du-Québec pour environ 87 hectares en production, alors qu'en 2006, près de 1 800 hectares furent récoltés (Tableau 28) (Asselin, 2007; Thomas, Asselin, & Desmarais, 2003). Le Centre-du-Québec est d'ailleurs la région où la production a démarré en 1939 et s'est développée rapidement depuis 1990. En effet, sur les 48 sites d'exploitations (4 producteurs possédaient 2 sites d'exploitations) répertoriées au Québec en 2003, 22 se situaient sur le bassin versant de la rivière Bécancour (Tableau 28 Statistiques sur la production de canneberge au Québec et dans le bassin versant de la rivière Bécancour). En 2003, 46% des producteurs québécois de canneberges se trouvaient dans le bassin versant de la Bécancour et les superficies qui y étaient cultivées représentaient 64% des superficies en culture au Québec (Tableau 28) (Asselin, 2007).

Tableau 28 Statistiques sur la production de canneberge au Québec et dans le bassin versant de la rivière Bécancour

versant de la rivière bécancour								
			Super	ficie (ha)	Récolte			
	Année	Producteurs	En culture	Production de fruits	Quantité (lb)			
	1990	2		87	3160			
	1995	13	324	160	6325			
Au Québec	2000	41	1082	723	31 607			
	2003	44	1260	1100	56 560			
	2006	45	1800	1340	86 138			
Bassin								
versant	2003	22	715	-	-			
Bécancour								

(Asselin, 2007)

Bien que le milieu naturel de la plante soit les tourbières, la canneberge n'est pas exclusivement produite dans les milieux humides. En fait, pour le Centre-du-Québec, une vingtaine de fermes sont établies en périphérie ou à l'intérieur d'une tourbière de plus de 20 hectares, 13 sont aménagées dans des boisés et cinq sur d'anciennes terres cultivées. Parmi les 30 500 hectares de tourbières recensées dans la région Centre-du-Québec en 1999, 3 200 hectares se situent sur les propriétés d'entreprises de production de canneberges.

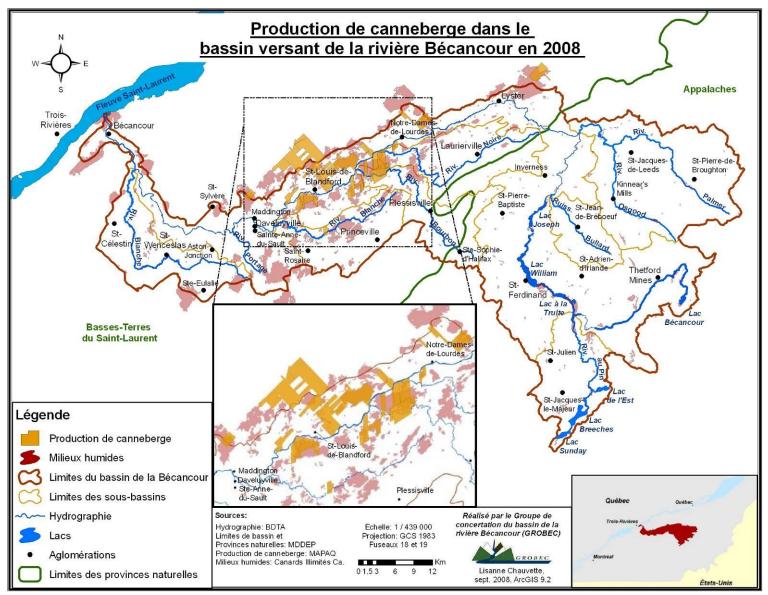


Figure 30 Répartition des cannebergières incluses dans le bassin de la rivière Bécancour

Dans le bassin versant de la rivière Bécancour, le développement de production de canneberge s'est effectué dans la partie centrale du bassin versant correspondant à la plaine tourbeuse du bassin versant. La presque totalité des sites de production est située dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et Saint-Louis-de-Blandford.

Le développement récent et important de cette production végétale suscite certaines interrogations, notamment en ce qui à trait au développement dans les zones humides, à l'utilisation d'une quantité importante d'eau et aux rejets dans les cours d'eau. Ces préoccupations ont conduit la direction régionale du Centre-du-Québec du MAPAQ à établir un portrait environnemental de la production de canneberge. Dans un contexte d'expansion de cette activité, ce portrait vise à mettre en place des concepts d'aménagement qui assureront le développement futur de la production en respect avec les ressources naturelles et le milieu (Thomas et al., 2003).

L'inventaire du MAPAQ (Thomas et al., 2003) démontre qu'environ 1 570 hectares de sols classés comme organiques et tourbières seront aménagés en champs et en réservoirs d'eau lorsque les fermes auront atteint leur plein développement d'ici une dizaine d'années, soit environ 5% de l'ensemble des surfaces répertoriées dans la région. Le reste des surfaces possédées par les producteurs de canneberge, soit un peu plus de 1 620 hectares, restera à l'état naturel.

En ce qui concerne l'utilisation de l'eau, chaque entreprise doit posséder un certificat d'autorisation émis par le MENV afin d'obtenir un droit de pompage ou pour pouvoir aménager une tourbière ou un milieu humide. Le certificat d'autorisation établit un débit et une période de pompage afin d'assurer les autres usages du cours d'eau en tout temps de l'année.



Photo 11 Cannebertgière, Notre-Dame-de-Lourdes (*Pierre Morin*, 10-04)

La culture de la canneberge exige un système de gestion de l'eau unique. Les producteurs remplissent les réservoirs au printemps lors de la fonte des neiges, afin de subvenir aux besoins durant toute la saison de culture et lors de la récolte. Il est à noter que la plupart des fermes récupèrent l'eau sortant de leurs champs et la recyclent vers leurs

réservoirs afin de la réutiliser lors de la récolte ou la glaciation des champs au début de l'hiver. Sur les

22 fermes localisées dans le bassin hydrographique de la rivière Bécancour, 3 fermes puisent de l'eau directement dans la rivière Bécancour, 9 s'approvisionnent à partir d'affluents de la Bécancour et les autres (10) s'approvisionnent uniquement

des eaux de ruissellement récupérées sur leur propriété (Thomas et al., 2003). Étant donné que les fermes sont en expansion, la moitié d'entre elles auront avantage à agrandir leurs réservoirs afin d'éviter le pompage dans les cours d'eau durant les périodes de faibles débits. La section 3.6.4 Prélèvement d'eau traite plus particulièrement de prélèvement d'eau à des fins agricoles.

L'ensemble des réservoirs d'eau représente environ 500 hectares, soit près de 33% de la surface cultivée (Thomas et al., 2003). Lorsque les fermes du Centre-du-Québec auront terminé la mise en culture envisagée à long terme, 31 des 38 fermes de la région auront plus de 30% de leur superficie de terrain laissée à l'état naturel (Thomas et al., 2003). Dans certains cas, ces espaces pourraient devenir des aires protégées.

La production de canneberges nécessite de grandes quantités d'eau et les sites de culture sont pratiquement tous concentrés dans un petit secteur le long de la rivière Bécancour. Les nouvelles installations devront donc préconiser une forte réutilisation de l'eau. Cette concentration d'entreprises, la gestion particulière de l'eau qui s'y fait et la modification majeure de l'habitat qu'elle implique sont des éléments susceptibles d'altérer les écosystèmes du bassin versant.

Thomas et al. (2003) estiment que la production actuelle peut être doublée et que la plupart des entreprises peuvent accroître leur superficie en production en vertu du certificat d'autorisation qu'elles détiennent déjà. Une mise en culture annuelle de l'ordre de 40 hectares est prévue au cours des prochaines années. Il est à noter que la culture biologique de la canneberge a été amorcée en 1997 et, en 2006, on compte 14 producteurs biologiques pour une superficie totalisant près de 185 hectares (Asselin, 2006). C'est le Québec qui produit le plus de canneberges biologiques et ce marché est en pleine expansion (Asselin, 2006).

Il faut signaler l'existence du Club d'encadrement technique Atocas Québec (CETAQ), formé en 1994, qui offre le service de lutte intégrée à ses membres. En 2002, 34 producteurs faisaient partie du groupe pour plus de 90% de la superficie totale en production (Thomas et al., 2003).

Une caractérisation des effluents des fermes de canneberges a été effectuée au courant des saisons de cultures 2002 et 2004 (Marchand & Asselin, 2006). Cette étude portait sur les divers éléments inorganiques (phosphore, azote ammoniacal et matières en suspension), pesticides et insecticides présents dans les effluents de quatre types d'exploitations québécoises: sur sol organique à circuit fermé (récupération de l'eau), sur sol organique à circuit ouvert (rejet direct à l'émissaire), sur sol sableux à circuit fermé et sur sol sableux à circuit ouvert.

De façon globale, les auteurs remarquent que les exploitations sur sol organique à circuit ouvert sont plus susceptibles de rejeter du phosphore à l'aval des fermes. Bien que le phosphore soit présent naturellement dans les rejets des sols organiques,

le recyclage permet un certain contrôle pour diminuer ce rejet anthropique. L'azote ammoniacal mesuré ne présente pas de risque important car, bien que présent, il ne dépasse pas les critères de qualités de 1.22mg/L.

Parmi les pesticides, le dichlobénil fut identifié dans l'eau plusieurs mois après l'application et ce, sur toutes les fermes. Le Diazinon constitue l'insecticide le plus fréquemment utilisé et celui dont la concentration dans les échantillons est la plus élevée parmi les éléments organiques injectés et dépassant les critères de 0.002mg/L pour la vie aquatique. Il est toxique pour la faune ailée et aquatique et surtout pour les invertébrés. Il prend environs 36 jours à se dégrader sur les fruits (au Québec, le délai entre l'application et la récolte est d'environs 60 jours), tandis que le temps de demi-vie est de 23 minutes (pH de 3.1) à 50 jours (pH de 7.0) dans l'eau (Szeto, Wan, Price, & Roland, 1990). Sa présence est également plus marquée dans les fermes à circuit ouvert (85% des échantillons), particulièrement celles sur sol organique, où les critères d'eau potable sont dépassés dans les maximums de teneurs. Ici, la fréquence dans les échantillons est 2.5 fois plus élevée que pour les autres types de fermes. Cependant, bien qu'imparfait, la rétention de l'eau (au moins 15 jours), le recyclage et le drainage permet de contrôler le rejet dans l'environnement de ce produit.

Une étude du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) commandée par l'Association des producteurs de canneberge du Québec (APCQ) et nommée « Étude d'impact hydrologique de la production de canneberge dans le bassin versant de la rivière Bécancour » est actuellement en cours et devrait apporter des éclaircissements sur les impacts réels de cette production pour le bassin versant.

#### 3.6.1.2 Engrais chimique

En 2006, des engrais chimiques ont été utilisés sur 48% des superficies en cultures (Tableau 29) (MDDEP 2006). Les municipalités de Saint-Célestin (2 632ha), de Princeville (2 365ha) et de Saint-Wenceslas (2 300ha) possèdent les plus grandes superficies où sont utilisés des engrais chimiques. Des informations additionnelles concernant la fertilisation sont révélées dans la section 3.6.5 « Agroenvironnement ».

# 3.6.1.3 <u>Pesticides</u>

Au Québec, 78% de tous les pesticides vendus servent à des fins agricoles (Gorse, 2004). La quantité de pesticides utilisée par hectare cultivé (excluant les pâturages) a augmenté de 82% entre 1978 et 1992 (Vérificateur général du Québec, 1997). La croissance de la culture du maïs explique en bonne partie cette augmentation. Par la suite, l'utilisation de pesticides a diminué de 7% entre 1992 et 2000, ce qui est toutefois bien en deçà de l'objectif de 50% fixé lors de la mise en place de la

Stratégie phytosanitaire. La situation est donc toujours préoccupante car l'utilisation de ces produits peut entraîner une contamination des eaux de surface et souterraines dont on ne mesure pas encore toutes les répercussions sur la santé humaine et l'environnement.

En 2006, les herbicides ont été utilisés sur près de 18 102ha, soit 29% de la superficie totale en culture (Tableau 29) (MDDEP 2006) et sont, de loin, les pesticides les plus utilisés dans le bassin versant. Les municipalités de Saint-Célestin (2 896ha), de Princeville (1 725ha) et de Saint-Wenceslas (1 515ha) présentent les plus grandes superficies traitées aux herbicides. En ce qui concerne les superficies cultivées avec application d'insecticide, les municipalités de Saint-Wenceslas et d'Inverness se démarquent des autres avec plus de 150ha chacune (Tableau 29) (MDDEP 2006). La municipalité d'Aston-Jonction est celle où l'utilisation de fongicides est la plus importante (149ha) dans le bassin versant.

Il est à noter que la section 4.1.3.3 Programme de surveillance des pesticides aborde le *Programme de surveillance des pesticides* qu'a effectué le MENV dans la rivière Blanche (Saint-Wenceslas) qui est un tributaire de la rivière Bécancour.

Tableau 29 Superficies où des engrais chimiques et des pesticides sont épandus par municipalité dans le bassin versant en 2006

Municipalité	Engrais chimique	Herbicides	Insecticides	Fongicides	Chaux
Trumerpante	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)
Adstock	87.9	37.9	14.2	2.3	7.1
Aston-Jonction	1295.0	1014.2	80.0	148.5	63.5
Bécancour	1108.8	1024.5	96.1	24.2	151.6
Daveluyville	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Disraeli (P)	32.7	8.8	0.0	0.0	2.0
Grand-Saint-Esprit	26.1	20.1	1.5	0.9	3.3
Inverness	1989.0	477.0	161.0	132.0	151.0
Irlande	767.0	32.0	0.0	0.0	78.0
Kinnear's Mills	141.0	39.0	28.8	21.0	155.0
Laurierville	1458.3	733.4	33.9	17.0	445.3
Lemieux	16.5	12.4	1.5	0.3	2.0
Lyster	1006.1	899.8	55.8	4.3	189.3
Maddington	218.7	217.2	7.7	0.0	18.4
Manseau	79.8	60.2	7.3	1.6	9.7
Notre-Dame-de-Lourdes	336.0	207.3	102.2	8.5	51.7
Plessisville (P)	1879.5	1254.8	54.3	16.3	284.3
Plessisville (V)	129.8	86.6	3.8	1.1	19.6
Princeville	2364.8	1724.6	76.8	38.1	216.3
Sacré-Coeur-de-Jésus	59.5	13.3	0.0	0.0	18.5
Saint-Adrien-d'Irlande	678.0	80.0	0.0	0.0	79.0
Saint-Célestin (M)	2632.1	2896.2	88.1	50.5	537.5
Saint-Célestin (VL)	56.9	62.6	1.9	1.1	11.6
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	369.2	287.6	6.7	5.7	163.8
Sainte-Anne-du-Sault	674.0	669.7	23.8	0.0	56.7
Sainte-Eulalie	945.1	740.2	58.4	108.4	46.3
Sainte-Sophie-d'Halifax	957.3	466.2	0.0	0.0	173.6
Saint-Ferdinand	854.4	85.0	26.3	0.0	252.7
Saint-Fortunat	65.2	30.5	0.0	0.0	12.4
Saint-Jacques-de-Leeds	684.4	374.8	56.0	20.4	185.9
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	70.9	19.0	0.0	0.0	4.3
Saint-Jean-de-Brébeuf	948.0	97.9	0.0	0.0	36.0
Saint-Joseph-de-Coleraine	8.7	4.8	0.0	0.0	1.9
Saint-Julien	193.6	35.0	26.5	0.0	28.9
Saint-Léonard-d'Aston	551.0	277.3	78.4	76.6	59.9
Saint-Louis-de-Blandford	656.0	1040.0	101.8	0.0	18.0
Saint-Pierre-Baptiste	904.0	96.0	0.0	0.0	177.0
Saint-Pierre-de-Broughton	792.6	63.9	0.0	0.0	150.3
Saint-Rosaire	1106.1	612.2	25.6	45.8	147.4
Saints-Martyrs-Canadiens	0.8	0.2	0.1	0.0	0.1
Saint-Sylvère	718.3	498.8	33.3	0.0	69.7
Saint-Sylvestre	46.1	44.0	7.8	5.0	31.6
Saint-Valère	185.0	144.9	0.9	0.0	10.6
Saint-Wenceslas	2299.7	1514.8	176.7	127.4	174.8
Thetford Mines	361.6	96.1	44.9	16.4	103.1
Villeroy	6.6	1.0	1.1	0.0	1.8
Wôlinak	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total	29761.8	18101.8	1483.0	873.2	4401.5
% de la superficie totale en culture	48.0	29.2	2.4	1.4	7.1

(MDDEP 2006)

Plusieurs municipalités du sud du Québec tirent leur eau potable de rivières potentiellement exposées à la présence de pesticides. L'eau de ces rivières peut contenir plusieurs pesticides, mais habituellement, les concentrations sont plus faibles que dans les petits tributaires qui font partie du programme régulier de suivi et les dépassements de normes pour l'eau potable sont rares. Giroux (2002) estime que les marges de sécurité incluses dans ces normes permettent de protéger la population d'éventuels effets additifs ou amplificateurs dus à la présence de plusieurs pesticides dans l'eau. Par contre, Larson *et al.* (1997) signalent que les effets à long terme de faibles concentrations de pesticides ou de mélanges de ces produits sont peu connus, particulièrement les effets perturbateurs endocriniens (Frey, 2001). Pour leur part, Belden et Lydy (2000) ont démontré que la toxicité de certains pesticides doublait et même quadruplait en présence de l'atrazine, qui est l'herbicide le plus couramment détecté dans les cours d'eau. Ce phénomène est communément appelé effet de « synergie ».

Même quand il n'y a pas de risques immédiats pour la santé, la présence de pesticides dans l'eau brute destinée à l'alimentation en eau potable génère des coûts. Au Québec, environ 27 prises d'eau potable desservant environ 75 municipalités sont susceptibles d'être exposées à ces substances (I. Giroux, 2002). Avec le nouveau règlement sur l'eau potable, les municipalités qui desservent plus de 5 000 habitants doivent réaliser 4 fois par année le suivi des pesticides dans l'eau qu'elles distribuent. Comme les systèmes conventionnels de traitement de l'eau sont sans effet pour les pesticides, les municipalités aux prises avec une source d'alimentation contaminée par des pesticides devront ajouter un traitement d'eau supplémentaire à leur système actuel.

Au niveau international, les gouvernements tendent de plus en plus vers une approche visant le contrôle à la source, c'est-à-dire vers un meilleur contrôle des activités dans les zones qui influencent les prises d'eau potable. Cette démarche permettrait d'améliorer la qualité de l'environnement, d'éviter des coûts de traitements additionnels et de mieux protéger les petites municipalités de moins de 5 000 habitants, qui n'ont pas l'obligation d'effectuer le suivi des pesticides dans l'eau qu'elles distribuent.

## 3.6.2 Production animale

La densité animale par hectare cultivé traduit bien la pression de pollution associée aux activités de production animale. En 2006, dans le bassin versant de la rivière Bécancour, les densités animales supérieures à une unité animale par hectare cultivé se situent principalement dans les Appalaches. Les municipalités de Saint-Sylvestre, de Lyster, de Saint-Joseph-de-Coleraine et de Saint-Julien ont une densité animale supérieure à 2u.a/ha cultivé (Figure 31 Densité animale par municipalité dans le bassin versant de la rivière Bécancour) (MDDEP 2006). La valeur globale pour l'ensemble du bassin versant est estimée à 1,2 u.a/ha cultivé.

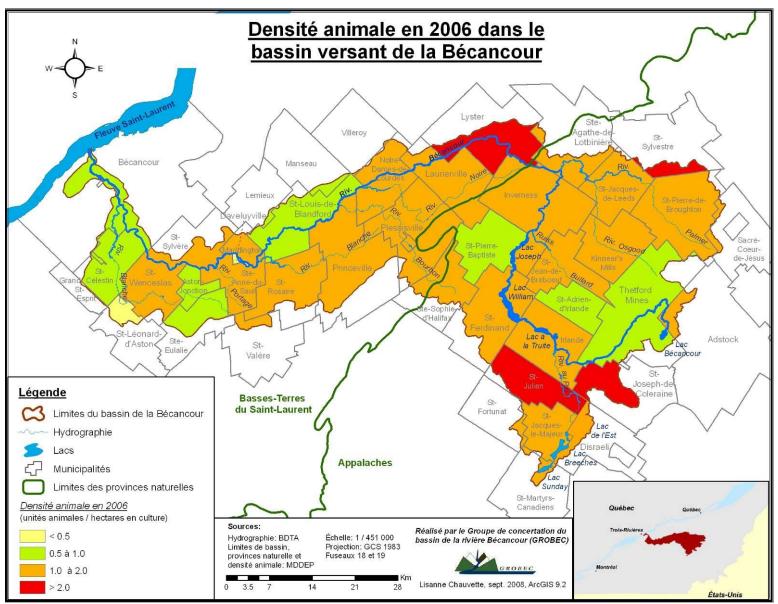


Figure 31 Densité animale par municipalité dans le bassin versant de la rivière Bécancour

En 2006, sur le bassin versant on retrouvait en ordre décroissant d'unités animales, les bovins (44 235u.a.), les porcs (23 708u.a.), les volailles (2 216u.a.) et les autres productions (4 012u.a.) (Tableau 30) (MDDEP 2006). Il est à noter que la production porcine a diminué de 7% depuis 2001 et que la production de volaille a diminué de 26%. Comme le nombre total d'unités animales était estimé à 75 690 dans le bassin versant en 2001, ce nombre a diminué de 2% en 2006.

Inverness (6 727u.a.), la paroisse de Plessisville (6 300u.a.), et Laurierville (6 032u.a.) possèdent le plus grand nombre d'unités animales en raison principalement de leur nombre élevé d'unités bovines et porcines (Tableau 30) (MDDEP 2006). Laurierville correspond d'ailleurs à la municipalité où les bovins sont les plus nombreux (3 627u.a.), alors que Lyster l'emporte pour les porcs (3 018u.a.). Pour sa part, Plessisville possède, le plus d'unités animales liées aux volailles (704u.a.). En ce qui concerne les autres unités animales, c'est Saint-Jean-de-Brébeuf qui domine (380u.a.).

Tableau 30 Nombre d'unités animales par municipalité dans le bassin versant en 2006

Tableau 30 Nombre d'unités an Municipalité	Bovins (u. a.)	Porcs (u. a.)	Volailles (u. a.)	Autres (u. a.)	Total (u. a.)
Adstock	171	81	11	13	276
Aston-Jonction	468	313	111	71	963
Bécancour	808	628	197	100	1732
Daveluyville	0	0	0	0	0
Disraeli	99	74	1	10	184
Grand-Saint-Esprit	11	0	1	3	15
Inverness	3078	2724	1	229	6032
Irlande	1891	591	19	27	2528
Kinnear's Mills	800	591	13	16	1420
Laurierville	3627	2765	124	211	6727
Lemieux	10	0	0	1	11
Lyster	1160	3018	0	16	4193
Maddington	302	108	6	88	504
Manseau	47	0	1	6	54
Notre-Dame-de-Lourdes	638	183	47	143	1012
Plessisville (P)	3332	2046	704	218	6300
Plessisville (V)	230	141	49	15	435
Princeville	3172	644	67	112	3994
Sacré-Coeur-de-Jésus	132	98	3	7	240
Saint-Adrien-d'Irlande	1326	0	6	128	1460
Saint-Célestin (M)	1352	755	0	187	2294
Saint-Célestin (VL)	29	16	0	4	50
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1085	1012	15	28	2142
Sainte-Anne-du-Sault	930	333	20	270	1554
Sainte-Eulalie	342	229	81	52	703
Sainte-Sophie-d'Halifax	1239	556	0	191	1987
Saint-Ferdinand	1945	512	38	245	2740
Saint-Fortunat	69	57	0	10	135
Saint-Jacques-de-Leeds	1986	1607	12	29	3634
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	215	161	2	21	399
Saint-Jean-de-Brébeuf	1597	359	6	380	2342
Saint-Joseph-de-Coleraine	39	60	1	5	104
Saint-Julien	880	550	6	235	1671
Saint-Léonard-d'Aston	412	24	27	3	466
Saint-Louis-de-Blandford	828	114	60	141	1144
Saint-Pierre-Baptiste	1678	0	0	66	1745
Saint-Pierre-de-Broughton	2025	457	0	92	2574
Saint-Rosaire	1538	939	68	142	2686
Saints-Martyrs-Canadiens	2	0	0	0	3
Saint-Sylvère	927	65	207	69	1268
Saint-Sylvestre	488	431	10	2	932
Saint-Valère	200	51	9	11	270
Saint-Wenceslas	2034	1308	267	231	3840
Thetford Mines	1086	99	25	185	1396
Villeroy	7	5	0	0	12
Wôlinak	0	0	0	0	0
Total	44235	23708	2216	4012	74171
%	60	32	3	5	100
Changement depuis 5 ans (%) (MDDEP 2006)	+1	-7	-26	+9	-2

(MDDEP 2006)

En 2006, les municipalités de Lyster, de Laurierville, d'Inverness et la paroisse de Plessisville possédaient plus de 2 000 unités animales porcines (Figure 32) (MDDEP, 2006). Au total, 23 708 unités animales porcines sont présentes à l'intérieur du bassin versant de la Bécancour (Tableau 30) (MDDEP 2006).

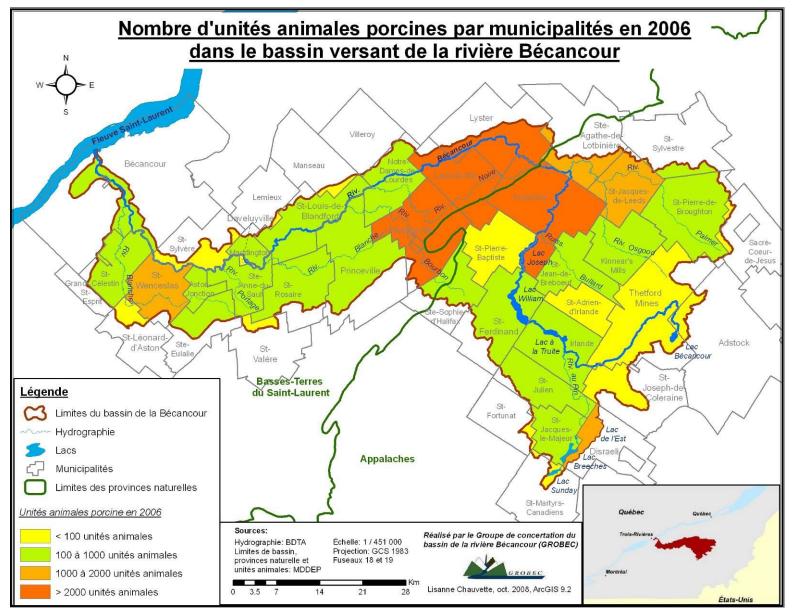


Figure 32 Nombre d'unités animales porcines par municipalités en 2006 dans le bassin versant de la rivière Bécancour

# 3.6.2.1 Zone d'activité limitée et surplus en phosphore

En 2002, dans le cadre du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), le MENV a produit une liste de 281 municipalités considérées en surplus de phosphore, c'est-à-dire que la quantité de phosphore produite par les animaux présents sur ce territoire dépasse la quantité de phosphore prélevée par les cultures qui y sont pratiquées. Ces municipalités sont classées zones d'activités limitées (ZAL) car elles sont les plus susceptibles de connaître des problèmes de contamination de l'eau de surface ou souterraine. Des contraintes particulières s'appliquent dans ces zones, dont le moratoire qui a interdit l'établissement de nouveaux lieux d'élevage porcin depuis 2002. Ainsi, 14% du bassin versant a été classée ZAL (Tableau 31) (Éditeur officiel du Québec, 2008). En superficie, ces zones occupent 375km² du bassin.

Tableau 31 Municipalités considérées comme zones d'activités limitées dans le bassin versant de la rivière Bécancour

Municipalité	Superficie dans le bassin	Pourcentage du bassin versan		
	versant (km²)	(%)		
Adstock	16	0,6		
Laurierville	103	4,0		
Lyster	82	3,1		
Sacré-Cœur-de-Jésus	4	0,2		
Saint-Pierre-Broughton	139	5,3		
Saint-Sylvestre	31	1,2		
Total	375	14.4		

(Éditeur officiel du Québec, 2008)

L'intégration de la notion de bassin versant constitue en fait la principale nouveauté de ce règlement (Éditeur officiel du Québec, 2008). Le MENV a choisi, de donner le titre préventif de bassin versant dégradé au bassin de la Bécancour, même si ce dernier affiche une valeur médiane inférieure à 0,030mg/L de phosphore à l'embouchure (communication personnelle Georges Gangbazo, MENV). Cette décision découle d'une volonté de ne pas créer une pression supplémentaire sur ce cours d'eau. Au cours de la période 2001-2003, la valeur médiane à l'embouchure de la rivière Bécancour était de 0,022mg/l, alors que sa valeur moyenne correspondait à 0,034mg/l.

Ce règlement modifié établit également une nouvelle catégorie de municipalités soit celles qui ne sont pas aux prises avec des surplus de phosphore mais qui sont comprises dans un bassin versant dégradé. Cette liste inclut la quasi-totalité des municipalités du bassin versant qui ne sont pas considérées comme zones d'activités limitées. Ces dernières se voient donc imposer de nouvelles exigences concernant principalement les futurs lieux d'élevage porcin et les augmentations de cheptel dans les lieux d'élevage existants. Ainsi, dans ces municipalités, les

exploitants devront faire subir un traitement complet aux déjections produites ou les épandre sur des surfaces en culture dont ils sont propriétaires.

Dans le cadre du REA, les exploitants dont le lieu d'élevage est reconnu excédentaire en phosphore auront jusqu'à 2010 pour atteindre un bilan de phosphore équilibré. Il est connu qu'un apport de phosphore supérieur aux prélèvements de la partie récoltée d'une culture provoque un enrichissement de la teneur du sol en cet élément et un risque de largage dans le système hydrique. Dans ce contexte, même lorsque le phosphore ajouté au sol ne dépassera plus les besoins des plantes, il faudra attendre plusieurs années avant que les sols aient éliminé les surplus emmagasinés.

Dans le cas des parcelles dont le sol est classifié « pauvre » ou « moyen » en phosphore, un enrichissement contrôlé est souhaitable pour obtenir des rendements de qualité. Cependant, dans le cas des parcelles dont le sol est classifié « bon », « riche » ou « excessivement riche », un enrichissement excessif nuit au maintien de la qualité des eaux de surface, notamment lorsque le niveau de saturation dépasse 10% (M. Giroux & Tran, 1996).

En matière de fertilisation, il existe actuellement une problématique de qualité de l'eau reliée à la mauvaise gestion du phosphore de toutes provenances. Dans le *Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*, la limitation d'utilisation des matières fertilisantes phosphatées est établie à partir de deux paramètres : la teneur et le pourcentage de saturation du sol en phosphore. La teneur du sol en phosphore indique le niveau de fertilité du sol. Le pourcentage de saturation du sol en phosphore renseigne sur la proportion des sites de fixation déjà occupés par cet élément. Ce dernier paramètre est en lien avec la capacité de fixation du sol en phosphore, qui se définit comme le pouvoir d'un sol à retenir une quantité de phosphore donnée. Les deux paramètres précédents fournissent une indication du risque environnemental que la présence du phosphore représente.

En plus d'engendrer une augmentation de la teneur du sol en phosphore, la surfertilisation a donc également pour effet d'élever le pourcentage de saturation du sol en phosphore. Une parcelle peut donc passer d'une situation agronomique intéressante à une situation environnementale présentant un risque sans nécessairement garantir de meilleures performances agronomiques.

Le pourcentage de saturation en phosphore des sols est d'ailleurs utilisé dans le calcul de la superficie d'épandage minimale requise pour satisfaire au REA. Dans le bassin versant de la Bécancour, les MRC de Nicolet-Yamaska, de l'Amiante, d'Arthabaska et de Lotbinière possèdent un pourcentage de saturation moyen des sols minéraux en phosphore de 5 à 10%, alors que ce pourcentage s'établit à moins de 2,5% pour les MRC de Bécancour et de L'Érable (Beaudet, 2003).

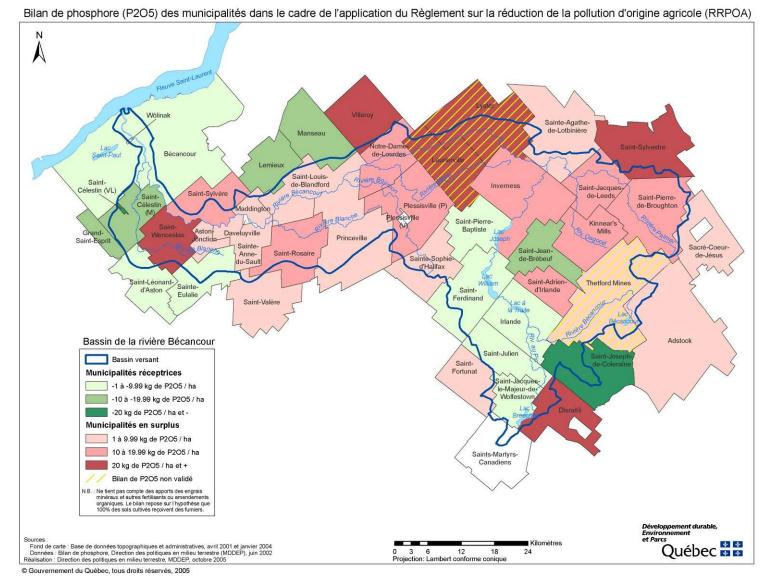


Figure 33 Bilan de phosphore (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) des municipalités dans le bassin versant de la rivière Bécancour (2002)

## 3.6.2.2 <u>Pisciculture</u>

En 2008, 6 piscicultures étaient en activité sur le bassin versant de la rivière Bécancour dont deux entreprises piscicoles ne possèdent pas de certificat d'autorisation, malgré une production annuelle supérieure à cinq tonnes par an (Tableau 32). À noter que la dernière inspection de la pisciculture Goucan S.N.C. remonte à juillet 2000 et que deux piscicultures rejettent leurs eaux usées dans le bassin de la rivière au Pin.

Il faut signaler qu'un permis est exigé par le MAPAQ pour l'exploitation d'un établissement piscicole (en milieux terrestre et aquatique) pour fins de repeuplement ou de consommation et visant la production d'animaux aquatiques (truite arc-en-ciel, omble de fontaine, etc.) et pour l'exploitation commerciale d'un étang de pêche à des fins de pêche à la ligne. Ce permis (*Permis d'exploitation en aquaculture commerciale et étang de pêche*) est renouvelable à chaque année.

Tableau 32 Liste des piscicultures en opération dans le bassin versant de la rivière

Bécancour							
Nom	Lieu d'exploi-	CA*	Date de	Espèces**	Dernière	Point de	Production
	tation		délivrance du		inspection	rejet	annuelle
			CA				(tonnes)
Association de chasse et pêche de Plessisville	Plessisville	Oui	19 nov. 02	SAFO ONMY	19 nov. 03	Ruisseau Fournier	< 5
Pisciculture naturelle Labrie & Fortier S.E.N.C	Sainte-Sophie- d'Halifax	Oui	25-janv-99	SAFO	20 juill. 06	Tributaire riv. Bourbon	< 5
Pourvoy'air Itée	Saint-Ferdinand	Oui	13-oct-92	SAFO	30 sept. 02	Lac William	< 5
Nadeau, Yvon	Thetford Mines	Oui	12-nov-85	SAFO ONMY	09-juil-03	Ruisseau Aqueduc	> 5
Pisciculture Goucan S.N.C.	Saint-Julien	Non	-	SAFO	17-juil-00	Riv. au Pin	> 5
Ferme Sopier Enr.	Saint-Jacques- le-Majeur-de- Wolfestown	Non	-	SAFO	3-juin-03	Riv. Blanche***	> 5

<sup>\*</sup> CA : Certificat d'autorisation délivré par le MENV

<sup>\*\*</sup> SAFO: Salvelinus fontinalis (omble de fontaine) et ONMY: Oncorhynchus mykiss (truite arcen-ciel)

<sup>\*\*\*</sup> Cette rivière Blanche est un sous-bassin de la rivière au Pin (communication personnelle Murielle Coutu MDDEP) (Masi & Bourget, 2007)

# 3.6.3 Drainage agricole

Au cours des années 60, un sol agricole trop humide a été considéré comme la contrainte majeure au développement de l'agriculture au Québec. Par la suite, environ 25 000km de cours d'eau ont été modifiés (MENV 2003), ce qui a permis d'allonger la saison de croissance végétale de quelques semaines et d'apporter des gains importants en productivité.

Cependant, l'altération des milieux naturels associée aux activités agricoles a entraîné des modifications majeures aux cours d'eau. Le drainage, le redressement, le reprofilage et la recalibration de cours d'eau ainsi que le remblayage de milieux humides sont les principales interventions néfastes aux milieux aquatiques. Le déboisement des rives a de plus éliminé une proportion importante des bandes riveraines de protection.



Photo 12 Tributaire de la rivière Palmer, Saint-Jacques-de-Leeds (*Pierre Morin*, 10-04)

En favorisant un écoulement rapide des eaux, le drainage agricole amplifie à la fois les crues et, par conséquent, les étiages. Les crues peuvent entraîner une érosion considérable des rives et la mise en suspension de fortes quantités de sédiments, ce qui provoque une grande perturbation de l'environnement aquatique. De leur côté, les étiages sérieux accentuent les températures de l'eau au détriment de certaines espèces de poissons comme les salmonidés. Le drainage augmente l'apport de polluants (fertilisants, pesticides, etc.) dans les cours d'eau et les risques d'inondation. En plus d'entraîner la perte de sol arable, il ne faudrait pas oublier que le drainage fait également disparaître des milieux humides, qui sont des milieux cruciaux pour

l'environnement. Toutes ces répercussions affectent les cours d'eau ainsi que les organismes qui y vivent.

Le ruisseau Bullard, un sous bassin de 88km² de la rivière Bécancour dont l'embouchure se situe près de la sortie du lac Joseph, est un bon exemple de cours d'eau ayant subit d'importantes modifications. La topographie accidentée et l'absence de lac sur ce bassin lui confèrent un temps de réponse très rapide et donc des crues fréquentes. Suite à des pluies torrentielles en 1957, qui ont causés des dommages considérables, des modifications notables du lit de la rivière et la mort de trois personnes, des travaux de redressement du cours d'eau ont été réalisé (Mailhot et al., 2004). L'objectif était d'éliminer les méandres afin de favoriser une évacuation plus rapide des eaux.

Cependant, cette modification du lit du ruisseau a engendré des impacts important, dont l'augmentation de l'érosion et de l'instabilité des berges ainsi qu'une augmentation de la quantité de sédiment transportés qui se déposent dans la zone de confluence avec la rivière Bécancour. Ces changements sont au cœur d'un débat, puisqu'ils seraient à l'origine de la modification du seuil de retenu naturel du lac Joseph et donc de l'abaissement du niveau de l'eau de ce dernier.

#### 3.6.4 Prélèvement d'eau

Afin d'assurer des rendements intéressant, certaines productions agricole peuvent nécessiter des apports supplémentaires en eau en période de déficit. En 2006, seulement 1,1% des superficies en cultures étaient irriguées, pour un total de 707ha (Tableau 26). Parmi les entreprises de production agricole qui prélèvent de grandes quantités d'eau, on note les piscicultures et les cannebergières. En ce qui concerne les piscicultures, le manque de données ne permet pas de prévoir les problèmes potentiels reliés aux quantités d'eau qu'elles prélèvent dans le bassin versant de la rivière Bécancour. Quant à la culture de canneberges, elle soulève certaines inquiétudes. En effet, l'eau nécessaire à cette culture (15 000m<sup>3</sup> par hectare) est surtout prélevée dans le réseau hydrique de surface et sa popularité montante laisse présager une pénurie (BAPE 2000). C'est d'ailleurs actuellement le cas de la rivière Bécancour à la hauteur de Saint-Louis-de-Blandford où, d'après cette même source, les limites de prélèvement dans la rivière ont été atteintes. Il s'agit d'une situation très inquiétante qui fait l'objet de discussions entre les producteurs et le MENV. L'étude du CEHO qui est actuellement en cours devrait apporter des éclaircissements sur les niveaux de prélèvement et les impacts réels dans le bassin versant.

# 3.6.5 Agroenvironnement

Les bonnes pratiques agroenvironnementales constituent des mesures, souvent volontaires, qui sont encouragées par de la sensibilisation, de l'accompagnement et des programmes d'aides financières. Cette section aborde différents aspects reliés à ces bonnes pratiques.

### 3.6.5.1 Club-conseil en agroenvironnement

Au Québec, la mise en place des clubs-conseils en agroenvironnement a permis, pour de nombreux agriculteurs, de se familiariser avec des pratiques agricoles plus durables, dont une meilleure utilisation des engrais et des pesticides à la ferme. Ces clubs sont des regroupements volontaires d'agriculteurs ayant comme objectif premier de favoriser le développement durable de leur exploitation en adoptant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Leurs principaux axes d'intervention sont la gestion des fertilisants, la réduction de l'utilisation des

pesticides, l'adoption de pratiques culturales de conservation des sols et la protection des cours d'eau.



Photo 13 Panneau, Laurierville (*Pierre Morin*, 10-04)

Depuis leur création, ces clubs-conseils ont connu une progression de leurs membres. En octobre 2006, ils regroupaient 28% des exploitations agricoles de la province, ils représentent 43% des superficies et près de 48% des unités animales (Club conseils en agroenvironnement, 2008). Les 3 clubs-conseils les plus susceptibles d'œuvrer sur le territoire du bassin versant de la rivière Bécancour sont le club agroenvironnemental des Bois-Francs, le club agroenvironnemental de l'Érable et le club

conseil Agro-Champ. Parmi ces clubs, on retrouve le Club d'encadrement technique Atocas Québec (CETAQ), formé en 1994, qui offre le service de lutte intégrée à ses membres. En 2002, 34 producteurs faisaient partie du groupe pour plus de 90% de la superficie totale en production (Asselin, 2003).

## 3.6.5.2 Lutte intégrée

Lancée en 1992 par le MAPAQ, en partenariat avec l'UPA et le MENV, la *Stratégie phytosanitaire* est une mesure appuyant la réduction de l'utilisation des pesticides utilisés en agriculture ainsi que l'augmentation des superficies cultivées faisant appel à la lutte intégrée. Cette approche environnementale est basée sur l'expérimentation et l'observation, de même que sur la mise en application de pratiques de gestion des ennemis des cultures qui soient respectueuses de l'environnement. Les problématiques reliées à l'utilisation des pesticides sont traitées à la section 3.6.1.3 Pesticides.

Le programme agroenvironnemental de soutien à la Stratégie phytosanitaire constitue un exemple de mesure appuyant la réduction de l'utilisation des pesticides utilisés en agriculture. Ce programme a pris fin en mars 2003 pour être remplacé par le programme Prime-Vert. Ce dernier permettra d'appuyer les efforts entrepris dans la politique nationale de l'eau et d'aider les producteurs à satisfaire aux exigences du nouveau Code de gestion des pesticides entré en vigueur en avril 2003. Par ailleurs, le programme Prime-Vert peut financer une partie des activités suivantes : la construction d'ouvrages d'entreposage de fumier, la réduction du volume de fumier à entreposer, l'augmentation de la capacité d'entreposage, le traitement et la valorisation des fumiers, l'achat d'une rampe d'épandage de lisier, les services-conseils en agroenvironnement ainsi que le démarrage d'un club agroenvironnemental et la progression du nombre de ses membres.

#### 3.6.5.3 Fertilisation

Des bilans de charge de phosphore et d'azote effectués dans les bassins versants où l'agriculture est prédominante montre clairement que le territoire agricole contribue pour une large part à la contamination de plusieurs tributaires du Saint-Laurent (MENV 2003). Dans ce contexte, l'adoption en 2002 du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) avait pour but d'atteindre un équilibre entre la capacité de support en phosphore des sols et la quantité épandue de matières fertilisantes. Cette nouvelle approche de gestion du phosphore passe par l'élaboration de *Plans agroenvironnementaux de fertilisation* (PAEF). Ces plans s'appuient sur les besoins agronomiques des plantes pour croître et visent la réduction au minimum des pertes d'éléments nutritifs dans l'environnement. Les PAEF sont de plus basés sur le calcul réel des déjections « ferme par ferme » plutôt que sur les valeurs moyennes régionales (MENV 2003). Il faut souligner que les PAEF servent à planifier la fertilisation autant en ce qui a trait au fumier qu'aux engrais minéraux. Un suivi environnemental des nouvelles mesures est en cours.

# 3.6.5.4 <u>Bandes riveraines de protection</u>

En milieu agricole, la préservation de bandes riveraines des cours d'eau et fossés représente un des moyens les plus efficaces d'atténuation des effets néfastes que peuvent engendrer les activités agricoles sur l'intégrité des cours d'eau. D'ailleurs, l'absence d'une bande riveraine possédant une végétation adéquate rend les berges plus susceptibles à l'érosion, entraînant bien souvent une perte de superficie cultivable pour le producteur. La *Politique de protection des rives du littoral et de la plaine inondable* défini que la bande riveraine en milieu agricole doit être minimalement de 3 mètre et doit inclure en tout temps une largeur minimale de 1 mètre sur le haut du talus. De plus, le Règlement sur les exploitations agricoles interdit que les animaux de ferme aient accès aux cours d'eau, aux plans d'eau ainsi qu'à la bande riveraine et ce depuis 2005.

Bérubé (1991) mentionne que les grandes variations du débit de la rivière Bécancour contribuent grandement à l'érosion des berges, particulièrement dans les milieux agricoles où les bandes riveraines ont été déboisées. Une description plus exhaustive de l'état des berges de la rivière Bécancour est effectuée à la section 4.3État des berges et bandes riveraines.



Photo 14 Tributaire de la rivière Bécancour, Saint-Louis-de-Blandford (*Pierre Morin*, 11-04)

# 3.6.5.5 <u>Mesures de protection des sols</u>

Dans son examen des politiques agricoles du MAPAQ, le Vérificateur général du Québec (1997) mentionne que le recours à certaines pratiques culturales pourrait remédier aux problèmes de dégradation des sols et de pollution des eaux en plus d'améliorer la rentabilité. Il cite, entre autres, des études du MAPAQ et du Comité des références économiques en agriculture du Québec qui démontrent que, pour la culture du maïs-grain, la réduction du travail du sol (travail réduit du sol, semis direct), combinée à la rotation des cultures, ralentirait la détérioration des sols tout en procurant une marge bénéficiaire nette supérieure d'environ 20 dollars l'hectare par rapport aux pratiques conventionnelles avec travail du sol. Les différents types de cultures sont expliqués dans le glossaire qui suit la bibliographie.

Les données recueillies lors des derniers recensements agricoles de Statistique Canada permettent d'évaluer l'évolution de certaines bonnes pratiques culturales au Québec entre 1991 et 2001. Ces données indiquent notamment une baisse dans le pourcentage des fermes pratiquant les cultures de couverture d'hiver (-51%), les cultures en travers de la pente (-50%) et les cultures en bandes alternées (-42%). Par contre, le nombre d'exploitations faisant appel à des brise-vent et à la rotation des cultures a augmenté respectivement de 25% et de 14% au cours de cette période. De plus, une augmentation remarquable est observée quant aux pratiques de semis sans travail préalable du sol (hausse de 39% des fermes et de 149% des superficies) et quant aux pratiques maintenant à la surface la plupart des résidus de récolte (hausse de 39% des fermes et de 98% des superficies). Cependant, il est à noter que ces deux dernières pratiques concernent presque exclusivement la culture du maïs, dont les superficies ont augmenté de 52% au Québec entre 1991 et 2001 (Ministère de l'Environnement, 2003). Les mesures de conservation des sols sont donc appelées à se populariser en raison de la connaissance grandissante qu'en ont les producteurs et des avantages économiques qui en découlent.

#### 3.7 Secteur forestier

En plus d'être essentielle à la survie de nombreuses espèces fauniques et floristiques et donc au maintien de la diversité biologique, la forêt joue plusieurs rôles de premier plan. Elle permet, par exemple, la régulation des eaux de surface et souterraines. On remarque également que la qualité des milieux aquatiques d'un bassin versant est intimement liée à la superficie occupée par la forêt dans ce bassin.

La forêt feuillue représente la moitié des forêts du bassin versant (Photo 15). En considérant en outre que les forêts mixtes occupent 35% de la superficie de ces forêts, les



Photo 15 Étang Stater, Irlande (*Pierre Morin*, 10-04)

feuillus prédominent sur les résineux. La répartition spatiale de ces différentes essences pour la MRC de l'Érable (seule région pour laquelle nous possédons ses informations) montre une importance notable des résineux mixtes et des érablières sur son territoire (Figure 34).

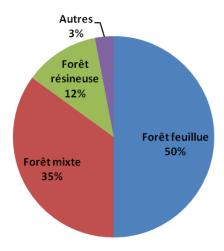


Figure 34 Proportion de forêt feuillue, mixte et résineuse à l'intérieur du bassin versant. La catégorie Autres réfère à la régénération, aux coupes forestières récentes ou peu régénérées et aux aulnaies.
(Environnement Canada, 2004)

Selon l'agence forestière des Bois-Franc (AFBF) (communication personnelle 2004) et l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC) (communication personnelle 2004), le nombre de producteur forestier à l'intérieur du bassin versant est estimé à 1 325 (Tableau 33). Il faut préciser qu'un propriétaire d'un lot boisé n'est pas nécessairement un producteur forestier. Pour être reconnu comme un producteur forestier, il faut posséder une superficie à vocation forestière d'au moins quatre hectares d'un seul tenant, dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées par un ingénieur forestier.

Les municipalités d'Aston Jonction et de Saint-Fortunat possèdent un pourcentage boisé inférieur à 25%, alors que les paroisses de Disraeli, Lemieux, Manseau et Saints-Martyrs-Canadiens présentent un pourcentage supérieur à 75% (Tableau 33) (communications personnelles AFBF et ARFPC 2004).

Le pourcentage boisé du bassin versant est de 58% (Tableau 33) (communications personnelles AFBF et ARFPC 2004). Comme il est expliqué dans la section 3.3.1 Utilisation du territoire, Simoneau (communication personnelle 2003) estime à 52% la portion boisée du bassin versant. Sachant que son estimation se base sur Bérubé (1991), il semble que la couverture forestière soit passée de 52 à 58 % entre 1991 et 2003. Toutefois, il est possible que les méthodes d'estimation utilisées ou leur marge d'erreur soient responsables de cette différence.

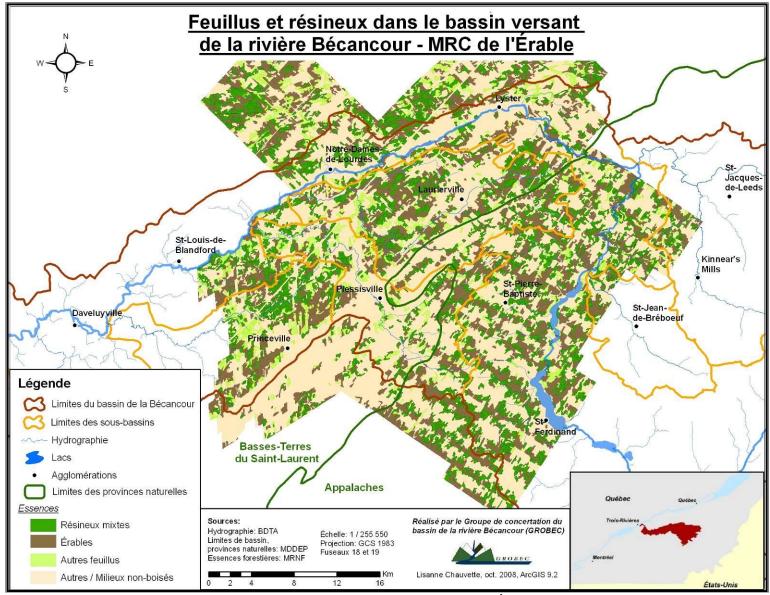


Figure 35 Feuillus et résineux dans le bassin versant de la rivière Bécancour – MRC de l'Érable

Tableau 33 Données forestières de la partie des municipalités incluse dans le bassin

Municipalité	Pourcentage	Nombre de	Pourcentage déboisé à des fins de		
	boisé	producteurs forestiers <sup>1</sup>	changement de vocation 1991-2002		
Adstock	33	12	(%) <1		
Aston-Jonction	24	17	5		
Bécancour	55	27	10		
Daveluyville	40	NA	34		
Disraeli (paroisse)	77	9	0		
Inverness	68	72	3		
Irlande	48	62	<1		
Kinnear's Mills	74	58	<1		
Laurierville	51	41	3		
Lemieux	90	2	0		
Lyster	40	36	5		
Maddington	50	10	5		
Manseau	79	7	1		
Notre-Dame-de-Lourdes	52	44	8		
Plessisville (paroisse)	52	81	3		
Princeville	72	57	2		
Sacré-Cœur-de-Jésus	67	4	0		
Saint-Adrien-d'Irlande	50	30	3		
Saint-Célestin (municipalité)	31	29	16		
Saint-Ferdinand	58	67	4		
Saint-Fortunat	23	3	0		
Saint-Jacques-de-Leeds	52	30	1		
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	67	28	0		
Saint-Jean-de-Brébeuf	70	25	<1		
Saint-Joseph-de-Coleraine	44	13	3		
Saint-Julien	62	47	<1		
Saint-Léonard-d'Aston	28	5	14		
Saint-Louis-de-Blandford	58	60	16		
Saint-Martyrs-Canadiens	81	3	0		
Saint-Pierre-Baptiste	61	57	1		
Saint-Pierre-Broughton	63	92	<1		
Saint-Rosaire	62	60	5		
Saint-Sylvère	39	13	1		
Saint-Sylvestre	63	18	0		
Saint-Valère	48	2	3		
Saint-Wenceslas	37	26	13		
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	49	19	13		
Sainte-Agathe-de-Lotofffere Sainte-Anne-du-Sault	57	33	5		
Sainte-Anne-du-Saunt Sainte-Eulalie	40	33 16	12		
	53	42	4		
Sainte-Sophie-d'Halifax Thatford Minos	33 43				
Thetford Mines	43 71	67	1		
Villeroy Wâlinal	45	1	1		
Wôlinak		NA Total - 1 225	57 Moveme : 2		
	Moyenne: 58	Total: 1 325	Moyenne: 3		

<sup>1.</sup> Le nombre de producteurs a été estimé en multipliant le nombre total de producteurs de chaque municipalité par le pourcentage de la superficie municipale incluse dans le bassin.

(communications personnelles AFBF et ARFPC 2004)

<sup>2</sup> Noter que la ville de Plessisville et le village de Saint-Célestin n'apparaissent pas, faute de données forestières.

# 3.7.1 Déboisement à des fins de changement de vocation

Le développement de certaines productions agricoles animales (porcine) au début des années 1990 et 2000 ainsi que l'adoption, en 2002, du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) et les *Plans agroenvironnementaux de fertilisation* (PAEF) ont eu des effets sur le milieu forestier. L'approche de gestion du phosphore ferme par ferme, nouvellement mise en place, a fait ressortir des problématiques de surplus de fertilisants pour certaines entreprises agricoles situées dans des municipalités déjà à vocation fortement agricole. Afin d'éliminer les surplus de fertilisant, certaines terres marginales ont été remises en culture et des lots forestiers on été déboisés. Durant cette période, une partie significative du déboisement à des fins de changement de vocation a été associée à l'agriculture.

Cependant, le déboisement à des fins de changement de vocation peut aussi être relié au développement urbain. Il en ressort qu'en moyenne 3% des superficies boisées ont été déboisées entre 1991 et 2002 à des fins de changement de vocation (Tableau 33) (communications personnelles AFBF et ARFPC 2004). Par ailleurs, les municipalités du Centre-du-Québec subissent davantage de déboisement à des fins de changement de vocation que celles de Chaudière-Appalaches. Ainsi, les huit municipalités au plus haut taux de déboisement (plus de 9%) se situent toutes dans le Centre-du-Québec.

Le déboisement lié à un changement de vocation, qui peut servir d'indicateur de la pression agricole et urbaine sur le milieu forestier, ne semble donc pas une problématique majeure dans le bassin versant, bien que certaines municipalités du Centre-du-Québec aient subi un déboisement notable. Il importe de souligner que les modifications apportées au REA en décembre 2004 limitent l'augmentation des surfaces agricoles à des fins de mise en culture des sols dans les bassins versants considérés dégradés (Éditeur officiel du Québec, 2004) comme celui de la Bécancour.

Comme en moyenne 3% des superficies boisées auraient été déboisées à des fins de changement de vocation entre 1991 et 2002, mais que la couverture forestière serait passée de 52 à 58% entre 1991 et 2003, la reforestation du bassin versant découlerait du reboisement et de la transformation de friches en forêts. Il faut toutefois signaler qu'il n'y a pas d'informations pertinentes en fonction du bassin versant permettant évaluer ces deux derniers éléments.

#### 3.7.2 Surface boisée et connectivité

En raison du déboisement, les surfaces boisées se retrouvent fragmentées en plusieurs boisés de dimension variable, de plus en plus isolés les uns des autres. Cette situation peut engendrer des pertes significatives à la qualité des habitats et de la biodiversité. Selon Bélanger et Grenier (1998), la forêt d'un territoire est

considérée fragmentée si elle occupe moins de 50% de la superficie. Le pourcentage boisé de l'ensemble du bassin versant de la rivière Bécancour (58%) (communications personnelles AFBF et ARFPC 2004) étant quelque peu supérieur à cette valeur, on peut considérer, de façon globale, que la forêt est peu fragmentée. Toutefois, à l'échelle des municipalités, l'effet de fragmentation est susceptible de se produire. En ce sens, 16 municipalités sur 43 (37%) possèdent un pourcentage boisé inférieur au seuil de 50% (Tableau 33) (communications personnelles AFBF et ARFPC 2004).

Afin de conserver la biodiversité, les actions habituelles consistent à protéger certains sites. Pourtant, le maintien des espèces vivantes dépend des possibilités de dispersion et d'échange entre ces sites. C'est pour cette raison que la faune et la flore empruntent certains corridors forestiers stratégiquement localisés pour se déplacer et se disperser. En plus de servir de lien entre certains habitats forestiers d'intérêt, les corridors jouent le rôle de brise-vent et peuvent offrir de nombreuses possibilités d'activités favorables à l'économie locale (randonnée pédestre, interprétation de la nature, chasse, acériculture, prélèvement de matière ligneuse, aménagement d'une piste cyclable, etc.). Il faut préciser qu'aucun corridor forestier désigné officiellement n'existe dans le territoire du bassin versant.

## 3.7.2.1 Réglementation municipale

Deux documents (AFBF 2001; ARFPC 2001) rapportent des lacunes dans l'application des règlements contrôlant l'abattage des arbres dans le bassin versant. Ces lacunes découlaient du manque de connaissances forestières des inspecteurs et du fait que certaines municipalités n'avaient toujours pas adopté de règlements visant à contrôler les coupes forestières.

Suite à des communications avec ces deux organismes (novembre 2004), il ressort que cette problématique a été pratiquement résolue et ce, de deux façons. Premièrement, des règlements de contrôle intérimaire (RCI) ont été instaurés dans les six MRC touchées par le bassin versant. Ces RCI constituent une norme minimale que les municipalités doivent appliquer. Ainsi, bien que certaines municipalités touchées par le bassin versant aient adopté leur propre réglementation sur l'abattage d'arbres, elles conservent cette norme minimale. Deuxièmement, pratiquement toutes les inspections dans le territoire étudié sont dorénavant réalisées par une personne qualifiée en foresterie.

## 3.7.3 Pression de l'exploitation forestière sur l'environnement

Il existe plusieurs mécanismes par lesquels l'exploitation forestière peut exercer des pressions sur les milieux aquatiques. Des informations à ce sujet se rapportant spécifiquement au bassin versant de la Bécancour ne sont pas disponibles, mais de

façon générale elles peuvent modifications apporter des niveau du régime d'écoulement des eaux soit par le drainage, construction de chemin ou la diminution de l'évapotranspiration qui ont comme conséquence de réduire l'infiltration et d'amplifier les crues et les débits d'étiages. L'augment de l'amplitude des crues peut ensuite causer une augmentation matières des en suspension en raison d'une érosion plus intense des berges du lit des



Photo 16 Industrie forestière, Saint-Jacques-de-Leeds (*Pierre Morin*, 10-04)

cours d'eau. L'augmentation de la matière organique dans les cours d'eau favorise la méthylation du mercure et sa circulation dans la chaîne alimentaire, entre autres dans la chair des poissons (BAPE 2000).

Aussi, la réduction du couvert forestier en bordure des plans d'eau provoque une augmentation de la température de l'eau, suite à une plus grande exposition au rayonnement solaire, et donc à une réduction de l'oxygène dissous dans l'eau, tout deux affectant la flore et la faune aquatique. Finalement, la coupe forestière dans les milieux humides peut provoquer la remontée de la nappe phréatique et la création d'ornières, ce qui risque d'affecter la productivité des milieux humides forestiers.

# 4 État des écosystèmes aquatiques et ripariens

# 4.1 État des écosystèmes lotique

# 4.1.1 Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP)

Les contaminants présents dans les milieux aquatiques perturbent la vie aquatique, restreignent les usages potentiels de l'eau et engendrent des coûts supplémentaires pour son traitement. L'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) attribue une cote de qualité de l'eau en fonction de la fréquence des dépassements des critères devant être respectés. Elle est jugée satisfaisante lorsque moins de 25% des échantillons dépassent ces critères, douteuse lorsqu'il s'agit de 25 à 50% des échantillons et mauvaise en présence de plus de 50% de ces échantillons.

L'IQBP développé par Hébert (1997) tient compte de dix paramètres : le pH, l'azote ammoniacal, la chlorophylle *a*, les coliformes fécaux, la demande biochimique en oxygène (DBO<sub>5</sub>), les matières en suspension (MES), les nitrites-nitrates, le phosphore total, la saturation en oxygène et la turbidité. Dans certains cas, en raison de la disponibilité des données ou de particularités régionales naturelles, un nombre inférieur de descripteurs peut avoir été sélectionné. Par exemple, le paramètre pH pourrait être éliminé pour les rivières du Québec méridional, car selon Therrien et Lachance (1997) ces rivières ne sont pas sensibles aux conditions acides. Ainsi, l'IQBP calculé par le MDDEP pour la rivière Bécancour comprend sept paramètres (l'azote ammoniacal, la chlorophylle *a*, les coliformes fécaux, les matières en suspension (MES), les nitrites-nitrates, le phosphore total et la turbidité). Il est à noter que l'IQBP est de type déclassant, c'est-à-dire que c'est le paramètre le plus problématique qui donne la cote de qualité d'eau.

L'IQBP attribué à une station d'échantillonnage pour une période donnée correspond à la valeur médiane des IQBP obtenus pour tous les prélèvements réalisés pendant cette période. Il faut noter qu'une eau jugée de bonne qualité peut, à l'occasion, présenter des dépassements d'un ou de plusieurs critères de qualité. Une eau jugée de qualité satisfaisante n'implique pas non plus qu'aucun effort supplémentaire ne doive être entrepris afin d'améliorer la situation et de respecter tous les critères de qualité.

Le MDDEP exploite quatre stations permanentes de suivi de qualité de l'eau à partir de l'IQBP dans le bassin versant de la rivière Bécancour. L'eau en amont de la rivière Bécancour, station aval de Black Lake (02400005), était de qualité très mauvaise entre 1995-2000, elle s'est améliorée en 2001-2002 obtenant une cote

mauvaise et est repassée à une qualité très mauvaise en 2003 (Figure 36). En 2004-2005 l'eau est redevenue de qualité mauvaise pour retomber à une qualité très mauvaise en 2006-2007 avec un IQBP pratiquement nul (Tableau 34). Les coliformes fécaux sont le paramètre déclassant pour cette station (Annexe 11). Pour la station en sortie du lac William (02400006), la qualité de l'eau est généralement satisfaisante entre 1995 et 2007. À noter que pour la période estivale de 2003 l'eau était de qualité douteuse tandis que pour 2005 l'eau était de bonne qualité. Les paramètres les plus problématiques pour cette station sont la chlorophylle *a* et la turbidité. La station Bécancour (02400004), située près de l'embouchure de la rivière, oscille entre une qualité de l'eau satisfaisante et douteuse. En 2001, 2002, 2004, 2005 et 2007 la qualité de l'eau de la station était jugée satisfaisante selon l'IQBP tandis que pour la période 1995-1997, et les années 2003 et 2006 l'eau était de qualité douteuse. Le paramètre déclassant pour cette station est la turbidité (Annexe 11).

La nouvelle station permanente sur la rivière Bourbon (02400048) fut également ajoutée en 2006, au niveau du pont du rang 11, en amont de Plessisville. Les mesures évaluées en 2006 et 2007 indiquent la présence d'une eau de qualité douteuse à satisfaisante avec une présence importante de nitrites-nitrates et de coliformes fécaux (Annexe 11).

La qualité de l'eau de 11 stations temporaire a aussi été évaluée durant les années 1998 et 1999. L'eau de ces stations est qualifiée de satisfaisante dans 7 cas, de mauvaise dans 1 cas (près de l'embouchure de la rivière Blanche (Saint-Wenceslas)) et de très mauvaise dans 3 autres cas (stations en amont et en aval du lac à la Truite et celle près de l'embouchure de la rivière Blanche (Saint-Rosaire)) (Figure 36).

Tableau 34 Résultats de l'IQBP pour les quatre stations permanentes du MDDEP situées dans le bassin versant de la rivière Bécancour, de 2001 à 2007.

Rivière	Station	Résultat de l'IQBP pour la période estivale						
		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bécancour	Aval de Black	30	39	13	39	20	1	0
	Lake							
Bécancour	Sortie du Lac	76	78	40	68	82	65	75
	William							
Bécancour	Bécancour	74	69	56	65	60	44	69
Bourbon	Aval de						53	65
	Plessisville							

D'autre part, le rapport de Painchaud (1997) a permis de déterminer les médianes et les tendances ainsi que la variable déclassante de différents paramètres de la qualité de l'eau de 4 stations de la rivière Bécancour. Il faut préciser que ces valeurs

sont basées sur des données de 1979 à 1994. Globalement, il ressort que, pour l'intervalle 1989-1994, l'eau aurait été de qualité satisfaisante pour 3 stations (Bécancour, Lyster et Lac William) et de qualité très mauvaise pour la station Thetford Mines. La variable déclassante, pour le même intervalle, serait la turbidité pour les trois mêmes stations et les coliformes fécaux pour celle de Thetford Mines.

Painchaud (1997) a également évalué certains tributaires de la rivière Bécancour en précisant le paramètre problématique. L'eau de la rivière Blanche (Saint-Wenceslas) et celle de la rivière Blanche (Saint-Rosaire) sont considérées de très mauvaise qualité en raison d'une concentration trop élevée en chlorophylle *a*. Ce type de problème est caractéristique des bassins hydrographiques à vocation agricole de la rive sud du Saint-Laurent. La rivière Bourbon possède également une eau de très mauvaise qualité, mais cette fois le paramètre problématique est la quantité de coliformes fécaux. Pour sa part, la qualité de l'eau de la rivière Noire est qualifiée de douteuse en raison de sa trop grande turbidité.

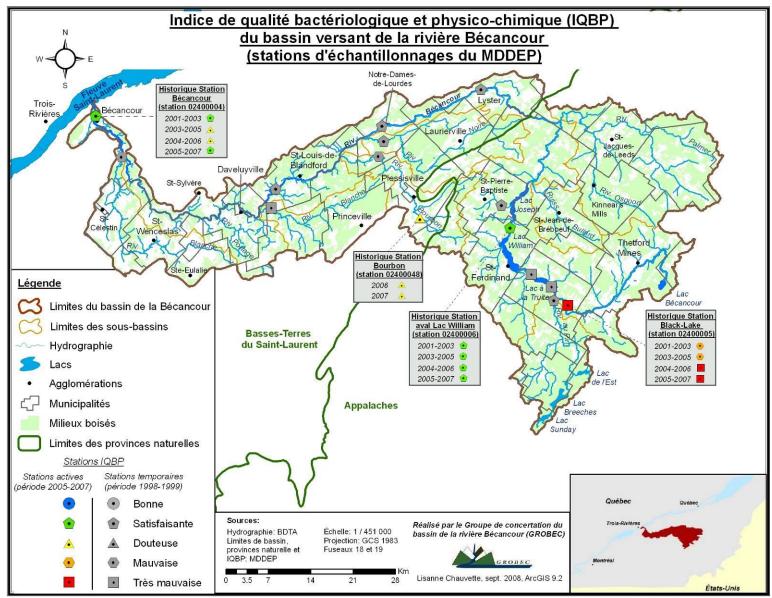


Figure 36 Indice de la qualité de l'eau (IQBP) de la rivière Bécancour (2004-2007)

Consciente de sa part de responsabilité dans l'état parfois précaire de la qualité de l'eau à l'amont de la rivière Bécancour, la ville de Thetford Mines a demandé à Canards Illimités Canada d'élaborer un portrait de l'état du territoire hydrologique du haut-Bécancour, par l'élaboration d'un diagnostic du secteur et l'échantillonnage de la qualité de l'eau à l'aide de l'indice IQBP (Masi & Bourget, 2007). Le secteur à l'étude couvrant une superficie de 640 km² et s'étendant du lac Bécancour à la décharge du lac William, a donc été divisé en 21 sous-bassins et le cours principal de la rivière Bécancour en 4 secteurs. Au total, 28 stations d'échantillonnage ont été utilisées afin de caractériser la qualité de l'eau de la région. 7 paramètres ont été utilisés, le pH, les coliformes fécaux, les matières en suspension (MES), les nitrites-nitrates, le phosphore total, l'oxygène dissous et la turbidité.

Il en ressort essentiellement que la qualité de l'eau à la tête du bassin, à la sortie du lac Bécancour (Section lac Bécancour), est jugée douteuse (Figure 37). En passant dans la ville de Thetford Mines (Section Thetford Mines), elle en ressort très mauvaise et demeure mauvaise jusqu'au lac William (Section Irlande). Finalement, elle en ressort douteuse (Section lac William), toujours selon l'IQBP. Dans l'ensemble, la plupart des sections et sous-bassins échantillonnés sont de qualité douteuse (environs 50%) et, dans une moindre mesure, satisfaisante (environs 30%). Pour ce qui est du reste des 20%, une seule rivière présente une bonne qualité (ruisseau Nadeau). La section Irlande, le ruisseau Poirier et un ruisseau sans nom à l'aval de Thetford Mines sont de mauvaise qualité et finalement, la Bécancour, section Thetford Mines, est en très mauvais état.

L'amont du bassin de la rivière Bécancour présente un important problème de contamination bactériologique, principalement la rivière Bécancour à l'aval de Thetford Mines. En fait, 19 des 28 stations dépassent le critère pour les activités récréatives de 1000 UFC/100 ml. Il en ressort également que l'eau de surface de la région est particulièrement alcaline, le pH étant souvent plus grand ou égal à 8. Le critère relatif aux activités récréatives étant entre 6.5 et 8.5, il est à noter qu'environs 75% des stations échantillonnées dépassaient un pH de 8,5, résultant généralement de l'impact des résidus miniers. Mentionnons également que les ruisseaux Poirier et « sans nom-aval de Thetford Mines » ont des pH allant au-delà de 9. Le secteur présente également des eaux plutôt turbides, supportant une grande quantité de matières en suspension : mis à part la décharge du lac à la Truite, où les valeurs sont particulièrement élevées, les rivières en territoire minier et/ou en zones de faibles pentes possèdent les valeurs les plus élevées. Concernant les valeurs de concentration en phosphore total, le critère visant la prévention de l'eutrophisation de 0.02 mg/l est dépassé dans les valeurs extrêmes pour toutes les stations et 20/28 d'entres elles ont des valeurs médianes qui le dépassent également.

Les principales causes et enjeux qui ressortent de cette étude et dont nous connaissons déjà quelques-uns d'entre eux, concernent les problèmes de débordement et l'absence de désinfection dans les stations d'épuration de la ville de Thetford Mines, l'absence de connaissance de l'état des installations sanitaires,

l'artificialisation des rives des lacs de villégiature et la pollution provenant des mines actives. Ajoutons à cela le libre accès aux cours d'eau par le bétail, le non-respect des bandes riveraines en milieu agricole et forestier ainsi que certaines pratiques forestières néfastes.

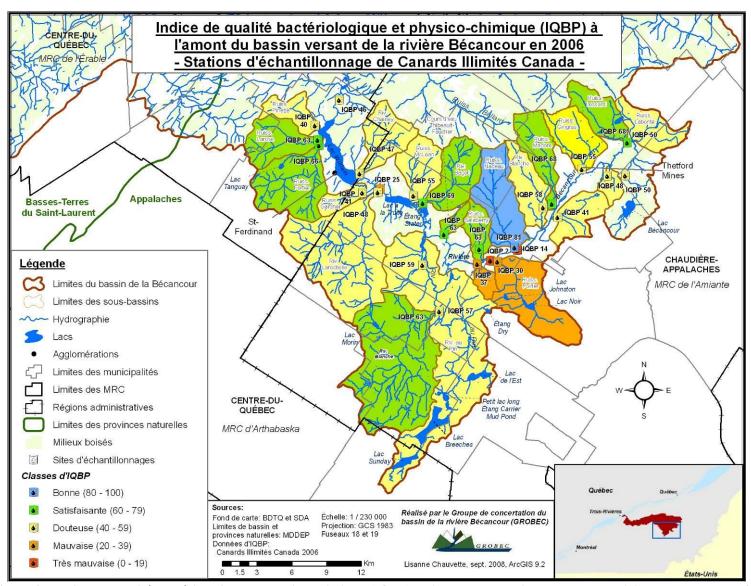


Figure 37 Indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) à l'amont du bassin versant de la rivière Bécancour en 2006, stations d'échantillonnage de Canards Illimités Canada.

## 4.1.2 Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC)

Algues microscopiques unicellulaires au squelette externe siliceux, les diatomées vivent en suspensions ou attachées au substrat des rivières, pour former cette mince couche brunâtre et d'aspect gluant (elles font partie du périphyton) que l'on retrouve sur les roches et les sédiments des cours d'eau et lacs et les piliers de ponts. Les diatomées étant très diversifiées quant au nombre de taxons – près de 500 espèces et variétés dans les rivières du Québec (Lavoie, Laurion, & Warwick, 2007)- ainsi que particulièrement sensibles aux variations de concentrations en matières nutritives, charges organiques et charges minérales, l'indice diatomées de l'est du Canada (IDEC) constitue un outil privilégié pour le suivi de l'intégrité écologique des cours d'eau et de l'eutrophisation. L'analyse de la fréquence des différentes espèces dans chaque échantillon, dont la sensibilité à la concentration en matière organique et minérale varie grandement, permet d'évaluer l'importance ou non de la présence de fertilisants agricoles ou rejets urbains et industriels, qui, par ruissellement, atteignent le cours d'eau. Le calcul de l'indice est effectué en comparaison avec une communauté de référence (Boissonneault, 2006).

L'IDEC est calculé à partir d'un indice de référence basé sur les conditions de pH, soit alcalin, soit neutre ou légèrement acide et déterminé généralement par la géologie et le substrat de la région. Les résultats s'étendent de 0 à 100 : une valeur élevée (100) de l'indice indique une excellente intégrité écologique et l'inverse se produit pour une valeur faible (communauté perturbée). Les éléments d'interprétation des résultats et les limites des classes sont présentés à l'Annexe 12.

Dans le cas de la rivière Bécancour, l'analyse de l'IDEC, effectuée pour GROBEC (Boissonneault, 2006), présente des résultats que l'on peut qualifier de moyens : l'évaluation de la qualité de l'eau n'est pas en deçà des autres rivières du sud du Québec et n'est ni catastrophique, ni sans tache. Le cours principal de la rivière Bécancour présente une qualité moyenne de son parcours (No de stations 2, 6 et 19), mais possède des résultats médiocres à l'aval de Black Lake (No de station 14) et est en mauvais état à l'embouchure du Lac William (No de station 16) ainsi qu'à la sortie de Lyster (No de station 10) (Figure 38) (Boissonneault, 2006). Les pressions d'origines municipales et industrielles, dans le cas de Thetford Mines et Black Lake, ont un impact important sur la qualité de l'eau de la rivière Bécancour.

Quant aux sous-bassins, la rivière blanche (St-Wenceslas) présente un très mauvais état (station III), étant essentiellement en milieux très agricole (Figure 38). La rivière du Portage, quant à elle, possède des valeurs impeccables à l'amont mais, son embouchure est en état médiocre (stations IV et VII). Les sous-bassins des rivières Bourbon (station IX), Palmer (amont et aval, stations XI et XIII), Osgoode (amont et aval, stations XII et XVIII) et au Pin (station XV), ont des résultats moyens. Quant à la rivière Blanche (Princeville, station V), elle est en mauvais état contrairement à la rivière Noire (station VIII) et au ruisseau Bullard (station XVII), qui sont qualifiés

comme étant en bon état et peu perturbés. Le tableau des résultats spécifiques au bassin versant sont décrits à l'Annexe 13..

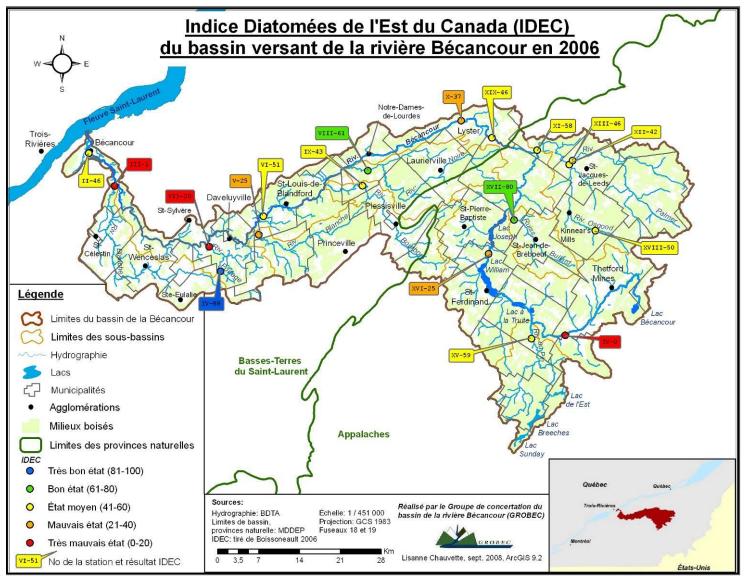


Figure 38 Résultats de l'Indice Diatomées de l'Est du Canada (IDEC) pour les stations échantillonnées dans le bassin versant de la rivière Bécancour en août 2006

## 4.1.3 Autres indices biologiques, bio-indicateurs et prises de données

La qualité de l'eau d'un milieu se modifie et subit diverses transformations qui peuvent affecter l'écosystème et la population faunique qui s'y trouve. Des suivis biologiques (biomonitoring) sont fréquemment utilisés afin d'évaluer l'état des communautés aquatiques et leur réponse face à l'écosystème qui les entoure. Les organismes vivants sont intéressants car ils intègrent les changements physiques, chimiques et biologiques d'un milieu, soit de façon directe, soit via la chaîne trophique, et permettent ainsi d'identifier les problématiques du milieu et leurs impacts sur l'écosystème aquatique.

# 4.1.3.1 Macroinvertébrés benthiques et poissons

Présents dans les cours d'eau, les sédiments, les débris organiques et sur les algues macrophytes, les macroinvertébrés benthiques sont des animaux sans colonne vertébrale, visibles à l'œil nu. Ils constituent d'excellent bioindicateurs des variations physiques et chimiques : ils réagissent rapidement aux toxines, ils sont abondants, diversifiés et présents partout, de même que facilement identifiables, sédentaires et donc, représentatifs des conditions locales. Dans cette catégorie, l'on retrouve les insectes aquatiques, les acariens, les mollusques, les crustacés d'eau douce, etc. On les utilise entre-autre par des indices de diversité, des mesures de composition des communautés, des indices de tolérance à la pollution et des indices multimétriques, qui englobent plusieurs variables.

Les poissons constituent également des bioindicateurs de choix car ils intègrent les éléments de la chaîne trophique et sont facilement identifiables. Ils sont affectés notamment pas la présence de matière en suspension, les métaux lourds, les bactéries, la quantité de matière organique et d'algues. Souvent sensibles et visiblement affectés par les conditions aquatiques, les poissons peuvent présenter, en présence d'un milieu dégradé, des problèmes de croissance et des problèmes respiratoires, des maladies, bactéries et contaminations, des déformations et blessures physiques, etc.

Cependant, aucune étude effectuant un inventaire exhaustif de ces organismes dans l'objectif d'évaluer la qualité de l'eau n'a été effectuée à ce moment dans le bassin de la rivière Bécancour.

#### 4.1.3.2 Coliformes fécaux

En ce qui a trait aux coliformes fécaux, les plus grandes concentrations sont observées dans la partie amont de la Bécancour, qui reçoit les eaux usées de 50% de la population du bassin versant, en excluant Bécancour qui rejette la quasi-totalité de ses eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent (Bérubé, 1991). Plus précisément, c'est à Thetford Mines que la densité moyenne de coliformes est maximale (3 350 coliformes fécaux/100ml). Toutefois, cette forte densité diminue à

1300 colif. féc./100ml juste en aval de l'étang Stater et de 19 colif. féc./100ml à la décharge du lac William. Finalement, Painchaud (1997) qualifie l'eau de la rivière Bourbon de très mauvaise qualité en raison de la présence de coliformes fécaux. Les données de 2004 à 2006 de l'Indice de Qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) (communication personnelle Direction du Suivi de l'État de l'Environnement) la qualifient de douteuse, en raison, cette fois, de la présence de nitrites-nitrates (NOX).

Il est à noter que la problématique de coliformes fécaux est également abordée à la section 6.2 Activités de contact avec l'eau.

## 4.1.3.3 Programme de surveillance des pesticides



Photo 17 Rivière Blanche (Saint-Wenceslas), Saint-Wenceslas (*Pierre Morin*, 10-04)

Étant donné que la culture du maïs accapare plus de 50% de tous les pesticides vendus à des fins agricoles (Lajoie, 1999), le MENV a instauré en 1992 un programme de surveillance des pesticides dans des petits cours d'eau des régions agricoles où la culture du maïs est importante. Selon le (MEF 1995), le maïs est cultivé sur une superficie notable du bassin versant de la rivière Bécancour. Depuis le début du programme, l'eau d'une vingtaine de rivières a été analysée, dont la rivière Blanche (Saint-

Wenceslas) qui fait partie du bassin versant de la rivière Bécancour. Cependant, cette rivière n'a été échantillonnée que de mai 1992 à avril 1993. C'est l'atrazine qui a été détectée le plus fréquemment et en plus forte concentration. La concentration maximale mesurée a été de 3,42µg/l. De façon plus générale, ce programme de surveillance a démontré le lien entre la contamination d'un cours d'eau par trois herbicides (atrazine, métolachlore et cyanazine) et la culture du maïs dans la région drainée par ce cours d'eau. La situation est d'ailleurs particulièrement critique lors des premières pluies suivant l'application au printemps. De plus, les résultats des premières campagnes d'échantillonnage montrent que la plupart des herbicides utilisés pour le maïs sont détectés dans l'eau des rivières et sont parfois présents en concentrations supérieures aux seuils établis pour la protection de la vie aquatique (I. Giroux, 2002).

#### 4.1.3.4 Sédiments

Les particules en suspension dans la colonne d'eau tendent à se déposer au fond des rivières et des lacs pour former les sédiments. Ces particules ont la capacité de transporter divers contaminants pouvant affecter la faune benthique (qui vit sur les

sédiments). Parmi les sédiments les plus contaminés par le mercure, il faut signaler ceux provenant de la rivière Bourbon en aval de Plessisville et ceux de la rivière Bécancour au lac William (1989). Par ailleurs, les teneurs en BPC dans les sédiments de la rivière Bourbon en aval de Plessisville dépassaient le critère de 50µg/kg. Des sédiments fortement contaminés par différents métaux ont été prélevés dans la rivière Bourbon en aval de Plessisville (arsenic, cuivre, fer et sélénium) et dans la rivière Bécancour au lac William (arsenic, chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc) et en amont de Daveluyville (arsenic et fer).

Une étude paléolimnologique effectuée au lac Joseph montre que les sédiments de ce lacs on largement été influencé par l'activité industrielle de son bassin versant (Rolland et al., 2006). La première section, représentant probablement la période dite naturelle du lac, est caractérisée par une abondance importante de fer (Fe) et de titane (Ti). L'abondance de ces éléments chimiques est représentative des apports exogènes, principalement ceux de la rivière Bécancour, contrôlés par des facteurs environnementaux naturels. La deuxième section, marquée par une augmentation importante de la densité du sédiment et une abondance anormale de certains éléments chimiques, dont le nickel (Ni), témoigne de modifications radicales au niveau des apports exogènes du lac. Ces changements correspondraient à l'essor de l'activité minière de la région, plus particulièrement à la période d'exploitation du lac Noir. Les concentrations en éléments chimiques pour la troisième section suggèrent un retour à des concentrations similaires à la période naturelle du lac, qui serait expliqué en partie par une diminution de l'activité minière en amont.

# 4.1.4 Projet Méandre

Méandre est un projet de gestion de l'eau, notamment en milieu agricole, mis en place en juin 2006 qui traite de quatre bassins versants, soit les bassins versants des rivières Bécancour, Nicolet, Saint-François et Yamaska. Le projet est issu du regroupement de quatre ministères, de quatre organismes de bassin versant, de la Conférence régionale des élus (CRÉ), de l'UPA ainsi que de plusieurs autres partenaires

(http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/centreduquebec/Avis\_Publicite/meandre s.htm).

À l'intérieur du bassin versant de la rivière Bécancour, le projet a étudié l'amont du sous-bassin de la rivière Blanche (St-Wenceslas). Ce secteur à donc fait l'objet d'analyses de qualité de l'eau entre le 10 juin et le 22 octobre (6 échantillons). Les mesures effectuées (diverses formes d'azote et de phosphore, température, matières en suspensions et coliformes fécaux) ont permis d'établir qu'il existe visiblement une surcharge importante du cours d'eau en éléments nutritifs (azote et phosphore), mais également en matière en suspension. Des quantités importantes en coliformes ont également été détectées dans plusieurs échantillons. Fait intéressant, des analyses d'ADN pour les bactéries Bacteroidetes et Enterococcus, toutes deux d'origine humaine, ont été effectuées sur deux des échantillons prélevés et ont présenté des résultats négatifs concernant la présence de ces deux types de

bactéries. Ces résultats nous permettent donc de croire que la présence de coliformes dans les eaux de la rivière Blanche serait d'origine animale.

# 4.2 État des écosystèmes lacustres

# 4.2.1 L'eutrophisation des lacs

L'eutrophisation est un enrichissement de l'eau qui entraîne la prolifération de végétaux aquatiques. Bien que l'eutrophisation soit un phénomène naturel de vieillissement d'un milieu aquatique, son accélération constatée dans certains lacs est liée aux activités humaines. Cette eutrophisation entraîne des conséquences majeures, comme la restriction ou même l'élimination de certains usages de l'eau (baignade, navigation, pêche, etc.), des risques pour la santé, une atteinte à la vie aquatique en général, une détérioration visuelle marquée, des odeurs désagréables associées à la décomposition de végétaux, la diminution de la valeur des propriétés riveraines et des taxes qui en découlent, etc.

On considère que la faible concentration de phosphore présente de façon naturelle dans l'eau limite la croissance des végétaux. L'apport de phosphore dans le milieu aquatique par diverses activités humaines est donc responsable de la prolifération des végétaux aquatiques. L'épandage d'engrais ou de déjections animales, les installations septiques inadéquates ou mal entretenues, les usines de traitement des eaux usées aux capacités limitées, les productions piscicoles, sont tous des activités favorisant l'érosion et le transport du phosphore naturellement présent dans le sol.

L'augmentation de la biomasse végétale génère une accumulation de débris de végétaux dans les zones profondes des lacs. Ces débris sont par la suite dégradés par des micro-organismes qui consomment de grandes quantités d'oxygène. La diminution de la concentration en oxygène dissous disponible dans les zones profondes restreint l'habitat des espèces qui affectionnent les eaux bien oxygénées (omble de fontaine, truite arc-en-ciel, doré jaune...). En outre, cette diminution d'oxygène permet la libération graduelle du phosphore normalement retenu dans les sédiments.

Il est intéressant de préciser que les rivières sont moins susceptibles que les lacs à une eutrophisation accélérée en raison du renouvellement plus rapide de leur eau, de leur plus forte capacité d'oxygénation et de leur plus faible potentiel pour accumuler des sédiments. Compte tenu de ces éléments, il est évident que les barrages peuvent accélérer l'eutrophisation d'un milieu aquatique.

## 4.2.2 Programme de suivi volontaire des lacs (RSVL)

Le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDEP vise à évaluer l'état des lacs de villégiature au Québec et à suivre leur évolution dans le temps. Il est basé sur un partenariat entre le MDDEP et les associations représentant les propriétaires riverains ainsi que les organisations impliquées dans la protection et la gestion des plans d'eau. Sur le bassin de la rivière Bécancour quatre lacs font partie de ce réseau, soit les lacs à la Truite (Sainte-Anne-du-Sault), Bécancour, de l'Est et Joseph.

Le RSVL propose trois principales activités de suivi, soit la mesure du phosphore total trace, du carbone organique dissous et de la chlorophylle *a* à trois périodes au courant de l'été (juin, juillet et août), la mesure de la transparence de l'eau à toutes les deux semaines (juin à octobre) et l'évaluation de la bande riveraine et de la zone littorale du lac.

La campagne d'échantillonnage, pour le lac à la Truite (Sainte-Anne-du-Sault), s'est effectuée à l'été 2006 (MDDEP 2006c). Les résultats de phosphore et de chlorophylle a obtenus lors de cet échantillonnage classifient le lac à la Truite au début du stade mésotrophe (Tableau 35). La faible transparence de l'eau assigne au lac Bécancour la cote hypereutrophe (Tableau 35) (MDDEP 2003a). Cependant, dû à la faible profondeur du lac, ce descripteur doit être utilisé avec prudence. Ainsi, selon le RSVL, le lac Bécancour, échantillonnée en 2003, se situe, par sa teneur en phosphore et en chlorophylle a, dans la classe mésotrophe. Le lac Joseph, échantillonné aussi en 2003, présente des valeurs élevées en phosphore et en chlorophylle a, ainsi qu'une faible transparence de l'eau (Tableau 35) (MDDEP 2003b). Les résultats de ces descripteurs le classifient comme un lac mésoeutrophe.

Tableau 35 Moyenne estivale des campagnes d'échantillonnage effectuées dans le cadre du Réseaux de surveillance volontaire des lacs

•		-	arence de eau	Phosphore	Chlorophylle	Carbone organique
Lac	Année	Secchi (m)	Nbr de mesures	total (µg/L)	$a (\mu g/L)$	dissous (mg/L)
à la Truite						
(Sainte- Anne-du-	2006	-	0	17.0	3.50	3.1
Sault)						
Bécancour	2003	0.9	3	19.1	7.25	18.3
Joseph	2003	1.3	7	24.4	11.60	7.9

(MDDEP 2003a, 2003b, 2006c)

# 4.2.3 Programme de surveillance des cyanobactéries



Photo 18 Cyanobactéries (Marc Simoneau

Les cyanobactéries, souvent appelées algues bleues ou algues bleu-vert, sont bactéries qui possèdent des caractéristiques similaires aux algues, comme transformer l'énergie lumineuse en glucides (photosynthèse). Il existe environ 2 000 espèces cyanobactéries. Leur diversité et leurs facultés d'adaptation les rendent aptes à coloniser la majorité des écosystèmes aussi bien aquatique que terrestres (Lavoie al., 2007). cyanobactéries peuvent se présenter dans l'eau sous forme unicellulaire ou

s'agglutiner pour former des colonies de plusieurs milliers de cellules. Elles peuvent proliférer jusqu'à en arriver à dominer le milieu et constituer des fleurs d'eau (*blooms* en anglais). Lors d'une fleur d'eau de cyanobactéries, il est possible d'observer la formation d'écumes à la surface. Il est a noter que 30 à 50% des fleurs d'eau de cyanobactéries ne sont pas toxiques (Santé Canada, 2008). Jusqu'à aujourd'hui, ont dénombre 46 espèces de cyanobactéries capables de produire des toxines, appelées cyanotoxines, mais la quasi-totalité des cyanobactéries produisent des substances allergènes ou pouvant provoquer des irritations lorsqu'elles sont abondantes (Lavoie et al., 2007). Les cyanotoxines peuvent causer des problèmes de santé : irritation de la peau et atteintes au système nerveux ou au foie.

Les fleurs d'eau de cyanobactéries sont généralement observées dans des milieux riches en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l'azote. Cependant, puisque le phosphore est limitant pour la croissance des producteurs primaires d'eau douce, il est souvent considéré comme le principal responsable de l'apparition de fleurs d'eau. Trois caractéristiques sont susceptibles d'apporter aux cyanobactéries un avantage concurrentiel envers les algues : leur capacité de fixer l'azote atmosphérique, celle d'emmagasiner le phosphore et celle de modifier leur flottabilité. Cette dernière caractéristique leur permet de se déplacer à la profondeur d'eau optimale afin de profiter des meilleures conditions de lumière et de la disponibilité des nutriments.

Afin de sensibiliser la population sur la problématique des cyanobactéries, le MDDEP a publié en 2008 le *Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries. Comment les distinguer des végétaux observés dans nos lacs et nos rivières* disponible sur internet via le site <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco\_aqua/cyanobacteries/guide.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco\_aqua/cyanobacteries/guide.htm</a>. Ce guide visuel présente des fiches d'identification des principaux types de fleurs d'eau de

cyanobactéries, mais aussi des autres phénomènes communs en milieu aquatique avec lesquels elles sont parfois confondues.

Au courant de la saison 2008 (jusqu'au 16 septembre), 108 plans d'eau ont été touchés par des fleurs d'eau de cyanobactéries (MDDEP 2008d). Selon le MDDEP, six lacs appartenant au bassin de la rivière Bécancour on été touchés par des fleurs d'eau de cyanobactéries entre 2005 et 2008 (Tableau 36). Parmis ces lacs, trois (lacs Joseph, Pédalo et William) ont été affectés par des fleurs d'eau à répétition.

Tableau 36 Lacs touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert sur le bassin versant de la rivière Bécancour entre 2004 et 2007

Plan d'eau Région administrative		Municipalité	2005	2006	2007	2008
Joseph, Lac	Centre-du-Québec	Inverness/ Saint-Pierre-Baptiste			X	X
Pédalo, Lac (Plage Paquet)	Centre-du-Québec	Princeville	X		X	X
Truite, Lac à la	Centre-du-Québec	Sainte-Anne-du-Sault			X	
William, Lac	Centre-du-Québec	Saint-Ferdinand	X		X	X
Bécancour, Lac	Chaudière-Appalaches	Thetford Mines			X	
Est, Lac de l'	Chaudière-Appalaches	Disraeli (paroisse)			X	

(MDDEP 2008d)(http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp)

Le lac William a fait l'objet d'un suivi de la présence des cyanobactéries de 2001 à 2003 par le MENV. La municipalité de Saint-Ferdinand a collaboré pour les activités sur le terrain. Des espèces de cyanobactéries susceptibles de produire des hépatotoxines ou des neurotoxines y ont été identifiées. Pour certaines dates et stations, des abondances de cyanobactéries totales dépassaient, selon les cas, les seuils d'alerte de premier ou de deuxième niveau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). De l'écume a été observée, ce qui correspond au non-respect du seuil d'alerte le plus important (troisième niveau) de l'OMS. Ces seuils permettent d'évaluer les risques associés aux activités de contact avec l'eau (baignade). Seulement un faible pourcentage d'échantillons affichait des concentrations de microcystine-LR totale dépassant la recommandation de Santé Canada de 1,5µg/l. Cette recommandation est applicable à l'eau du robinet (donc après traitement) pour une consommation d'eau journalière à long terme. Cette recommandation est donc trop sévère pour des eaux de baignade. Elle est donc utilisée pour le lac William seulement à titre indicatif (communication personnelle Sylvie Blais, MENV).

En 2007, notons que le gouvernement Québécois, dans une volonté d'agir contre la présence grandissante de cyanobactéries dans nos plans d'eau, a développé un plan d'action concerté sur la gestion de la prolifération des algues bleu-vert au Québec visant la protection des lacs et cours d'eau du Québec. Parmi les intervenants visés dans le dossier, notons les municipalités, les organismes de bassins versants, les conseils régionaux en environnement, les associations de riverains et les citoyens.

Parmi les différents moyens envisagés, notons la distribution de financement à ces divers intervenants, de même qu'aux municipalités dont les prises d'eau sont affectées de façon récurrente, une ligne téléphonique pour le citoyen, des guides de bonnes pratiques pour les municipalités, etc. Une distribution d'arbres a été effectuée en premier lieu afin d'améliorer la qualité des bandes riveraines en bordure des lacs. Le ROBVQ de même que les organismes de bassin versant ont assuré le relais de ces arbres vers les associations de riverains et les municipalités. En 2007, 1 800 arbres ont été distribués dans le bassin de la Bécancour, vers les lac Joseph (200 arbres) et William (1 500 arbres), s'ajoutant à la plantation de 3 000 arbres autour de ce dernier lac durant la même période. En 2008, le nombre d'arbres distribués a augmenté à 6 500 arbres. Les municipalités de Thetford Mines, de Sainte-Anne-du-Sault et de Saint-Léonard-d'Aston ainsi que l'organisme Verte Irlande et les associations de lacs des lacs à la Truite, Joseph et William ont tous bénéficié de ce service. Soulignons aussi la plantation de 100 arbustes au lac Bécancour, 200 au lac à la Truite et de 2 600 au lac William en 2008.

#### 4.2.4 Lac Bécancour

Le lac Bécancour, situé dans la municipalité de Thetford Mines, est un petit lac de tête d'une superficie de 83ha et d'une profondeur maximal de 2,2m. Les eaux souterraines semblent être la principale source d'eau du lac. Au début, le lac Bécancour possédait des caractéristiques plus près du marais que du lac, cependant en 1937 la municipalité de Thetford Mines a construit un barrage à l'exutoire. Ce barrage avait comme objectif de créer un réservoir servant à diluer l'eau de la rivière Bécancour, lorsque celle-ci était trop polluée. En 2003-2004, la municipalité de Thetford Mines a transformé le barrage en un seuil, stabilisant ainsi le niveau d'eau du lac.

En 2003, le lac Bécancour était classifié, selon le MDDEP, lac mesotrophe en raison de ses concentrations en phosphore et en chlorophylle *a* (Figure 39) (MDDEP 2003a). De plus, l'IQBP mesuré par CIC (Masi & Bourget, 2007) à la sortie du lac classifie l'eau de qualité douteuse principalement en raison des concentrations en phosphore. Plus de la moitié des rives du lac Bécancour sont à l'état naturel (63%), 23% des rives sont dites dégradées, 12% sont de type ornemental et 0,5% sont constituées d'infrastructures (Laprise, 2008). Cependant, cette forte proportion de rives naturelles est principalement due à la présence d'un important marécage couvrant la partie amont du lac. Lors d'une caractérisation de ce marécage en 2000, la CRECA a inventoriée 45 espèces de végétaux, 6 espèces de poissons, 10 espèces d'amphibiens, 3 espèces de reptiles, 32 espèces d'oiseaux et 7 espèces de mammifères (Desroches, 2000b). Sans cet important milieu humide, le pourcentage des berges à l'état naturel serait de 46% (Laprise, 2008).

#### 4.2.5 Lac Breeches

Le lac Breeches, situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown dans la MRC de l'Amiante, a une superficie de 247ha et une profondeur moyenne de 13m. Le principal tributaire provient du lac Sunday, tandis que l'exutoire (la rivière au Pin) s'écoule vers Mud Pond, un petit lac marécageux. Les rives de ce lac de tête sont peu perturbées, seulement 5,4% des rives étant artificialisées, malgré une importante villégiature (Roberge et al., 2005).

Les profils de température et d'oxygène dissous, effectués par Roberge et al. (2005), indiquent que le lac est stratifié et bien oxygéné. En effet, les valeurs d'oxygène dissous sont supérieures à 6mg/L sur la totalité du lac. Le pH varie entre 6,2 et 9,1 et la zone photique est estimé à 10,1m (Roberge et al., 2005). La compilation de ces paramètres physico-chimiques porte à croire que le lac Breeches se classe dans la catégorie des lacs oligotrophes (Figure 39).

Des pêches expérimentales effectuées en 2001-2002 par Roberge et al. (2005) et qui avait pour objectif de vérifier le succès des ensemencements de truites brunes, a recensé 6 espèces de poissons dans le lac Breeches (Tableau 37).

Tableau 37 Espèces, nombre de poissons capturés et fréquence des espèces dans le lac Breeches en 2001 et 2005

Espece	Nombr poissor	re de 1 capturés	Fréquence		
	2001	2002	2001	2002	
Touladi	18	15	17	10	
Truite brune	2	5	2	3	
Éperlan arc-en-ciel	2	2	2	1	
Achigan à petite bouche	16	80	15	53	
Meunier noir	32	44	30	29	
Barbotte brune	1	0	1	0	
Perchaude	33	6	31	4	
Crapet-soleil	1	0	1	0	
Total	105	151	100	100	

Adapté de Roberge et al. (2005)

# 4.2.6 Lac Sunday

Le lac Sunday, situé dans la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens sur le territoire de la MRC d'Arthabaska, a une superficie de 85 hectares et son bassin versant est de 559km². Ce lac de tête a une profondeur moyenne de 23m et une profondeur maximale de 46m. Ses rives son boisées dans sa quasi totalité. Les paramètres physico-chimiques mesurés par Ghazal en 2005, indiquent que le lac Sunday est un lac stratifié (au courant de l'été les différences de température entre les eaux de surface et de fond limitent le mélange de la colonne d'eau) et bien

oxygéné, faisant partie de la catégorie des lacs oligotrophes (Tableau 38) (Figure 39). De plus, des mesures de Secchi montrent que la lumière pénètre jusqu'à une profondeur d'environ 8m (Ghazal, 2005).

Tableau 38 Paramètre physico-chimiques mesurés au lac Sunday en 2005

Profondeur (m)	Température (°C)	pН	Conductivité (µS/cm)	Solides totaux dissous (TDS)	Oxygène dissous (mg/L)
0	16.8	7.19	42	33.3	8.9
10	16.4	7.16	40	32.5	8.3
19	9.1	4.96	36	35.3	

Adapté de Ghazal (2005)

Une pêche expérimentale effectuée aux filets maillants par Ghazal (2005) a recensé quatre espèces de poissons dans le lac Sunday (Tableau 39). Cette étude était cependant dirigée pour faire une caractérisation de la population de touladi. Ces derniers préfèrent des températures entre 10 et 12°C et ne tolèrent pas un pH inférieur à 5.4 (ref). Ainsi, sa zone de confort semble limitée dans le lac Sunday (Tableau 38) et selon Ghazal (2005) ne concorde pas avec la zone préférentiellement utilisée par ses proies. Les touladis du lac Sunday sont donc dans une situation précaire et ne peuvent supporter une forte exploitation par la pêche sportive.

Tableau 39 Espèces, nombre de poissons capturées et fréquence des espèces dans le lac Sunday en 2005

Espèces	Nombre de poisson capturés	Fréquence
Touladi	30	12.6
Achigan	4	1.7
Meunier noir	23	9.7
Perchaude	181	76.1
Total	238	100

Adapté de Ghazal (2005)

#### 4.2.7 Lac de l'Est



Photo 19 Lac de l'Est, paroisse de Disraeli (*Pierre Morin*, 10-04)

Depuis plusieurs années, les riverains du lac de l'Est, situé dans la paroisse de Disraeli, constatent une diminution progressive de la qualité de leur lac, notamment par l'accumulation de sédiments et la prolifération de plantes envahissantes, surtout le potamot à larges feuilles et le myriophylle à épi. Des analyses d'eau effectuées en 1998 et 1999 ont permis à Jacques *et al.* (2002) d'évaluer l'état de ce lac à l'aide de la transparence, de la concentration de phosphore, de la chlorophylle *a* et de l'oxygène. Ces auteurs mentionnent que ce lac de tête possède une qualité d'eau mésotrophe ne pouvant nuire au cours d'eau dans lequel il se déverse (cours d'eau sans nom coulant dans la rivière au Pin (Photo 19). Ils ajoutent que l'oxygène dissous s'avère un problème pour la vie aquatique, en raison de sa faible concentration (< 4mg/l) sur plus de la moitié de la colonne d'eau.

Tableau 40 Paramètres physico-chimiques mesurés entre 1977 et 2002 au lac de l'Est

		avril 977	•	uillet 77	30 avril 1980	15 août 1980	19	98	11 juin 2002		août 002		août 002
Échantillonnage (m)	1	16	1	16	1	15				1	14	1	16
Temperature (°C)	5	4.8	20.7	7	5.5	6			16	22.7	8.9	22.6	8.8
Oxygène dissout (ppm)	11	10.9	8.7	1.5	11.4	0.1			9.2	8.02	1.83	7.98	0.56
Phosphore total (µg/L)	9	6	3	6	6		16.8	11					

Comme l'eau du lac de l'Est prend près d'un an (350 jours) à se renouveler, la sédimentation du phosphore est favorisée. Étant donné que la mesure de Secchi (3,8m) se rapproche de la profondeur moyenne du lac (4,7m) on peut s'attendre que la majorité du lac reçoive suffisamment de lumière pour permettre la croissance d'algues et de plantes aquatiques sur une bonne superficie du lac.

Dans ce contexte, Jacques *et al.* (2002) recommandaient d'effectuer un suivi de la concentration en oxygène de l'eau et d'améliorer la qualité de l'eau du lac par le contrôle de l'érosion, la vérification des installations septiques, la végétalisation des rives, l'interdiction des épandages de phosphates par les riverains, le suivi de la population de riverains et le contrôle des bateaux à moteur.

Suite à ces recommandations, l' Association Sportive et de Bienveillance du lac de l'Est a réalisé les activités suivantes : visite personnalisée des rives de chaque riverain et recommandations, plantation d'arbres et d'arbustes sur les rives, diffusion d'informations aux riverains afin de protéger leur écosystème, création d'un site Internet (www.lacdelest.org), production d'un guide de gestion des eaux usées, inventaire de l'état d'envasement et de l'étendue des plantes envahissantes, bilan des paramètres physico-chimiques, sondage des riverains concernant leur perception de l'évolution du lac, vérification des installations septiques, étude des

apports potentiels en phosphore à partir des champs d'épurations datant de plus de 15 ans et mise en place d'un fossé de chemin écologique expérimental.

Suite à l'intervention de l'Association Sportive et de Bienveillance du lac de l'Est, la paroisse de Disraëli, a adopté, en 2004, un règlement pour la protection du couvert forestier et la prévention des coupes abusives. Cette municipalité a également procédé, en 2003 et 2004, à l'asphaltage d'un secteur particulièrement sensible à l'érosion du chemin qui ceinture le lac et qui était identifié comme une source importante d'apports en sédiments. Ce projet d'asphaltage devrait se poursuivre en 2005 afin de stabiliser tous les secteurs sensibles de cette voie d'accès.

L'Association a établi un partenariat avec la paroisse de Disraëli qui a conduit à une adhésion conjointe au programme SAGE en 2004 (Schéma d'Action Global pour l'Eau) du RAPPEL (Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la Saint-François). Ce programme vise à outiller et supporter les associations de riverains en ce qui concerne leur diagnostic environnemental. Il permet, en concertation avec la communauté locale, d'identifier et de localiser les causes de la dégradation de l'eau.

Un complément de recherche a été réalisé en 2004 pour obtenir une vision exhaustive des paramètres physico-chimiques du lac et de ses tributaires ainsi que pour inventorier la faune et ses conditions de vie (Pedneau & Bolduc, 2004). Parmi les principales constatations découlant de ce rapport, il faut souligner une diminution significative de la croissance des plantes aquatiques, une eau de bonne qualité pour les activités récréatives et pour la baignade, une baisse de la quantité d'oxygène de la surface jusqu'à environ 6m de profondeur et une absence d'oxygène sous cette profondeur.

Desautels *et al.* (2004) et Pedneau et Bolduc (2004)ont émis les recommandations suivantes : voir à la végétalisation de certains fossés de routes, modifier la décharge du lac aménagée afin de faciliter la migration des poissons et l'évacuation de l'eau en période de crue, poursuivre les programmes de végétalisation des rives du lac et des tributaires ainsi que les programmes de sensibilisation des riverains, établir un partenariat avec les autres acteurs du bassin versant pour améliorer la qualité du lac, continuer le suivi de l'oxygène dissous et inciter la mise en place d'un règlement municipal visant le réaménagement des sols en bordure du lac et l'application de la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés.

Comme Saint-Joseph-de-Coleraine puise son eau potable dans le lac de l'Est et que la quantité prélevée dépasse celle autorisée, le MENV a demandé à cette municipalité de changer sa source d'approvisionnement en eau potable. Selon Faucher (2004), l'arrêt du prélèvement devrait favoriser une amélioration de la qualité de l'eau.

## 4.2.8 Lac à la Truite (Irlande)

Le lac à la Truite localisé dans la municipalité d'Irlande fait partie de la MRC de l'Amiante. Ce plan d'eau, d'une superficie de 124 hectares, est situé en amont du lac William et en aval de l'étang Stater (lac aux Souches) et est considéré comme un élargissement de la rivière Bécancour. Très peu profond, le lac à la Truite a une profondeur maximale de 2 mètres. Un apport sédimentaire important, résultant de la vidange du lac Noir dans l'étang Stater, serait à l'origine de la réduction de la profondeur maximale qui était autrefois de plus de 6 mètres (Royer et al., 2007).

La Direction de l'aménagement et de la faune de la Chaudière-Appalaches du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) a réalisé, en 2005-2006, une caractérisation ichtyologique du lac à la Truite et état de la population de doré jaune. Les paramètres physico-chimiques, échantillonnés au lac à la Truite en 2006 (Tableau 41), classent ce dernier dans la catégorie des lacs eutrophes (Figure 39). Le lac renferme des quantités élevées de phosphore (moyenne de 47,7μg/L), d'azote (0,66mg/L), de chlorophylle *a* (35μg/L), une faible transparence de l'eau (< 1m), des faibles concentrations d'oxygène dissous au fond du lac (jusqu'a 1,9mg/L) et une température élevée (19,2°C à 2m) (Tableau 41). Les rives du lac sont très peu artificialisées avec près de 85% de rives naturelles.

Tableau 41 Résultats des paramètres physico-chimiques mesurés en 2006 au lac à la truite

Paramètres	Moyenne
pH	8.3
Conductivité (micromhos)	344
Carbone organique dissous (mg/L)	6.3
Azote total (mg/L)	0.66
Phosphore total trace (µg/L)	47.7
Rapport Azote/Phosphore	13.8
Chlorophylle <i>a</i> (µg/L)	35
Transparence (m)	1.1

Adapté de Royer et al.(2007)

L'IQBP mesuré par CIC en 2006, indique une qualité d'eau mauvaise de la rivière Bécancour à l'amont et à l'aval du lac à la Truite (Masi & Bourget, 2007). Cette mauvaise qualité de l'eau est principalement due aux concentrations élevées de coliformes fécaux (amont) et de matière en suspension (aval). Quant aux tributaires secondaires analysés, soit le ruisseau McLean et la rivière Bagot, ils possèdent respectivement des qualités d'eau douteuse et satisfaisante.

Il n'y a pas de stratification thermique dans ce lac, car la température des couches d'eau de surface et de fond sont sensiblement les mêmes. Les températures élevées, la faible transparence de l'eau et la présence d'une quantité importante de matière organique en décomposition au fond du lac causent un déficit en oxygène dissous et

créent des conditions anoxiques. Des épisodes de mortalité massive des communautés de poissons ont été notés par le passé, dont une importante en 2005, et sont associées à des périodes d'anoxie complète du plan d'eau.

En période hivernale, le lac à la Truite présente des conditions physico-chimiques convenables pour soutenir les populations ichtyennes. Normalement, dans un lac très peu profond et très productif comme le lac à la Truite, la colonne d'eau résiduelle sous le couvert de glace est très mince et très peu oxygénée à la fin de l'hiver, rendant les conditions difficiles pour les organismes vivants. Or, la rivière Bécancour traverse le lac et les forts débits oxygèneraient l'eau adéquatement rendant les épisodes de mortalité peu probable, durant la période hivernale

En regard de la population de poisson, la pêche expérimentale au filet maillant a permis d'identifier la présence de 9 espèces différentes dans le lac à la truite (Tableau 42). Une autre espèce, le mené pâle (*Notropis volucellus*), a été capturé dans les herbiers à l'aide d'une seine.

Tableau 42 Espèces de poissons capturées dans le lac à la Truites en 2005 et fréquences relatives (n : 745)

Nom commun	Nom latin	Fréquence (%)
Meunier noir	Catostomus commersoni	38.3
Perchaude	Perca flavescens	30.7
Barbotte brune	Ameiurus nebulosus	14.4
Doré jaune	Sander vitreus	6.8
Grand brochet	Esox lucius	5.5
Méné jaune	Notemigonus crysoleucas	3.1
Crapet soleil	Lepomis gobbosus	0.7
Ouitouche	Semotilus corporalis	0.4
Crapet de roche	Ambloplites rupestris	0.1

Adapté de Royer et al.(2007)

La pêche électrique dans les tributaires a permis la capture de 44 spécimens de 6 espèces différentes dont 5 qui n'ont pas été capturées dans le lac, soit le mulet à cornes (*Semotilus atromaculatus*), le naseux noir (*Rhinichthys atratulus*), de même que le chabot visqueux (*Cottus cognatus*) et l'épinoche à 5 épines (*Culaea inconstans*). Finalement, la pêche électrique dans le ruisseau Venlo a permis de capturer une quarantaine d'ombles de fontaine (*Salvelinus fontinalis*).

Le lac à la Truite présente une composition spécifique typique d'une communauté de percidés, avec du grand brochet, du meunier noir, de la perchaude et du doré jaune. Par contre la présence de barbotte brune limite cette affirmation et serait probablement dû à la faible concentration d'oxygène dissous en profondeur dans ce plan d'eau. Le doré jaune ne constituerait pas l'espèce d'intérêt sportif la plus abondante. La population de dorés jaunes du lac à la Truite présente une

distribution typique des populations fortement exploitées par la pêche sportive soit avec une moyenne d'individus de faibles tailles et très jeunes.

Royer et al., (2007) abordent la question de la pression de pêche qui semble en effet très forte, tant sur le lac lui-même que sur la rivière Bécancour. Ils proposent une limite de taille pour le doré jaune établie à 35cm afin de contrôler la pression de pêche et ainsi aider la population à se rétablir. Ils recommandent aussi de réduire au maximum les apports de phosphore au lac.

#### 4.2.9 Lac William



Photo 20 Lac William, Saint-Ferdinand (*Pierre Morin*, 10-04)

Le lac William, situé dans la municipalité de Saint-Ferdinand, a une superficie de 492ha et une profondeur moyenne de 8,4m. En juillet 1997, l'Association des riverains du lac William (ARLW) et les autorités municipales de Saint-Ferdinand faisaient part au MENV d'un sérieux problème de détérioration de la qualité de l'eau du lac William. La présence fréquente de mousse, l'apparition soudaine grandes quantités d'algues, développement exagéré de plantes

aquatiques et l'odeur dégagée par les eaux du lac étaient les principaux éléments relevés (Légaré, 1999).

La construction des usines d'épuration des eaux usées desservant Saint-Ferdinand (1985) et Thetford Mines (1986) a permis de diminuer considérablement les apports en phosphore des populations humaines (Légaré, 1999). L'usine de traitement des eaux de Thetford procède au traitement des eaux usées par l'entremise d'un réacteur biologique séquentiel dont l'efficacité est considérée satisfaisante par le MENV(ref). Toutefois le peu de dilution offert par la rivière au cours de l'été, malgré la déphosphatation, suffit probablement à expliquer les valeurs élevées de phosphore total enregistrées. De plus, comme dans bien d'autres endroits au Québec, les équipements de traitement d'eau actuels ne permettent pas de traiter toutes les eaux lors de certaines crues. Le MAMR rapporte 30 ouvrages de surverse en 2007 (régulateurs de débits ou trop-pleins) qui rejettent occasionnellement leurs eaux usées dans les cours d'eau de Thetford Mines (Laurin, 2008). Les quantités d'éléments nutritifs déversées à ces endroits engendrent une croissance marquée du phytoplancton dans les eaux d'élargissement et de ralentissement que sont l'étang Stater et le lac à la Truite, ce qui entraîne une augmentation de la turbidité de l'eau alimentant le lac William.

Bertrand (1981) a diagnostiqué pour l'étang Stater, situé en aval du lac William, un degré d'eutrophisation avancé entraînant une utilisation considérable de l'oxygène

dans l'eau afin de décomposer la grande quantité de matière organique qui s'y trouve. Il mentionne qu'en été l'étang Stater remettrait en circulation le phosphore, alors que le lac à la Truite agirait comme un piège à nutriments. Pour sa part, Bérubé (1991) mentionne que le lac William agit à la manière d'un bassin de sédimentation et d'un réacteur biologique. Il souligne la possibilité que le lac libère du phosphore au printemps, ce qui pourrait expliquer les fortes concentrations mesurées à son exutoire. Cet auteur avance également qu'en raison de la configuration de son bassin versant, le niveau d'eau de la rivière Bécancour répond de façon relativement rapide aux précipitations abondantes et que celles-ci apportent à la rivière, par ruissellement, une quantité importante de matières organiques et minérales.

Selon Boutin et Laforest (2005), la concentration naturelle de phosphore du lac s'évaluerait à 6µg/L et sa capacité de support à 9µg/L. Hors, le lac William possède en générale des concentrations de phosphore d'environ 10µg/L (Tableau 43), mais avec des maximum allant jusqu'à 928µg/L alors que le seuil d'eutrophisation en milieu lacustre est de 20µg/L. Les analyses de coliformes fécaux montrent que généralement la concentration en coliforme fécaux ne dépasse pas le critère de baignade de 200UFC/100mL, cependant toutes les fois (3) où le critère est dépassé sont en octobre (Tableau 43). Pour les matières en suspension (MES), une période de très forte concentration en octobre 2003 est a noter, mais en générale les valeurs sont acceptables (Tableau 43). Les données de températures indiquent que le lac William subit des brassages important de sa colonne d'eau au printemps et à l'automne et est stratifié au courant de l'été (B. Faucher, 2007). Le pH est en movenne de 6.6 et varie entre 6.2 et 8.2 (B. Faucher, 2007). Finalement, les profils d'oxygène dissous indiquent qu'en dessous d'environ 6m la concentration en oxygène dissous est inférieure au critère pour la protection de la vie aquatique (B. Faucher, 2007). Le MRN a attribué au lac William la cote mésotrophe en 1976 et 1994 et eutrophe en 1980 et 1995 (Figure 39) (B. Faucher, 2007).

Tableau 43 Moyenne des stations d'échantillonnage des paramètres physicochimiques (phosphore, coliformes fécaux et matière en suspension (MES)) mesurés au lac Willam entre 1997-2004.

	Pospho	re (µg/L)	Coliform	es fécaux	MES	(mg/L)
Année			(UFC/1	.00mL)		
	Août	Octobre	Août	Octobre	Août	Octobre
1997			54	30	7	3
1998	10	65	8	23	7	12
1999	13	10	15	443	9	1
2000	265	28	14	44	1	6
2001	10	30	102	200	5	29
2002	10	10	170	219	6	5
2003	10	928	58	20	6	2020
2004	13	30	31	11	6	5

Adapté de Faucher (2007)

Globalement, la qualité de l'eau à la sortie du lac William s'est améliorée depuis 1990. Le problème bactériologique est en régression, la clarté de l'eau s'améliore et la concentration en phosphore diminue (Légaré, 1999). Toutefois, la quantité de phosphore dans l'eau demeure suffisamment élevée pour occasionner l'apparition soudaine de grandes quantités d'algues. Dans l'étude de Légaré (1999), la plupart des indicateurs utilisés révèlent une amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Bécancour en aval du lac William, ce qui semble indiquer que ce lac joue le rôle de bassin de sédimentation et contribue à améliorer l'eau de la rivière. La rivière Bécancour représente environs 80-85% des apports en eaux du lac William et contribue à 85% des charges en phosphore qu'il contient. L'agriculture en amont du lac contribuerait à 6% du phosphore total et l'on attribue au relarguage naturel de la charge de fond en phosphore existante dans les sédiments du lac, un apport de 4,3 (Laforest, 2005). Vallée (1997) abondait dans le même sens : la rivière Bécancour serait la principale source de pollution du lac William. Il précise toutefois d'autres sources de contamination de l'eau du lac : l'épandage de fumier et de purin, le lessivage des terres agricoles et certaines installations septiques non conformes.

L'étude de CIC montre, elle aussi, une amélioration de la qualité des eaux de la rivière Bécancour à la sortie du lac William (Masi & Bourget, 2007). En effet, l'IQBP calculé à l'amont du lac classifie les eaux, en raison des fortes concentrations de matières en suspension, de qualité mauvaise, tandis qu'à l'exutoire du lac William, la qualité des eaux s'améliore et passe à la catégorie douteuse. Les tributaires secondaires possèdent des qualités d'eau allant de douteuse (les ruisseaux Gardner et Pinette et la rivière Chainey) à satisfaisante (les ruisseaux Larose et Fortier).

Le vieillissement accéléré du lac William découlerait principalement de la forte quantité de phosphore provenant surtout de l'usine de traitement des eaux de Thetford Mines et, dans une moindre mesure, de la Pisciculture du lac William inc. qui déversait ses eaux dans un petit tributaire du lac (rivière Fortier). Il faut signaler que cette pisciculture a cessé ses activités en 2000. Bien que détentrice d'un certificat d'autorisation, la pisciculture Pourvoy'air, située en face du manoir du lac William, rejette ses eaux dans le lac et peut constituer une source potentielle de pollution. Des études physico-chimiques (B. Faucher, 2007) démontrent d'ailleurs des concentrations dépassant les critères de baignades à cet endroit.

L'impact des embarcations motorisées n'est pas à négliger, dans l'optique où le lac William possède une grande vocation récréotouristique : le nombre de mise à l'eau est passé de 715 en 2001 à 1149 en 2006 (Municipalité de Saint-Ferdinand, 2006). Les impacts environnementaux des bateaux motorisés se font sentir notamment au niveau du relarguage de matières en suspension (érosion du substrat de fond et des berges par les vagues), de l'apport de polluants et du déchiquetage des plantes macrophytes aquatiques (B. Faucher, 2007). Ainsi, les éléments nutritifs accumulés dans les sédiments du lac William risquent d'être relâchés graduellement dans l'environnement, ce qui pourrait contribuer pendant encore plusieurs années à son

eutrophisation. Afin de limiter l'impact des embarcations motorisées sur le lac, l'ARLW a fait mettre des bouées visant à limiter la vitesse des plaisanciers à proximité des rives.

Étant donné que la présence de mousse sur l'eau de la rivière Bécancour a été remarquée à plusieurs endroits de façon régulière et que plusieurs plaintes ont été acheminées au MENV, ce ministère a entrepris d'étudier cette problématique. Il en est ressorti que cette mousse proviendrait de matières organiques élaborées par des organismes vivants à partir d'éléments minéraux (communication personnelle Serge Hébert, MENV). Il précise que l'abondance de végétaux dans les lacs William et Joseph serait la cause la plus probable de la formation de mousse dans le lac William et ses alentours. Ainsi, la mousse ne serait pas due à un rejet moussant dans l'eau mais bien à une trop grande quantité d'éléments organiques dans l'eau, plus particulièrement le phosphore. Il faut toutefois préciser que les autres éléments chimiques pouvant participer à la formation de mousse ne sont pas détectables par les analyses effectuées pour le suivi régulier de la qualité de l'eau.

Historiquement, le lac William a connu beaucoup d'épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries. La première signalisation remonte à 1977 et par la suite d'autres épisodes ont été répertoriés en 1980, 1994, 1998 à 2003, 2005, 2007 et finalement 2008.

## **4.2.10 Lac Joseph**

Situé à environ quatre kilomètres en aval du lac William, le lac Joseph fait parti des municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et de Saint-Ferdinand. Sa superficie est de 243ha, il possède une profondeur maximale de 11 mètres.

Chum et al. (1995) mentionnent que, depuis une vingtaine d'années, les résidents et les usagers observent une baisse graduelle du niveau minimum du lac en été, attribuable à un envasement progressif du plan d'eau. Ils précisent qu'en plus de limiter les activités aquatiques, les niveaux d'étiage très bas entraînent un réchauffement de l'eau, une diminution de la concentration en oxygène dans l'eau, la prolifération des algues et des effets néfastes sur la faune aquatique.

Une étude a été réalisée dans le but d'expliquer les causes et les mécanismes pouvant expliquer cette baisse du niveau du lac (Mailhot et al., 2004). Selon cette étude, une section critique, située à la confluence du ruisseau Bullard et de la rivière Bécancour, a subi des modifications qui diminueraient la capacité de retenue de l'eau du lac. Il semble que cette modification soit le résultat du redressement de certaines portions du ruisseau Bullard. Ces travaux, effectués dans le but de réduire les crues du ruisseau et les dommages qui en découlaient, ont aussi causé une dégradation importante de ses berges et de son lit ainsi qu'une accumulation importante de sédiments à l'endroit où il se déverse dans la rivière Bécancour. Cette accumulation, combinée à une augmentation de la vitesse d'écoulement du ruisseau

Bullard, a entraîné la dégradation du seuil de retenue naturel du lac. L'étude conclut que la zone critique est très instable et que tout aménagement destiné à remédier à la situation devra en tenir compte. Les auteurs préconisent une stratégie de réduction de l'érosion à l'échelle du sous-bassin versant du ruisseau Bullard dont les résultats ne seront sans doute pas observables à court terme. Par ailleurs, la mise en place d'un seuil de retenue immergé qui rétablirait le seuil naturel et permettrait de retrouver le niveau considéré normal du lac Joseph est en cours d'élaboration.

La restauration du seuil naturel est un dossier d'importance pour le lac Joseph. Les intervenants du milieu que sont la MRC de l'Érable, les municipalités d'Inverness, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste, l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph et GROBEC travaillent actuellement à la réalisation du projet.

Le niveau trophique du lac Joseph est, dû à ses fortes concentrations en phosphore total et en chlorophylle a, dans la zone de transition méso-eutrophe (Figure 39(MDDEP 2003b) Une étude réalisée en 2004 (Pelletier & Dumoulin, 2004) démontre également que près de la moitié des berges du lacs sont préservées à l'état naturel et donc boisées. Cependant, les berges résidentielles, agricoles et de villégiatures possèdent un haut taux de déboisement et sont donc en mauvais état, présentant de faibles bandes riveraines et des murs de soutènement. Il est cependant important de mentionner que, selon cette même étude, les rives du lac ont subi très peu de changement depuis 1959 quant aux zones boisées et déboisées. Cependant, trois terrains de camping se partagent le lac soit l'Association chasse et pêche de Plessisville inc. (98 emplacements), le camping des Bois-Francs (150 emplacements) et le camping Mousquetaires de l'Association chasse et pêche les Mousquetaires de Victoriaville (203 emplacements). Dans cette optique, il reste à mieux comprendre la pression qu'exercent ces campings sur l'écosystème aquatique.

Le centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional du Centre-du-Québec (CRÉER) a répertorié trois milieux humides sur la rive nord-ouest (Saint-Pierre-Baptiste) du lac Joseph (Pelletier, 2007). Ces milieux humides composés d'un mélange de marais et d'herbiers aquatiques représenteraient une superficie d'environ 30ha. L'inventaire biologique révèle la présence de 37 espèces de végétaux, une espèce de poissons, 2 espèces de reptiles, 12 espèces d'oiseaux et 2 espèces de mammifères utilisant ces milieux. Ces milieux humides présentent un excellent potentiel de nidification pour la sauvagine.

Une étude paléolimnologique a également été effectuée sur le lac par l'Institut National de la Recherche Scientifique (INRS) (Rolland et al., 2006). La paléolimnologie consiste en l'étude des systèmes lotiques (rivières) et surtout lentiques (lacs) dans ses changements temporels (décennaux à millénaires) en se basant notamment sur les aspects chimiques, physiques et biologiques, piégés dans les couches sédimentaires. Le prélèvement de carottes de sédiments permet de

reconstruire les conditions environnementales historiques du lac et, donc, les conditions en place lors de la déposition des sédiments (Rolland et al., 2006).

L'évolution temporelle des éléments chimiques présents naturellement ou non dans les sédiments lacustres, ont permis de conclure que les pressions anthropiques issues des changements survenus à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ont affecté la nature et la composition des sédiments du lac Joseph. Cela correspond au début de l'expansion industrielle de la région, particulièrement de l'industrie minière de la région de Thetford Mines (Rolland et al., 2006).

Trois périodes entrecoupées de changements majeurs ont donc pu être identifiées, soit une première relativement stable reflétant les conditions naturelles du lac, une seconde, où une importante densité de sédiments et une abondance anormale d'éléments chimiques sont observées et une dernière consistant en la diminution de ceux-ci. Ainsi, la deuxième période coïnciderait avec l'époque de fortes activités minières (dragage et exploitation du lac Noir, industries minières et forestières) et la troisième période correspondrait à la phase de réduction de l'activité minière (fermeture massive d'industries minières) (Rolland et al., 2006).

Il est intéressant de mentionner qu'une étude réalisée en 1988 (Lussier & Schreiber, 1988) à permis de cartographier, une quinzaine de frayères à ésocidés (brochets) sur le lac Joseph et que celles-ci se situe généralement là où les berges sont peu dégradées.

L'Association des riveraines et des riverains du lac Joseph souligne qu'au cours de l'été 1999 une croissance sans précédent de la densité des algues et des plantes aquatiques a été observée. Cette prolifération de végétaux, combinée à une baisse du niveau d'eau du lac, compromet très sérieusement la pratique des activités nautiques (baignade, bateau de plaisance, motomarine, canotage), a des conséquences importantes sur la flore et la faune et entraîne une perte de jouissance des riverains (Mailhot et al., 2004). Un taux de mortalité inquiétant chez les populations de brochet, doré, maskinongé et perchaude a également été constaté. Notons qu'à l'été 2007, une mise en garde, émise par la Direction de la santé publique, a été rendue, suite à l'apparition d'une fleur d'eau de cyanobactérie présente dans la totalité du lac.

## 4.2.11 Lac à la Truite (Sainte-Anne-du-Sault)

Le lac à la Truite est un lac d'origine anthropique correspondant à une carrière d'où fût extrait du matériel minéral nécessaire à la construction de la Transcanadienne (autoroute 20). Des analyses sommaires réalisées en 2006 par le Réseau de surveillance volontaire des lacs (MDDEP) sur le Lac à la Truite ont démontré que celui-ci était au début du stade intermédiaire d'eutrophisation, donc de la classe mésotrophe (Figure 39 (MDDEP 2006c). Les analyses de chlorophylle a, de phosphore, et de carbone organique dissous ont respectivement démontré que le lac

était au prise avec une quantité de biomasse d'algues microscopiques près d'être considérée comme élevée, un enrichissement en phosphore et une coloration légère de l'eau. Des études plus approfondies seront nécessaires afin d'avoir un meilleur portrait de l'état du lac et d'entreprendre les mesures appropriées pour en améliorer la qualité. Des activités de plantation d'arbres et d'arbustes autour du lac ont été planifiées par l'Association riveraine du lac à la Truite en 2006, 2007 et 2008. Aussi, des activités de sensibilisation pour les riverains et les intervenants municipaux ont été organisées en 2008.

Notons qu'en juillet 2007, une mise en garde, émise par la Direction de la santé publique, a été rendue, suite à l'apparition d'une fleur d'eau de cyanobactérie dans le secteur Nord du lac

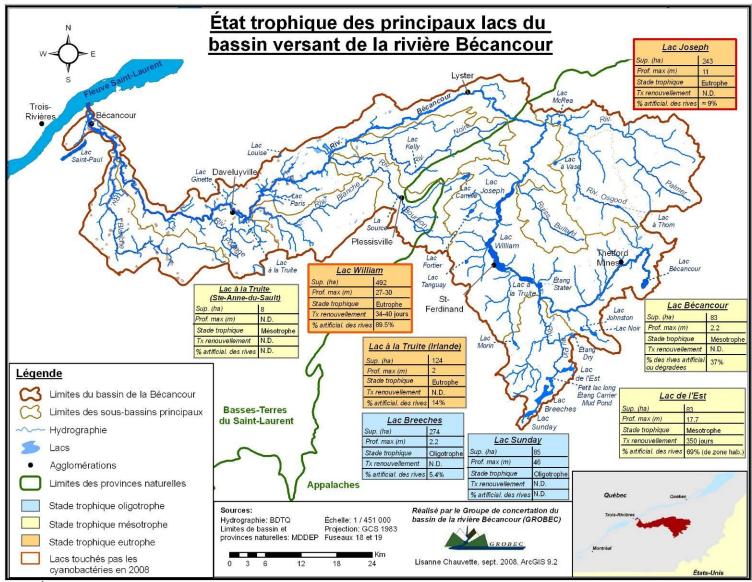


Figure 39 État des principaux lacs du bassin versant de la rivière Bécancour

# 4.3 État des berges et bandes riveraines

# 4.3.1 Tronçon principal de la rivière Bécancour

Le Portrait global de l'état des berges et bandes riveraines du tronçon principal de la rivière Bécancour (Chauvette, 2006) fait état de la largeur (Tableau 44) et de la composition (Tableau 45) des berges ainsi que de ses particularités. L'étude, réalisée par GROBEC, s'étend à partir de l'embouchure du Lac Joseph jusqu'à l'embouchure au fleuve (134km de cours d'eau sur les 210km de la rivière Bécancour). La partie étudiée a donc été divisée en 15 sections (feuillets) variant entre 8 et 15km



Photo 21 Berges sans bandes riveraines sujettes à l'érosion, Inverness (*Lisanne Chauvette*, 07-06)

La première section (feuillet 1), allant de l'embouchure du lac Joseph au 8° et 9° rang à Inverness, est majoritairement forestière (strate arborescente de 30m et plus) mais comporte une longue section (environs 1km) avec peu ou pas de bande riveraine et ou l'érosion y est évidente. Quelques zones de villégiature avec berges artificialisées s'y retrouvent également, de même que deux accès à l'eau par les véhicules. La section suivante (feuillet 2), allant jusqu'aux chutes Lysander (Inverness) est entièrement

forestière. Deux zones de décrochement successives y ont été identifiées. Le tronçon entre la sortie de la rivière Palmer et les chutes du Sault-Rouge (feuillet 3) est forestier ou boisé (végétation arborescente de 10 à 30m ou 30m et plus) au début et à la toute fin, mais présente tout de même une section de près de 1km ou la strate arbustive et arborescente ne dépasse pas les 3 mètres. Deux accès à l'eau par les véhicules de même qu'une zone mineure de coupe forestière y sont présents. Par la suite (feuillet 4), la ville de Lyster (Chute du Sault-rouge à la sortie de la ville) présente une bande riveraine de moyenne qualité, supportant une proportion importante de bandes riveraines de 0 à 3 mètres. Cependant, près de 75% des berges ont plus de 3 mètres. Quatre zones artificialisées y ont été recensées, de même que six sorties de drains, dont certains ne sont pas conformes aux aménagements recommandés.

Les quatre sections suivantes (feuillets 5 à 8), traversant les municipalités de Lyster et Laurierville, puis de Lourdes et Blandford, sont relativement semblables, une rive gauche fortement boisée, et une rive droite plus variables; allant de petits tronçons aux bandes riveraines de 1 à 3 mètres herbacé à, particulièrement dans le dernier feuillet, plusieurs zones aménagées de façon artificielles. Le feuillet 9, correspondant à la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a présenté de faibles bandes riveraines, souvent herbacées ou tout simplement absentes. Ici, de

nombreux foyer d'érosion y ont été observés, de même que 2 accès à l'eau pas le bétail et certains sites artificialisés. Par la suite, la section Maddington - Sainte-Anne-du-Sault (feuillet 10) couvre les mêmes caractéristiques à son tout début que la section précédente mais, pour la majorité du reste du tronçon, demeure très boisé. Les secteurs 11 à 14 (Sainte-Anne-du-Sault à un peu avant Wôlinak) sont particulièrement forestiers, surplombés de pentes abruptes. D'ailleurs, de nombreux glissements de terrains argileux et décrochements y ont été observés. Les berges boisées sont parfois entrecoupées de courtes berges agricoles supportant de faibles bandes riveraines (aucune ou 1 à 3m) et parfois parsemés de secteur artificialisés. Finalement, le dernier tronçon (feuillet 15), correspondant aux derniers kilomètres de la rivière et à l'embouchure, est en état moyen, étant parfois boisé, parfois agricole avec une faible végétation. Plusieurs zones artificialisées s'y trouve, particulièrement au niveau de l'embouchure.

De façon globale, les bandes riveraines le long du tronçon principal de la rivière Bécancour sont dans un état intéressant ou acceptable. On retrouve les zones problématiques au niveau de la sortie du lac Joseph et les quelques kilomètres suivants, la municipalité de Lyster, St-Louis-de-Blandford et l'embouchure de la rivière Bécancour (municipalité de Bécancour). L'ensemble de ces sections supportent de faibles bandes riveraines (0 à 3m), voir absentes, accompagnées de foyers d'érosion ponctuels et linéaires par endroit, particulièrement dans les sections suivant le lac Joseph et de St-Louis-de-Blandford. Parmi ses sections et un peu partout tout au long de la rivière, l'on remarque de nombreuses berges remaniées et artificialisées (tonte du gazon, enrochement, pneus et autres supports ou modification de la berge, etc.), de même que 2 accès à la berge par le bétail et quelques accès par les véhicules et machinerie. Les zones de décrochements et glissements sont identifiés dans la section « Glissement de terrain ».

Dans la même lignée, le projet de Caractérisation du couvert forestier en bordure de la rivière Bourbon et de ses affluents (Bélanger, 2006, pour GROBEC) compare les couverts forestiers des années 2000 et 2005 sur la rivière Bourbon et ses tributaires. Il indique qu'il y a une diminution générale de celui-ci au niveau du sous-bassin. Les couverts de matière ligneuse de type forestier (couvert de matière ligneuse supérieur à 50 mètres linéaires de part et d'autre du cours d'eau) ont reculé de 2% : il est en effet passé de 36% en 2000 à 34% à l'an 2005 et touche 7 zones d'étude sur 13.

Un recul de 6% à également été remarqué pour les couverts de type boisés (couvert de matière ligneuse supérieur à 10 mètres linéaires et inférieur à 50 mètres linéaires présent sur une seule rive et/ou de part et d'autre du cours d'eau). Il était de 32% dans le sous-bassin en 2000 et passait à 26% en 2002, touchant la plupart de zones à l'étude (11 sur 13).

Quant au couvert minimal et/ou absent (couverture de matière ligneuse inférieur à 10 mètres linéaires et présente sur une seule rive et/ou de part et d'autre du cours

d'eau), il a augmenté de 8%, passant de 32% à 40% et touchant 12 sections d'étude sur 13.

Tableau 44 Largeur des bandes riveraines végétales (%) du tronçon principal de la rivière Bécancour

Feuillet	,	Largeur des bandes végétales (%)							
reumet	0m	0.1-3m	3-10m	10-30m	30m et +				
1	6.6	16.3	3.4	6.4	59.4				
2	0.0	0.0	0.5	1.1	98.5				
3	0.0	9.7	4.8	5.7	79.8				
4	0.7	22.7	31.6	12.9	29.2				
5	0.0	17.4	19.0	31.9	24.0				
6	0.0	11.1	13.3	22.4	49.3				
7	0.0	7.3	21.3	24.0	45.8				
8	0.0	6.4	18.6	10.2	59.0				
9	15.3	19.2	19.1	16.7	33.1				
10	2.7	9.9	14.0	8.4	64.6				
11	0.0	0.0	0.0	0.0	99.3				
12	0.0	16.6	2.4	2.0	75.3				
13	0.0	2.6	4.9	10.6	72.4				
14	3.8	1.6	5.3	0.6	87.3				
15	4.8	24.6	14.2	7.3	40.6				

(Chauvette, 2006)

Tableau 45 Composition des bandes riveraines végétales (%) du tronçon principal de la rivière Bécancour

Feuillet	Com	position des ba	ndes végétales	s (%)
	Artificielle	Herbacée	Arbustive	Arborescente
1	6.6	0.0	0.0	85.6
2	0.0	0.0	0.0	100.0
3	0.0	0.0	2.4	97.6
4	1.8	10.4	13.3	72.7
5	1.5	14.6	13.2	64.6
6	0.4	14.6	16.1	65.5
7	1.8	15.2	18.3	64.9
8	4.7	10.4	7.4	76.4
9	2.1	40.7	4.4	43.0
10	0.0	4.3	0.3	92.5
11	0.7	0.0	0.0	99.3
12	3.8	13.5	1.7	81.1
13	9.7	2.6	10.6	80.2
14	0.6	0.0	5.3	89.5
15	8.5	0.0	16.7	70.0

(Chauvette, 2006)

#### 4.3.2 Sous-bassins de la rivière Bécancour

Une autre étude réalisée par GROBEC a analysé l'état des bandes riveraines (la largeur (Tableau 46) et la composition (Tableau 47)) de 9 cours d'eau de la MRC de l'Érable, soit le ruisseau Bullard, la rivière Fortier, la rivière Noire & Barbue, le ruisseau Hamilton, le ruisseau Golden, la rivière Perdrix, le ruisseau Brochu, la rivière McKenzie et le ruisseau Pinette (P.-L. Faucher & Lemieux, 2008).

Le ruisseau Bullard traverse les municipalités de Saint-Jean-de-Brébeuf et d'Inverness et la section traversant le village de Saint-Jean-de-Brébeuf a subi d'important travaux de redressement en 1959 (Mailhot et al., 2004). Le contexte général de ce bassin versant, d'une superficie de 88km², est forestier expliquant la forte proportion de bandes riveraines larges et arborescentes. Douze zones problématiques ont été répertoriées le long du ruisseau, dont un glissement de terrain d'une longueur d'environ 25m.

La rivière Fortier s'écoule uniquement sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand et possède un bassin versant de 47km². Le contexte général de ce bassin est forestier, bien que l'amont s'écoule dans un milieu plus agricole. Les bandes riveraines sont généralement larges et arborescentes, bien qu'une proportion importante ne possède qu'entre 0,1 et 3m de largeur. Quatre zones problématiques ont été identifiées, dont trois de ces sites sont des zones d'accumulations de sédiments.

La rivière Noire traverse les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, Laurierville, Saint-Pierre-Baptiste et la paroisse de Plessisville. Son bassin versant de type agricole occupe une superficie de 199km², incluant le sous-bassin généralement forestier de la rivière Barbue d'une superficie de 32km². Le tronçon principal de la rivière Noire possède généralement de larges bandes riveraines arborescentes et sept zones problématiques ont été répertoriées. La rivière Barbue possède aussi généralement des bandes riveraines larges et arborescentes, cependant une importante proportion n'est que de 0,1 à 3 mètres de largeur et herbacée. Seulement 2 zones problématiques ont été observées sur le tronçon de la rivière Barbue.

La superficie du bassin versant du ruisseau Hamilton est de 19km² et il traverse trois municipalités, soit Saint-Pierre-Baptiste, Saint-Ferdinand et Sainte-Sophie-d'Halifax. Ce bassin est partagé entre un contexte forestier à l'amont et à l'aval et agricole au centre. Les bandes riveraines sont généralement larges et arborescentes, cependant un pourcentage non négligeable possède une largeur entre 0,1 et 3m et est composé d'herbacés. Sur ce petit ruisseau 10 sites problématiques ont été observés.

Le ruisseau Golden, dont le bassin versant est de 32km<sup>2</sup>, traverse la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste. Le contexte général est forestier bien que l'agriculture y est présente. Les bandes riveraines sont généralement larges et arborescentes,

cependant une portion importante possède une largeur entre 0,1 et 3m et est composé d'herbacée. Quatre zone problématiques ont été répertorié sur le tronçon, dont 2 sont des sites d'accumulation de sédiments et 2 représentent des glissements de terrain.

La rivière Perdrix possède un bassin versant de 26km<sup>2</sup> s'écoulant exclusivement sur le territoire de la municipalité de Lyster. Le contexte général de son bassin est agricole et les bandes riveraines sont généralement entre 0,1 et 3m de largeur et composées d'herbacés. Deux zones de décrochement de berge ont été observées.

Le ruisseau Brochu possède un petit bassin versant de 12km² entièrement inclut dans les limites de la municipalité de Lyster. Le contexte général du bassin est agricole. La largeur des bandes riveraines est partagée entre des bandes riveraines larges et des bandes de 0,1 à 3m de largeur. La composition est généralement arborescente bien que l'arbustif et l'herbacée soient bien représentés. Deux zones problématiques dues à l'absence de bandes végétales riveraines ont été répertoriées.

La rivière McKenzie possède un bassin versant de 32km² qui traverse les municipalités de Laurierville, de Saint-Pierre-Baptiste et d'Inverness. Le contexte général du bassin est forestier et les bandes riveraines sont généralement larges et arborescentes. Cependant, une proportion importante des rives sont complètement artificialisées par la présence de villégiature. Trois zones problématiques ont été observées.

Finalement, le ruisseau Pinette s'écoulant sur les municipalités de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste, possède un petit bassin versant d'une superficie de  $10 \text{km}^2$ . Ses eaux traversent un territoire généralement agricole et la largeur des bandes riveraines est partagée entre des bandes riveraines larges et des bandes allant de 0,1 à 3m de largeur. La composition des berges est généralement arborescente bien que l'herbacée soit représenté avec un important pourcentage. Une seule zone problématique a été observée due à la perte complète du couvert végétal entre 2000 et 2005.

Dans le cadre du projet Méandres, une caractérisation des bandes riveraines de l'amont de la rivière Blanche (Saint-Wenceslas) a été effectuée en 2006. Cette rivière constitue, avec son bassin versant d'une superficie de 195km², le dernier tributaire d'importance avant l'embouchure de la rivière Bécancour. Son bassin se situe dans un contexte agricole et touche au territoire de plusieurs municipalités, soit Sainte-Eulalie, Aston-Jonction, Saint-Wenceslas, Saint-Léonard d'Aston, Saint-Célestin et Bécancour. Cette caractérisation montre une majorité importante de bandes riveraines dont la largeur est inférieure au 3m réglementaire en milieu agricole et une proportion non négligeable où les bandes riveraines sons absentes complètement.

Tableau 46 Largeur des bandes riveraines végétales (%) de certains cours d'eau du bassin de la Bécancour

Cours d'eau	Large	Largeur des bandes végétales (%)							
Cours u eau	0m	0.1-3m	3-10m	10-30m	30m et +				
Ruisseau Bullard	0.4	11.8	5.9	18.0	64.0				
Rivière Fotier	0.6	23.0	9.2	7.1	60.2				
Rivière Noire	0.0	20.9	5.4	2.9	70.3				
Rivière Barbue	0.2	35.4	2.6	3.9	58.0				
Ruisseau Hamilton	0.0	37.4	6.9	2.7	52.9				
Ruisseau Golden	0.0	33.8	5.0	9.2	52.1				
Rivière Perdrix	0.0	54.5	7.1	0.5	38.0				
Ruisseau Brochu	0.2	40.4	2.0	3.5	54.0				
Rivière McKenzie	10.4	20.3	0.0	3.2	66.2				
Ruisseau Pinette	0.0	30.0	20.1	10.5	39.3				

(P.-L. Faucher & Lemieux, 2008)

Tableau 47 Composition des bandes riveraines végétales (%) de certains cours d'eau du bassin de la Bécancour

Cours d'eau	Composition des bandes végétales (%)			
	Artificielle	Herbacée	Arbustive	Arborescente
Ruisseau Bullard	0.4	7.7	4.3	87.6
Rivière Fotier	0.6	12.6	17.3	69.6
Rivière Noire	0.0	12.3	10.6	76.8
Rivière Barbue	0.0	23.2	16.0	60.7
Ruisseau Hamilton	0.0	27.1	13.5	59.2
Ruisseau Golden	0.0	23.3	16.0	60.7
Rivière Perdrix	0.0	48.8	12.1	39.1
Ruisseau Brochu	0.2	21.1	20.4	58.3
Rivière McKenzie	0.0	19.0	1.3	69.3
Ruisseau Pinette	0.0	29.6	13.9	56.5

(P.-L. Faucher & Lemieux, 2008)

# 4.4 État des milieux humides

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et le Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER) ont effectués 43 inventaires biologiques de milieux humides présents sur le bassin de la Bécancour (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004). Les inventaires ont par la suite permis de classifier les milieux humides en 4 catégories, selon leur importance de priorité de conservation (prioritaires, seconde importance, intéressants mais non prioritaires et non conservés). La classification a été effectuée à l'aide de 4 critères : la diversité

des espèces, le potentiel de nidification de la sauvagine, la présence d'espèces rares ou menacées et les menaces pesant sur les sites.

La cote finale sur 100 est obtenue par le calcul de la moyenne des pointages obtenus pour les 4 critères d'évaluation. Ainsi, un milieu humide avec un résultat final supérieur à 75% le classifie comme prioritaire, un résultat entre 50 et 74% lui attribue le rang de seconde importance, un résultat inférieur à 50% mais avec au moins un critère d'évaluation supérieur à 25% (à l'exception des espèces rares ou menacées) accorde le rang de non prioritaire et finalement un résultat inférieur à 50% possédant aucun critère d'évalution supérieur à 25% (à l'exception des espèces rares ou menacées) le classifie comme non conservés. Ainsi, 9 sites ont été classifiés comme milieux humide prioritaires, de ces 9 sites 7 se situent dans la MRC de l'Amiante (Tableau 48). Sur les 43 sites, 19 sont des milieux humides de seconde importance et 15 sont non prioritaires ou non conservés (Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004).

Tableau 48 Évaluation des milieux humides inventoriés sur le bassin de la rivière Bécancour

Bécancour					
Nom	Municipalité	MRC	Évaluation		
Étang Madore	Thetford Mines	Amiante	89		
Rivière au Pin	Irlande	Amiante	89		
Lac Morin	Saint-Julien	Amiante	86		
Lac Louise	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	85		
Lac aux Souches (Étang Stater)	Irlande	Amiante	82		
Lac à la Truite (est)	Irlande	Amiante	81		
Lac de l'Amiante	Irlande	Amiante	81		
Marais Larochelle	Saint-Julien	Amiante	78		
Bras mort de la rivière Bécancour	Bécancour	Bécancour	78		
Mud Pond	Saint-Jacques-le-Majeur	Amiante	73		
Lac Bécanour	Thetford Mines	Amiante	68		
Lac de l'Est (extrémité ouest du lac)	Disraeli	Amiante	68		
St-Louis 3	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	66		
Petit lac privé à Notre-Dame-de-	Notro Domo do Loundos	A uthohoolro	61		
Lourdes	Notre-Dame-de-Lourdes	Arthabaska	64		
St-Louis 2	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	63		
Marais du ruisseau des prairies	Saint-Wenceslas	Nicolet-Yamaska	63		
St-Louis 1	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	61		
Ruisseau de la rivière Blance	Saint-Wenceslas	Nicolet-Yamaska	60		
Marécage à Saint-Sylvère	Saint-Sylvère	Bécancour	60		
Marécage sans nom près de Defoy	Sainte-Anne-du-Sault	Nicolet-Yamaska	59		
Marais sans nom près de Sainte-	Calinda Falalia	N:1-4 X/1	50		
Eulalie	Sainte-Eulalie	Nicolet-Yamaska	59		
Milieux humides du lac Joseph	Inverness, Saint-Pierre-Baptiste	Érable	59		
Lac Kelly	Plessisville	Érable	56		
Tourbière à Saint-Sylvère	Saint-Sylvère	Bécancour	56		
Tourbière Belmina	Saint-Jacques-le-Majeur	Amiante	55		
Manseau	Manseau	Bécancour	54		
Lac Tanguay	Halifax-Sud	Érable	54		
Rivière Bécancour	Irlande	Amiante	50		
Site 1 du lac Camille	Saint-Pierre-Baptiste	Érable	48		
Site 2 du lac Camille	Saint-Pierre-Baptiste	Érable	45		
Lac Belmina	Saint-Jacques-le-Majeur	Amiante	45		
Étang de l'Amiante	Irlande	Amiante	44		
Site 3 du lac Camille	Saint-Pierre-Baptiste	Érable	44		
Marais sans nom à Defoy	Sainte-Anne-du-Sault	Nicolet-Yamaska	41		
Marécage Atobec	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	40		
Lac à la Truite (ouest)	Irlande	Amiante	38		
Lac à Thom	Kinnear's Mills	Amiante	34		
Tourbière Atobec	Saint-Louis-de-Blandford	Arthabaska	33		
Rivière Bécancour	Saint-Louis-de-Blandford	Érable	29		
Marécage P.F.	Notre-Dame-de-Lourdes	Érable	29		
Troubière Laroque	Notre-Dame-de-Lourdes	Érable	29		
Carrière M.	Sainte-Eulalie	Nicolet-Yamaska	28		
Tourbière P.F.		Érable	25		
Carrière M.		Nicolet-Yamaska	28		

(Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004)

# 5 Eau souterraine

En raison de son abondance, de sa qualité et de sa proximité avec le lieu de consommation, l'eau souterraine constitue la source d'approvisionnement en eau de consommation la plus abordable (MDDEP 2006a). Bien qu'elle soit cachée et invisible, elle est fragile et souvent vulnérable aux multiples sources de contamination. Une fois contaminée, elle présente un risque pour la santé des personnes qui la consomment. De plus, son traitement peut s'avérer très long et coûteux, voire, dans certains cas, impossible. Pour cette raison, il est impérieux de la protéger adéquatement contre les risques de contamination qui la menacent de plusieurs façons. Les deux principaux problèmes qui guettent l'eau souterraine sont un abaissement de la nappe phréatique et une contamination de son eau.

Pour près de 21% de la population du Québec, l'eau souterraine constitue la source privilégiée d'alimentation en eau potable. Près de la moitié de cette population, répartie sur 90% du territoire habité de la province, est alimentée par des ouvrages de captage individuels alors que l'autre moitié est desservie par des réseaux de distribution publics ou privés. En dehors des centres urbains, cette ressource est de loin la plus sollicitée pour répondre aux besoins en eau de la population (MDDEP 2006a). Dans le bassin versant de la rivière Bécancour, 23 797 personnes s'approvisionnent en eau souterraine via des prises d'eau municipales (donnée tirée du Tableau 20)

# 5.1 Quantité

De façon générale, l'eau souterraine est omniprésente sur le territoire québécois. Toutefois, en raison de la nature, de la répartition géographique et des propriétés hydrauliques des formations géologiques dans lesquelles elle circule, son accessibilité et son utilisation à des fins de consommation et d'exploitation sont très variables. Par ailleurs, on note un manque de connaissances marqué en ce qui a trait à l'eau souterraine dans le bassin versant de la Bécancour, ce qui rend sa gestion délicate.

Le portrait régional de l'eau de la région Chaudière-Appalaches mentionne que les complexes aquifères à fort potentiel sont ceux compris dans les sables et graviers qui se retrouvent surtout sous l'altitude de 150m entre le fleuve Saint-Laurent et les crêtes montagneuses des Appalaches (MENV 1999b). Lorsque ces dépôts sont suffisants, ces aquifères sont productifs et servent à répondre au besoin en eau de nombreuses municipalités et industries de la région. En certains endroits, des formations sablo-graveleuses enfouies et sous-jacentes à une couche imperméable (till, silt ou argile) peuvent également présenter un bon potentiel.

Les roches sédimentaires des Basses-terres du Saint-Laurent et celles des Appalaches présentent également un certain potentiel aquifère. Un grand nombre de municipalités et de familles s'alimentent à partir de puits aménagés dans ces roches. Cependant, le débit de ces puits excède très rarement 10 m³/h (MENV 1999b). Plusieurs puits sont donc souvent nécessaires pour alimenter une même municipalité ou une même industrie. Les dépôts de till glaciaire et les silts et argiles d'origine marine représentent les complexes aquitards (dépôts imperméables) de la région. Ces dépôts, très peu productifs, peuvent tout au plus servir à satisfaire les besoins en eau d'une famille.

Bien qu'ils soient liés au potentiel aquifère, les abaissements de la nappe phréatique sont habituellement reliés à du drainage ou à des prélèvements massifs d'eau souterraine ou de surface (MENV 1999b). Par exemple, l'irrigation de terres agricoles, l'embouteillage d'eau brute ou de produits nécessitant de l'eau, la production piscicole, l'exploitation de carrières ou de sablières sous le niveau de la nappe peuvent compromettre la disponibilité de l'eau souterraine.

# 5.1.1 L'aquifère Maple Grove

Selon l'information dont nous disposons une seule étude majeure a été réalisée sur un aquifère du bassin versant soit celui de Maple Grove situé dans le secteur de la municipalité d'Irlande. Cette étude a été réalisée par Laforest Expert conseils inc. pour le compte de la Ville de Thetford Mines dans une optique d'approvisionnement en eaux potables.

Cet aquifère est localisé sous la rivière Larochelle entre l'endroit où cette dernière débouche dans la Plaine de Bécancour et jusqu'à la rivière Bécancour. En surface, une partie de cette zone est un milieu humide (marais Larochelle). La formation serait composée d'une séquence de sables et graviers formant un cône d'alluvions sur du roc fracturé. Sa superficie est estimée à 1 067 500m² avec une épaisseur moyenne de 34,75m pour un volume de 37 millions de m³ (Gélinas, 2005). Pour sa part, le volume d'eau estimé contenu dans l'aquifère est estimé 1 575 994m³ (Boutin & Laforest, 2005) et à au moins 8 millions de m³ (Gélinas, 2005). Son alimentation principale serait la rivière Larochelle à raison de 80% (Gélinas, 2005). Le bassin versant de la rivière Larochelle est de 60 km² et son débit moyen estimé est de 1,29m³/s.

## 5.2 Qualité

Seules les zones bénéficiant d'un couvert imperméable et les secteurs à relief accentué des Appalaches peuvent être considérées comme peu vulnérables aux contaminations. Les dépôts de sable et de gravier sont au contraire très peu protégés; une contamination induite au-dessus de ces zones a le potentiel de

s'infiltrer et de se propager à travers une grande partie de l'aquifère. De la même façon, dans plusieurs zones, la nature et la faible épaisseur des dépôts meubles n'offrent pas une protection suffisante contre l'infiltration de contaminants jusqu'aux aquifères de roc sous-jacents (MENV 1999b).

Même si les données disponibles sont fragmentaires, il n'y a pas d'indication d'une contamination à grande échelle de l'eau souterraine sur le territoire du bassin versant de la rivière Bécancour qui puisse priver la population d'eau potable. Cependant, on note des teneurs en baryum naturellement élevées dans l'eau souterraine de certains puits domestiques des municipalités de Saint-Léonard-d'Aston et de Saint-Wenceslas (MENV 1999b).

L'eau souterraine peut être contaminée de diverses façons : entreposage déficient de produits chimiques, lixiviat de lieux d'enfouissement sanitaire, utilisation d'antipoussières sur les chemins de gravier, installations septiques non conformes ou mal entretenues, épandage et entreposage de sels de déglaçage, sites de production d'asphalte, haldes de résidus miniers, déversements de polluants accidentels ou volontaires, fuites dans les réseaux d'égout, épandage de boues résiduaires, sites de dépôt de neige, etc. Tous ces éléments nécessitent donc une surveillance rigoureuse.

Par ailleurs, des secteurs du bassin versant sont affectés par la pollution agricole diffuse (fertilisants et pesticides) d'où la nécessité d'un suivi de la qualité de l'eau souterraine dans ces zones. D'ailleurs, une étude du MENV (Gélinas *et al.*, 2004) a été réalisée dans le but de vérifier si les activités d'élevage intensif ont des conséquences sur la qualité des eaux souterraines dans sept bassins versants du sud du Québec. Le bassin versant de la rivière Nicolet et celui de la Chaudière, qui sont limitrophes et qui ont plusieurs caractéristiques communes avec celui de la Bécancour, font partie des bassins choisis. Ces deux bassins versants ont été sélectionnés en raison de la détérioration de leur eau de surface et de leur bilan de phosphore excédentaire. Il faut préciser que les eaux souterraines, contrairement aux eaux de surface, ne sont pas confinées par les lignes de séparation des eaux à l'intérieur d'un bassin versant. Plusieurs constats de l'étude sont donc susceptibles de s'appliquer au bassin versant de la Bécancour. En voici les principaux :

- Les cas de contamination avec dépassements des normes étaient localisés; il n'y a donc pas de preuve de contamination généralisée de la nappe phréatique;
- Le suivi mensuel (juillet à novembre 2002) indique que la qualité chimique de l'eau (mesurée par les nitrates) est presque constante, et que les faibles variations ne sont pas liées à des activités saisonnières;
- Par contre, le suivi des indicateurs microbiologiques montre une contamination bactérienne plus importante en été (juillet et août);
- La variable qui explique le mieux la qualité de l'eau est le type de puits. La grande majorité des puits contaminés par des nitrates ou des bactéries sont des puits de surface ou des puits peu profonds (< 8m de profondeur). Donc, de

façon générale, l'eau souterraine s'est avérée de meilleure qualité que l'eau de surface.

La sensibilisation des citoyens à cette ressource qu'est l'eau souterraine s'avère l'un des moyens les plus efficaces pour éviter des problèmes liés à la qualité de l'eau potable. Les propriétaires d'ouvrages de captage d'eau souterraine individuels doivent être sensibilisés afin qu'ils orientent leurs prises de décisions relativement au choix, à l'aménagement et à l'entretien de leur puits.

Globalement, le fait que la contamination des eaux souterraines soit difficilement réversible accentue la nécessité d'adopter une attitude de précaution à l'égard des sources potentielles de pollution et d'effectuer un suivi afin de s'assurer de la qualité de cette eau à long terme.

## 5.2.1 L'aquifère Maple Grove

Les seules données qualitatives dont nous disposons sur un aquifère du bassin versant sont en regard de l'aquifère de Maple Grove situé dans la municipalité d'Irlande. La qualité de l'eau de cet aquifère est considérée comme excellente pour l'approvisionnement en eau potable (Gélinas, 2005). Les concentrations en solide dissous sont très faibles (inférieur à 100mg/L) et les seuls ions d'importance sont le calcium et le bicarbonate ce qui est caractéristique d'une eau jeune d'origine météoritique (infiltration de pluie et fonte de neige). Le pH de l'eau en profondeur est de 7.5 ou plus alors que celle plus en surface est de valeur se rapprochant de la neutralité soit 7. L'eau de l'aquifère serait agressive (ou corrosive) (Gélinas, 2005).

# **6** Limitation des usages

Cette section traite de la limitation des usages liés à l'eau dans le bassin versant. Il faut souligner que l'ordre de présentation des sujets ne se rapporte aucunement à leur importance. La présence de contaminants chimiques ou bactériologiques dans l'eau peut affecter la santé des personnes qui y sont exposées par le biais de la consommation de poissons ou d'eau ou par des activités de contact (baignade, planche à voile, etc.). Ainsi, la dégradation de la qualité de l'eau amène une restriction des usages de l'eau et des activités s'y rapportant. À l'exception de la zone du lac William, l'amont de la Bécancour est le secteur où la qualité de l'eau est la plus détériorée.

### 6.1 Consommation d'eau

Les problèmes de santé reliés à la consommation d'eau souterraine ou de surface sont relativement peu fréquents au Québec, mais ils semblent en progression (Comité de bassin versant de la rivière Chaudière II, 1999). Étant étroitement associée à la santé humaine, la qualité d'eau de consommation est un enjeu prioritaire de la gestion d'un bassin versant.

Le nouveau Règlement sur l'eau potable, en vigueur depuis 2001 et bonifié en mai 2005 (règlement modifiant le règlement sur la qualité de l'eau potable) afin de mieux refléter la réalité des exploitants de systèmes de distribution d'eau, a pour objectif l'amélioration de la protection de la santé publique par la mise à niveau de 77 normes de qualité. Parmi celles-ci, 17 substances inorganiques et 42 nouvelles substances organiques sont réglementées. L'eau prélevée doit également être exempte en tout temps de bactéries coliformes fécales. Les exigences de contrôle doivent être respectées par les exploitants d'un système de distribution municipal et privé, par les institutions et par les établissements touristiques qui desservent plus de vingt personnes. De plus, le Règlement rend obligatoires pour tous les réseaux de distribution collectifs publics et privés la désinfection et la filtration de l'eau, si elle provient en tout ou en partie d'une source sous l'influence directe des eaux de surface. Le Règlement rend aussi obligatoire la désinfection des eaux souterraines contaminées par des coliformes fécaux. Le cas échéant, le MDDEP obligera les propriétaires d'un système de distribution à informer les usagers en cas de dépassement des normes exigées afin d'éviter l'ingestion d'une eau contaminée. De plus, ce Règlement oblige la certification des opérateurs afin de s'assurer que ceuxci possèdent les compétences requises nécessaires au fonctionnement d'un système de distribution (Ministère du Développement durable Environnement et Parcs, 2008).

Les avis d'ébullition et de non-consommation émis par les exploitants des réseaux d'aqueduc municipaux peuvent être obtenus à partir du site Internet du MDDEP. Il

est à signaler que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a reçu un avis de nonconsommation et que les municipalités de Saint-Fortunat et Saint-Jacques-de-Leeds ont reçut des avis d'ébullition (Tableau 49). Par ailleurs, les avis émis par les exploitants des réseaux d'aqueduc municipaux dans le cadre de bris ou de travaux de réfection ne sont pas inclus, puisqu'ils ne sont pas émis en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable. À mentionner aussi que le 24 novembre 2008 un avis d'ébullition de l'eau pour le secteur Pontbriand de la municipalité de Thetford Mines a été émis à titre préventif suite à des analyses sur l'eau brute (Tardif, 2008).

Tableau 49 Avis d'ébullition et de non consommation émis par des municipalités du

bassin versant			
Municipalité	Nom du réseau	Type d'avis	Avis en vigueur
			depuis
Saint-Adrien-d'Irlande	Saint-Adrien-d'Irlande	Non-	19 déc. 2005
		consommation	
Saint-Fortunat	Saint-Fortunat	Ébullition	7 août 2003
Saint-Jacques-de-Leeds	Saint-Jacques-de-Leeds Rés. Vachon	Ébullition	2 avril 2007
Saint-Jacques-de-Leeds	Saint-Jacques-de-Leeds Rés. H.L.M	Ébullition	25 mai 2007
(MDDEP 2008e)			

Les micro-organismes pathogènes contenus dans les déjections animales et humaines peuvent contaminer l'eau et rendre la population malade : gastro-entérite, hépatite et syndrome hémolytique et urémique. Parmi le groupe des coliformes, la bactérie *Escherichia coli* (*E. coli*) est la seule espèce qui soit strictement d'origine fécale (MDDEP 2008f). Elle est présente naturellement en grande quantité dans la flore intestinale des humains et des animaux. La détection de la bactérie *E. coli* dans l'eau provenant d'un réseau collectif ou d'un puits individuel indique hors de tout doute une contamination d'origine fécale de l'eau de consommation et la présence potentielle de micro-organismes pathogènes. Cette eau ne doit pas être consommée ou doit être mise à ébullition pendant au moins une minute avant sa consommation. Il est important par la suite de rechercher la source de contamination. Les différentes causes de la contamination peuvent être la présence de fumier, une fosse septique déficiente, la perméabilité du système du captage ou du réseau.

L'azote, sous forme de nitrates, présente également un danger pour la santé. C'est la transformation des nitrates en nitrites dans le corps humain qui les rend toxiques. Les fertilisants agricoles et domestiques, le fumier, le compost, les rejets domestiques d'eaux usées et la décomposition d'organismes végétaux et animaux figurent parmi les sources les plus importantes de nitrates-nitrites. Compte tenu de leur très grande solubilité dans l'eau, les sels de nitrates et de nitrites peuvent migrer facilement dans le sol et se retrouver dans les eaux souterraines servant de sources d'approvisionnement en eau potable. La vulnérabilité du sol, la faible

profondeur du puits et son mauvais aménagement sont des facteurs facilitant la contamination.

Les bébés de moins de six mois font partie du groupe le plus à risque et ne doivent pas consommer une eau dont la concentration en nitrates-nitrites est supérieure à 10mg/l. Par mesure de prudence, les femmes enceintes devraient également s'abstenir de consommer une eau au-delà de cette concentration. Pour la population en général, il n'est pas recommandé de consommer régulièrement de l'eau dépassant cette concentration. De plus, si la teneur en nitrates-nitrites se situe entre 5 et 10mg/l, il est également recommandé d'effectuer un suivi au moins deux fois par année (MDDEP 2008f).

En augmentant la quantité de matières organiques dans l'eau, diverses activités humaines (agriculture, traitement des eaux usées etc.) peuvent entraîner d'autres problèmes de santé publique. En effet, la combinaison de ces matières organiques avec le chlore utilisé pour traiter l'eau engendre la formation de trihalométhanes, qui sont des produits cancérigènes (ref).

À ce jour, aucune norme ne figure au Règlement sur la qualité de l'eau potable à l'égard des cyanobactéries ou des cyanotoxines au Québec. De son côté, Santé Canada a établi en avril 2003 une recommandation concernant une concentration maximale acceptable pour la microcystine-LR (1,5μg/l), l'une des cyanotoxines les plus fréquemment retrouvées.

Dans le cadre du Programme de surveillance de la qualité de l'eau potable, le MDDEP a réalisé un suivi de 2001 à 2005 des cyanobactéries et cyanotoxine présentent dans les deux installations de production d'eau potable s'approvisionnant dans le bassin de la Bécancour, Daveluyville et Plessisville. Des prélèvements réalisés régulièrement entre les mois de mai et octobre ont permis de mesurer, dans l'eau brute et dans l'eau traitée de ces installations, les concentrations de quatre cyanotoxines (microcystine-LR, microcystine-RR, microcystine-YR et anatoxine-a) et de procéder à l'identification et au dénombrement des espèces de cyanobactéries présentes.

Parmi les espèces identifiées dans les échantillons d'eau brute des stations de Plessisville et Daveluyville, 10 espèces présentent un potentiel connu de libérer des toxines (Tableau 50) (Robert, Tremblay, & DeBlois, 2005; Robert, 2008). Les deux espèces à potentiel toxique les plus fréquemment retrouvées dans l'eau brute des deux stations sont *Anabaena flos-aquae* et *Aphanizomenon flos-aquae* (Tableau 50).

Tableau 50 Liste des espèces à potentiel toxique répertoriées dans les échantillons d'eau brute des stations de production d'eau potable de Plessisville et Daveluyville et pourcentage des échantillons contenant ces espèces de 2001 à 2005

Espèces à potentiel	Plessisville Daveluyville									
toxique	2001	2002	2003	2004	2005	2001	2002	2003	2004	2005
Anabaena flos-aquae	56	70	0	40	25	56	33	11	22	25
Anabaena planctonica	0	10	0	0	0	11	0	0	0	0
Anabaena solitaria	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0
Anabaena spiroides	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0
Anabaena sp.	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0
Aphanizomenon flos- aquae	44	40	70	50	38	44	33	11	33	25
Coelosphaerium kuetzingianum	0	10	0	0	0	0	33	0	11	0
Gomphosphaeria lacustris	0	20	0	0	0	11	17	0	0	25
Microcystis flos-aquae	44	10	0	0	0	11	17	0	0	0
Oscillatoria aghardii	0	10	0	20	0	0	17	0	0	25

(Robert et al., 2005; Robert, 2008)

Les échantillons d'eau brute analysés lors des études de Robert *et al.* (2005; 2008) indiquent qu'entre 17 et 60% des échantillons contenaient plus de 2 000 cellules de cyanbactéries par mL pour les stations de production d'eau potable de Plessisville et Daveluyville (Tableau 51). Les échantillons de 2003 des deux stations, présentent la plus grande proportion d'échantillons contenant plus de 2 000 cellules de cyanobactéries par mL, soit 60 pour Plessisville et 56% pour Daveluyville. Cependant, c'est aussi au courant de cette année que les pourcentages d'échantillons contenant des cyanotoxines sont les plus faibles, soit de 10 et 0% pour les stations de Plessisville et Daveluyville respectivement (Tableau 51). L'échantillon contenant le plus de cyanobactéries, soit 98 800 cellules/mL, a été récolté à la station de Plessisville à l'été 2003 (Tableau 51). Ces résultats montrent bien la faible relation entre l'abondance de cyanobactéries et la présence de cyanotoxines.

Tableau 51 Pourcentage des échantillons d'eau brute contenant plus de 2 000 cellules de cyanobactéries/mL, abondance maximale des cyanobactéries et contenant des cyantoxines aux stations de production d'eau potable de Plessisville et Daveluyville de 2001 à 2005

	Station	2001	2002	2003	2004	2005
Échantillons contenant	Plessisville	22	50	60	30	25
plus de 2 000 cellules de	Daveluyville	33	17	56	33	50
cyanobactéries/mL (%)						
Abondances maximale	Plessisville	10502	14888	98800	28106	32400
des cyantobactéries	Daveluyville					
(cellules/mL)		6262	3155	18143	22659	2152
Échantillons contenant	Plessisville	22	60	10	30	63
des cyanotoxines (%)	Daveluyville	22	33	0	11	100

(Robert et al., 2005; Robert, 2008)

En général de 2001 à 2005, un important pourcentage des échantillons d'eau traitée des deux stations contenait des cyanobactéries (entre 33 et 89%) (Tableau 52) (Robert et al., 2005; Robert, 2008). Cependant, l'abondance de cyanobactéries dans les échantillons d'eau potable ne dépassait jamais 650 cellules/mL et généralement, un faible pourcentage des échantillons contenait des cyanotoxines (entre 0 et 25%) (Tableau 52). Ces résultats indiquent que le traitement des eaux des installations de production d'eau potable de Plessisville et de Daveluyville élimine une proportion importante des cyanobactéries présente dans l'eau brute.

Tableau 52 Pourcentage des échantillons d'eau potable contenant des cyanbocatéries et abondances maximale des cyanobactéries aux stations de production d'eau potable de Plessisville et Daveluyville de 2001 à 2005

	Station	2001	2002	2003	2004	2005
Échantillons contenant des	Plessisville	56	60	70	60	63
cyanobactéries (%)	Daveluyville	67	33	89	67	75
Abondances maximale des	Plessisville	111	91	164	278	640
cyantobactéries	Daveluyville	516	22	301	435	10
(cellules/mL)						
Échantillons contenant des	Plessisville	11	0	0	0	13
cyanotoxines (%)	Daveluyville	11	0	0	0	25

(Robert et al., 2005; Robert, 2008)

La microcystine-LR s'est avérée la cyanotoxine la plus fréquemment détectée (63%), suivie par l'anatoxine-a (33%) et finalement par la microcystine-YR (4%). Dans l'eau brute, la concentration maximale mesurée au cours des cinq années de suivi est de 0,27μg/l dans le cas de la microcystine-LR, de 0,7μ/l pour l'anatoxine-a et 0,01μ/l pour la microcystine-YR. Il doit cependant être noté que les analyses effectuées ne concernent que quatre cyanotoxines, alors que plus de 70 ont été identifiées à ce jour dans des milieux aquatiques de différents pays (Robert, 2003).

Les concentrations de microcystine-LR, détectées uniquement dans l'eau brute, ne dépassaient pas la concentration maximale acceptable pour l'eau potable de Santé Canada (1,5μg/l). La qualification des concentrations détectées pour l'anatoxine-a est plus difficile, étant donné qu'aucune norme n'existe. Le groupe scientifique sur l'eau (2005) a néanmoins proposé une valeur de 3,7μg/l pour l'anatoxine-a dans l'eau traitée et aucun des échantillons analysés aux deux stations ne dépassaient cette valeur.

En 2007, le MDDEP a mis en place un programme de surveillance des cyanobactéries dans les lacs du Québec qui est présenté plus en détails à la section 4.2.3 Programme de surveillance des cyanobactéries.

### 6.2 Activités de contact avec l'eau

Le principal risque pour la santé lors de la baignade ou la pratique d'activités aquatiques (planche à voile, ski nautique, motomarine...) est associé à la présence dans l'eau de micro-organismes pathogènes, comme les coliformes fécaux. Avaler de l'eau contaminée constitue la principale voie d'exposition à ces micro-organismes. Ceux-ci peuvent aussi pénétrer dans l'organisme par les oreilles, les yeux, le nez ou par une écorchure de la peau. Il faut signaler également que certains parasites, toxines naturelles (ex.: cyanobactéries) et polluants chimiques constituent des risques pour la santé. Dans ces cas, le simple contact avec la peau constitue la principale voie d'exposition.

Les problèmes de santé les plus fréquents reliés aux activités de contact avec de l'eau contaminée sont les affections gastro-intestinales comme la diarrhée, la fièvre, les infections des voies respiratoires supérieures, des yeux, des oreilles, du nez ou de la gorge, de même que les affections cutanées.

En ce qui concerne la santé publique, les principales sources de contamination de l'eau sont les eaux d'égout, les eaux pluviales municipales, les rejets industriels, l'écoulement agricole (fumier, engrais et pesticides), les matières fécales des animaux, les déversements d'huile et d'essence provenant des bateaux à moteur et des marinas et la pollution attribuable aux occupants des bateaux (Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux, 2003).

Le programme Environnement-Plage du MDDEP offre le service d'analyse des eaux de baignade en partenariat avec les exploitants de la plage. Le Ministère se charge de l'échantillonnage, de l'analyse et de la divulgation des résultats et de son côté, l'exploitant, qui est responsable de la qualité des eaux et des plages qu'il administre, assume les coûts d'analyses en laboratoire.

Le potentiel des différents sites pour la baignade est évalué à l'aide du système de classification du programme Environnement-Plage et de la fréquence à laquelle le critère de qualité relatif à la baignade (200 UFC/100ml) a été respecté (Tableau 53)

(MDDEP 2008g). Le potentiel de chaque site pour la baignade est défini comme suit :

- très bon, si la baignade y est possible à une fréquence supérieure ou égale à 70 % et si la moyenne géométrique saisonnière correspond à une qualité excellente ou bonne (classes A ou B);
- bon, si la baignade y est possible à une fréquence supérieure ou égale à 70 % et si la moyenne géométrique saisonnière correspond à une qualité passable (classe C):
- faible, si la baignade y est possible à une fréquence se situant entre 50 et 70 %;
- très faible, si la baignade y est possible à une fréquence inférieure à 50 %.

Tableau 53 Classification de la qualité bactériologique de sites de baignade en eau douce

aduce	
Moyenne géométrique des concentrations	Qualité bactériologique du site
en E. coli d'au moins six échantillons	
0 à 20 UFC/100 ml	A – Excellente
21 à 100 UFC/100 ml	B-Bonne
101 à 200 UFC/100 ml	C – Passable
201 UFC/100 ml ou plus de 10 %	D – Polluée
des échantillons > 400 UFC/100 ml <sup>1</sup>	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour les sites où il y a moins de 10 échantillons, il faut au moins 2 échantillons avec des concentrations supérieures à 400 UFC/100 ml pour que la cote D soit attribuée.

(MDDEP 2008g)

Dans le bassin versant de la rivière Bécancour, 4 sites de baignade ont été évalués par le MDDEP en 2008 (Tableau 54). Il est à noter que plusieurs autres sites de baignade utilisés (lac William, Sault-Rouge, Chutes de Sainte-Agathe, Chutes Lysander, lac de l'Est, lac Joseph, embouchure de la rivière Bécancour etc.) ne font pas partie du programme Environnement-Plage du MDDEP.

Tous les sites du bassin versant évaluées par le MDDEP en 2008 ont été considérés adéquats pour la baignade, en obtenant des cotes passables (C) bonnes (B) ou excellentes (A) à leurs dernières évaluations (Tableau 54) (MDDEP 2008g).

Canadiens

Tableau 54 Classification de la qualité bactériologique des eaux de baignade									
Municipalité	Plage	Plan d'eau	Dernière cote	Été 2008	Date du dernier				
			attribuée en		prélèvement				
			$2007^{1}$						
Princeville	Plage Paquet	Lac artificiel	В	В	28 juillet 2008				
Saint-	Domaine Fraser	Lac artificiel	В	C	30 juillet 2008				
Ferdinand									
Saint-Louis-	Le Domaine Lac Louise	Lac Louise	A	A	23 juin 2008				
de-Blandford									
Saints-	Plage du Camp Beauséjour	Lac Sunday	A	A	25 juin 2008				
Martyrs-									

Outre les plages identifiées au tableau précédent, il est à noter que la qualité de l'eau à l'embouchure de la rivière Bécancour a été classée bonne pour l'intervalle 1998-2000 (MDDEP 2008g).

Lorsque les résultats d'analyse révèlent une cote D, l'exploitant est informé et le MDDEP procède à un nouvel échantillonnage dans les heures qui suivent. Si les nouveaux résultats confirment la cote D, le ministère en avise une seconde fois l'exploitant et rend l'information publique par voie de communiqué de presse, sur son site Internet et par l'entremise de son Service d'accueil et de renseignements. Parallèlement, le MDDEP signifie à la municipalité concernée qu'il lui incombe, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, d'interdire l'accès à cette plage pour des fins de baignade jusqu'à ce que les eaux de baignade aient été assainies.

L'interdiction d'accès à la plage pour la baignade est maintenue tant que l'exploitant ne démontre pas que la situation a été corrigée à la satisfaction du MDDEP. L'exploitant doit, à ses frais, retenir les services d'un laboratoire accrédité, lequel doit échantillonner et analyser les eaux de baignade selon la procédure établie par le MDDEP. Si les nouveaux résultats indiquent que la qualité bactériologique des eaux de baignade n'est plus de catégorie D, le MDDEP en informe tous les intervenants concernés ainsi que la population locale par les moyens de communication habituels.

Il est a noté que la baignade s'effectue aussi à différents autres endroits le long de la rivière Bécancour et de ses affluents tels le lac William, les chutes St-Agathe ou la petite Floride (embouchure) et que ces sites ne font pas l'objet d'analyses d'eau particulières pour la baignade.

A: EXCELLENTE, B: BONNE, C: PASSABLE, D: POLLUÉE (MDDEP 2008g)

## **6.3** Consommation de poissons

Le Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce, réalisé conjointement par le MDDEP et le ministère de la Santé et des Services sociaux (2006d), apporte des recommandations quant à la consommation mensuelle maximale de repas de 230 grammes (8 onces) de poissons d'eau douce pêchés au Québec. Bien sûr, si on ne consomme que la moitié de cette quantité par repas, on peut doubler les fréquences de consommation recommandées.

Les principaux facteurs qui affectent le degré de contamination de la chair des poissons pêchés à un endroit donné sont l'espèce et la taille du poisson. Par conséquent, les recommandations proposées dans ce guide tiennent compte de ces deux facteurs selon les directives administratives édictées par Santé Canada pour la mise en marché des produits de la pêche.

À l'intérieur du bassin versant de la rivière Bécancour, le MDDEP n'a inventorié que 5 sites; 2 sur la rivière Bécancour et 3 dans les lacs Breeches, à la Truite (Irlande) et William (Tableau 55). Il est à noter que seulement deux repas/mois de Touladi (petit et moyen) sont recommandés pour le lac Breeches. Pour le lac à la Truite et le lac William, les teneurs en mercure sont assez faibles, à l'exception des gros dorés jaunes (lac à la Truite) et des moyens (lac William), pour lesquels une restriction de 4 repas/mois a été établie. Pour ce qui est des autres espèces et des classes de tailles plus petites de dorés jaunes, les toxines ne semblent pas être un problème, une fréquence de 8 repas/ mois à donc été établie.

Tableau 55 Nombre maximal de repas de poissons recommandés par mois en fonction

de leur provenance

Localisation	Eandas	Taille du poisson <sup>1</sup>				
Localisation	Espèce	Petit	Moyen	Gros		
	Doré jaune		4			
En aval de Bécancour	Meunier noir			4		
	Perchaude	8				
En amont de Davidurville	Achigan à petite bouche	8				
En amont de Daveluyville	Meunier noir	8	8	8		
	Achigan à petite bouche	8	8	4		
	Meunier noir		8	8		
Lac Breeches	Perchaude	8	8			
	Touladi	2	2			
	Truite brune		8	8		
	Barbotte brune	8	8	8		
	Doré jaune	8	8	4		
Lac à la Truite (Irlande)	Grand brochet	8	8	8		
	Meunier noir	8	8	8		
	Perchaude	8	8	8		
	Barbotte brune	8	8			
	Doré jaune	8	4			
Lac William	Maskinongé	8	8			
	Meunier noir	8	8	8		
	Perchaude	8	8	8		

Les classes de taille sont définies pour chaque espèce dans le *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce*. (MDDEP 2006d)

Les principaux contaminants considérés sont le mercure, les BPC, le DDT, le mirex, les dioxines et les furannes. Comme le mercure est le contaminant excédant le plus fréquemment les directives de Santé Canada, les recommandations de consommation sont principalement basées sur les teneurs en mercure mesurées dans les différentes espèces de poissons.

Bien que le mercure soit présent de façon naturelle dans l'environnement, certaines activités humaines amplifient la présence de ce métal lourd qui se concentre sous une forme toxique, le méthyl-mercure, dans la chaire des poissons. Cette problématique découle de certaines activités industrielles, de l'inondation volontaire de territoires et de la combustion du pétrole, de l'huile et du charbon.

Il est à noter que la consommation occasionnelle de poisson capturé en eau douce amène un risque d'accumuler des contaminants si faible qu'aucune restriction n'est suggérée. Les règles ci-dessus ne s'appliquent donc que pour une consommation habituelle et fréquente et sur une période de plusieurs années. Pour clore cette section, des informations extraites de Laliberté (1989) méritent d'être mentionnées. Ces informations concernent des polluants retrouvés dans des sédiments et la chair de poissons recueillis dans 13 rivières du Québec, dont la Bécancour. En vue de la préparation d'un guide pour la consommation de poissons, des métaux, des BPC, des pesticides organochlorés, des HAP et des composés phénoliques étaient recherchés.

Le niveau de contamination de la chair de poissons par les BPC était inférieur à la limite administrative de  $2\,000\mu g/kg$  pour la commercialisation des produits de la pêche pour tous les échantillons. Toutefois, la rivière Bécancour au lac William est jugée contaminée par les BPC de manière apparente. Les teneurs les plus élevées de HAP sont mesurées, entre autres, sur la rivière Bécancour au lac William (248 $\mu g/kg$ ) et en amont de Daveluyville (132 $\mu g/kg$ ) ainsi que sur la rivière Bourbon en aval de Plessisville (217 $\mu g/kg$ ). Parmi les valeurs les plus élevées de phénol, il faut noter celles obtenues à la rivière Bourbon en aval de Plessisville (33 $\mu g/kg$ ). En ce qui a trait à la concentration de 2-nitrophénol, les données maximales obtenues proviennent de la rivière Bécancour en amont de Daveluyville (0,7 $\mu g/kg$ ) et en aval de Bécancour (0,5 $\mu g/kg$ ).

# 7 Qualité de l'air

Les seules informations disponibles sur la qualité de l'air dans le bassin versant se rapportent au secteur industriel de la municipalité de Bécancour, situé à l'embouchure de la rivière. Depuis 1995, cinq organismes (la Ville de Bécancour, le Comité des entreprises et des organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, Hydro-Québec et le MDDEP) se sont associés dans le but de créer un réseau de suivi de la qualité de l'air dans la région de Bécancour. Les polluants atmosphériques mesurés pour la période 1995-2003 sont le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), les oxydes d'azotes (NO<sub>x</sub>), les particules en suspension totale (PS) et les particules en suspension plus petites que 10μm (MP<sub>10</sub>). À noter qu'à partir de 2002 le programme a été optimisé afin de mesurer les particules en suspension plus petites que 2,5μm (MP<sub>2,5</sub>) (M. Therrien, 2005).

Les concentrations des divers polluants atmosphériques mesurés dans la région de Bécancour sont comparables à des concentrations obtenues généralement dans des milieux ruraux ou urbains exposés à de faibles pressions des sources d'émission. Pour la période 1995-2003, les concentrations en polluants atmosphériques se situent en dessous des normes d'air ambiant émises par le Règlement sur la qualité de l'atmosphère. Ainsi, les activités du secteur industriel de la municipalité de Bécancour affectent peu la qualité de l'air des zones en périphérie (M. Therrien, 2005).

## 8 Atouts

Afin de saisir le potentiel de développement d'une région, il est crucial de tenir compte de différents paramètres (activités récréatives ou touristiques, composantes d'habitats, paysages, potentiels de mise en valeur actuels et à venir, valeur ajoutée aux habitations riveraines, etc.).

La GIEBV devrait assurer le bienêtre social, économique et environnemental des citoyens vivant dans le bassin versant qui recèle un énorme potentiel de développement (économique, touristique, historique, environnemental, etc.).



Photo 22 Lac William (Pierre Morin, 10-04)

## 8.1 Sites naturels d'intérêt

Les sites suivants présentent un intérêt particulier en lien avec l'eau.

- Différents lacs du bassin versant : les principaux sont les lacs Bécancour, Breeches, Sunday, de l'Est, à la Truite (Irlande), William, Joseph et à la Truite (Sainte-Anne-du-Sault)
- Étang Stater
- Lac Kelly
- Marais arboré à l'embouchure de la rivière au Pin et en amont du lac William
- Chutes Maddington et site touristique de Maddington inc.
- Chutes du Sault-Rouge à Lyster
- Chutes de Sainte-Agathe
- Chutes Lysander
- Tourbière de Villeroy
- Îles de Notre-Dame-de-Lourdes
- L'embouchure au fleuve (Petite Floride)
- Le tronçon principal de la rivière Bécancour (canotage)

## 8.2 Activités liées à l'eau

Dans les dernières années, l'intérêt pour les activités récréotouristiques s'est grandement développé. Il importe toutefois de rappeler que le bassin versant de la rivière Bécancour est composé à 98% de terres privées, ce qui est susceptible de limiter l'accès public aux plans d'eau. De plus, la détérioration des milieux aquatiques du bassin versant peut restreindre les activités en cours et limiter leur développement futur. Parmi les éléments de détérioration, mentionnons la dégradation de la qualité de l'eau, la pollution visuelle, les odeurs désagréables et une dégradation du paysage.

Dans la partie amont de la rivière, les usages récréatifs de l'eau sont surtout concentrés autour des lacs Bécancour, Sunday, Breeches, de l'Est, à la Truite et William (Bérubé, 1991). Le fort potentiel de ces lacs découle de la beauté des paysages, du caractère naturel des rives, de l'ichtyofaune et de la facilité d'accès. On y pratique la pêche, la villégiature, le nautisme et le canotage. Les activités liées au lac William ont d'ailleurs contribué à rehausser la vocation récréotouristique de la région. La diversité des structures d'accueil (marina, rampe de mise à l'eau, camping et site de baignade) en serait la principale cause (Figure 40). Le Manoir du Lac William participe à ce développement récréotouristique en louant différents types d'embarcations.

Le lac Joseph ainsi que certains tronçons de la rivière Bécancour et de ses tributaires offrent un potentiel récréatif. Le lac Joseph est utilisé pour la villégiature, le camping, la pêche, le nautisme et le canotage (Figure 40) (Chum, Bolduc, & Dumont, 1995). Par contre, la problématique du bas niveau d'eau du lac Joseph pourrait restreindre les activités liées à l'eau. Les chutes Lysander (Inverness), le Sault-Rouge (Lyster) et le parc municipal de Lyster sont des sites d'intérêt le long de la rivière Bécancour. Le paysage et la présence d'un parc municipal et de terrains de camping en font des sites recherchés. Le tronçon de la rivière Palmer comprenant les chutes Sainte-Agathe, un pont couvert et un terrain de camping, constitue un autre pôle récréatif.

Dans la partie aval de la rivière, la largeur de la Bécancour et ses eaux plus calmes favorisent des usages comme la baignade, la pêche et le canotage (Figure 40). D'ailleurs, la baignade se pratiquerait à plusieurs endroits entre Lyster et Daveluyville (Bérubé, 1991). Un parc municipal est présent le long de la rivière Bécancour à Daveluyville et un autre est situé le long de la rivière Bourbon à Plessisville. Il faut d'ailleurs signaler, en lien avec ce dernier parc, les sentiers pédestres favorisant la pêche sportive et l'illumination du barrage Bertrand. La paroisse de Plessisville gère un site bordant le lac Kelly où se trouvent des tables de pique-nique et des pancartes de sensibilisation. Dans la partie terminale de la Basse-Bécancour, on note une forte demande récréative en ce qui a trait à la pêche, le nautisme, le canotage, la villégiature, la baignade et la chasse à la sauvagine.

La pêche s'effectue à plusieurs endroits du bassin versant, notamment dans différents lacs et dans les rivières Bécancour, Bourbon, Noire, Osgoode et Palmer (Figure 40). La rivière Bourbon, qui est aménagée et ensemencée par l'Association de chasse et pêche de Plessisville, présente un potentiel de pêche aux salmonidés intéressant, particulièrement en amont de Plessisville. Il faut souligner que le potentiel halieutique en fonction des salmonidés a été évalué sur les cours d'eau de la région des Bois-Francs (Tessier, Morin, Ouellet, & Carreau, 1992). Il ressort de cette étude que les rivières Palmer, Palmer Est, Osgoode et au Pin présentent un bon potentiel de pêche en regard des salmonidés sur au moins 6km consécutifs. Bien que le potentiel halieutique n'ait été évalué qu'en fonction des salmonidés, il est évident que le bassin versant de la rivière Bécancour possède des lacs et des cours d'eau favorables à la pêche d'espèces tolérantes à une eau plus chaude telles que le doré jaune, l'achigan à petite bouche, l'achigan à grande bouche, le grand brochet, le maskinongé, la perchaude, la barbotte brune, le crapet de roche et le crapet-soleil.

À chaque an, certaines associations de chasse et pêche, en partenariat avec des municipalités ou le MRNF organisent des sessions de pêches familiales qui coïncident avec la fête de la pêche durant lesquels il est possible de pêcher à la ligne gratuitement et sans permis dans certains secteurs. Dans le bassin de la rivière Bécancour, l'Association des chasseurs et pêcheurs de l'Amiante organise l'activité au Parc Saint-Noël à Thetford Mines, Pêche en ville Black Lake assure l'organisation à Black Lake et l'Association de chasse et pêche de Plessisville

s'occupe de l'activité sur la rivière Bourbon à Plessisville. À ce moment des truites principalement mouchetées, sont ensemencées dans certaines zones du bassin versant.

Quelques événements locaux dans le bassin liés à l'eau:

- Fêtes de la pêche (Thetford Mines, Black Lake et Plessisville)
- Course du Potirothon de Gentilly (course de citrouilles géante sur la Bécancour)
- Festival de la canneberge de Villeroy
- Fêtes du lac William

Photo 23 Course du Potirothon, Gentilly

Le nautisme est une autre activité d'intérêt dans le bassin versant. Par contre, la faible profondeur de l'eau sur les affluents et le tronçon principal de la Bécancour limite le déplacement des embarcations a bon tirant d'eau principalement aux lacs et à la section embouchure de la Bécancour soit en aval du pont de l'autoroute 55. Il est possible de mettre à l'eau une embarcation motorisée aux lacs William, Joseph et Breeches, au Parc de la rivière Bécancour (Bécancour) et à l'embouchure de la rivière Bécancour.

Pour les canoteurs et kayakistes, une carte-guide de la rivière Bécancour est publiée par la Fédération québécoise du canot et du kayak (<a href="http://www.canot-kayak.qc.ca">http://www.canot-kayak.qc.ca</a>) et permet ainsi d'évaluer la présence de rapides et leur difficulté, les chutes, les portages, les accès à l'eau, etc. Le canotage est possible sur l'ensemble du tronçon principal de la rivière Bécancour et sur les principaux affluents en eau moyenne et haute. Durant les bas niveaux d'eau, le canotage est possible presque exclusivement sur le tronçon principal et devient difficile avec des débits inférieurs à  $30 \text{m}^3$ /s. La nature privé des rives rend souvent l'accès difficile au cours d'eau et limite l'entretien des sentiers de portage.

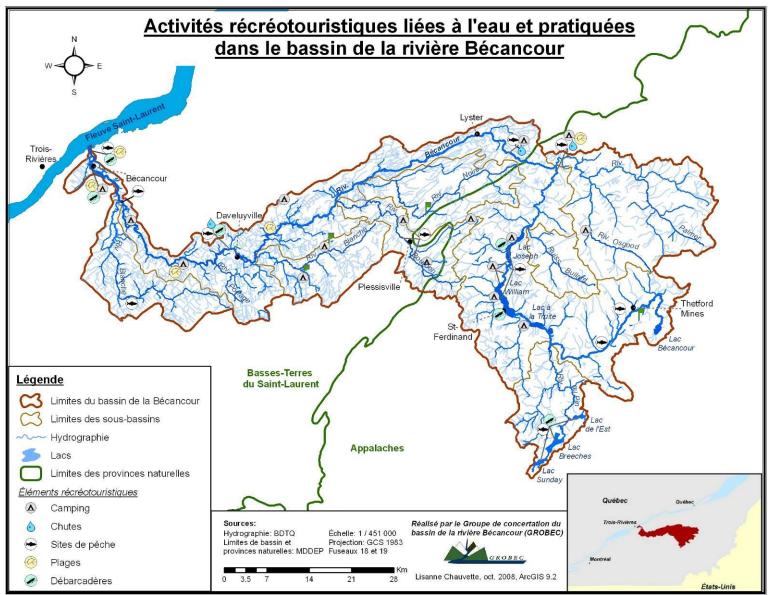


Figure 40 Activités récréotouristiques liées à l'eau et pratiquées dans le bassin de la rivière Bécancour

#### CONCLUSION

La synthèse des informations recueillies au cours de l'élaboration de ce document a permis de dresser un portrait aussi juste que possible du bassin versant de la rivière Bécancour. Cette conclusion permet d'en ressortir les grandes lignes.

Le territoire du bassin versant de la rivière Bécancour, d'une superficie de 2 620 km², est limitrophe des bassins versants des rivières Nicolet, Chaudière, Saint-François et du Chêne. Ce territoire chevauche 2 régions administratives : le Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches (recouvrant 61 et 39 % du bassin versant respectivement). Les principales agglomérations du bassin versant sont Thetford Mines, Plessisville, Princeville et Bécancour. Sur le plan démographique, on note que la population du bassin versant est de 64 354 en 2008.

La partie amont du bassin versant, située dans les Appalaches, est caractérisée par un relief accidenté et une importante proportion boisée. La partie aval, plus agricole, se trouve dans les Basses-terres du Saint-Laurent. Le territoire compte relativement peu de lac possédant de grandes superficies, mais on note la présence marquée de milieux humides par rapport aux régions environnantes. Les tributaires les plus importants de la rivière Bécancour sont la rivière Palmer et son sous-bassin la rivière Osgoode, les rivières Noire, Blanche (Saint-Wenceslas), au Pin, Blanche (Saint-Rosaire) et Bourbon ainsi que le ruisseau Bullard.

La quasi-totalité (98%) du bassin versant de la rivière Bécancour est de tenure privée, ce qui est susceptible de restreindre les possibilités d'intervention visant la protection et la mise en valeur du territoire. On note également la présence de quelques aires protégées, dont les réserves écologique de Coleraine et Léon-Provancher.

En ce qui a trait au traitement des eaux usées, une amélioration notable a été perceptible au cours des dernières années. Cependant, la station desservant Thetford Mines, malgré une amélioration de sa performance de déphosphatation, ne désinfecte pas ses eaux usées et la contamination bactériologique de son milieu récepteur est importante. De plus, les ouvrages de surverse de ce système de collecte des eaux usées sont nombreux et leur performance est relativement basse, ce qui entraîne des débordements d'eaux usées non traitées dans la rivière Bécancour.

Du côté des pressions d'origine industrielle sur les milieux aquatiques, il faut signaler que les informations à ce sujet sont rares. La plupart des terrains contaminés et des sites de dépôts de sols et de résidus industriels inventoriés dans le bassin versant se situent dans la municipalité de Thetford Mines en raison, entre autres, de l'activité minière associée à cette région.

L'agriculture constitue un secteur important de l'activité économique dans le bassin versant. De façon générale, cette activité s'est intensifiée dans le bassin versant au cours des dernières années. En ce qui concerne les unités animales, le secteur bovin (incluant la production laitière) constitue la part dominante de la production animale. Si la pollution agricole ponctuelle est de mieux en mieux contrôlée, notamment grâce à la construction de structures d'entreposage, la pollution diffuse représente maintenant le principal défi du milieu agricole.

La majorité des municipalités (25/45) du bassin versant étaient considérées, en 2003, en surplus de phosphore, c'est-à-dire que les quantités de déjections qui y sont épandues excèdent les besoins des cultures. Cette situation amène d'ailleurs des contraintes par rapport au développement de nouveaux lieux d'élevage et à l'augmentation du cheptel existant. Cependant, l'application progressive d'ici 2010 du Règlement sur les exploitations agricoles et la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation devraient permettre de rétablir un équilibre entre la quantité de phosphore épandue et celle consommée par les cultures.

La culture de maïs, qui a connu une progression depuis quelques années, peut amener une dégradation des sols. Cette culture accapare environ la moitié des pesticides utilisés en agriculture. D'ailleurs, la présence de pesticides a été détectée dans un tributaire de la Bécancour situé dans une zone où la culture de maïs est importante. Il faut noter que la culture fourragère, qui exerce des pressions sur l'environnement beaucoup moins grandes, demeure la culture prédominante en ce qui a trait à la superficie. Au total, la surface en culture du bassin versant atteint environ 62 000 ha. Globalement, on note une volonté croissante des agriculteurs d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement, même si peu de ressources sont disponibles pour appuyer ces initiatives. L'adhésion à des clubsconseils en agroenvironnement constitue un moyen privilégié d'adopter de telles pratiques.

La production de canneberges, qui nécessite de grandes quantités d'eau, est une autre particularité du bassin versant de la rivière Bécancour. Ce type de production exige d'ailleurs une gestion vigilante de la ressource hydrique, particulièrement lorsque l'approvisionnement provient des cours d'eau. Les rejets provenant des effluents constituent des facteurs de pollution organique et minérale pour le cours d'eau.

La qualité des bandes riveraines sur la rivière Bécancour n'est pas adéquate partout, malgré une forte proportion de secteurs boisés : des problématiques reliées à l'érosion, l'artificialisation des berges et aux faibles bandes riveraines demeurent présentes, particulièrement en milieu agricole, municipal et de villégiature.

Le milieu forestier occupe environ 58 % du territoire du bassin versant de la rivière Bécancour. Cette forêt, qui appartient aux domaines de l'érablière à bouleau jaune et de l'érablière à caryer, a subi une exploitation intensive depuis plusieurs

décennies. Par conséquent, elle constitue un habitat fragmenté, surtout dans la partie aval du bassin versant, d'où l'intérêt d'aménager des corridors forestiers pour atténuer cet effet. Il est reconnu que la qualité de l'eau de surface et des habitats est corrélée avec la portion de territoire recouverte par la forêt. Il faut souligner que les travaux forestiers (voirie, drainage...) ont aussi des répercussions sur les milieux aquatiques, en particulier par l'augmentation des matières en suspension dans les cours d'eau. À l'échelle du bassin versant, le déboisement à des fins de changement de vocation, souvent associé au développement de l'agriculture, a été de 3 % entre 1991 et 2002. Ce déboisement ne semble donc pas constituer une problématique aiguë dans le bassin versant, quoique certaines municipalités du Centre-du-Québec aient subi un déboisement notable.

En ce qui a trait à la qualité de l'eau de la rivière Bécancour, on note une situation différente des autres bassins versants du sud du Québec. En effet, l'amont est considéré plus dégradé que l'aval. La qualité de l'eau de la partie amont de la rivière Bécancour est classée très mauvaise à partir de la station de Thetford Mines. Cela serait dû, entres autres, à la teneur en phosphore et à l'importante concentration de coliformes fécaux. À l'embouchure de la rivière (à Bécancour), la qualité de l'eau est généralement jugée satisfaisante.

Il est à signaler que le seuil de protection de la vie aquatique en phosphore (0,030 mg/l) est fréquemment dépassé à l'embouchure de la rivière. Cependant, la fréquence de dépassement de cette norme est passée de 59 à 38 % pendant la période 1994 - 2000. En ce qui a trait aux sites de baignade, l'eau a soit été classée excellente (2), bonne (1) ou passable (1) pour les quatre sites ayant fait l'objet d'une surveillance par le MDDEP. Cependant, il importe de préciser que plusieurs sites utilisés ne sont pas évalués.

Les épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries sont une particularité peu enviable de la rivière Bécancour. Ce phénomène semble favorisé par la présence d'un surplus de substances nutritives, particulièrement le phosphore. Si la plupart des espèces connues de cyanobactéries présentent peu de dangers pour la santé humaine ou animale, une trentaine d'entre elles produisent des toxines qui peuvent causer des problèmes de santé. La préoccupation, à l'égard de la santé publique, découle principalement de la présence de cyanotoxines dans des secteurs servant d'approvisionnement en eau potable et du fait que les traitements conventionnels de l'eau potable n'arrivent pas à les éliminer complètement.

Les lacs William, Joseph et à la Truite (Irlande) connaissent tous des problèmes d'eutrophisation accélérée. Les associations de riverains de ces lacs ont toutefois réussi à favoriser l'implantation de mesures visant l'amélioration de la qualité de l'eau. Le lac Joseph est également aux prises avec un problème de faible niveau d'eau. Le lac à la Truite (Daveluyville), de l'Est et Bécancour sont, quant à eux, classé dans la catégorie mésotrophe.

Quant à l'eau souterraine, aucune information ne révèle la présence d'une contamination à grande échelle des nappes phréatiques du territoire étudié. Cependant, des cas de contamination (nitrates et coliformes) de puits ont été observés dans 2 autres bassins versants adjacents (Nicolet et Chaudière). Il importe de mentionner que très peu d'informations sont disponibles à ce sujet.

Si le présent portrait a permis de rassembler la majorité des connaissances disponibles sur ce bassin versant, il a également permis d'identifier des domaines où les informations sont particulièrement fragmentaires ou carrément manquantes. Une meilleure connaissance des eaux souterraines est primordiale afin de pouvoir effectuer une réelle gestion intégrée de l'eau. Il faut pouvoir connaître la localisation des nappes phréatiques, leur capacité de recharge et la qualité de leurs eaux. D'autres éléments doivent également être mieux connus, entre autres, l'état des rives des cours d'eau et des bandes riveraines des sous-bassins ainsi que les zones d'érosion majeure. De plus, les répercussions environnementales de la culture de canneberges sont peu documentées, de même que celles découlant des activités industrielles. Finalement, très peu d'informations existent sur l'état des populations de poissons et des zones critiques de leur habitat comme les frayères et les aires d'alevinage, particulièrement pour la partie du bassin versant située dans le Centre-du-Québec.

Par ailleurs, il faut signaler l'abandon de plusieurs stations d'échantillonnage d'eau par le MDDEP, ce qui va limiter la possibilité d'effectuer un suivi précis de l'évolution de la qualité des eaux de surface, en particulier pour les tributaires de la rivière Bécancour. Pourtant, une meilleure connaissance des sous-bassins versants de la rivière Bécancour permettrait d'appliquer la gestion de l'eau à cette échelle de façon plus concrète. Dans cette optique, une station de qualité de l'eau supplémentaire a été placée en 2006 sur la rivière Bourbon.

Ce document se veut un outil d'aide à la prise de décisions pour GROBEC qui aura pour mission la protection et la mise en valeur du bassin versant de la rivière Bécancour. La mise en place récente de ce comité de gestion permettra une gestion intégrée qui tient compte de tous les utilisateurs de l'eau de l'ensemble du territoire. Ce mode de gestion vise la conservation de la ressource hydrique et des usages dont la population bénéficie. De plus, la mise en valeur de cette ressource favorisera le développement régional et bénéficiera ainsi aux citoyens et à leurs descendants. Cette démarche devrait également encourager la participation du public, la responsabilisation des acteurs locaux, la prise en charge locale ou régionale et la mise en application de solutions novatrices et adaptées. D'ailleurs, la présente synthèse des connaissances se veut une amorce d'une véritable prise en main de la gestion de l'eau par la population du bassin versant. La conservation d'une eau de qualité et en quantité suffisante nécessite l'implication des différents intervenants ayant des répercussions sur cette précieuse ressource. En d'autres mots, la protection d'un bassin versant, c'est l'affaire de tous!

Malgré les données fragmentaires ou manquantes, ce portrait constitue une source d'informations qui servira de base pour la réalisation prochaine d'un plan d'action. Ce plan permettra de cibler les actions destinées à assurer à la population, d'aujourd'hui et de demain, l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante. Une mise à jour du portrait sera nécessaire à tous les 5 à 10 ans, d'une part, pour intégrer de nouvelles données et, d'autre part, pour suivre avec vigilance l'évolution de l'état du bassin versant de la rivière Bécancour.

La qualité de l'eau d'une rivière est fortement influencée par les activités ayant lieu à l'intérieur de son bassin versant. Les problèmes concernant la ressource eau proviennent de la combinaison de nombreux facteurs. Pourtant, pris séparément, chacun de ces facteurs a généralement peu d'influence sur la qualité et la quantité de cette ressource. En coordonnant des interventions ciblées sur ces facteurs, il sera possible de protéger et même de restaurer le milieu aquatique, l'eau et ses usages.

### **BIBLIOGRAPHIE**

- Affaires municipales et régions. (2008). Répertoire des municipalités. from <a href="http://www.mamr.gouv.qc.ca/repertoire\_mun/repertoire/repertoi.asp">http://www.mamr.gouv.qc.ca/repertoire\_mun/repertoire/repertoi.asp</a>
- Agence forestière des Bois-Francs: Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Centre-du-Québec Une vision du développement forestier durable à partager et à réaliser, in. Edited by, 2001.
- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière: Plan de protection et de mise en valeur des forêts privés, in. Edited by, 2001.
- Arbour S: État de l'environnement de la région Chaudière-Appalaches, in Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Edited by, 1994.
- Asselin R: L'industrie de la canneberge dans la région Centre-du-Québec, in. Edited by Ministère de l'Agriculture Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) DrdC-d-Q. Victoriaville, 2003.
- Asselin R: La gestion de l'eau dans les cannebergières, in. Edited by Ministère de l'Agriculture Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) DrdC-d-Q. Nicolet, 2006.
- Asselin R: Bref portrait économique de la production de canneberges au Québec, in. Edited by Ministère de l'Agriculture Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) DrdC-d-Q. Nicolet, 2007.
- Auger P, Baudran J: Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires, in Ministère de l'Environnement, Suivi de la Politique de l'eau et bassin versant. Edited by, 2004.
- Beaudet P: Les surplus d'engrais de ferme, état de la situation. , in Colloque en Agroenvironnement IRDA 2003, 2003, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de l'environnement et du développement durable, 2003.
- Bédard A, Fortin D: Le schéma directeur de l'eau et la proposition de financement Document de consultation publique, in Comité de bassin versant de la rivière Chaudière (COBARIC II). Edited by, 1999.
- Bélanger L, Grenier M: Importance et causes de la fragmentation forestière dans les agrosystèmes du sud du Québec, in Série de rapports techniques no 327, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec. Edited by. Sainte-Foy, 1998.
- Belden JB, Lydy MJ: Impact of atrazine on organophophate insecticide toxicity. Environmental Toxicology and Chemistry 19:2266-2274, 2000.
- Bellemare M: Communication personnelle, in. Edited by, 2008.
- Bertrand R: Rapport technique du bassin versant de la rivière Bécancour, in Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de l'assainissement des eaux. Edited by, 1981.
- Bérubé P: Qualité des eaux du bassin de la rivière Bécancour, 1979-1989. Québec, Ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la qualité des cours d'eau, 1991
- Boissonneault Y: Intégrité écologique des principaux cours d'eau du bassin versant de la rivière Bécancour déterminée par l'indice IDEC, rapport complet, in. Edited

- by Rapport déposé au Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC), 2006.
- Bourque PA. (2004). Planète Terre Le Québec géologique. Retrieved 06-08, 2008, from <a href="http://www.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete\_terre.html">http://www.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete\_terre.html</a>
- Boutin LC, Laforest A: Recherche en eau souterraine; Caractérisation de l'hydrosystème Secteur Irlande, in Présenté par Laforest Nova Aqua, pour la ville de Thetford Mines. (Tome A et B). Edited by, 2005.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur Tome 1. Gouvernement du Québec, 2000
- Canards Illimités Canada: Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, in. Edited by, 2006a.
- Canards Illimités Canada: Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative du Centre-du-Québec, in. Edited by, 2006b.
- Centre d'expertise hydrique du Québec. (2008a). Rapports techniques et cartographie des zones inondables en eau libre. Retrieved decembre, 2008, from <a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/cartographie/index.htm">http://www.cehq.gouv.qc.ca/zones-inond/cartographie/index.htm</a>
- Centre d'expertise hydrique du Québec. (2008b). Suivi hydrologique de différentes stations hydrométriques. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/suivihydro/index.asp">http://www.cehq.gouv.qc.ca/suivihydro/index.asp</a>
- Centre d'expertise hydrique du Québec. (2008c). Prévisions des quantités d'eau provenant de la fonte des neiges et de la pluie. Retrieved decembre, 2008, from <a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/apportsverticaux/index.htm">http://www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/apportsverticaux/index.htm</a>
- Centre d'expertise hydrique du Québec. (2008d). Répertoire des barrages. Retrieved Octobre, 2008, from <a href="http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/default.asp">http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/default.asp</a>
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec: Liste des espèces menacées, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignées, associées au bassin versant de la rivière Bécancour, in Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Edited by, 2007.
- Chapman LJ, Brown DM: Les climats du Canada. ARDA, 1966
- Chauvette L: Portrait global de l'état des berges et bandes riveraines du tronçon principal de la rivière Bécancour, in. Edited by. Plessisville, Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC), 2006, pp. 61.
- Chum M, Bolduc F, Dumont B: Étude de faisabilité technique de l'aménagment d'un seuil de retenue à l'exutoire du lac Joseph., in Document réalisé par la firme Pro Faune pour l'Association des propirétaires de chalets du lac Joseph. Edited by, 1995.
- Club conseils en agroenvironnement. (2008). Les clubs conseils. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.clubsconseils.org">http://www.clubsconseils.org</a>
- Comité de bassin versant de la rivière Chaudière II: Mémoire sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant présenté lors des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec, in. Edited by, 1999.
- Compilation effectuée par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs à partir de : STATISTIQUE CANADA. (2006). Recensement de

- l'agriculture de 2006. Retrieved 21 decembre, 2007, from <a href="http://www.statcan.ca/francais/freepub/95-629-XIF/2007000/tables">http://www.statcan.ca/francais/freepub/95-629-XIF/2007000/tables</a> menu f.htm
- Conseil Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec: Le portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, in. Edited by. Drummondville, 2001.
- Desautels M, Lapalme J, Chabot R, et al.: Diagnostic environnemental global du bassin versant du lac de l'Est, in Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du hautbassin de la Saint-François et Association Sportive et de Bienveillance du Lac de l'Est. Edited by, 2004.
- Deshaies C: Liste des industries présentes dans le bassin versant de la rivière Bécancour, in. Edited by, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2008.
- Desroches J-F: Liste des espèces végétales et animales recensées aux sites inventoriés en 2000 dans la région de Chaudière-Appalaches. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), 2000a
- Desroches J-F: Évaluation du potentiel de 25 milieux humides de Chaudière-Appalaches pour la nidification de la sauvagine. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Rapport présenté à la Fondation de la faune du Québec, 2000b
- Désy A: Inventaire biologique de 29 milieux humides de la région Chaudière-Appalaches. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Rapport présenté à la Fondation de la faune du Québec, 2001
- Désy A: Inventaire biologique de onze milieux humides du territoire de l'Agence Chaudière. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA). Rapport présenté à la Fondation de la Faune du Québec, 2003
- Dumas M, in. Edited by, Ministère de l'Environnement.
- Éditeur officiel du Québec: Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, R.Q.c. Q-2, r.18.2. Institut canadien d'information juridique, 2008
- Élections Canada. (2008, 2008-10-3). Élections Canada. Retrieved octobre, 2008, from http://www.elections.ca/accueil.asp?lang=f
- Environnement Canada. (2004). Bilan des habitats et de l'occupation du sol dans le sud du Québec. from <a href="www.qc.ec.gc.ca/faune/bilan/html/bilan\_f.html">www.qc.ec.gc.ca/faune/bilan/html</a>/bilan\_f.html
- Environnement Canada. (2008). Archives climatiques nationales. from <a href="http://climate.weatheroffice.ec.gc.ca/">http://climate.weatheroffice.ec.gc.ca/</a>
- Environnement et Santé Canada: Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Liste des substances d'intérêt prioritaire Rapport d'évaluation Sels de voirie, in. Edited by, 2001, pp. 188.
- Faucher B: Gestion intégrée de l'eau d'un lac de villégiature: exemple du lac de l'Est, in Essaie présenté à la faculté de Génie de l'Université de Sherbrooke en vue de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env). Edited by, 2004.
- Faucher B: Portrait du bassin-versant du lac William, in. Edited by William Epladrdl, 2007.

- Faucher P-L, Lemieux S: Caractérisation des bandes végétales riveraines le lon de certains cours d'eau de la MRC de l'Érable, in Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC). Edited by, 2008.
- Frey J: Occurrence, distribution, and loads of selected pesticides in streams in the Erie Lake St Clair basin, 1996-98, Water -ressources investigations report 00-4169, in Departement of the Interior, U.S. Geological Survey. Edited by. Indianapolis, Indiana, 2001.
- Gélinas PJ: Avis technique sur les études réalisées par la firme Laforest Nova Aqua in. pour l'aquifère Maple Grove dans la municipalité d'Irlande, in Recherche en eaux pour la Ville de Thetford Mines. Edited by, 2005.
- Ghazal C: Étude ichtyologique lac Sunday, in. Edited by Beauséjour CdgdrdB-FplC, 2005.
- Giroux I: Contamination de l'eau par les pesticides dans les régions de culture de maïs et de soya au Québec, Campagnes d'échantillonnage de 1999, 2000, et 2001 et évolution temporelle de 1992 à 2001, (Envirodoq n<sup>0</sup> EN/2002/0365). Québec, Ministère de l'Environnment, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 2002
- Giroux M, Tran TS: Critères agronomiques et environnementaux liés à la disponibilité, la solubilité et la saturation en phosphore des sols agricoles du Québec. Agrosol 9:51-57, 1996.
- Gorse I: Bilan des ventes de pesticides au Québec en 2000, in Ministère de l'Environnement, Direction des politiques en milieu terrestre Québec. Edited by, 2004.
- Groupe scientifique sur l'eau: Proposition de critères d'intervention et de seuils d'alerte pour les cyanobactéries. Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2005
- Hébert S: Développement d'un indice de la qualité bactériologique et physicochimique de l'eau pour les rivières du Québec, in. Edited by ministère de l'Environnement et de la Faune Ddéa. Québec, 1997, pp. 20.
- Henri M, Hart C: Caractérisation biologiques de la montaison de fraye des populations de poissons de la rivière Bécancour, au printemps de 1993, in Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale Mauricie-Bois-Francs, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Edited by, 1993.
- Jacques É, Lemieux G, Lemmens M: Les plans d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la rivière Saint-François: Un héritage incomparable menacé Bilan 1996-2001, in RAPPEL Suivi de la qualité de l'eau. Edited by. Sherbrooke, 2002.
- Kedney G, Bolduc F: Plan de mise en valeur des habitats aquatiques de la rivière Bécancour (section amont), in. Edited by rapport présenté par Pro Faune au Regroupement des chasseurs et pêcheurs de la MRC de l'Amiante, 2005.
- Lachance A: Inventaire biologique de milieux humides de la région du Centre-du-Québec. rapport présenté au Centre de Recherche et d'Éducation à l'Environnement Régional (CRÉER), 2006
- Laflamme G, Rompré M, Carrier D, et al.: Étude pédologique du comté de Mégantic, in Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la recherche agricole. Edited by, 1989.

- Laforest A: Projet d'exploitation de l'aquifère Irlande aux fins de consommation Évaluation de la capacité de support du lac William, in Laforest Expert-Conseils et EXXEP Environnement. Edited by, 2005.
- Lajoie M: L'agriculture et ses multiples usages de l'eau Document de soutien èa l'atelier de travail de la Commission du 2 juin 1999 à Québec, in Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Edited by, 1999.
- Laliberté D: Teneurs des métaux, BPC, pesticides organochlorés, HAP et composés phénoliques des sédiments et des poissons des rivières du Québec en 1987. 1989
- Laprise S: Classification des rives du lac Bécancour, in Municipalité de Thetford Mines. Edited by, 2008.
- Laroche J-C: Inventaire biologique de 25 milieux humides de la région Centre-du-Québec en 2005. Victoriaville, Centre de Recherche et d'Éducation à l'Environnement Régional (CRÉER), 2005
- Larson SJ, Capel PD, Majewski MS: Pesticides in surface waters, Distribution, trends and governing factors, in Ann Arbor Press. Edited by. Chelsea, Michigan, 1997, pp. 373.
- Laurin M: Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2007, in. Edited by. Québec, Ministère des Affaires municipales et Régions (MAMR) Direction des infrastructures, 2008.
- Lavoie I, Laurion I, Warwick V: Les fleurs d'eau de cyanobactéries, document d'information vulgarisée. INRS, 2007
- Le directeur général des élections du Québec. (2007). from http://www.electionsquebec.gc.ca/fr/index.asp
- Légaré S: Étude de la qualité de l'eau du lac William (rapport préliminaire), in. Edited by Ministère de l'Environnement Ddéa, 1999.
- Lussier A, Schreiber A: Inventaire des frayères à ésocidés du lac Joseph, in Ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, Service de l'Aménagement et de l'Exploitation de la faune Estrie. Edited by, 1988.
- Mailhot A, Nepton M, Simard A, et al.: Étude de la problématique du niveau du lac Joseph. Sainte-Foy (Qc), INRS-Eau, Terre et Environnement, 2004
- Major L, in. Edited by, Ministère des Ressources Naturelles, Faunes et Parcs.
- Marchand S, Asselin R: Caractérisation des effluents des fermes de canneberges, in. Edited by. Notre-Dame-de-Lourdes, Club d'encadrement technique Atocas Québec (CETAQ), 2006.
- Masi M-E, Bourget D: Diagnostic sur les ressources et les usages de la Haute-Bécancour, Rapport technique, in. Edited by Canards Illimités Canada. Québec, 2007.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources: Carte de potentiel forestier, in. Edited by, Gouvernement du Québec, Service de l'inventaire forestier, 1988.
- Ministère de l'Environnement: L'environnement au Québec Un premier bilan Synthèse, (Envirodoq 880090). 1988
- Ministère de l'Environnement: La rivière Bécancour, in. Edited by, 1991.

- Ministère de l'Environnement: Portrait régional de l'eau de la région Centre-du-Québec, région administrative 17, pour la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, in Gouvernement du Québec. Edited by, 1999a.
- Ministère de l'Environnement: Portrait régional de l'eau de la région Chaudière-Appalaches, région administrative 12, pour la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, in Gouvernement du Québec. Edited by, 1999b.
- Ministère de l'Environnement: Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec. Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur agricole, 2003
- Ministère de l'Environnement et de la Faune: La culture du maïs et les pesticides Qualité de l'eau en milieu agricole, in Gouvernement du Québec, Direction des écosystèmes aquatiques. (Brochure 95-3083). Edited by, 1995.
- Ministère des affaires municipales et de la métropole: Répertoire des municipalités du Québec [version électronique], in. Edited by. Québec, 2006.
- Ministère des affaires municipales et Régions. (2008). Répertoire des municipalités. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mamr.gouv.qc.ca/repertoire\_mun/repertoire/repertoi.asp">http://www.mamr.gouv.qc.ca/repertoire\_mun/repertoire/repertoi.asp</a>
- Ministère des Ressources Naturelles: Géologie du Québec: Gouvernement du Québec, 1994.
- Ministère des ressources naturelles: Rapport synthèse sur l'état des forêts québécoises 1995-1999, in Gouvernement du Québec, Direction de la planification et des communications. Edited by, 2002.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (2008). Ensemencement des plans d'eau. Retrieved décembre, 2008, from http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/peche/ensemencement/index.asp
- Ministère des Ressources naturelles et Faune. (2008). Les écosystèmes forestiers exceptionnels: éléments clés de la diversité biologique du Québec. Retrieved décembre, 2008, from <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp">http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp</a>
- Ministère des Terres et Forêts: Connaissance du milieu forestier du bassin de la rivière Bécancour, in. Edited by, Gouvernement du Québec, 1973.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2002). Le cadre écologique de référence (CER) pour l'aménagement du territoire et des ressources. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs: Le réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature: Suivi annuel 2003, Lac Bécancour, station 26, in. Edited by Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Québec, 2003a, pp. 1.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs: Le réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature: Suivi annuel 2003, Lac Joseph, station20, in. Edited by Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Québec, 2003b.

- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2006a). Système d'information hydrogéologique (SIH). Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.sih.mddep.gouv.qc.ca/index.html">http://www.sih.mddep.gouv.qc.ca/index.html</a>
- Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs: Rapport d'analyse, Projet d'aménagement d'un ouvrage de captage permanent sur le territoire de la municipalité d'Irlande par la Ville de Thetford Mines, in Gouvernement du Québec Secteur Municipal. Edited by, 2006b.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs: Le Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature: Suivi annuel 2006, Lac à la Truite, station 132, in. Edited by Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Québec, 2006c.
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2006d, avril 2006). Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/guide/index.htm#menu">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/guide/index.htm#menu</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2006e, 2006/04/01). Liste des lieux d'enfouissement sanitaire autorisés et en exploitation au Québec. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/mat\_res/liste\_les.pdf">http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/mat\_res/liste\_les.pdf</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2007a). Répertoire de tous les réseaux municipaux de distribution d'eau potable. Retrieved octobre, 2008, from http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2007b, 2007). Répertoire des stations municipales de production d'eau potable approvisionnées en eau de surface. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/production/index.asp">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/production/index.asp</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008a, 7 ocrobre 2008). Aires protégées. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\_protegees/index.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\_protegees/index.htm</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008b, 13 octobre 2008). Répertoire des terrains contaminés. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp">http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008c, 5 octobre 2008). Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus\_ind/recherche.asp">http://www.mddep.gouv.qc.ca/sol/residus\_ind/recherche.asp</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008d, 23 septembre 2008). Bilan des lacs et cours d'eau touchés par les fleurs d'eau d'algues bleu-vert au Québec. Retrieved novembre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp</a>
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008e, 21 octobre 2008). Avis d'ébullition et avis de non-consommation émis par les

- exploitants des réseaux d'aqueduc municipaux et transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Retrieved octobre, 2008, from http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/avisebullition/index.htm
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008f). Fiche technique sur les nitrates-nitrites et *E. coli* dans l'ea potable. Retrieved décembre, 2008, from http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/puits/nitrite.htm
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. (2008g, 21 octobre 2008). Programme Environnement-Plage. Retrieved octobre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm#diffusion">http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage/index.htm#diffusion</a>
- Ministère du Développement durable Environnement et Parcs. (2008, octobre 2008). Règlement sur la qualité de l'eau potable. Retrieved décembre, 2008, from <a href="http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm">http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm</a>
- Minville S: État de l'écosystème aquatique du bassin versant de la rivière Bécancour : faits saillants 2004-2006, in. Edited by. Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 2007, pp. 15.
- Municipalité de Saint-Ferdinand: Données sur l'utilisation de la Marina, 2001-2006. 2006
- Municipalité régionale de Compté de l'Amiante: Schéma d'aménagment revisé, in MRC de l'Amiante. Edited by.
- Municipalité Régionale de Compté de l'Érable: Schéma d'aménagement et de développement révisé, Second projet, in MRC de l'Érable. Edited by. Plessisville, 2007.
- Municipalité Régionale de Comté de l'Érable: Causes des inondations dans l'Érable et description des zones à risque :document annexe au second projet de schéma d'aménagement révisé (non adopté), in. Edited by, 2000.
- Municipalité Régionale de Comté de l'Érable: Portrait du territoire agricole de la MRC de l'Érable: document annexe au second projet de schéma d'aménagement révisé (non adopté), in. Edited by, 2004.
- Painchaud J: La qualité de l'eau des rivières du Québec : état et tendances, in Ministère de l'Envrionnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques. Edited by, 1997.
- Pâquet J: Analyse des paysages de la région Centre-du-Québec Identification des paysages visuellement sensibles et recommandations pour le maintien de la qualité des paysages forestiers en milieu agricole et agroforestier, in. Edited by Fédération des producteurs de bois du Québec, 1999.
- Paré D: Étude hydrogéologique Bassin versant de la rivière Bécancour, in Ministère de l'Environnement du Québec, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines, Programme de connaissance intégrées. Edited by, 1981.
- Pedneau J, Bolduc J: Diagnose écologique du lac de l'Est, rapport final, in Aménagement Natur'Eau-LAc. Edited by, 2004.

- Pelletier É, Dumoulin S: Étude socio-environnementale du lac Joseph. Association des riveraines et riverains du lac Joseph en collaboration avec la Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs, 2004
- Pelletier É: Inventaire biologique de 16 milieux humides forestiers de la région du Centre-du-Québec en 2007. Victoriaville, Centre de Recherche et d'Éducation à l'Environnement Régional (CRÉER), 2007
- Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux, in RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Direction de la Santé publique. Edited by, Communiqué de presse du 3 juillet 2003, 2003.
- Roberge J, Major L, Collin P-Y, et al.: Caractérisation ichtyologique du lac Breeches et état de la population de touladis (*Salvelinus namaycush*) en 2001-2002. Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de la Chaudière-Appalaches, 2005
- Robert C, Tremblay H, DeBlois C: Cyanobactéries et cyanotoxines au Québec: suivi à six stations de production d'eau potable (2001-2003). Québec, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs,, 2005
- Robert C: Résultats de cyanobactéries et cyanotoxines à sept stations de production d'eau potable (2004-2006), in. Edited by Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Québec, 2008.
- Rolland N, Francus P, Mailhot A: Étude paléolimnologique du lac Joseph, région des Bois-Francs, Québec: Impact du développement industriel de la haute Bécancour sur les processus sédimentaires du lac. Institu National de la Recherche Scientifique, Centre Eau, Terre et Environnement. Rapport présenté à l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph, 2006
- Rompré M, Laflamme G, Ouellet L, et al.: Étude pédologique du comté d'Arthabaska, in Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction de la recherche agricole. Edited by, 1984.
- Royer J, Major L, Collin P-Y: Caractérisation ichtyologique de lac à la Truite et état des populations de dorés jaunes (*Sander Vitreus*) en 2005, in. Edited by Ministère des Ressources naturelles et de la Faune DdladlfdlC-A. Québec, 2007.
- Santé Canada. (2008, 2008-01-07). Les algues bleues (cyanobactéries) et leurs toxines. Retrieved novembre, 2008, from <a href="http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/cyanobacter-fra.php">http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/cyanobacter-fra.php</a>
- Southam Communications: Répertoire SCOTT'S des fabricants du Québec, in. Edited by. Montréal, 1990.
- Szeto SY, Wan MT, Price P, et al.: DISTRIBUTION AND PERSISTENCE OF DIAZINON IN A CRANBERRY BOG. Journal of Agricultural and Food Chemistry 38:281-285, 1990.
- Tardif B. (2008, 24 novembre 2008). Avis d'ébullition de l'eau Secteur Pontbriand. Retrieved décembre, 2008, from <a href="http://www.ville.thetfordmines.qc.ca/actualitesDetails.php?noActualite=312">http://www.ville.thetfordmines.qc.ca/actualitesDetails.php?noActualite=312</a>
- Tessier C, Morin P, Ouellet L, et al.: Évaluation comparative du potentiel halieutique de 28 cours d'eau de la région des Bois-Francs, in Corporation de gestion des rivières des Bois-Francs. Edited by. Victoriaville, 1992, pp. 58.

- Therrien K: Inventaire biologique de 31 milieux humides de la région du Centre-du-Québec, in. Edited by. Victoriaville, Centre de Recherche et d'Éducation à l'Environnement Régional (CRÉER), 2004, pp. 206.
- Therrien M: La qualité de l'air à Bécancour entre 1995 et 2003, (Envirodoq n° ENV/2005/0156). Québec, Ministère du Développement durable de l'Environnement et des parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 2005
- Thomas C, Asselin R, Desmarais C: Portrait environnemental de la production de canneberge au Québec. . Enitac, 2003.
- Tremblay L: Étude de la qualité des eaux de la rivière Bécancour, in Service de protection de l'environnement, Direction générale de la recherche et de la planification. Edited by, 1975.
- Turcotte G: Schémas régionaux de développement et d'aménagement des bassins des rivières Saint-Maurice, Bécancour et Nicolet Région administrative 04, in. Edited by. Québec, 1976.
- Vallée S: Rapport d'échantillonnage et d'analyses du Lac William, in. Edited by Biolab inc. pour la Municipalité de Saint-Ferdinand, 1997.
- Vérificateur général du Québec: Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1996-1997 Tome 1, in Gouvernement du Québec. Edited by, 1997.
- Wetzel RG: Limnology: Lake and River Ecosystems: Academic Press, 2001.

#### **GLOSSAIRE**

Activité récréative de contact primaire : Se réfère à une activité impliquant un contact direct et prolongé de l'utilisateur avec l'eau, telle que la baignade, la planche à voile, le kayak, etc.

Affluent : Cours d'eau qui se jette dans un autre. Le terme tributaire est également utilisé.

**Amont** : Vient de « à mont » qui veut dire vers la montagne. L'amont d'une rivière est la partie du cours d'eau située près de la source. Il se trouve dans la direction d'où vient le courant.

**Assainissement des eaux usées municipales** : Chaîne de traitements des eaux dont la complexité dépend du degré d'épuration jugé nécessaire.

**Aval** : Vient de « à val », qui signifie vers la vallée. L'aval d'un cours d'eau est la partie située vers la vallée. Il se trouve dans la direction où va le courant.

**Avis d'ébullition**: Avis émis par le responsable d'un réseau d'aqueduc municipal afin d'aviser la population visée que l'eau ne doit pas être consommée à moins d'avoir été bouillie au moins une minute.

**Avis de non-consommation** : Avis émis par le responsable d'un réseau d'aqueduc municipal afin d'aviser la population visée que l'eau ne doit pas être consommée.

**Azote**: L'azote et ses composés sont très communs dans les eaux de surface. Dans l'eau, l'azote se présente principalement sous forme d'azote organique, d'azote ammoniacal et de nitrites-nitrates. Ces formes se retrouvent en quantité plus ou moins importante dans les effluents industriels et municipaux ainsi que dans les eaux de ruissellement des terres agricoles.

**Azote ammoniacal**: Cette forme d'azote est toxique pour la vie aquatique. Dans les eaux de surface, l'azote ammoniacal provient principalement du lessivage des terres agricoles ainsi que des eaux usées d'origine municipale et industrielle.

**Bactéries**: Organismes microscopiques composés d'une seule cellule et considérés ni comme un animal ni comme un végétal. Les bactéries ont des formes très variées et peuvent vivre dans l'eau, dans le sol ou dans des organismes vivants.

**Bassin versant**: Ensemble du territoire dont les eaux de ruissellement et souterraines sont drainées vers un même exutoire. Est également défini comme étant la surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. On utilise également le terme *bassin hydrographique*.

**Brise-vent**: Les brise-vent sont formés d'arbres, plantés ou présents naturellement. Cette pratique est utilisée principalement où les terres agricoles sont plus vulnérables à l'action du vent et où il importe de maintenir la neige sur place pour qu'elle retienne l'humidité.

**Chlorophylle** a: Pigment végétal responsable de la photosynthèse. La chlorophylle a est un indicateur de la quantité de phytoplancton présente dans le milieu aquatique à un moment donné. Des valeurs élevées de chlorophylle a sont symptomatiques d'un problème d'eutrophisation.

Coliformes fécaux : Les coliformes fécaux sont des bactéries utilisées comme indicateur de la pollution microbiologique d'une eau. Ces bactéries proviennent des matières fécales produites par les humains et les animaux à sang chaud.

**Critères de qualité** : C'est la concentration d'un contaminant qui, si elle est dépassée, risque d'entraîner la perte complète ou partielle de l'usage pour lequel elle a été définie.

**Crue :** Montée du niveau de l'eau d'une rivière nettement au-dessus des niveaux habituels. Une crue printanière se produit lors de la fonte de la neige et de la glace au printemps. Une crue peut aussi se produire en été lors d'une pluie abondante.

**Culture à grand interligne** : Principalement la culture du maïs grain, maïs sucré, du maïs fourrager, de la pomme de terre, du soja et des légumes. Couverture au sol en rangs espacés, propice à l'érosion.

**Culture à interligne étroit** : Culture de céréales, telles que l'avoine grain, l'avoine fourragère, l'orge, le blé, le seigle, les céréales mélangées, le sarrasin, le canola, graine de moutarde, etc. Couverture au sol intermédiaire offrant moins de résistance à l'érosion que les cultures fourragères.

Culture de couverture d'hiver : Culture, comme le seigle d'automne, que l'on a semée à l'automne afin de protéger le sol de l'érosion. Les plantes préviennent l'érosion éolienne étant donné qu'elles germent à l'automne, tandis que les racines retiennent le sol pour le protéger contre l'érosion hydrique.

Culture en bandes alternées: Division de la ferme en champs étroits portant différentes cultures, avec ou sans jachère, afin de limiter l'érosion du sol. Si elles doivent prévenir l'érosion éolienne, les bandes sont en général ensemencées perpendiculairement aux vents dominants.

**Culture en travers de la pente** : Culture des champs en travers de la pente afin de réduire l'érosion du sol causée par l'écoulement rapide de l'eau de surface.

**Culture fourragère** : Culture servant à nourrir les animaux. Ce sont, par exemple, la luzerne, le trèfle, le mil, etc. Couverture serrée au sol offrant une protection contre l'érosion.

**Débit** : Volume d'eau qui s'écoule dans un cours d'eau durant une période donnée. Son unité de mesure est le mètre cube par seconde (m³/s en rivière ou L/s en rejet).

**Déjections** : Résidus de la digestion des animaux ou des humains.

**Demande biochimique en oxygène (DBO**<sub>5</sub>): Unité de mesure de la pollution de l'eau définie par la quantité d'oxygène (mg/l) utilisée dans l'oxydation biochimique de la matière organique (végétale et animale) et de la matière inorganique (sulfures, sels ferreux, etc.) durant une période de temps et à une température donnée.

**Déphosphatation chimique**: Procédé réduisant la quantité de phosphore dans les eaux usées. Au Québec, la déphosphatation est généralement effectuée sur une base saisonnière (du 15 mai au 15 octobre ou au 15 novembre, selon le milieu récepteur).

**Désoxygénation** : Élimination partielle ou totale de l'oxygène dissous dans l'eau. Dans le cas de l'eutrophisation, les algues consomment l'oxygène disponible dans l'eau.

**Développement durable**: Développement qui tient compte des éléments économiques, sociaux et environnementaux. Ce mode de développement répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

**Drainage** : Ensemble des opérations nécessaires à la suppression des excès d'eau à l'échelle de la parcelle agricole ou forestière.

**Eaux de surface**: Eaux stagnantes et courantes se retrouvant à la surface du sol, formant océans, mers, lacs, fleuves, rivières, ruisseaux, étangs, mares, etc.

**Eaux souterraines**: Eaux contenues dans les fissures et les pores du sol. Ces eaux s'écoulent dans la zone de saturation du sol et servent à l'alimentation des sources et des puits.

**Effluent**: Liquide sortant d'un bassin, d'un réservoir ou d'un émissaire, issu d'une opération de traitement, plus spécialement dans le cas des eaux usées.

Élément nutritif: Substance nécessaire au cycle vital des plantes et des animaux. En tant que polluant, il s'agit de toute substance, telle que le phosphore ou l'azote, qui stimule excessivement la croissance d'organismes vivants. On utilise également les termes *nutriment* ou *substance nutritive*.

**Embâcle :** Accumulation de glaces flottantes contre un obstacle sur un cours d'eau (resserrement ou courbe de la rivière, glace encore gelée, pilier d'un pont....) créant une sorte de barrage temporaire faisant déborder l'eau en amont.

**Embouchure**: Ouverture par laquelle un cours d'eau se jette dans la mer, dans un lac ou dans un autre cours d'eau dont il est un affluent.

**Engrais minéraux**: Substances que l'on mêle au sol pour le fertiliser (par l'introduction des principes chimiques immédiatement utilisables par la végétation).

**Engrais organiques**: Engrais d'origine animale (fumier, lisier...).

**Épandage** : Opération consistant à épandre une substance ou un produit à la surface du sol (engrais, eau usée...).

Érosion : Arrachement et transport d'éléments du sol par l'eau courante, les glaciers, le vent et les vagues.

**Étiage**: Niveau minimal atteint par un cours d'eau ou un lac en période sèche.

**Eutrophisation**: Enrichissement de l'eau par des matières fertilisantes, en particulier par des composés d'azote et de phosphore, qui, à température élevée, accélèrent la croissance d'algues et autres végétaux. Ce développement aquatique peut parfois entraîner une désoxygénation des eaux.

**Fertilisants**: Se dit de produits qui favorisent la croissance des plantes et augmentent la production de la végétation lorsqu'on l'étale sur la terre. S'ils sont présents dans l'eau des rivières, les fertilisants peuvent favoriser la croissance des algues et des plantes aquatiques.

**Fosse septique** : Réservoir, généralement établi sous le niveau du sol, où s'effectue (par décantation et flottation naturelle) le traitement des eaux usées d'une résidence privée ou d'une petite collectivité.

L'effluent issu de ce réservoir est acheminé vers un élément épurateur puis dispersé dans le sol ou évacué dans un milieu récepteur (rivière, fossé...).

Frayères: Endroits où les poissons se reproduisent et déposent leurs œufs.

**Fumier** : Souvent utilisé comme engrais, le fumier est un mélange de litières (paille, fourrage, etc.) et de déjections liquides et solides de chevaux et bestiaux.

Halde: Accumulation importante de déchets issus des opérations de triage et de lavage d'une mine.

Herbicides : catégorie de pesticides destinée à détruire ou à réduire des plantes indésirables.

**Indice de la qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP)**: Servant à évaluer la qualité générale de l'eau (bonne, satisfaisante, douteuse, mauvaise et très mauvaise), cet indice est basé sur des descripteurs conventionnels de la qualité de l'eau : phosphore, coliformes fécaux, turbidité, matières en suspension, azote ammoniacal, nitrites-nitrates, chlorophylle *a* totale (chlorophylle *a* et phéopigments), pH, DBO<sub>5</sub> et pourcentage de saturation en oxygène dissous.

**Inondation**: Débordement d'eau qui submerge les terres habituellement sèches la majeure partie de l'année. On distingue deux types d'inondations, soit celles en eau libre sans présence d'embâcle et celles causées par des embâcles.

**Irriguer** : Faire couler de l'eau. Arroser artificiellement la terre en créant des canaux, des fossés qui conduisent l'eau de la rivière vers des terres cultivables.

**Jachère** : Pratique consistant à cultiver le sol, mais à ne pas l'ensemencer pendant l'été afin de lutter contre les mauvaises herbes et d'emmagasiner l'humidité dans le sol pour la culture de l'année suivante.

Lessivage : Écoulement d'eau à travers le sol qui entraîne le transport de différentes substances.

**Lisier** : Mélange d'excréments d'animaux et d'eau, conservé dans des fosses ouvertes pour servir d'engrais.

**Matières en suspension :** Petites particules de matière solide dans une eau, provenant de sources naturelles, d'effluents municipaux et industriels, du ruissellement des terres agricoles et des retombées de matières particulaires atmosphériques. Les matières en suspension font partie des critères d'appréciation de la qualité d'une eau.

**Matières organiques** : Matières d'origine organique, c'est-à-dire provenant de la décomposition, de débris ou de rejets d'organismes vivants. Ces produits peuvent être dégradés par des microorganismes.

**Méandres** : Courbes, contours, sinuosités d'un cours d'eau.

**Médiane**: Terme statistique dont la valeur se situe au centre d'une série statistique simple classée par ordre croissant. C'est une valeur qui sépare la distribution en deux groupes d'égale importance numérique. Ainsi, 50 % des éléments de l'échantillon ont une valeur inférieure à la médiane et 50 %, une valeur supérieure.

**Métaux lourds**: Appellation donnée à certains métaux particulièrement denses qui peuvent s'accumuler dans les organismes vivants.

**Micro-organismes**: Organismes vivants, visibles seulement au microscope.

**Monoculture** : Technique agricole de culture intensive d'une même espèce végétale, durant de longues périodes, sur le même sol. Peut entraîner un appauvrissement minéral et favoriser l'érosion.

**Nitrites-nitrates**: L'ion nitrate est la principale forme d'azote inorganique trouvée dans les eaux naturelles. L'ion nitrite s'oxyde facilement en ion nitrate et se retrouve ainsi rarement en concentration importante dans les eaux naturelles. Les principales sources de rejets de nitrates sont les effluents industriels et municipaux, le lessivage des engrais inorganiques azotés et organiques appliqués sur les terres agricoles. Les nitrates sont, avec les phosphates, les éléments principaux de l'eutrophisation des lacs.

Ouvrage de surverse: Désigne un ouvrage d'interception des eaux usées ou pluviales. Cette installation est constituée de deux parties complémentaires. La première partie qualifiée d'ouvrage de contrôle permet aux eaux usées d'être dirigées, la majeure partie du temps, vers la station d'épuration. La deuxième partie constitue le trop-plein qui permet d'évacuer vers le milieu naturel l'excédent ou la totalité des eaux qui ne peuvent être dirigées vers la station d'épuration, sous certaines conditions particulières (urgence, fonte de neige, pluies abondantes ou inondation).

**Pesticides**: Ces produits – chimiques, biologiques ou naturels – sont utilisés contre les parasites végétaux ou animaux qui affectent les cultures. Ils se présentent sous plusieurs formes : liquide, en poudre, en aérosol, etc. S'il sont mal utilisés, on peut les retrouver présents dans le milieu naturel, notamment dans les rivières où ils peuvent devenir dangereux pour l'être humain et l'environnement.

**pH**: Indice exprimant l'acidité d'un liquide (à partir de la mesure de la concentration des ions hydrogène [H+] dans l'eau). Le pH s'évalue par une échelle allant de 0 à 14. De 0 à 7 les solutions sont acides; à 7 elles sont neutres; entre 7 et 14 elles sont basiques.

**Phosphore**: Élément nutritif, retrouvé dans les milieux naturels, indispensable à la croissance des organismes vivants et limitant celle du phytoplancton et des autres plantes aquatiques. Présent en trop grande quantité, le phosphore est toutefois responsable de l'eutrophisation des lacs. Le *phosphore total* est l'ensemble des molécules minérales et organiques de phosphore présentes en milieu aquatique. Le phosphore provient des effluents municipaux et industriels, du lessivage et du ruissellement des terres agricoles fertilisées.

**Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)**: Plan de fertilisation fondé sur un équilibre entre les besoins des cultures en éléments nutritifs, selon les grilles de référence en fertilisation du Conseil des productions végétales du Québec (CPVQ), et les apports du sol en fertilisants de toutes sortes.

**Pollution diffuse** : Pollution qui ne provient pas d'un point précis, visible et identifiable, mais de l'ensemble d'un territoire.

**Pollution microbienne :** Les bactéries ou les virus, provenant généralement de déjections humaines ou animales, rendent le milieu aquatique sujet à la transmission de maladies, ce qui limite la pratique d'activités récréatives et oblige le traitement de l'eau pour la rendre potable.

**Pollution organique**: Provient de la décomposition de matière organique d'origine humaine, animale ou industrielle. En plus d'être à l'origine d'odeurs désagréables, ce type de pollution amène une diminution de l'oxygène dissous dans l'eau, ce qui peut perturber fortement la vie aquatique.

**Pollution par les fertilisants**: Provient d'une quantité trop substantielle de nutriments comme l'azote et le phosphore provenant habituellement de rejets domestiques et de l'agriculture. Ces nutriments favorisent une croissance excessive des algues et des plantes et nuisent aux organismes et aux activités aquatiques.

Pollution ponctuelle : Pollution qui provient d'un point précis, visible et identifiable.

Potable : Qui peut être bu sans danger pour la santé.

**Régime d'écoulement** : Le régime d'écoulement d'une rivière est caractérisé par les variations de son débit.

**Réseaux d'égouts**: Ensemble des canalisations et branchements généralement souterrains servant à l'écoulement et à l'évacuation des eaux domestiques, pluviales et industrielles des villes.

**Rotation des cultures** : Succession des cultures en alternance sur deux ans et plus visant à conserver le sol ou à lutter contre les maladies.

**Ruissellement** : Partie des précipitations ou de l'eau de fonte de la neige qui s'écoule rapidement à la surface du sol.

**Sédiments** : Matériaux fins déposés au fond des rivières, des lacs et des océans.

**Semis direct**: Absence de travail du sol entre la récolte et l'ensemencement de la culture suivante. Également appelée « culture sans labour », cette méthode consiste à semer directement dans le chaume et à semer dans des « billons » permanents.

**Station d'épuration**: Ensemble d'ouvrages destinés au traitement des eaux usées domestiques, industrielles ou pluviales, ainsi qu'au traitement de leurs résidus, de façon à protéger le milieu naturel dans lequel sont déversées ces eaux traitées.

Toxique: Qui agit comme un poison.

**Travail réduit du sol**: Préparation de la terre pour l'ensemencement, la plus grande partie des résidus de culture (ou débris végétaux) étant laissés à la surface du sol. Cette pratique est aussi appelée « travail de conservation », « paillage » ou « travail minimal du sol ».

Tributaire : Cours d'eau qui se jette dans un autre. Le terme affluent est également utilisé.

**Turbidité** : État d'un liquide trouble. Réduction de la transparence de l'eau due à la présence de particules finement dispersées en suspension.

**Unité animale**: Unité de mesure permettant d'uniformiser les différences corporelles entre les diverses espèces animales en ce qui concerne le rejet d'azote. Une unité animale équivaut à un poids de 500 kg. Ainsi une unité animale correspond, par exemple à une vache ou 3 porcs.

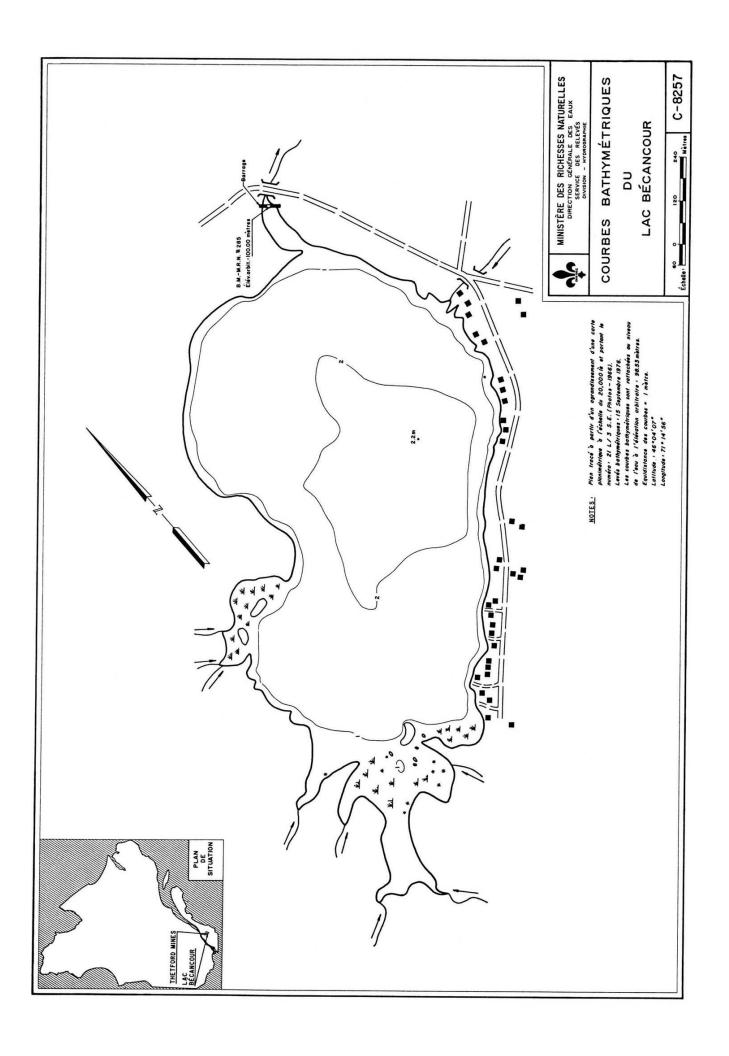
**Urbanisation**: Développement des villes. Transformation d'un espace rural en espace urbain.

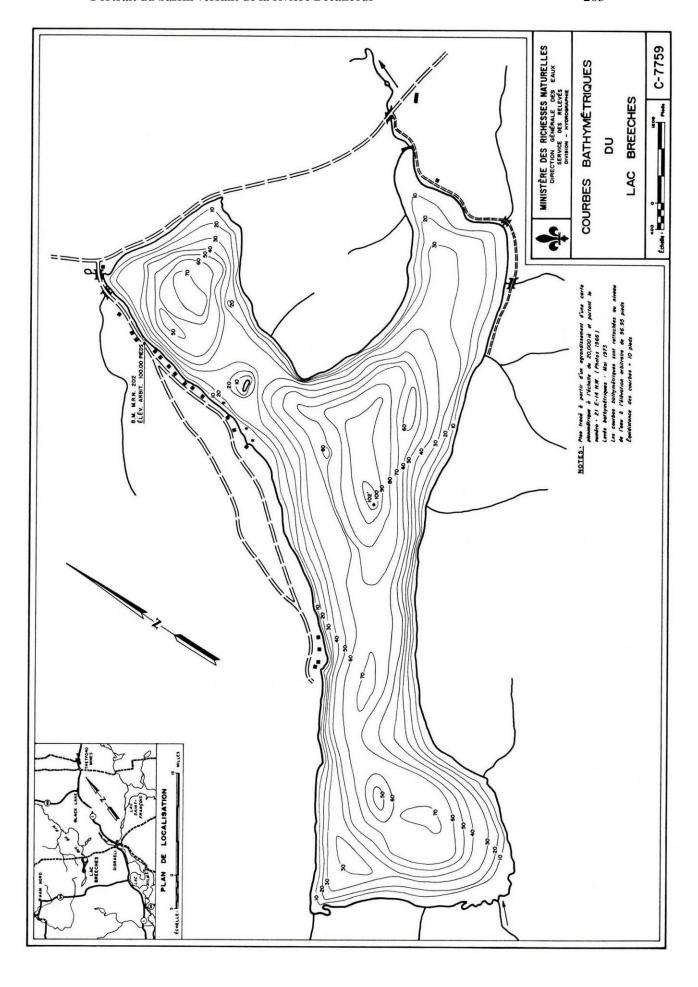
Variable déclassante : La variable déclassante est le descripteur physico-chimique qui produit la cote la plus faible parmi les descripteurs mesurés pour l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique.

Virus: Micro-organismes pouvant produire une infection. Ils sont responsables de nombreuses maladies.

## **ANNEXES**

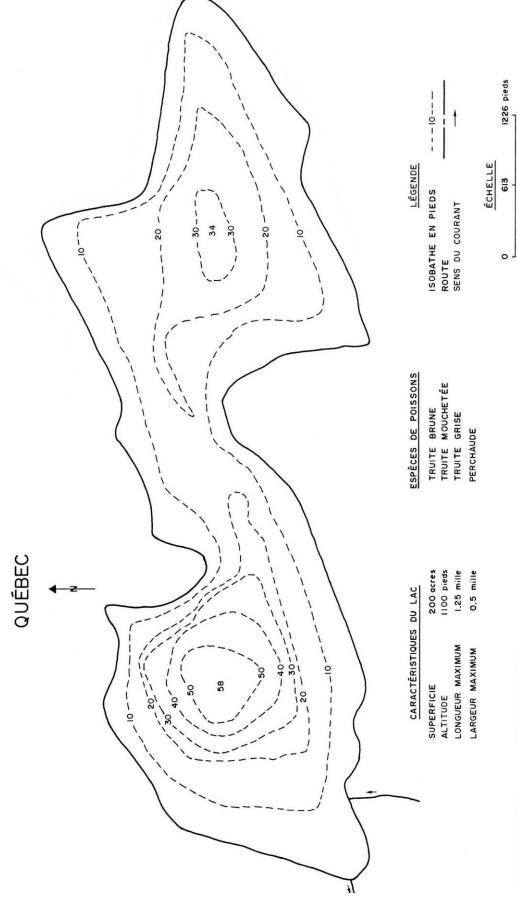
Annexe 1 Cartes bathymétriques des principaux lacs du bassin versant





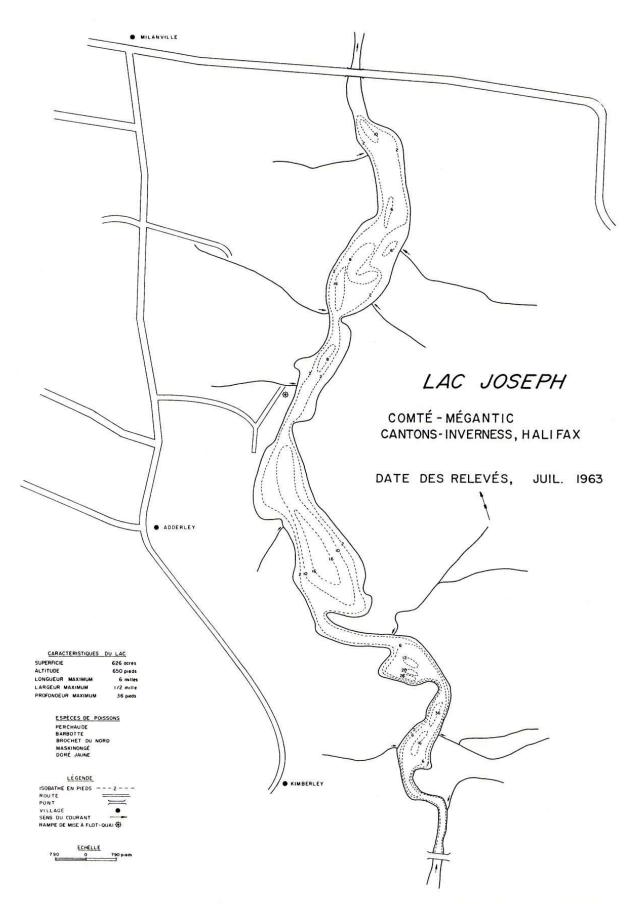
## LAC DE L'EST

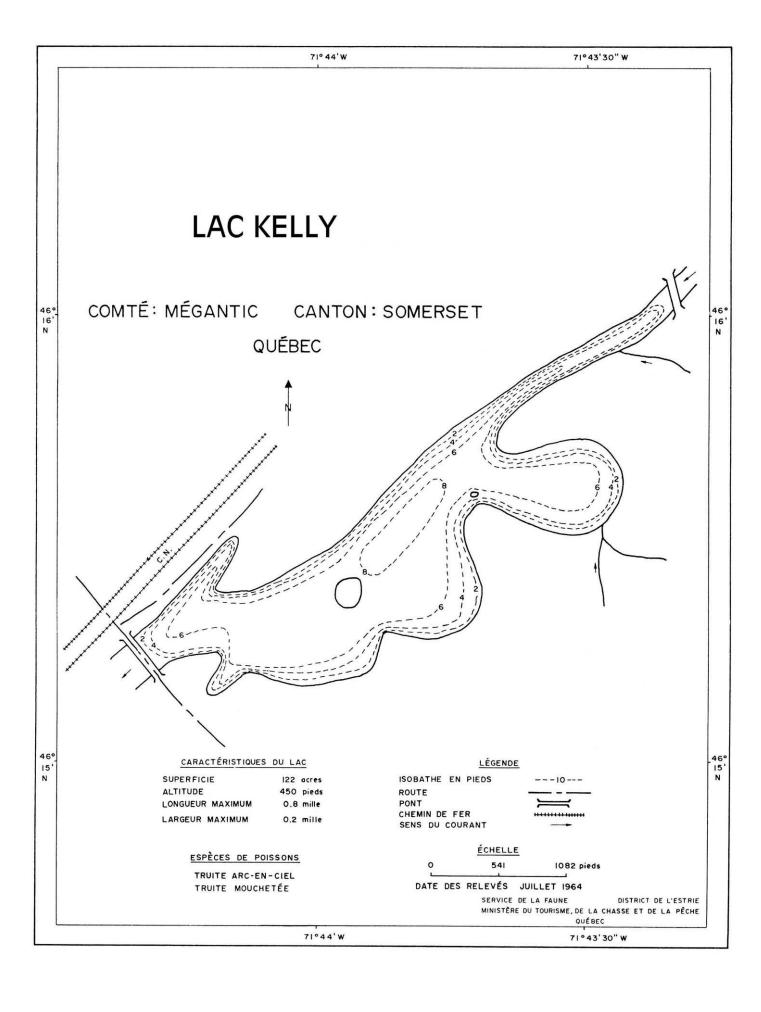
COMTÉ: WOLFE CANTON: GARTHBY

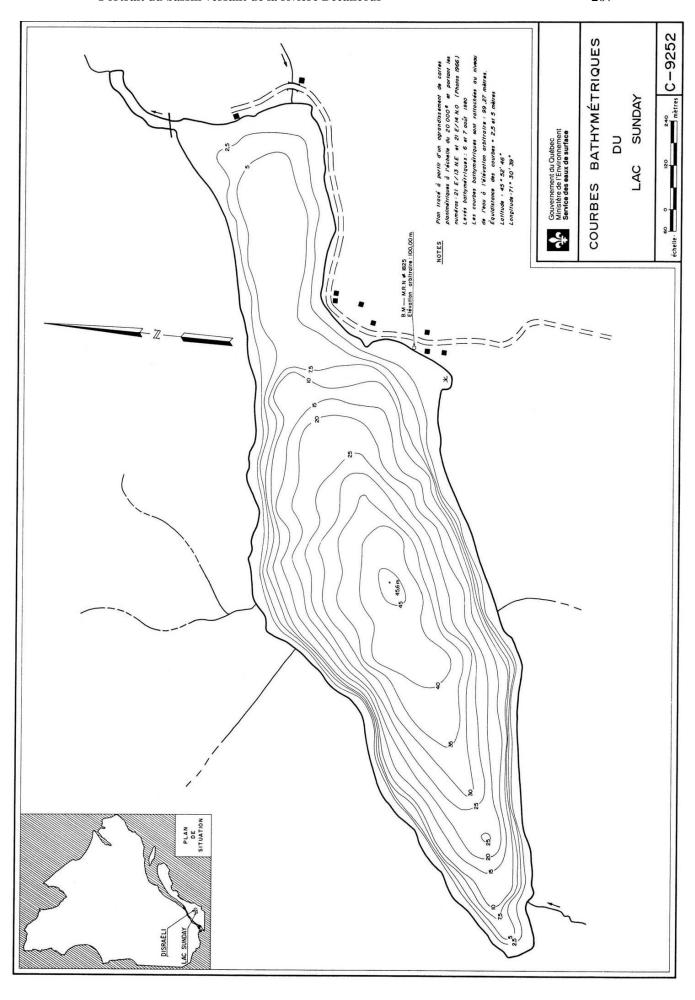


SERVICE DE LA FAUNE.
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÉCHE
QUÉBEC.

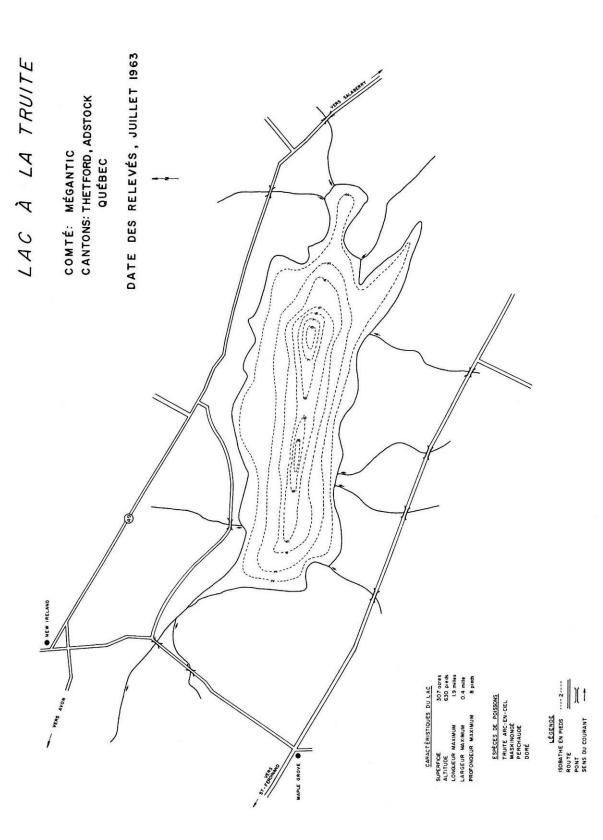
DATE DES RELEVÉS SEPT. 1952

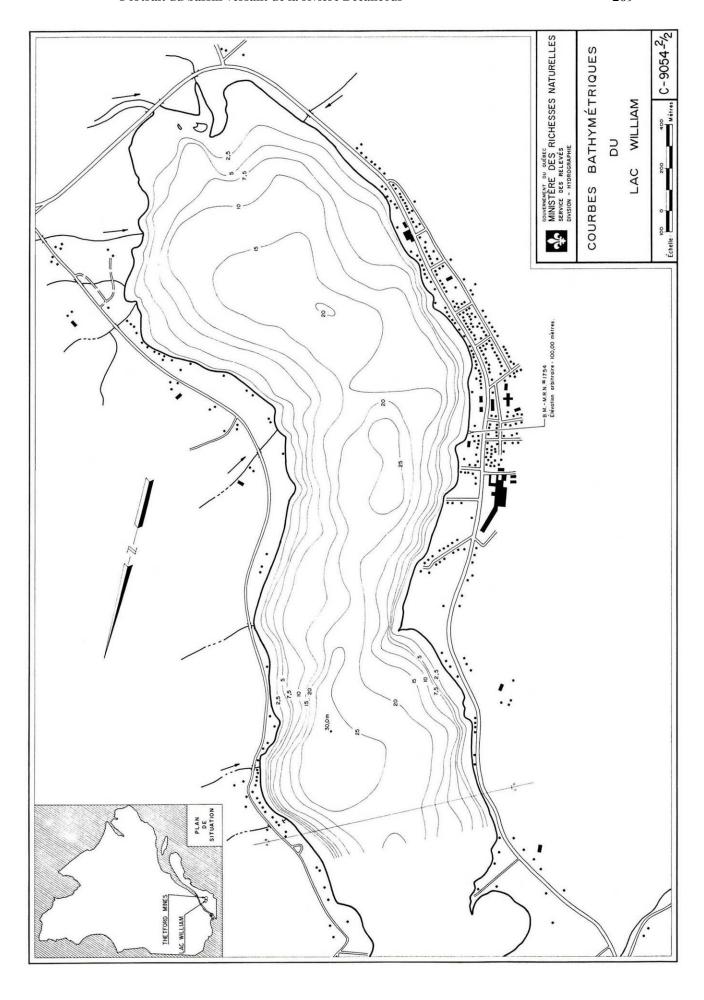


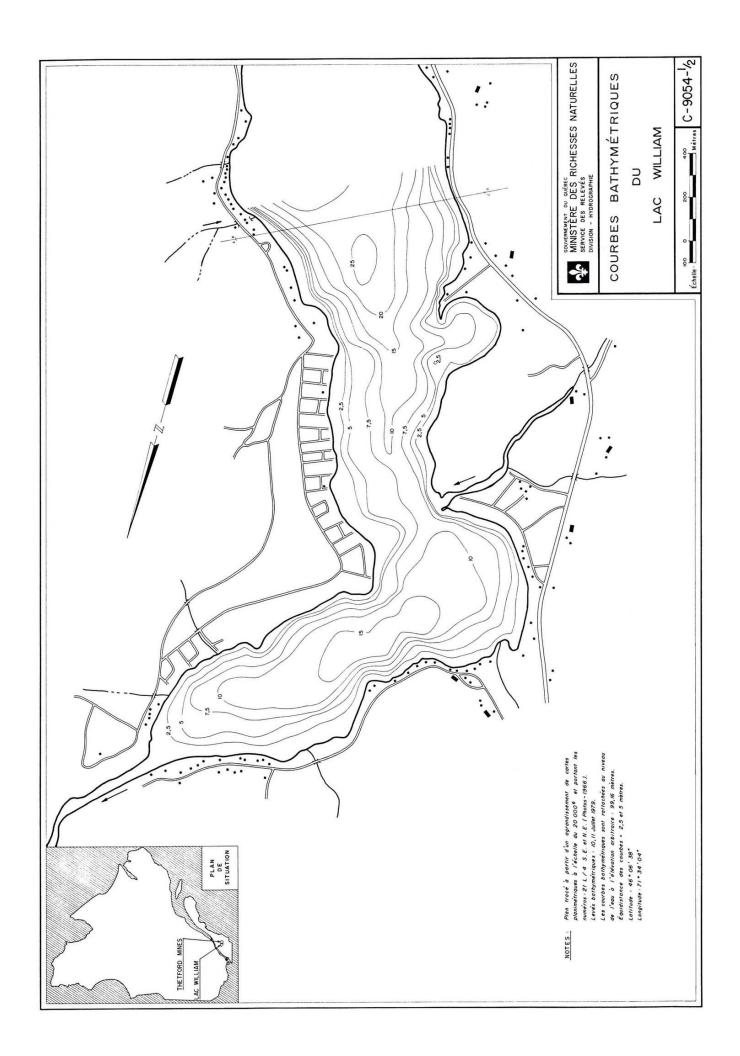




ÉCHELLE 0 618 pieds







Annexe 2 Barrages répertoriés dans le bassin versant de la rivière Bécancour

Nom du	Municipalité	Lac et cours	Capacité de	Catégorie	Type(s)
Barrage	Manierpanie	d'eau	retenue (m <sup>3</sup> )	administrative	d'utilisation
	Disraeli	Breeches	4610000	Forte contenance	Récréatif et
					villégiature
	Inverness	_	2850	Faible contenance	Récréatif et
					villégiature
	Inverness	Noire	180	Petit barrage	Récréatif et
	<b>7.1</b> 1	g	2020000	<b>.</b>	villégiature
_	Irlande	Stater	2928000	Forte contenance	Prise d'eau
_	Kinnear's Mills	Old Mill	267	Petit barrage	Récréatif et villégiature
_	Kinnear's Mills	Osgoode	2250	Faible contenance	Récréatif et
	Killical 5 Willis	Osgoode	2230	Tarore contenance	villégiature
_	Notre-Dame-de-	_	16350	Faible contenance	Réserve
	Lourdes				incendie
_	Plessisville	Tributaire:	6230	Petit barrage	Récréatif et
		Bécancour			villégiature
Barrage	Plessisville	Petit lac à	118000	Forte contenance	Récréatif et
Bertrand		l'Épaule (rivière			villégiature
	D1 1 111 -	Bourbon)	4.47000	E-mtt	D ( - · · · · · · · · · · · ·
_	Plessisville	Kelly	447000	Forte contenance	Récréatif,
					villégiature, régularisation
					et réserve
					incendie
_	Princeville	_	56000	Forte contenance	Récréatif et
					villégiature
_	Princeville	_	8900	Faible contenance	Récréatif et
					villégiature
_	Princeville	_	22750	Faible contenance	Récréatif et
	Princeville		155300	Forta contananca	villégiature Récréatif et
_	Princevine		133300	Forte contenance	villégiature
_	Princeville		11600	Faible contenance	Récréatif et
	Timecvine		11000	Tarore contenunce	villégiature
_	Princeville		9000	Faible contenance	Récréatif et
					villégiature
_	Saint-Adrien-	_	18400	Faible contenance	Récréatif et
	d'Irlande				villégiature
_	Sainte-Agathe-de-	_	24000	Faible contenance	Récréatif et
	Lotbinière		20500	Т	villégiature
_	Sainte-Agathe-de-	_	30500	Forte contenance	Récréatif et
	Lotbinière Saint-Ferdinand	Tributaire :	240	Faible contenance	villégiature Récréatif et
	Same-Perumanu	Bécancour	Z <del>4</del> U	1 afore contenance	villégiature
_	Saint-Ferdinand	Tributaire :	5600	Faible contenance	Récréatif et
		Bécancour	2 2 3 0		villégiature
					C

_	Saint-Ferdinand	Tributaire : Bécancour	405	Petit barrage	Récréatif et villégiature
_	Saint-Ferdinand	Tanguay	353000	Forte contenance	Récréatif et villégiature
_	Saint-Louis-de- Blandford	Lacasse	112	Faible contenance	Récréatif et villégiature
	Saint-Louis-de- Blandford	Louise	39000	Faible contenance	Récréatif et villégiature
_	Saint-Pierre- Baptiste	_	17500	Faible contenance	Récréatif et villégiature
	Saint-Pierre- Baptiste	Tributaire : Bécancour	1430	Faible contenance	Récréatif et villégiature
_	Saint-Pierre- Baptiste	McKenzie	330	Petit barrage	Récréatif et villégiature
_	Saint-Pierre- Baptiste	Fortier	145750	Petit barrage	Récréatif et villégiature
_	Saint-Pierre- Broughton	_	14940	Faible contenance	Récréatif et villégiature
_	Saint-Pierre- Broughton	Tributaire : Bécancour	1795	Faible contenance	Récréatif et villégiature
_	Saint-Pierre- Broughton	_	17220	Faible contenance	Récréatif et villégiature
_	Saint-Wenceslas	_	14000	Faible contenance	Récréatif et villégiature
Barrage de l'étang Madore	Thetford Mines	_	631500	Forte contenance	Récréatif et villégiature
Barrage du Troisième	Thetford Mines	_	138000	Forte contenance	Régularisation
rang	Thetford Mines	Madore	40	Datit harraga	Récréatif et
<u> </u>	Theriota willes	Wadore	40	Petit barrage	villégiature
_	Thetford Mines	_	26892	Faible contenance	Récréatif et villégiature
_	Thetford Mines	_	28000	Petit barrage	Récréatif et villégiature
Barrage du lac	Thetford Mines	Bécancour	1800000	Forte contenance	Régularisation
Bécancour Barrage Madore	Thetford Mines	Tributaire : Bécancour	240965	Forte contenance	Faune
(Centre d'ex	pertise hydrique du	Québec, 2008d)			

Annexe 3 Liste des 378 végétaux identifiés sur le bassin versant de la Bécancour par le RÉER et la CRECA, lors de la caractérisation des milieux humides

CRÉER et la CRECA, lors de la caractérisation des m	nilieux humides
Nom commun	Nom latin
Achillée millefeuille	Achillea millefolium
Adiante pédalé	Adiantum pedatum
Agropyron rampant	Agropyron repens
Agrotis blanc	Agrotis alba
Airelle à feuilles étroites (bleuet)	Vaccinium angustifolium
Airelle à gros fruits	Vaccinium macrocarpon
Airelle canneberge	Vaccinium Oxycocos
Airelle fausse-Myrtille	Vaccinium myrtilloides
Alisma commun (plantain d'eau)	Alisma triviale
Ambroisie à feuilles d'armoise (Herbe à poux)	Ambrosia artemisiifolia
Ambroisie trifide	Ambrosia trifida
Amélanchier de Bartram	Amelanchier bartramiana
Anaphale marguerite	Anaphalis margaritacea
Andromède glauque	Andromeda glaucophyllum
Anémone du Canada	Anemone canadensis
Angélique noire-pourpré	Angelica atropurpurea
Apocin à feuilles d'androsème	Apocynum androsaemifolium
Apocyn chanvrin	Apocynum cannabinum
Aralie à tige nue	Aralia nudicaulis
Aralie hispide	Aralia hispida
Arisème rouge-foncée	Arisaema atrorubens
Armoise absnthe	Artemisia absinthium
Armoise vulgaire	Artemisia vulgaris
Aronia noir	Aronia melanocarpa
Arthyrium fougère-femelle	Athyrium Filix-femina
Asclépiade commune	Asclepias syriaca
Asclépiade incarnate	Asclepias incarnata
Aster des bois	Aster nemoralis
Aster simple	Symphyotrichum lanceolatum
Aulne crispé	Alnus crispa
Aulne rugueux	Alnus incana ssp. rugosa
Barbarée vulgaire	Barbarea vulgaris
Benoîte à grandes feuilles	Geum macrophyllum
Benoîte du Canada	Geum canadense
Berle douce	Sium suave
Bermudienne à feuilles étroites	Sisyrinchium angustifolium
Bident feuillu	Bidens frondosa
Bouleau à papier	Betula papyrifera
Bouleau girs	Betula populifolia
Bouleau jaune	Betula alleghaniensis
Brasénie de Schreber	Brasenia schreberi

Brome inerme Bromus inermis

Calamagrostide du Canada Calamagrostis canadensis

Calla des marais Calla palustris

Calopognon pulchellus Calopogon gracieux

Calystegia sepium Grand liseron

Campanule à feuilles rondes Campanula rotundifolia Capselle bourse-à-pasteur Capsella bursa-pastoris

Carex crépu Carex crinita Carex de Bebb Carex bebbii Carex de Crawe Carex Crawei Carex de Michaux Carex michauxiana Carex de Tuckerman Carex Tuckermanii Carex pâle Carex pallescens Carex stipité Carex stipata Carex verdâtre Carex viridula Carotte potagère Daucus carota

Cassandre caliculé Cassandra calyculata Caulophylle faux-pigamon Caulophyllum thalictroides

Cerisier de Pennsylvanie Prunus pensylvanica Cerisier de Virginie Prunus virginiana Cerisier tardif Prunus serotina Chardon des champs Cirsium arvense Chardon discolore Cirsium discolor Chardon mutique Cirsium muticum Chardon vulgaire Cirsium vulgare Chardonneret jaune Carduelis tristis Chénopode blanc Chenopodium album Chèvrefeuille dioïque Lonicera dioica Chèvrefeuille du Canada Lonicera canadensis Chicorée sauvage Cichorium intybus Chigène hispide Chiogenes hispidula

Chimaphile à ombelles

Chiogène hispide Chrysanthème leucanthème Chrysanthemum lecanthemum

Chimaphila umbellata

Gaultheria hispidula

Cicutaire bulbifère Cicuta bulbifera Cladine étoilée Cladina stellaris Cladine rangifère Cladina rangiferina Cladonie Cladonia cristatella Cladonie alpestre Cladonia alpestris Clématite de Virginie Clematis virginiana Clintonie boréale Clintonia borealis Coptide du Groenland Coptis groenlandica Cornifle nageante Ceratophyllum demersum Cornus canadensis

Cornouiller du Canada Cornouiller stolonifère Cornus stolonifera Dennstaedtia à lobules pouctués Dennstaedtia punctilobula

Dièreville chèvrefeuille (Herbe bleue) Diervilla lonicera
Dryoptère accrêtée Dryopteris cristala

Dryoptéride de New York Dryopteris noveboracensis

Dryoptéride disjointe
Dryoptéride du Hêtre
Dryoptéride spinuleuse
Dryoptéride spinuleuse
Dryoptéride spinuleuse
Dryopteris spinulosa
Dulichium roseau
Échinocystis lobé (concombre sauvage)
Dryopteris noveoracent

Échinocystis lobé (concombre sauvage)

Éléocharide aciculaire

Éléocharide de Small

Éléocharide des marais

Éléocharide obtuse

Éléocharide ovale

Echinocystis lobata

Eleocharis acicularis

Eleocharis Smallii

Eleocharis palustris

Eleocharis obtusa

Eleocharis ovata

Élodée du Canada Elodea canadensis Élyme de Virginie Elymus virginicus Épervière des près Hieracium pratense Épervière orangée Hieracium aurantiacum Épervière piloselle Hieracium pilosella Épervière scabre Hieracium scabrum Épervière vulgaire Hieracium vulgatum Épigée rampante Epigaea repens

Épilobe à feuilles étroites Epilobium americanum

Épinette blanche (Épicéa glauque )

Picea glauca

Picea abies

Épinette noire

Picea mariana

Épinette rouge

Érable à épis

Érable à sucre

Érable argenté

Picea rubens

Acer spicatum

Acer saccharum

Saccharinum

Érable de Pensylvanie

Ácer pensylvanicum

Érable négondo

Ácer negundo

Ácer rubrum

Érigéron de Philadelphie Erigeron philadelphicus Érigéron hispide Erigeron strigosus

Érythrone d'AmériqueErythronium americanumEupatoire maculéeEupatorium maculatumEupatoire perfoliéeEupatorium perfoliatum

Fléole des prés
Phleum pratense
Fraisier américain
Fraisier de Virginie
Frâgaria americana
Frêne d'Amérique
Frazinus americana
Frazinus americana

Frêne de Pennsylvanie Fraxinus pennsylvanica

Frêne noir Fraxinus nigria Gadellier amer Ribes triste Gaillet à trois fleurs Galium triflorum Gaillet boréal Galium boreale Gaillet gratteron Galium aparine Gaillet palustre Galium palustre Gaillet piquant Gaillum asprellum Gaulthérie couchée Gaultheria procumbens Genévrier commun Juniperus communcis Gérardie appauvrie Agalinis paupercula Lathyrus latifolius Gesse à feuilles larges

Gesse des prés

Glycerie du Canada

Gnaphale à feuilles obtuses

Lathyrus pratensis

Glyceria canadensis

Gnaphalium obtusifolium

Grand nénuphar

Habénaire claviforme

Hémérocalle fauve

Hêtre à grandes feuilles

Houstonie bleue

Houx verticillé

Nuphar variegata

Habenaria clavellata

Hemerocallis fulva

Fagus grandifolia

Houstania caerulae

Ilex verticillata

Hypne de schreber Pleurozium schreberi Hypne éclatante Hyloconmium splendens

If du Canada

Impatiente du Cap

Impatiente du Cap

Iris versicolore

Jonc à fruits bruns

Jonc aigu

Iris versicolor

Juncus pelocarpus

Juncus acutus

Jonc des crapauds

Juncus bufonius

Joncs épars

Kalmia à feuilles d'Andromède

Kalmia à feuilles étroites

Juncus effusus

Kalmia polifolia

Kalmia angustifolia

Laiteron des champs

Laitue bisannuelle

Laportéa du Canada

Lédon du Groenland (Thé du Labrador)

Sonchus arvensis

Lactuca biennis

Laportea canadense

Ledum groenlandicum

Lenticule mineure Lemna minor

Lierre terrestre

Linaigrette à feuilles étroites

Linaigrette à large gaine

Linaigrette de Virginie

Linaigrette dense

Eriophorum augustifolium

Eriophorum spissum

Eriophorum virfinicum

Eriophorum vaginatum

Linaire vulgaire
Linnée boréale
Liparis de loesel

Linaria vulgaris
Linnaea borealis
Liparis loeselii

Liseron des haies Convolvulus sepium Lobélie de Dortmann Lobelia Dortmanna Lotier corniculé Lotus corniculatus Luserne lupuline Medicago lupulina Luzerne cultivée Medicago sativa Lycope uniflore Lycopus uniflorus Lycopode claviforme Lycopodium clavatum Lycopode en éventail Lycopodium flabelliforme Lycopode foncé Lycopodium obscurum Lycopode innovant Lycopodium annatinum Lycopode palustre Lycopodiella inundata Lysimaque cilié Lysimachia ciliata Lysimaque terrestre Lysimachia terrestris Lysimaque thyrsiflore Lysimachia thyrsiflore Lythrum salicaire Lythrum salicaria Maïanthème du Canada Maianthemum canadense

Maïanthème du Canada
Maianthemum canadense
Marguerite
Leucanthemum vulgare
Matricaire odorante
Matricaria matricarioides
Matteuccie fougère-à-l'autruche
Médéole de Virginie
Medeola virginiana

Mélampyre linéaireMelampyrum lineareMélèze laricinLaryx laricinaMélilot blancMelilotus alba

Millepertuis commun Hypericum perforatum Millepertuis de Virginie Triadenum fraseri Millepertuis elliptique Hypercium ellipticum Millepertuis nain Hypericum mutilum Mimule à fleurs entrouvertes Mimulus ringens Molène vulgaire Verbascum Thapsus Monotrope uniflore Monotropa uniflora Morelle douce-amère Solanum dulcamara Myosotis laxiflore Myosotis laxa

Myriophylle à épi *Myriophyllum spicatum* Myriophylle de Sibérie (Myriophylle *Myriophyllum sibiricum* 

blanchissant)

Myrique baumier Myrica gale

Némophanthe mucroné Nemopanthys mucronatus Nénuphar à disque rouge Nuphar rubrodiscum Nénuphar à fleurs panachées Nuphar variegatum Noisetier à long bec Corylys cornuta Nymphée odorante Nymphaea odorata Nymphée tubéreuse Nymphaea tuberosa Onagre bisannuelle Oenothera biennis Onagre pérennante Oenothera perennis Onoclée sensible Onoclea sensibilis

Orme d'Amérique Ulmus americana
Orobanche uniflore Orobanche uniflora
Ortie dioïque Urtica dioica

Ortie élevée *Urtica procera* 

Osmonde cannelle
Osmonde de Clayton
Osmonde royale
Oxalide des montagnes
Oxalide dressée
Osmunda cinnamomea
Osmunda Claytoniana
Osmunda regalis
Oxalis montana
Oxalis stricta

Parthénocisse à cinq folioles Parthenocissus quinquefolia

Pâturin palustre Poa palustris

Petit-daphné caliculé Chamaedaphne calyculata

Petite bardane

Peuplier à feuilles deltoïdes

Peuplier à grandes dents

Peuplier baumier

Peuplier baumier

Peuplier faux-tremble

Populus deltoides

Populus grandidentata

Populus balsamifera

Populus tremuloides

Peuplier noir Populus nigra
Phalaris roseau Phalaris arundinacea

Phragmite commun

Phragmites australis

Pigamon dioïque

Pigamon pubescent

Pin gris

Phragmites australis

Thalictrum dioicum

Thalictrum pubescens

Pinus banksiana

Pin résineux (pin rouge)
Pin strobus (Pin blanc)
Pinus resinosa
Pinus strobus

Pissenlit officinal Taraxacum officinale
Plantain lancéolé Plantago lanceolata
Plantain majeur Plantago major

Platanthère à gorge frangée Platanthera blephariglottis

Pleurodium shrébérie -

Pogonie langue-de-serpent Pogonia ophioglossoides
Polypode de Virgninie Polypodium virfinianum

Populage des marais

Potamot alpin

Potamot de Richardson

Potypoatum virjimanum

Caltha palustris

Potamogeton alpinus

Potamogeton Richardsonii

Potamot émergé
Potamogeton epihydrus
Potentille ansérine
Potentille ansérine (Argentine)
Potentille de Norvège
Potentille des marais
Potentille rampante
Potentille reptans
Potentille palustris
Potentille reptans

Prêle des bois Equisetum sylvaticum
Prêle des champs Equisetum arvense
Prêle des marais Equisetum palustre
Prêle des près Equisetum pratense

Prêle d'hiver *Equisetum hyemale* Prêle fluviatile Equisetum fluviatile Prunelle vulgaire Prunella vulgaire Ptéridium des aigles Pteridium aquilinum Pyrola americana Pyrole d'Amérique Pyrole elliptique Pyrola elliptica Quenouille à feuilles étroites Typha angustifolia Quenouille à feuilles larges Typha latifolia

Renoncule abortive

Renoncule acre

Renoncule acre

Renoncules acris

Renoncules feur poivre d'acri

Renoncules acris

Renoncules acris

Renoncules acris

Renoncules acris

Renoncules acris

Renouée faux-poivre-d'eau Polygonum hydropiperoides Renouée japonaise Polygonum cuspidatum Renouée liseron Polygonum convolvulus Renouée poivre-d'eau Polygonum hydropiper Renouée sagitté Polygonum sagittatum Rhinanthus Crista-galli Rhinanthe crête-de-coq Rhododendron du Canada Rhododendron canadense Ronce alléghanienne Rubus allegheniensis

Ronce du mont Ida (framboisier) Rubus Idaeus

Ronce du Vermont

Ronce hispide

Ronce occidentale

Ronce pubescente (mûrier)

Rorippa palustre

Roseau commun

Rubus vermontanus

Rubus hispida

Rubus occidentalis

Rubus pubescens

Rorippa palustris

Phragmites communis

Rosier rugueux Rosa rugosa

Rossolis à feuilles rondes Drosera rotundifolia Rossolis intermédiaire Drosera intermedia

Rubanier à feuilles étroites Sparganium angustifolium Rubanier flottant Sparganium fluctuans

Rubanier multipédonculé Sparganium multipedunculatum

Rudbeckie hérissée Rudbeckia hirta Rumex crépu Rumex crispus

Rumex obtusifolius Rumex à feuilles obtuses

Rumex petite-oseille

Sagittaire à larges feuilles

Sagittaria latifolia

Sagittaria cuneata

Salsifis majeur

Sapin baumier

Saponaire officinale

Sarracénie pourpre

Rumex acetosella

Sagittaria latifolia

Sagittaria cuneata

Tragopogon major

Abies balsamea

Saponaria officicnalis

Sarracénie pourpre

Saule brillantSalix lucidaSaule de BebbSalix BebbianaSaule de l'intérieurSalix interiorSaule discoloreSalix discolor

Saule fragile
Saule rigide
Saule satiné

Scirpe à ceinture noire

Scirpus atrocinctus
Scirpe à graines rouges
Scirpe aigu
Scirpe cyperinus
Scirpe cyperinus
Scirpe hudsonien
Scirpe noirâtre
Scirpus atrovirens
Scirpus atrovirens

Scirpe vigoureux Schoenoplectus tabernaemontani

Scutellaire à feuilles d'épilobe Scutellaria epilobiifolia Scutellaire latériflore Scutellaria lateriflora

Sénecon doré Senecio aureus Silène cucubale Silene cucubalus Silène enflée Silene vulgaris Smilacine à grappes Smilacina racemosa Smilacine étoilée Smilacina stellata Smilacine trifoliée Smilacina trifolia Sorbier d'Amérique Sorbus americana Sphaigne brune Sphagnum fuscum Sphaigne fouge Sphagnum rubellum Spiranthe découpée Spiranthes lacera Spirée à large feuilles (Thé du Canada) Spiraea latifolia Spirée tomenteuse Spiraea tomentosa Spirodèles polyrhizes Spirodela polyrhiza Stellaria graminea Stellaire graminoïde

Streptope amplexicaule
Streptope rose
Sumac vinaigrier (vinaigrier)
Streptopus amplexifolius
Streptopus roseus
Rhus typhina

Sureau du Canada
Sambucus canadensis
Sureau pubescent
Sambucus pubens
Tanaisie vulgaire
Tanacetum vulgare

Thé du Labrador Rhododendron groenlandicum
Thélyptère des marais Thelypteris palustris var.

pubescens

Thuya occidental Thuja occidentalis Tiarelle cordifoliée Tiarella cordifolia Tilleul d'Amérique Tilia americana Tofieldie glutineuse Tofielda glutinosa Trèfle agraire (trèfle jaune) Trifolium agrarium Trèfle des champs Trifolium arvense Trèfle des près (Trèfle rouge) *Trifolium pratense* Trèfle hybride Trifolium hybridum

Trèfle hybride

Trifolium hybridum

Trèfle rampant (Trèfle blanc)

Trientale boréal

Trientalis borealis

Trille dressé Trillium erectum Trille ondulé Trillium undulatum Tsuga du Canada (Pruche) Tsuga canadensis Tussilage farfara (Pas d'âne) Tussilago farfara Utriculaire cornue Utricularia cornuta Utriculaire intermédiaire Utricularia intermedia Utriculaire mineur Utricularia minor Utriculaire vulgaire Utricularia vulgaris Vallisnérie d'Amérique Vallisneria americana Vérâtre vert Veratrum viride Verge d'or du Canada Solidago canadensis Verge d'or graminifoliée Euthamia graminifolia Verge d'or officinale Veronica officinalis Verge d'or rugueuse Solidago rugosa Véronique américaine Véronica americana Vesce jargeau Vicia Cracca Vigne des rivages Vitis riparia Violette affine Viola affinis Violette méconnue Viola incognita Viorne à feuilles d'Aulne Viburnum alnifolium Viorne cassinoïde Viburnum cassinoides Viorne trilobée Viburnum trilobum Woodwardie de Virginie Woodwardia virginica Xyris des montagnes Xyris montana

(Desroches, 2000a; Désy, 2001, 2003; Lachance, 2006; Laroche, 2005; Pelletier, 2007; K. Therrien, 2004)

Annexe 4 Liste des oiseaux inventoriés sur le bassin versant de la Bécancour par le CRÉER, lors de la caractérisation des milieux humides en 2004, 2005 et 2007

Nom commun	Nom latin
Balbuzard pêcheur	Pandion haliaetus
Bécasse d'Amérique	Scolopax minor
Bécassine de Wilson	Gallinago delicata
Bécassine des marais	Gallinago gallinago
Bernache du Canada	Branta canadensis
Bruant à gorge blanche	Zonotrichia albicollis
Bruant chanteur	Melospiza melodia
Bruant de Lincoln	Melospiza lincolnii
Bruant des marais	Melospiza georgiana
Bruant des près	Passerculus sandwichensis
Bruant familier	Spizella passerina
Bruant fauve	Passerella iliaca
Busard Saint-Marin	Circus cyaneus
Butor d'Amérique	Botaurus lentiginosus
Canard branchu	Aix sponsa
Canard chipeau	Anas strepera
Canard colvert	Anas platychynchos
Canard d'Amérique	Anas Americana
Canard noir	Anas rubripes
Carouge à épaulette	Agelaius phoeniceus
Chardonneret jaune	Carduelis tristis
Chevalier grivelé	Actitis macularia
Chevalier solitaire	Tringa solitaria
Colibri à gorge rubis	Archilochus colubris
Cormoran sp.	Phalacrocorax sp.
Corneille d'Amérique	Corvus brachyrhynchos
Crécerelle d'Amérique	Falco spaverius
Engoulevent bois-pourri	Caprimulgus vociferus
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus
Geai bleu	Cyanocitta cristata
Gélinotte huppée	Bonasa umbellus
Goéland à bec cerclé	Larus delawarensis
Goéland argenté	Larus argentatus
Goglu des près	Dolichonyx oryzivorus
Grand corbeau	Corvus corax
Grand harle	Mergus merganser
Grand héron	Ardea herodias
Grand pic	Dryocopus pileatus
Grèbe à bec bigarré	Podilymbus podiceps
Grimpereau brun	Certhia americana
Grive fauve	Catharus fuscescens
Grive solitaire	v
Guifette noire	Catharus guttatus
	Chlidonias niger
Héron vert	Butorides virescens
Hirondelle bicolore	Tachycineta bicolor
Hirondelle de rivage	Riparia riparia
Hirondelle rustique	Hitundo rustica
Jaseur d'Amérique	Bombycilla cedrorum
Junco ardoisé	Junco hyemalis
Martinet ramoneur	Chaetura pelagica

Nom commun	Nom latin
Martin-pêcheur d'Amérique	Ceryle alcyon
Merle d'Amérique	Turdus migratorius Poecile hudsonica
Mésange à tête brune	
Mésange à tête noire	Poecile atricapillus
Moineau domestique	Passer domesticus
Moqueur roux	Toxostoma rufum
Moucherolle à côtés olive	Contopus cooperi
Moucherolle des aulnes	Empidonax alnorum
Moucherolle phébi	Sayornis phoebe
Moucherolle tchébec	Empidonax minimus
Oie des neiges	Chen caerulescens
Paruline à croupion jaune	Dendroica coronata
Paruline à flancs marron	Dendroica pensylvanica
Paruline à gorge noire	Dendroica virens
Paruline à gorge orangée	Dendroica fusca
Paruline à joues grises	Vermivora ruficapilla
Paruline à tête cendrée	Dendroica magnolia
Paruline bleue	Dendroica caerulescens
Paruline couronnée	Seiurus aurocapilla
Paruline des près	Dendroica discolor
Paruline des ruisseaux	Seiurus noveboracensis
Paruline jaune	Dendroica petechia
Paruline masqué	Geothlypis trichas
Paruline obscure	Vermivora peregrina
Paruline orangée	Protonotarica citrea
Paruline triste	Oporornis philadelphia
Petit-duc maculé	Otus asio
Petite buse	Buteo platypterus
Petite nyctale	Aegolius acadicus
Pic chevelu	Picoides villosus
Pic flamboyant	Colaptes auratus
Pic maculé	Sphyrapicus varius
Pic mineur	Picoides pubescens
Pigeon biset	Columba livia
Plongeon huard	Gavia immer
Pluvier kildir	Charadrius vociferus
Poui de l'Est	Contopus virens
Quiscale bronzé	Quiscalus quiscula
Quiscale rouilleux	Euphagus carolinus
Roitelet à couronne rubis	Regulus calendula
Sarcelle d'hiver	Anas crecca carolonensis
Sitelle à poitrine rousse	Sitta canadensis
Sturnelle des prés	Sturnella magna
Tourterelle triste	Zenaida macroura
Troglodyte des marais	Cistothorus palustris
Tyran tritri	Tyrannus turannus
Urubus à tête rouge	Cathartes aura
Viréo à tête bleue	Vireo solitarius
Viréo aux yeux rouges	Vireo olivaceus
Viréo de philadelphie	Vireo philadelphicus
Viréo mélodieux	Vireo gilvus
THEO INCIDUICUA	riico giivus

Annexe 5 Liste des espèces de poissons répertoriées dans le bassin versant

FAMILLE	NOM COMMUN	NOM LATIN
Pétromyzontidés	Lamproie de l'Est <sup>1</sup>	Lampetra appendix
Acipenséridés	Esturgeon jaune <sup>2</sup>	Acipenser fulvescens
Amiidés	Poisson-castor <sup>3</sup>	Amia calva
Hiodontidés	Laquaiche argentée <sup>4, 5,6</sup>	Hiodon tergisus
Salmonidés	Cisco de lac <sup>1</sup>	Coregonus artedii
	Grand corégone <sup>1</sup>	Coregonus clupeaformis
	Truite arc-en-ciel <sup>1, 2</sup>	Oncorhynchus mykiss
	Saumon atlantique <sup>1</sup>	Salmo salar
	Truite brune <sup>1, 7</sup>	Salmo trutta
	Omble de fontaine <sup>1, 8</sup>	Salvelinus fontinalis
	Touladi <sup>1</sup>	Salvelinus namaycush
Osméridés	Éperlan arc-en-ciel <sup>1</sup>	Osmerus mordax
Umbridés	Umbre de vase <sup>1, 7</sup>	Umbra limi
Ésocidés	Grand brochet <sup>1, 3,4</sup>	Esox Iucius
	Maskinongé <sup>1, 4, 5</sup>	Esox masquinongy
	Brochet maillé <sup>1</sup>	Esox niger
Cyprinidés	Carpe <sup>1, 4</sup>	Cyprinus carpio
- J F	Méné de lac <sup>1</sup>	Couesius plumbeus
	Bec-de-lièvre <sup>1, 4</sup>	Exoglossum maxillingua
	Méné jaune <sup>1, 4</sup>	Notemigonus crysoleucas
	Méné émeraude <sup>4</sup>	Notropis atherinoides
	Méné d'herbe <sup>4</sup>	Notropis bifrenatus
	Méné à nageoires rouges <sup>1, 4</sup>	Notropis cornutus
	Menton noir <sup>1</sup>	Notropis heterodon
	Museau noir <sup>1, 4</sup>	Notropis heterolepis
	Queue à tache noire <sup>4</sup>	Notropis hudsonius
	Tête rose <sup>4</sup>	Notropis rubellus
	Méné bleu <sup>4</sup>	Notropis spilopterus
	Méné paille <sup>4</sup>	Notropis stramineus
	Méné pâle <sup>1, 4</sup>	Notropis volucellus
	Ventre rouge du Nord <sup>1</sup>	Phoxinus eos
	Ventre citron <sup>1</sup>	Phoxinus neogaeus
	Ventre-pourri <sup>1, 4</sup>	Pimephales notatus
	Tête-de-boule <sup>1</sup>	Pimephales promelas
	Naseux noir <sup>1</sup>	Rhinichthys atratulus
	Naseux des rapides <sup>1</sup>	Rhinichthys cataractae
	Mulet à cornes <sup>1, 4, 7</sup>	Semotilus atromaculatus
	Ouitouche <sup>1, 4, 5, 6</sup>	Semotilus corporalis

Catostomidés	Couette <sup>5, 6</sup> Meunier rouge <sup>1, 3, 5, 6, 9, 10</sup> Meunier noir <sup>1, 3, 4, 5, 6, 9, 10</sup> Suceur blanc <sup>1, 4, 5, 6, 10</sup> Suceur ballot <sup>5</sup> Suceur rouge <sup>1, 4, 6, 9, 10</sup> Suceur jaune <sup>4</sup>	Carpiodes cyprinus Catostomus catostomus Catostomus commersoni Moxostoma anisurum Moxostoma carinatum Moxostoma macrolepidotum Moxostoma valenciennesi
Ictaluridés	Barbotte brune <sup>1, 3, 4, 7, 9</sup> Barbue de rivière <sup>4, 6</sup> Barbotte des rapides <sup>4</sup>	Ictalurus nebulosus Ictalurus punctatus Noturus flavus
Percopsidés	Omisco <sup>4</sup>	Percopsis omiscomaycus
Gadidés	Lotte <sup>1, 3, 9, 10</sup>	Lota lota
Cyprinodontidés	Fondule barré <sup>4</sup>	Fundulus diaphanus
Gastérostéidés	Épinoche à cinq épines <sup>1,7</sup>	Culaea inconstans
Cottidés	Chabot visqueux <sup>1</sup>	Cottus cognatus
Centrarchidés	Crapet de roche <sup>1, 4, 6, 9</sup> Crapet-soleil <sup>1, 3, 4</sup> Achigan à petite bouche <sup>1, 4, 6</sup> Achigan à grande bouche <sup>4</sup>	Amplobites rupestris Lepomis gibbosus Micropterus dolomieui Micropterus salmoides
Percidés	Dard de sable <sup>4</sup> Dard à ventre jaune <sup>1, 4</sup> Dard barré <sup>1, 4</sup> Raseux-de-terre noir <sup>1, 4</sup> Fouille-roche <sup>1, 4</sup> Dard gris <sup>4</sup> Perchaude <sup>1, 3, 4, 9</sup> Doré jaune <sup>1, 4, 5, 6, 10</sup>	Ammocrypta pellucida Etheostoma exile Etheostoma flabellare Etheostoma nigrum Percina caprodes Percina copelandi Perca flavescens Stizostedion vitreum

## (Sources:

Luc Major, MRNFP de Chaudière-Appalaches, comm. pers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mario Michaud, communication personnelle

GDG Environnement ltée, données non publiées

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Paquet, 1964

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bourque et al., 1989

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Henri et Hart, 1993

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pierre Morin, biologiste, données non publiées

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Groupe-conseil Enviram (1986) inc.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Hart et al., 1991

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Faucher, 1990)

Annexe 6 Habitats du poisson inventoriés dans la partie du bassin versant située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches

MRC	Milieu aquatique	Date	Type d'habitat	Espèce impliquée
mic	minea aquanque	d'intervention	Type a manut	Espece impiiquee
Amiante	Ruisseau Sunday	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Whetstone	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Larochelle	2001-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Larochelle	2001-09-10	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Bagot (ragged)	1997-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire ruisseau Nadeau	2003-09-10	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire ruisseau Madore	2003-06-17	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Labonté	2001-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Labonté	2001-06-11	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1998-08-19	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Larochelle	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1997-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Larochelle	2003-09-10	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Sunday	1998-08-19	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Palmer Est	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Palmer Est	1998-08-18	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Palmer	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Palmer	1998-08-20	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire ruis. Sainte-Croix	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire ruis. Sainte-Croix	1998-08-19	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Perry	2000-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Perry	2000-07-12	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Perry	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Émissaire du lac de l'Est	2004-07-14	Aire d'alevinage	Barbotte brune
Amiante	Palmer	1998-06-11	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Bécancour	1998-01-01	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Breeches	2001-01-01	Aire d'alevinage	Crapet-soleil
Amiante	Pin (au)	2001-01-01	Aire d'alevinage	Crapet-soleil
Amiante	Pin (au)	2004-07-14	Aire d'alevinage	Crapet-soleil
Amiante	Émissaire du lac de l'Est	2004-07-14	Aire d'alevinage	Crapet-soleil
Amiante	Larochelle	1998-01-01	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Larochelle	1998-09-15	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Pin (au)	2001-01-01	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Pin (au)	2001-08-09	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Pin (au)	2001-01-01	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Pin (au)	2001-08-08	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Pin (au)	2004-07-14	Aire d'alevinage	Achigan à petite bouche
Amiante	Tributaire riv. Larochelle	1998-08-13	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Breeches	2001-01-01	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Whetstone	1998-08-18	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Bécancour	1998-08-13	Aire d'alevinage	Perchaude

Amiante	Bécancour	2001-06-14	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Pin (au)	2001-01-01	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Pin (au)	2001-08-09	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Pin (au)	2001-01-01	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Pin (au)	2001-08-08	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Pin (au)	2004-07-14	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Ruisseau Grégoire	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Grégoire	1998-08-13	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Marcoux	1998-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Marcoux	1998-06-23	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Bécancour	2001-01-01	Aire d'alevinage	Perchaude
Amiante	Whetstone	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Perry	1998-08-18	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1998-06-11	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1997-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Sunday	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Sunday	1998-08-19	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Palmer Est	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire riv. Palmer Est	1998-08-18	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Palmer	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Palmer	1998-08-20	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Perry	2000-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Perry	2000-07-12	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1998-08-19	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Perry	1998-08-18	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Palmer	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Whetstone	1998-08-18	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Whetstone	2004-09-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Patry	2001-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Patry	2001-06-20	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Douglas-Cox	2000-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Douglas-Cox	2000-06-14	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Pin (au)	1998-01-01	Frayère	Truite brune
Amiante	Pin (au)	1999-01-01	Frayère	Truite brune
Amiante	Pin (au)	2000-01-01	Frayère	Truite brune
Amiante	Lac à la Truite	1985-01-01	Frayère	Doré jaune
Amiante	Branche Laroche	1983-01-01	Fosse de séjour	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Craig	1983-01-01	Fosse de séjour	Omble de fontaine
Amiante	Perry	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Marcoux	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Whetstone	2004-09-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Patry	2001-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Patry	2001-06-20	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Bullard	1997-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Douglas-cox	2000-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Douglas-cox	2000-06-14	Aire d'alevinage	Omble de fontaine

Amiante	Pin (au)	2001-01-01	Aire d'alevinage	Truite brune
Amiante	Pin (au)	2001-08-08	Aire d'alevinage	Truite brune
Amiante	Pin (au)	1998-01-01	Aire d'alevinage	Ouitouche
Amiante	Pin (au)	1998-08-13	Aire d'alevinage	Ouitouche
Amiante	Est (de l')	2000-07-15	Frayère	Maskinongé
Amiante	Est (de l')	2001-07-15	Frayère	Maskinongé
Amiante	Palmer	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Bécancour	2001-01-01	Frayère	Perchaude
Amiante	Ruisseau Old Mill	1981-01-01	Fosse de séjour	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Marcoux	1998-06-23	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Larochelle	2003-09-10	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Larochelle	1998-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Larochelle	1998-08-13	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Larochelle	2001-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire rivière Larochelle	2001-09-10	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire ruisseau Nadeau	2003-09-10	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Tributaire ruisseau Madore	2003-06-17	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Labonté	2001-01-01	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Ruisseau Labonté	2001-06-11	Frayère	Omble de fontaine
Amiante	Est (de l')	2002-07-15	Frayère	Maskinongé
Lotbinière	Palmer	1981-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine
Lotbinière	Bécancour	1984-01-01	Aire d'alevinage	Omble de fontaine

(Source : Luc Major, MRNFP, comm. pe

Annexe 5. Liste des espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées répertoriées dans le bassin versant

Nom latin	Nom commun			Ra		Nombre
		ngs	ngs de priorités <sup>1</sup>			
		Monde	Canada	Québec	Québec	Bécancour <sup>2</sup>
Adiantum aleuticum	Adiante des Aléoutiennes	G5?	N?	S2	21	8
Adiantum viridimontanum	Adiante des Montagnes Vertes	G2	N2	S2	28	7
Allium canadense	Ail du Canada	G5	N5	S2	21	1
Allium tricoccum	Ail des bois	G5	N?	<b>S</b> 3	306	4
Arethusa bulbosa	Aréthuse bulbeuse	G4	N4?	<b>S</b> 3	63	1
Aspidotis densa	Aspidote touffue	G5	N?	<b>S</b> 1	6	5
Asplenium platyneuron	Doradille ébène	G5	N4	S2	14	1
Cardamine concatenata	Non disponible	G5	N?	S2	60	1
Carex folliculata	Non disponible	G4G5	N?	S2	31	1
Carex hirtifolia	Non disponible	G5	N?	S2	50	1
Cypripedium reginae	Cypripède royal	G4	N?	<b>S</b> 3	86	1
Ionactis linariifolius	Aster à feuilles de linaire	G5	N2	S2	16	2
Moehringia macrophylla	Non disponible	G4	N?	S2S3T1T2	15	4
Panicum depauperatum var. depauperatum	Non disponible	G5T?	N?	SH	1	1
Platanthera blephariglottis var. blephariglottis	Platanthère à gorge frangée variété à gorge frangée	G4G5T4?	N?	S3	72	2
Platanthera flava var. herbiola	Platanthère à gorge tuberculée variété petite- herbe	G4T4Q	N?	S2	46	1
Platanthera macrophylla	Platanthère à grandes feuilles	G4	N?	S2	44	1
Polygonum hydropiperoides var. hydropiperoides	Renouée faux-poivre- d'eau variété faux-poivre- d'eau	G5T5	N?	S2	40	1

Proserpinaca palustris	Proserpinie des marais	G5	N?	S2	17	1	19
Ranunculus flabellaris	Renoncule à éventails	G5	N?	S2	49	1	
Saururus cernuus	Lézardelle penchée	G5	N?	S2	13	1	
Solidago simplex subsp. randii var. monticola	Non disponible	G5T4	N?	S2	17	8	
Stellaria alsine	Stellaire fausse-alsine	G5	N?	<b>S</b> 1	5	2	19
Utricularia geminiscapa	Non disponible	G4G5	N?	S2	24	1	
Utricularia gibba	Non disponible	G5	N4?	S2	32	1	19
Woodwardia virginica	Woodwardie de Virginie	G5	N?	S2	41	1	19

Annexe 7 Informations sur les stations d'épuration déversant leurs eaux dans le bassin versant de la rivière Bécancour

Municipalité	Région	Type de traitement	Mise en	Population	Débit	DBO5	Déphos-	Désinfec	Filtration	Ouvrages	PAE
			opération	désservie	moy.	moy.	phatation	-tion		de	
					(m3/j)	(kg/j)				surverse	
Adstock (secteur Sacré-	CA.	Étangs aérés (parois	2005.01	173	66	10	non	non	non	0	oui
Coeur-de-Marie)		verticales)									
Daveluyville, Sainte-Anne-	CQ.	Étangs aérés	1999.12	1816	1818	128	non	non	non	5	oui
du-Sault											
Inverness	CQ.	Étangs aérés (parois verticales)	2006.09	304	130	20	oui	non	non	2	oui
Lyster	CQ.	Étangs aérés	1991.08	1450	680	85	oui	non	non	3	oui
Plessisville (ville et paroisse)	CQ.	Étangs aérés	1988.08	8000	9910	1502	oui	non	non	6	oui
Princeville	CQ.	Étangs aérés	1987.05	4575	6216	711	oui	non	non	6	oui
Saint-Célestin (village)	CQ.	Étangs non aérés (vidange périodique)	1988.09	761	321	40	non	non	non	1	oui
Sainte-Eulalie	CQ.	Étangs non aérés (vidange périodique)	1986.08	450	265	26	non	non	non	1	oui
Sainte-Sophie-d'Halifax	CQ.	Fosse septique		211			non	non	non		non
Saint-Ferdinand (secteurs	CQ.	Étangs aérés	1985-11	1460	1075	370	oui	non	non	2	oui
Bernierville et Halifax-Sud)											
Saint-Jacques-de-Leeds	CA.	Non traité		795							
Saint-Joseph-de-Coleraine (secteur Vimy Ridge)	CA.	Filtre intermittent à recirculation	1996.01	156	43	8	non	non	non	2	oui
Saint-Louis-de-Blandford	CQ.	Fosse septique		48			non	non	non		non
Saint-Pierre-Baptiste	CQ.	Étangs aérés	2000.08	234	136	12	oui	non	non	2	oui
Saint-Pierre-de-Broughton	CA.	Non traité		460	200						
Saint-Sylvère	CQ.	Étangs aérés	1999-05	203	88	11	non	non	non	2	oui
Saint-Wenceslas	CQ.	Étangs non aérés (vidange périodique)	1991-08	626	202	30	non	non	non	2	oui
Thetford Mines (incluant	CA.	Boues activées	1986-10	30475	19700	1970	oui	non	non	30	oui
secteurs Black Lake, Rivière-		(réacteurs biologiques									
Blanche, Thetford-Partie-Sud		séquentiels)									
et Robertsonville)											
Thetford Mines (secteur	CA.	Étangs aérés	1980-01	490	228	25	non	non	non	0	non
Pontbriand)											

**Suite Annexe 7** 

Municipalité	Programme de		Date de	Remarque	Cours d'eau récepteur de
Adata als (se stove Coorá Coove do	suivi (MAMR)	conformité	l'avis		l'émissaire
Adstock (secteur Sacré-Coeur-de-	oui	à venir			Labonté, Ruisseau, via affluent
Marie)	ani	on:	2002.03		Rivière Bécancour
Daveluyville, Sainte-Anne-du-Sault Inverness	_	oui à venir	2002.03		Ruiss. Noël-Côté
	oui		1994.04		Rivière Bécancour
Lyster  Plantiquille (ville et paraisse)	oui	oui		industria tartila recoordée ou réceau municipal les EA et con	
Plessisville (ville et paroisse)	oui	oui		industrie textile raccordée au réseau municipal, les EA et son émissaire sont situés sur le territoire de la paroisse Plessisville	
Princeville	oui	oui	2000.02		Cours d'eau du Cordon des
					Terres des Sixième et
					Septième Rangs
Saint-Célestin (village)	oui	oui	1990.12	la station et son émissaire sont situés dans la municipalité de Saint-Célestin (50035) mais en réalité ce sont les eaux usées du village de Saint-Célestin (50030)	Ruiss. Moïse-Poirier
Sainte-Eulalie	oui	oui	1991.07		Ruiss. Calixte-Tourigny
Sainte-Sophie-d'Halifax	non	sans objet		deux fosses septiques communes en série avec trop-plein à la rivière construites dans les années 60	Rivière Bourbon
<b>Saint-Ferdinand</b> (secteurs Bernierville et Halifax-Sud)	oui	oui	1992.12	avis de conformité émis pour une partie du réseau du secteur Halifax-Sud le 1996.03.22 (poste de pompage)	
Saint-Jacques-de-Leeds				population totale de la municipalité, rejet contaminé de bouts de tuyaux non répertoriés par le MAMR, insalubrité évidente lors de visite de terrain 1998	Ruiss. Craig
<b>Saint-Joseph-de-Coleraine</b> (secteur Vimy Ridge)	oui	oui	1998.10		Ruiss. Vimy, via affluent
Saint-Louis-de-Blandford	non	sans objet		une partie appelée Domaine Baril (en 1993) incluant le rejet de l'usine de placage située à proximité, il ne s'agit pas du village	Rivière Blanche
Saint-Pierre-Baptiste	oui	oui	2001.11		Ruiss. du Moulin, via fossé
Saint-Pierre-de-Broughton				projet élaboré en 1998	Rivière Whetstone
Saint-Sylvère	oui	oui	2001.08		Ruiss. du Chicot Noir, via affluent
Saint-Wenceslas	oui	oui	1994.02		Ruiss. Gagnon, Branche Nord
<b>Thetford Mines</b> (incluant secteurs Black Lake, Rivière-Blanche, Thetford-Partie-Sud et	oui	oui	1993.06		Rivière Bécancour
Robertsonville)					
Thetford Mines (secteur Pontbriand)	non	sans objet			Lac à Thom, via affluent

Annexe 8 Liste des industries présentes sur le bassin versant de la rivière Bécancour

Nom de l'industrie*	Municipalité	Connexion au réseau de traitement des eaux usées**
Les entreprises de construction refrabec inc.	Bécancour	
Les Excavations Marchand & fils inc.	Bécancour	
RMI produits réfractaires - Refrabec	Bécancour	
Junex inc. Usine pilote, Lot 708-73-2 Bécancour	Bécancour	
Junex inc. Bécancour junex No 7	Bécancour	
Junex inc. (puits #1 Ste-Angèle)	Bécancour	
Twin Rivers Entreprises de transformation de graines oléagineuse du Québec	Bécancour	non
Académie des pompiers Terrain de pratique Bécancour	Bécancour	
André Cyrenne inc	Bécancour	
Arkema Canada inc.	Bécancour	
BMI 2000 (Bécancour métal) inc.	Bécancour	
Tricots Daveluy inc.	Daveluyville	
Placages S.S.P. inc.	Daveluyville	
Meubles Qualidave inc.	Daveluyville	oui
Garage René Tourigny inc.	Daveluyville	
Machinage Piché inc.	Daveluyville	
Société chimique Sunamco inc.	Daveluyville	oui
Entreposage Kevin Laroche (Anciennement Compagnie Vic hockey inc.)	Daveluyville	oui
Ville de Daveluyville	Daveluyville	
Julien Beaudoin Ltée	Daveluyville	oui
Julien Beaudoin Ltée	Daveluyville	oui
Bois Francs Cyclone inc.	Daveluyville	oui
Doucet machineries inc.	Daveluyville	oui
Distribution R. Desilets inc.	Daveluyville	041
Design Daveluyville inc.	Daveluyville	
Vexco inc. (Placages Vexco inc.) Daveluyville	Daveluyville	oui
Usinage de bois en transit inc.	Daveluyville	oui
Les Bois-Francs Lavallée limitée	Daveluyville	
Placages Beaulac et fils inc.	Daveluyville	non
Acryli J.R. inc.	Lyster	oui
Industries Lyster inc.	Lyster	oui
Alberic Gentes inc.	Sainte-Anne-du-Sault	
Les meubles Gilles Lambert inc.	Sainte-Anne-du-Sault	
Lespeintures Can-Lak inc	Sainte-Anne-du-Sault	oui
Les chevrons Vigneault inc.	Saint-Ferdinand	oui
Vexco inc. Scierie de Saint-Ferdinand	Saint-Ferdinand	non
Les entreprises St-Ferdinand Itée	Saint-Ferdinand	non
Pavage Centre Sud du Québec inc. (Les pavages Chenail inc.)	Saint-Ferdinand	
9103-5873 Québec inc.	Saint-Louis-de-Blandford	
Relief design inc.	Saint-Louis-de-Blandford	
Protomach inc.	Saint-Louis-de-Blandford	
Atocas net inc. Usine de lavage et de cribelage Saint-Louis-de- Blandford	Saint-Louis-de-Blandford	non
Transylve inc.	Saint-Louis-de-Blandford	non
•		non
Atocas Notre-Dame inc. (site 2 Saint-Louis-de-Blandford) Prolab-Bio inc	Saint-Louis-de-Blandford Thatford Minas	non
	Thetford Mines Thetford Mines	
Acrylique Weedon (1995) inc.	Therrord willies	

Nom de l'industrie*	Municipalité	Connexion au réseau de traitement des eaux usées**
Solutions CHEMCO inc.	Thetford Mines	
Ville de Thetford Mines (C.I.F. Métal inc.)	Thetford Mines	
Industries Canatal inc.	Thetford Mines	
Richmond Fournier 1976 inc.	Thetford Mines	
Pultrall inc.	Thetford Mines	
Béton Chevalier inc.	Thetford Mines	
Ébénisterie Bois-Erie inc.	Thetford Mines	
Lapierre, Luc	Thetford Mines	
Services Techniques Industriels inc.	Thetford Mines	
La Soudure de Thetford inc.	Thetford Mines	
Lantic Métal Itée	Thetford Mines	
Probiom Énergie inc.	Thetford Mines	
Polybois inc.	Thetford Mines	
Fonderie des Appalaches inc.	Thetford Mines	
Équipement Pomerleau inc.	Thetford Mines	
Granirex inc.	Thetford Mines	
LesBétons Nado inc.	Thetford Mines	
Les Sables Olimag inc.	Thetford Mines	
Métallurgie Castech inc.	Thetford Mines	
Bétonnière (Les Béton Nado inc.)	Thetford Mines	
Usine de Béton Bitumineux (Pavage Centre Sud du Québec)	Thetford Mines	
Alumica Canada inc.	Thetford Mines	
Fruit d'Or inc.	Villeroy	non

<sup>\*</sup> À noter que cette liste n'est pas exhaustive, notament les usines du parc industriel et portuaire de Bécancour ne sont pas répertoriées dans cette lsite.

\*\* Les cases vides réfèrent aux industries pour lesquelles l'information n'était pas

(Communication personelle Deshaies, 2008)

disponible.

Annexe 9 Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels présents dans le bassin

versant				
NOM DU DOSSIER	ADRESSE <sup>1</sup>	MRC	NATURE DES CONTAMINANTS	NATURE DES RÉSIDUS
Dépôt de matériaux secs Yvon Lemay	Rue des Hêtres, Bécancour	Bécancour	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	Boues, Matériaux secs, Mixte industriel
Enfouissement sanitaire de Plessisville	Plessisville	L'Érable	ND	Minte magginer
Lieu d'élimination des sables de la fonderie Forano	Plessisville	L'Érable	Composés phénoliques*, Métaux*	Sable de fonderie
Parc à résidus miniers, Canbec	Saint-Pierre-Broughton	L'Amiante	ND	Résidus miniers
Halde de résidus miniers British Canadian 1 et 2	lots 446 et 447 du rang B, Black Lake, Thetford Mines	L'Amiante	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers d'amiante Flintkote	lot 18ap-17-p du rang 4, Pontbriand, Thetford Mines	L'Amiante	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers King, Beaver et Bell	lot 420p rang 5, lot 511p- 26p rang 6, lot 542p-551 rang 9, Thetford Mines	L'Amiante	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers Nationale	lots 15a et 14c du rang 4, Robertsonville, Thetford Mines	L'Amiante	Bases*	Mixte industriel, Résidus miniers
Halde de résidus miniers Normandie	lots 198-2p,198-1p,197- 2p,199p du rang 3, Black Lake, Thetford Mines	L'Amiante	Bases*	Résidus miniers
Halde de résidus miniers, Lac d'Amiante du Québec	Black Lake, Thetford Mines	L'Amiante	Bases*	Résidus miniers
Lieu d'élimination de 1979 à 1982, Fonderie Métallurgie Frontenac	lot 560 du rang 10, Thetford Mines	L'Amiante	Chrome total (Cr), Composés phénoliques*, Cuivre (Cu), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Sable de fonderie
Lieu d'élimination depuis 1982, Fonderie Métallurgie Frontenac	lot 21a du rang 5, Thetford Mines	L'Amiante	ND	Ordures ménagères, Sable de fonderie

## ND : non disponible

<sup>1:</sup> Certains renseignements de cette colonne ne sont pas très précis compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

<sup>\*:</sup> Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (MDDEP 2008c)

Annexe 10 Répertoire des terrains contaminés présents dans le bassin versant de la Bécancour

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contan Eau souterraine	ninants Sol	Qualité des sols résiduels après réhabilitation
Les peintures Can-Lak inc.	674, Rue Principale Daveluyville	Arthabaska	Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Éthylbenzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Non terminée
Station-service Gaz-Vic	10, rang Smith, Saint-Louis-de- Blandford	Arthabaska		Hydrocarbures légers*	Plage B-C
Cyrenne, Pierre (Deshaie, Anne-Marie - prop.)	7915, rue Désormeaux, Bécancour	Bécancour		Huiles usées*	Réhabilitation non terminée
Garage Omer Beauchemin	9300, Boul. Port Royal Bécancour	Bécancour	Hydrocarbures aromatiques volatiles*	Hydrocarbures aromatiques volatiles*	R : Non terminée
Servac inc	13000, rue des Glaïeuls Bécancour	Bécancour		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1992 Q : Non précisée
Fonderie Bergeron & fils	Rang 5 Laurierville	L'Érable	Aluminium (Al), Baryum (Ba), Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Molybdène (Mo), Sodium, Zinc (Zn)	Cadmium (Cd), Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb)	R : Non terminée
Fonderie Bergeron et Fils (dépôt de sable de fonderie sur un terrain privé)	Rang 5, Laurierville	L'Érable		Cuivre (Cu), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Réhabilitation non terminée
Pantalons Stars	515, avenue Provencher, Laurierville	L'Érable		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
Coopérative fédérée de Québec, division des Pétroles Sonic	Rue Bécancour, Lyster	L'Érable		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Plage B-C
Terrains de la ville de Plessisville	Rue Emile- Chauveau, Plessisville	L'Érable		Plomb (Pb), Zinc (Zn)	Réhabilitation non terminée
Ville de Plessisville	1045, rue Saint-Édouard, Plessisville	L'Érable		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	>C
9042-3153 Québec inc.	50, rue Saint- Pierre Princeville	L'Érable	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contan	ninants	Qualité des
			Eau souterraine	Sol	sols résiduels après réhabilitation
Produits Chemcraft inc.	30, rue Saint- Pierre Princeville	L'Érable	Alcools*, Toluène	Toluène	R : Terminée en 2005 Q : Plage B-C
Rénovation Expo inc.	40, St-Pierre Princeville	L'Érable	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= B
Les pièces d'autos usagées de St-Célestin enr.		Nicolet- Yamaska		Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb)	R : Non terminée
Jean-Paul Deshaies inc	349, route 161 Sainte-Eulalie	Nicolet- Yamaska		Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2005 Q : <= C
Jeannine Bouchard et René Blais	364 route 165, Irlande	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
Martine Drouin	Chemin Monfette, Kinnear's Mills	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
Le Maître Constructeur St- Jacques inc.	32, rue Nadeau, Saint-Jacques- de-Leeds	L'Amiante		Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	<c< td=""></c<>
Sucrerie O.C.G. Delisle inc.	105, route des Érablières (ou des Mines), Saint-Jacques- de-Leeds	L'Amiante		Hydrocarbures légers*	Inconnue
Garage Marc McDonald	73, rue St- Pierre, Saint- Pierre- Broughton	L'Amiante		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures légers*, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Réhabilitation non terminée
Jacinthe Giguère	St-Pierre-de- Broughton	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
Viateur Cloutier	197, rang 11, Saint-Pierre- Broughton	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
Alumica inc.	2189, boulevard Caouette Sud, Thetford Mines	L'Amiante		Nickel (Ni)	Inconnue

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contar	Qualité des	
			Eau souterraine	Sol	sols résiduels après réhabilitation
Ancienne station-service Esso	67, boulevard Smith Nord Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures aromatiques volatiles*	R : Terminée en 2007 Q : <= C
Canton de Thetford-Partie- Sud	Piste cyclable entre la 10 rue et De La Sapinière, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Réhabilitation non terminée
Centre hospitalier de la Région de l'Amiante	1717, Notre- Dame Nord, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures lourds*	Inconnue
Coopérative d'initiative et de développement économique de Thetford Mines inc.	1900, rue Setlakwe, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Plage B-C
Corporation d'initiative et de développement économique de Thetford Mines inc.	1900, rue Setlakwe Thetford Mines	L'Amiante	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Méthyl naphtalènes (chacun)	R : Terminée en 2004 Q : <= C
Déversement H-C 2004	2189, boulevard Caouette Sud Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2007 Q : <= A
Futur site pharmacie Dodier et Lévesque	21, rue Pie XI Thetford Mines	L'Amiante		Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 2006 Q : <= C
Garage Jacques Robert inc.	1887, Notre- Dame Thetford Mines	L'Amiante	Hydrocarbures aromatiques volatiles*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques volatiles*	R : Non terminée
Huguette Brochu	3001, boul. Smith, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Plage B-C

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contan	Qualité des	
			Eau souterraine	Sol	sols résiduels après réhabilitation
Hydro-Québec - cour Notre- Dame	1185, boul. Smith Nord, Thetford Mines	L'Amiante		Biphényles polychlorés (BPC), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
Les Entreprises Marcel Beaudouin	Rue Caouette Sud, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Plage B-C
Les Pétroles Esso inc dépôt de vrac	Rue Notre- Dame Sud, Thetford Mines	L'Amiante		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Inconnue
Les Rôtisseries St-Hubert Itée	203, boul. Smith Sud, Thetford Mines	L'Amiante		Benzène, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Inconnue
L'immobilière Canadian Tire Itée	Intersection entre le boul. Smith et la rue Saint-Alphonse Ouest, Thetford Mines	L'Amiante		Chrome total (Cr), Nickel (Ni), Produits pétroliers*	Inconnue
Lorraine Poirier	121, rue Pie XI, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Réhabilitation non terminée
Métallurgie Frontenac	500, boul. Smith Nord, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni)	Inconnue
Ministère des Transports	155, rue Industrielle, Thetford Mines	L'Amiante		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Plage A-B
Normand Libre Service	126, rue Sherbrooke Ouest, Thetford Mines	L'Amiante		Huiles usées*, Plomb (Pb)	Inconnue

Nom du dossier	Adresse	MRC	Nature des contan	ninants	Qualité des
			Eau souterraine	Sol	sols résiduels après réhabilitation
Produits Shell Canada ltée (ex-dépôt pétrolier)	2116, rue Notre-Dame Nord, Thetford Mines	L'Amiante		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Réhabilitation non terminée
Richmond Fournier 1976 inc.	700 à 741, boul. Ouellet Ouest, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	<c< td=""></c<>
St-Jean (Commission scolaire Black Lake - Disraeli)	311, rue St- Jean-Baptiste, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Inconnue
St-Louis (Commission scolaire Black Lake - Disraeli)	330, rue St- Louis, Thetford Mines	L'Amiante		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Réhabilitation non terminée
Terrain contaminé destiné à un développement commercial	Rue Monfette, Thetford Mines	L'Amiante		Nickel (Ni)	Inconnue
Ultramar	1131, Jonhson, Thetford Mines	L'Amiante		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Inconnue
Ultramar ** Contominant non list	Rue de la Sapinière, Thetford Mines	L'Amiante		Benzène, Éthylbenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Toluène, Xylènes (o,m,p)	Inconnue

<sup>\*:</sup> Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

(MDDEP 2008b)

Annexe 11 Valeurs de l'IQBP de 2001-2007 pour les stations permanentes du bassin de la Bécancour ainsi que les variables déclassantes (CF = coliformes fécaux, Chl a = chlorophylle a, NH3 = azote amoniacale, Ptot = phosphore total, NOX = nitrates-nitrites, Turb = Turbidité).

Rivière Bécancour Rivière Bourb										
	Aval d	e Black Lake		ı lac William	Bé	cancour		e Plessisville		
Date	IQBP	Variable	IQBP	Variable	IQBP	Variable	IQBP	Variable		
Butt	IQDI	déclassante	IQDI	déclassante	iQDi	déclassante	IQDI	déclassante		
mai-01	39	CF	68	Chl a	62	Turb		<u> </u>		
juin-01	1	Chl a	53	Ptot	79	Chl a				
juil-01	30	CF	88	NOX	74	Turb				
août-01	0	Chl a	83	Turb	83	CF				
sept-01	43	NH3	23	Chl a						
oct-01			90	Turb	59	Turb				
mai-02	0	CF	79	Turb	65	Turb				
juin-02			85	NOX	6	Chl a				
juil-02	60	NOX	83	Ptot	50	Turb				
août-02	44	Ptot	0	Chl a	73	Chl a				
sept-02			76	Chl a	81	CF				
oct-02	34	CF	76	Chl a	84	Turb				
mai-03	44	CF	64	Turb	39	Turb		_		
juin-03	0	Chl a	86	NOX	55	CF				
juil-03	38	Ptot	56	Chl a	58	Turb				
août-03	3	CF	0	Chl a	0	Chl a				
sept-03	0	Chl a	25	Chl a	88	CF				
oct-03	23	CF	0	Chl a	58	Ptot				
mai-04	17	CF	56	Turb	45	Turb				
juin-04	48	CF	83	Turb	42	Chl a				
juil-04	49	Ptot	49	Chl a	65	Turb				
août-04	0	CF	39	Turb						
sept-04	65	NOX	79	Ptot	86	Turb				
oct-04	30	Chl a	84	NOX	81	Turb				
mai-05	19	CF	53	Turb	4	Turb				
juin-05	18	CF	83	Turb	60	Chl a				
juil-05	33	Turb	82	Turb	0	Chl a				
août-05	52	NOX	82	Ptot	62	Turb				
sept-05	20	CF	84	Turb	66	Turb				
oct-05	0	CF	16	Chl a	59	Turb				
mai-06	0	CF	64	Chl a	14	Chl a	46	NOX		
juin-06	1	CF	88	NOX	54	Chl a	52	NOX		
juil-06	36	CF	68	Chl a	0	Chl a	52	NOX		
août-06	6	CF	66	Turb	70	Turb	0	Chl a		
sept-06	0	CF	33	Chl a	72	Turb	50	CF		
oct-06	0	CF	52	Chl a	33	Chl a	59	CF		
mai-07	0	CF	33	Turb	30	Turb	42	Turb		
juin-07	0	CF	82	Chl a	69	Chl a	58	NOX		
juil-07	0	CF	83	Turb	62	Turb	65	NOX		
août-07	0	CF	69	Chl a	69	Turb	65	CF		

	Riviè	re Bourbon						
	Aval de Black Lake			ı lac William	Bé	cancour	Aval d	e Plessisville
Date	IQBP	Variable	IQBP	Variable	<b>IQBP</b>	Variable	<b>IQBP</b>	Variable
		déclassante		déclassante		déclassante		déclassante
sept-07	0	CF	67	Turb	80	Turb	41	CF
oct-07	3	CF	88	Turb	81	Turb	58	NOX

(communication personnelle MDDEP)

Annexe 12 Limites des classes de l'IDEC et éléments d'interprétation

,			asses de l'IDEC et elements d'interprétation
État	IDEC	Cot	Interprétation
écologique		e	
Très	81-100		La communauté de diatomées correspond aux conditions de référence (non perturbées).
bon état			Il s'agit de la communauté type spécifique aux conditions de pH neutre ou légèrement
bon ctat			acide (IDEC-neutre) ou aux conditions alcalines (IDEC-alcalin). Il n'y a pas ou très peu
		A	d'altérations d'origine humaines. Les concentrations en phosphore total étaient
		<i>I</i> <b>L</b>	inférieures à 0,03 mg/l et les charges organiques et minérales étaient très faibles au
			cours des semaines précédentes. Il s'agit d'un cours d'eau oligotrophe.
Bon	61-80		Il y a de légères modifications dans la composition et l'abondance des espèces de
état			diatomées par rapport aux communautés de référence. Ces changements indiquent de
		-	faibles niveaux de distorsion résultant de l'activité humaine. Les concentrations en
		В	nutriments et les charges organiques et minérales étaient faibles au cours des semaines
,			précédentes.
État	41-60		La composition de la communauté de diatomées diffère modérément de la communauté
moyen			de référence et est sensiblement plus perturbée que dans le bon état. Les valeurs
			montrent des signes modérés de distorsion résultant de l'activité humaine. Il y eut, au
			cours des semaines précédentes, des épisodes où les concentrations en nutriments et/ou
			les charges organiques et minérales étaient élevées. Il s'agit d'un cours d'eau mésotrophe.
M:	21.40		La communauté de diatomées est sérieusement altérée par l'activité humaine. Les
Mauvai	21-40		espèces sensibles à la pollution sont absentes. Il y eut, au cours des semaines
s état			précédentes, des épisodes fréquents où les concentrations en nutriments et/ou les
		D	charges organiques et minérales étaient élevées. Il s'agit d'un cours d'eau eutrophe.
		D	onargos organiques et inniciales etaient elevees. Il s'agit à un cours à cau eutrophe.
Très	0-20		La communauté est parmi les communautés de diatomées les plus dégradées des
mauvai	0 20		rivières de l'Est du Canada. Elle est très affectée par les activités humaines. Elle est
			exclusivement composée d'espèces très tolérantes à la pollution. Les concentrations en
s état		F	nutriments et/ou les charges organiques et minérales étaient constamment élevées au
		نا	cours des semaines précédentes. Il s'agit d'un cours d'eau hypereutrophe.

Adapté de Boissonneault (2006)

## Annexe 13 Valeurs de l'IDEC pour les stations échantillonnées dans le bassin versant de la rivière Bécancour en 2006

Rivière	Station d'échantillonnage	No de station	*Lat.	*Long.	Date	Valeur de l'IDEC	Cote IDEC	Indice de référence
8.2.1.1.2	Bécancour, pont autoroute 30, mun. Bécancour	2 - bec	46° 20' 18"	72° 26' 07"	Août 2006	46	С	Neutre
Blanche, (St- Wenceslas)	Rivière Blanche (1), Pont chemin du Danube, St-Wenceslas	3 - blanc	46° 17' 25"	72° 23' 1258"	Août 2006	1	Е	Alcalin
Portage (bas)	Rivière du Portage bas, pont 2e rang, mun. Ste-Anne-du- Sault	4 - portage	46° 11' 30"	72° 10' 53"	Août 2006	20	E	Neutre
Blanche, (Princeville)	Rivière Blanche (2), Pont autoroute 20, mun. St-Louis-de- Blandford	5 - blanc	46° 12' 27"	72° 04' 1634"	Août 2006	25	D	Alcalin
8.2.1.1.3	Bécancour, pont autoroute 20, St- Louis-de-Blandford	6 - bec	46° 14' 06"	72° 03' 3603"	Août 2006	51	С	Neutre
Portage (haut)	Rivière du Portage haut, pont autoroute 20, Mun. Ste-Anne- du-Sault	7 - portage	46° 01' 15"	72° 09' 30"	Août 2006	88	A	Neutre
Noire	Rivière Noire, pont route 265, Notre- dame-de-Lourdes	8 - noire	46° 17' 59"	72° 49' 2986"	Août 2006	61	В	Alcalin
Bourbon	Rivière Bourbon, pont rang St-Joseph, Notre- Dame-de-Lourdes	9 - bourbon	46° 16' 37"	72° 51' 04"	Août 2006	43	С	Alcalin
8.2.1.1.4	Rivière Bécancour, pont route 218, Lyster	10 - bec	46° 22' 13"	71° 36' 4597"	Août 2006	37	D	Neutre
Palmer (bas)	Rivière Palmer bas, pont rte des Vallons, mun.Ste-Agathe-de- Lotbinière	11 - palmer	46° 19' 10"	71° 26' 46"	Août 2006	58	C	Neutre

Rivière	Station d'échantillonnage	No de station	*Lat.	*Long.	Date	Valeur de l'IDEC	Cote IDEC	Indice de référence
Au Pin	Rivière au Pin, pont rte Marcheterre, mun. Irlande	15 - pin	46° 01' 50"	71° 28' 25"	Août 2006	59	С	Neutre
8.2.1.1.6	Bécancour, pont 10e rang, mun. St-Ferdinand	16 - bec	46° 09' 50"	71° 33' 48"	Août 2006	25	D	Neutre
Bullard	Ruisseau Bullard, pont rte Cruikshank, mun. Inverness	17 - bullard	46° 12' 50"	71° 30' 14"	Août 2006	80	В	Neutre
Osgoode (haut)	Rivière Osgoode haut, pont rte du 3e et 5e rang mun. Kinnear's Mills	, 18 - osgood	46° 11' 31"	71° 19' 37"	Août 2006	50	С	Neutre
8.2.1.1.7	Bécancour, amont des chutes du Sault-rouge (sentier pédestre Camping Tropical), mun. Lyster	19 - bec	46° 20' 28"	71° 32' 42"	Août 2006	46	С	Neutre
Osgoode (bas)	Rivière Osgoode bas, pont route des Chutes, mun. St-Jacques-de- Leeds	12 - osgood	46° 17' 42"	71° 21' 32"	Août 2006	42	С	Neutre
Palmer (haut)	Rivière Palmer haut, 6e rang, mun. St- Jacques-de-Leeds	13 - palmer	46° 18' 03"	71° 22' 07"	Août 2006	46	С	Neutre
8.2.1.1.5	Rivière Bécancour, pont ch. De Vimy, près de Vimy-Ridge, mun. St-Joseph-de- Coleraine	14 – bec	46° 02' 01"	71° 24' 0872"	Août 2006	0	E	Neutre

\* Projection: UTM, NAD 83, zone 19

\* Projection: UTM, NAD 83, zone 19



Rivière Bécancour, Lyster



CRECQ Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec



**Envir-Action** 



Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour